



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

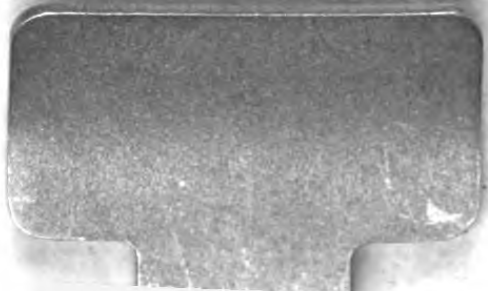
For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

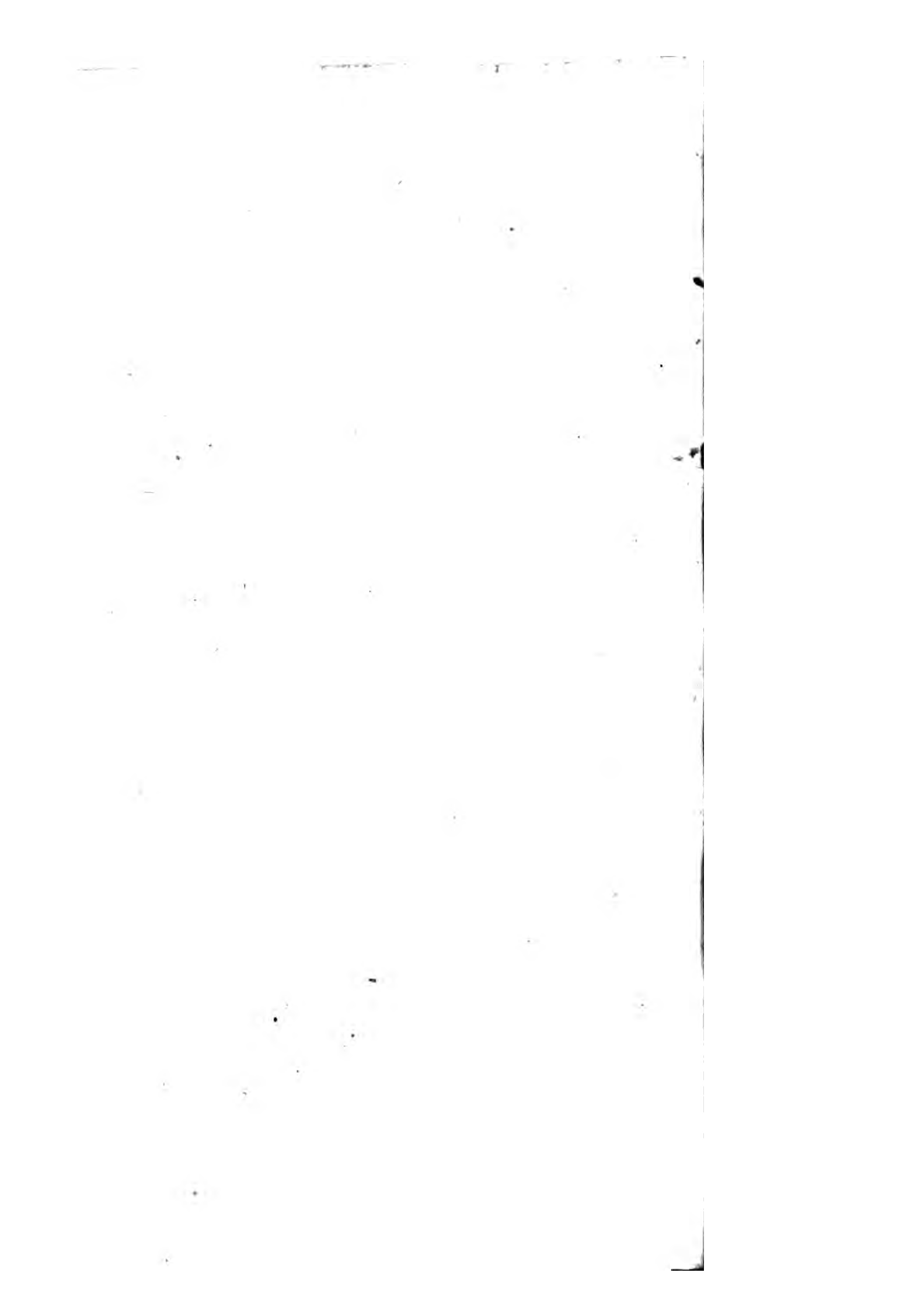


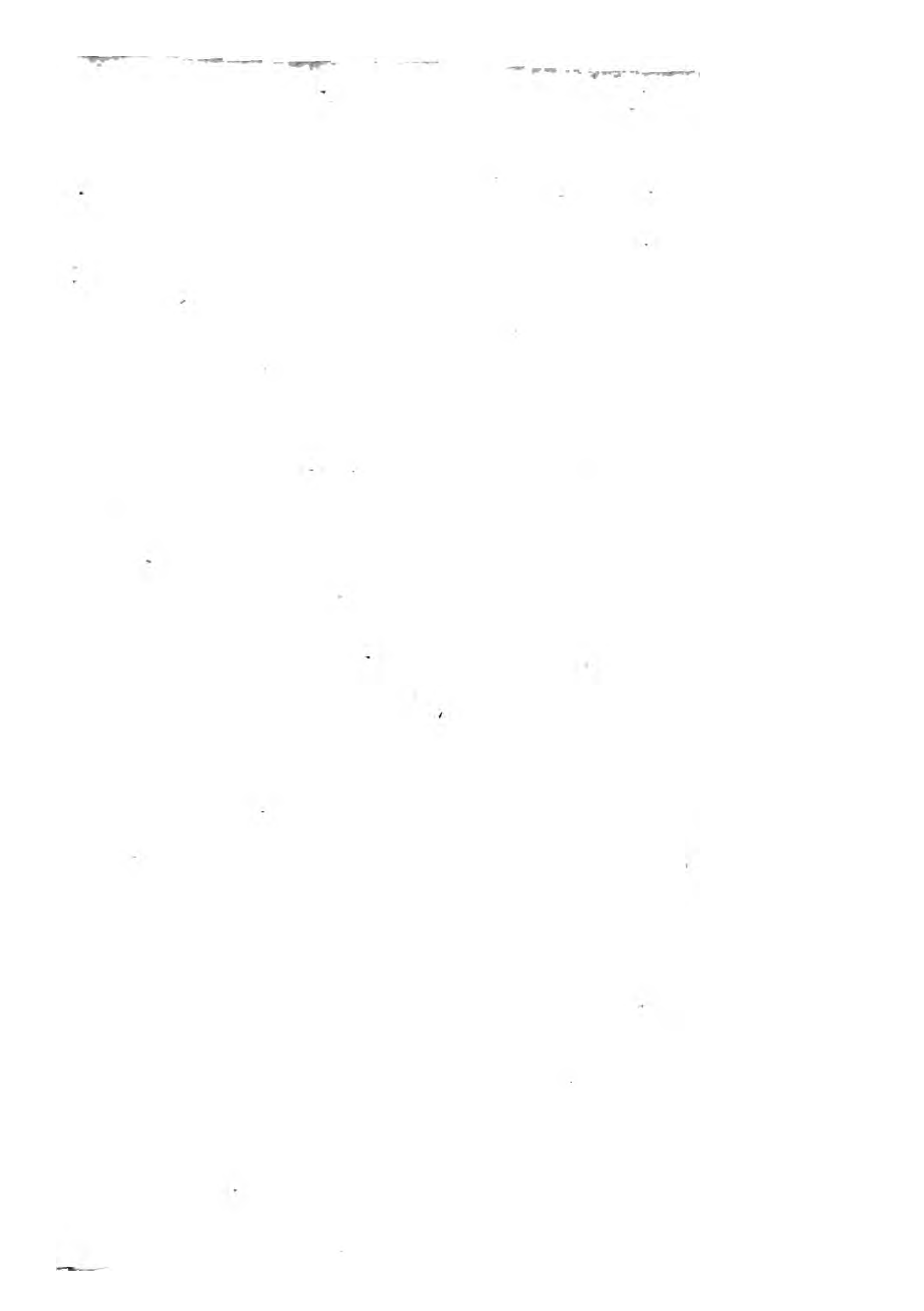
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

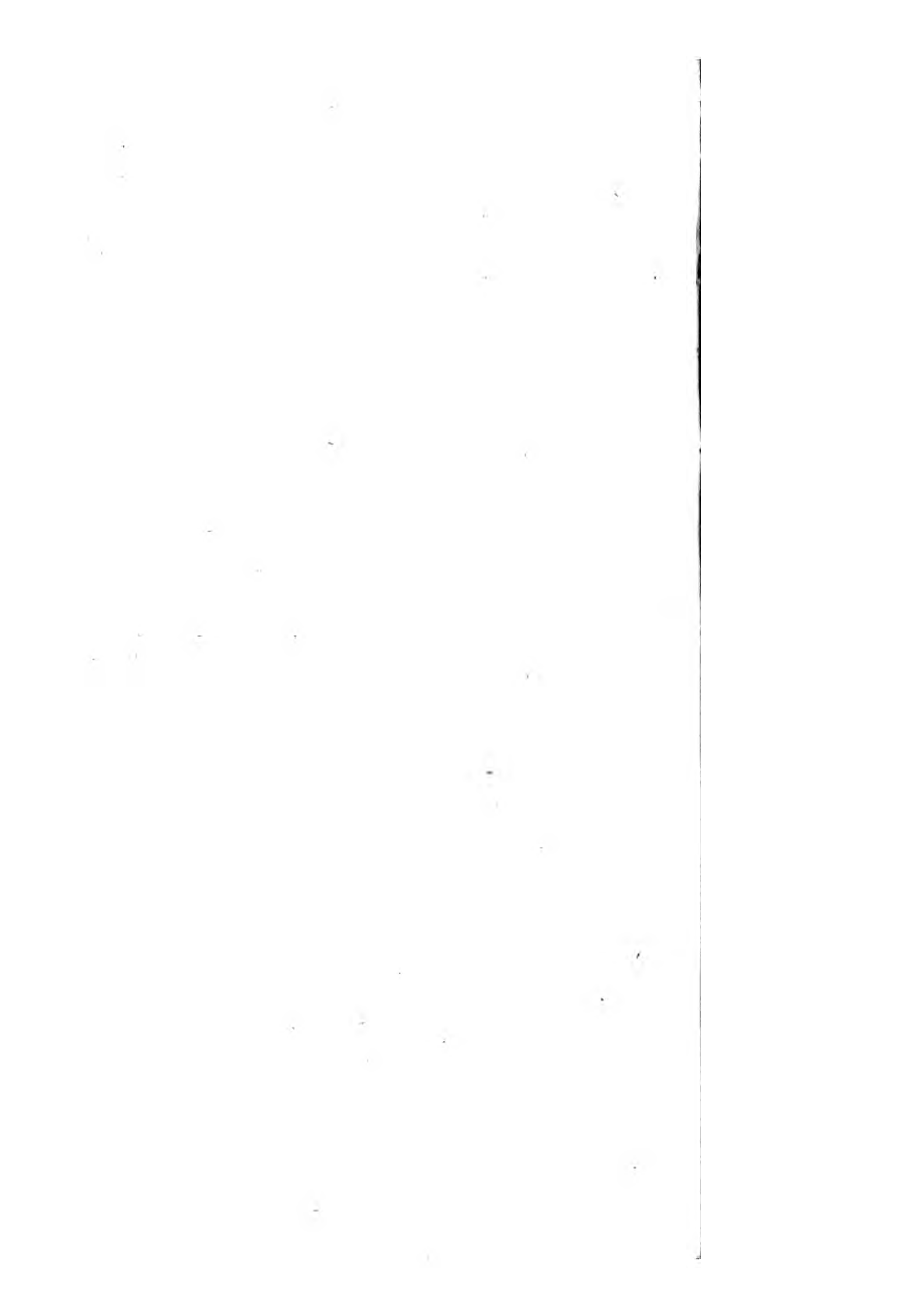
Godw. 72.











MEMOIRES,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

D'ANNE D'AUTRICHE,

EPOUSE DE

LOUIS XIII.

ROI DE FRANCE,

PAR MADAME DE MOTTEVILLE,

Une de ses Favorites.

TOME TROISIEME



A AMSTERDAM,

Chez FRANÇOIS CHANGUION.

M. DCC. XXIII.

[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is scattered across the page and cannot be transcribed.]

MEMOIRES

Pour servir à l'Histoire

D'ANNE

D'AUTRICHE

EPOUSE DE

LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LE vingt cinquieme les Députez 1649.
de Paris arrivèrent, & le pré- Le 25
mier Président, qui suivit l'é- Fevrier
xemple du Nonce, fut trait-
té de même maniere. Il avoit ac-
coutumé de parler avec beaucoup de
hardiesse sur les Desordres de l'E-
tat, & le Ministre avoit toujours une
grande part dans ses Harangues, qui
Tome III. A étoient

1649. étoient plutôt des Libelles diffamatoires contre lui, que des Remontrances à la Reine. Celle, qu'il fit en cette occasion, fut de la nature des autres. Après avoir sur ce Chapitre contenté son Parti, & la plus grande partie de son Auditoire, il supplia la Reine de faire cesser les Desordres, de leur donner la Paix, & de revenir à Paris, y ramener le Roi & par conséquent le bonheur & la joie. Il dit ces mêmes mots, parlant de l'intelligence, que quelques uns du Parti avoient eue avec l'Archiduc, & voulant justifier le Parlement, que *cette grande & illustre Compagnie avoit son intérêt si étroitement uni à celui du Roi & de l'Etat, & avoit donné en toutes rencontres de si glorieuses marques du zèle qu'elle avoit pour le soutien de l'Autorité Roiale, qu'il étoit difficile de s'imaginer que quelques uns de ceux qui la composoient, fussent capables d'oublier le premier & le plus juste de ses devoirs : que ce zèle avoit paru avec éclat, non seulement du tems de nos Peres, par ce fameux Arrêt qui malgré les artifices des Etran-*

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 3

Etrangers rendit à la Loi Salique sa 1649.
premiere vigueur, & servit si fort à
la conservation de la Couronne dans
l'anguste Maison de Bourbon; mais
encor de leur tems, par le soin que leur
Compagnie avoit eu d'affermir, durant
les Minoritez des Rois, les Régences
des Reines Meres. Sur quoi la Reine
& M. le Prince dirent quelques pa-
rolles de ressentiment, qui témoi-
gnoient qu'elle ni lui, n'approuvoient
pas ce qu'il avoit dit des Arrêts du
Parlement touchant la Loi Salique, &
des Régences: & le Chancelier dit
en s'écriant contre cela, *Que le Roi*
étoit le Maître des Ordonnances; qu'il
les faisoit, & defaisoit, comme il lui
plaisoit; & que les Compagnies de-
voient seulement apporter une obéissance
aveugle à leurs volontez. Mais, tou-
tes ces contestations & ces hardiesses
ne brouilloient point à la Cour ce vé-
néable Magistrat. Le Cardinal Ma-
zarin avoit fait des injures, ce que
Mitridate avoit fait du Poison, qui,
au lieu de le tuer, vint enfin par la
coutume à lui servir de nourriture. Le
Ministre, de même, sembloit par son
adresse

1649. adresse faire un bon usage des Male-
dictions publiques : il s'en servoit pour
acquérir auprès de la Reine le mérite
de souffrir pour elle, & d'être la vic-
time des injustes passions des Sujets
du Roi ; & beaucoup d'avantage,
pour cacher l'Amitié de ses Amis,
qui dans le vrai ne l'étoient guere. Il
le voioit bien sans doute ; mais, ne
pouvant mieux faire, il consentoit
qu'ils en usassent ainsi, pour mainte-
nir leur crédit, & pour être mieux en
état de le servir dans les bonnes oc-
casions. En effet, dès le soir même,
le Premier Président & le Président de
même, vinrent trouver la Reine com-
me des Particuliers, & conférèrent
dans son Cabinet avec le Ministre, où
se trouvèrent les Princes, & malgré
l'Arrêt que leur Compagnie avoit
donné contre lui, ils le traitèrent
toujours de premier Ministre. Ils
firent espérer à la Reine, avant que
de partir, une autre Députation,
pour parler tout de bon de la Paix,
& lui demandèrent finement des vi-
vres & du bled, pour autant de jours
qu'on y travailleroit, supputant pour
cha-

chaque jour ce qui étoit à peu près 1649
nécessaire pour fournir Paris. La
Reine ne leur accorda pas leur de-
mande, mais leur fit espérer que
s'ils agissoient fidèlement, elle ne leur
refuseroit rien de tout ce qui seroit
raisonnable. Les Députés tâchoient,
sous l'apparence de la Paix, d'obtenir
des vivres; car ils commençoient à
encherir, & le Peuple patissoit déjà
beaucoup, mais pas assez pour en
être humilié. La Reine aussi de son
côté, croioit bien faire en leur faisant
espérer qu'elle leur en donneroit: elle
vouloit embarquer le Parlement, par
la nécessité du Peuple, à consentir à
ses volontez, & à réduire les Géné-
raux de Paris à l'Accommodement,
auquel ils s'opposoient de toutes
leurs forces.

A la seconde Députation les bleds
furent accordés; mais, la Reine eut
sujet de se repentir d'avoir eu pitié
de ceux qui souffroient. Elle re-
donna des forces à ce Parti, & ne
diminua pas leur malice, si bien
qu'elle perdit les avantages qu'elle
auroit pû tirer de leur souffrance.

1649. Cette Princesse, après les avoir si favorablement traités, leur fit donner une Réponse par écrit, qui, pour être instructive, peut tenir sa place dans ces Mémoires.

R E P O N S E

DE SA MAJESTÉ AUX
DÉPUTÉZ DU PARLE-
MENT.

„ **L**E Roi étant au Conseil, par
 „ l'Avis de la Reine Régente sa
 „ Mere présente, où étoient aussi
 „ Monseigneur le Duc d'Orleans,
 „ Mr. le Prince, & autres notables
 „ Personnages dudit Conseil, déli-
 „ bérant sur ce qui lui a été repré-
 „ senté par les Députez de la Com-
 „ pagnie se disant tenir le Parlement
 „ de Paris, a commandé la présente
 „ Réponse leur être baillée.

„ Sa Majesté auroit eu très grande
 „ raison de n'admettre pas à sa pré-
 „ sence

„ fence ledits Députez , aiant chā-1649.
„ que jour de nouveaux sujets d'être
„ plus indignée contre leur Conduite,
„ & de ladite Compagnie, & en ce-
„ tui notamment dont ils viennent
„ de lui rendre compte, & dont elle
„ avoit déjà eu l'avis , d'avoir reçu
„ un Envoié de la part des Enne-
„ mis de l'Etat.

„ Sa Majesté est d'ailleurs très
„ bien informée des allées & venues
„ qui se sont faites de Paris à Bru-
„ xelles , du sujet de la venue de
„ Saint-Ibal & de Sauvetat, dont le
„ premier est avec le Duc de Lon-
„ gueville, & l'autre est ici prison-
„ nier, après s'être abouchés avec la
„ Duchesse de Chevreuse, & avec
„ des Ministres d'Espagne.

„ Elle sçait que Laigue , envoié à
„ Bruxelles par quelques Particuliers
„ qui ont conjuré la ruine de l'Etat,
„ en tant qu'elle pourroit dépendre
„ de leur malice , a été celui qui a
„ recherché & fait résoudre l'Archiduc
„ & le Comte de Pigneranda
„ qui le conseille, d'envoier une

1649. „ personne expresse à ladite Compa-
 „ gnie avec une simple Lettre dont
 „ la créance seroit faite à Paris mê-
 „ me , par ceux qui l'avoient en-
 „ voié , selon l'état où se trouve-
 „ roient pour lors les affaires. Le-
 „ dit Laigue ne se contentant pas
 „ d'assûrer lesdits Ministres qu'ils en
 „ tireroient de très grands avantages
 „ pour les intérêts du Roi leur Mai-
 „ tre; mais, ce qui fait horreur à
 „ le dire , qu'il causeroient un bou-
 „ leverfement général dans la France,
 „ s'ils sçavoient bien profiter de cet-
 „ te occasion , par les moiens qu'il
 „ leur en suggéreroit.

„ Comme ceux qui , contre l'in-
 „ tention & au desçu de ladite Com-
 „ pagnie , ont formé les Mémoires
 „ dont Laigue a été chargé sont les
 „ mêmes , qui avant que le Roi par-
 „ tît de Paris entretenoient les intel-
 „ ligences avec les Ennemis de l'E-
 „ tat , pour se saisir de la personne
 „ de Sa Majesté.

„ Comme ce sont les mêmes , qui
 „ travailloient alors à exciter des Sé-
 „ di-

ditions dans Paris; les mêmes qui 1649
se partageoient dedans & dehors
la Ville, pour traiter avec des
Princes qui sont depuis entrez dans
le Parti; les mêmes qui, après
l'Accommodement fait en ce lieu
au mois d'Octobre dernier, par
la Déclaration que Sa Majesté y
fit expedier, qui sembloit avoir
ôté pour jamais la racine de toute
division; reconnoissans que les
Ennemis se résoudroient peut être
à faire la Paix sur ce qu'ils au-
roient perdu l'espérance de voir
naître des Troubles dans le Roiau-
me, leur firent sçavoir aussi-tôt
qu'ils ne devoient point se mettre
en peine de cet Accommodement,
& qu'ils feroient en sorte qu'avant
qu'il se passât six semaines, le Par-
lement remueroit tout de nou-
veau, & mettroit plus d'Affaires
que jamais sur les bras de la Rei-
ne; les assûrant même, qu'il se-
roit alors fortifié par l'attachement
de divers Princes & autres person-
nes de qualité.

Comme ce sont les mêmes, qui

1649.,, ont eu le crédit dans ladite Com-
 ,, pagnie, au grand regret des bons ,
 ,, de la porter à faire tant de choses
 ,, extraordinaires , qui se sont pas-
 ,, sées depuis la sortie du Roi de Pa-
 ,, ris : on n'a pas sujet d'être surpris
 ,, qu'ils aient encore eu le pouvoir
 ,, de lui faire exercer cet Acte de
 ,, Souveraineté, de recevoir des En-
 ,, voies des Princes, & qui plus est
 ,, d'un Prince Ennemi de l'Etat, en
 ,, même tems qu'elle venoit de refu-
 ,, ser d'écouter ceux qui lui avoient
 ,, été envoyés par le Roi son Maître
 ,, & son Souverain.

,, Le Sieur de l'Isle, Lieutenant
 ,, des Gardes du Corps de Sa Majes-
 ,, té, qui alloit de sa part vers ladite
 ,, Compagnie, n'y fut pas reçu, à
 ,, cause des formes. Cependant, elle
 ,, en trouve pour recevoir l'Envoié
 ,, de l'Archiduc, qui a les armes à
 ,, la main contre le Roi ; mais non
 ,, pas dans ses Regitres, ni même
 ,, dans ceux du Parlement de la Li-
 ,, gue.

,, Elle refuse l'entrée à Paris à un
 ,, Héraut envoyé de la part du Roi,
 ,, prenant prétexte sur ce que ceux
 ,, qui

» qui la composent n'étant pas Sou- 1649.
» verains , ils auroient manqué au
» respect qu'ils doivent à Sa Majesté
» en l'admettant ; mais , ils oublient
» qu'ils sont Sujets , & agissent en
» Souverains , quand il est question
» de recevoir un Ambass deur de là
» part des Ennemis de l'Etat , qui
» est un Moine , Aumonier du
» Comte de Garcies , Gouverneur
» de Cambrai , lequel avoit de lon-
» gue-main des intelligences dans Pa-
» ris , & y donnoit des avis toutes
» les semaines , & en recevoit ; y
» aiant même demeuré long - tems
» depuis la mort du feu Roi , & fait
» diverses menées très préjudiciables
» au Service de Sa Majesté , avec des
» Prisonniers de Guerre Espagnols ,
» qui obligèrent à prendre la résolu-
» tion d l'arrêter , dont son évasion
» empêcha l'effet.

» Il a été aisé à voir que sa créan-
» ce a été composée à Paris par ceux
» là même qui l'y ont attiré : autre-
» ment , l'Artifice des Ministres
» d'Espagne auroit été trop grossier ,
» & même de faire dire à ladite
» Compagnie qu'on leur a tout of-

1649. „ fert pour conclure promptement
„ la Paix, à condition qu'ils assiste-
„ roient le Roi des forces d'Espagne
„ pour opprimer ladite Compagnie,
„ & ruiner Paris : en même tems
„ que le Comte de Pigneranda, écri-
„ vant ici le douzieme Fevrier, se
„ plaint qu'on ne lui ait rien fait
„ sçavoir par le retour du Sieur Fri-
„ quet qui soit précis & individuel
„ sur les intérêts du Roi son Maitre,
„ & de Mr. de Lorraine ; & que
„ par la même Lettre ledit Comte
„ prie qu'on lui dépêche une Per-
„ sonne expresse avec quelque plus
„ grand Eclaircissement des inten-
„ tions du Roi : ce qui fait bien
„ voir évidemment qu'il n'a pas re-
„ çu des offres si avantageuses pour
„ la Paix, & qu'il ne refuse pas de
„ la traiter ici, pour ne le juger ni
„ honnête ni sur, comme on a fait
„ dire à ladite Compagnie par ce
„ Moine. Et, en effet, ensuite de
„ cette Lettre, Sa Majesté a choisi
„ le Sieur de Vautorte, Conseiller
„ d'Etat, pour aller à Bruxelles, où
„ il negocie présentement, aiant
„ trouvé un sauf conduit de l'Archi-
„ duc.

» duc à Cambrai, pour y passer en 1649.
» toute sûreté.

» Sa Majesté, qui veut bien donner à ladite Compagnie toutes les
» lumieres qui dépendent d'elle,
» pour l'empêcher d'être surprise
» par cet Artifice, a eu la bonté
» d'ordonner qu'on fasse voir ausdits
» Députez les Originaux desdites
» Lettres du Comte de Pigneranda,
» dans lesquelles ils verront aussi
» comme il se préparoit à s'avancer
» de deça pour conférer avec les Mi-
» nistres du Roi, & donner la der-
» niere main au Traité de Paix : &
» il seroit déjà en France, si les es-
» pérances qu'il a conçues de tirer
» de plus grands avantages de ces
» Divisions, & les instances qui lui
» ont été faites à Bruxelles par ceux
» qui ont sollicité l'Archiduc à Bru-
» xelles d'envoier vers ladite Com-
» pagnie; ne lui avoient fait cher-
» cher des prétextes de différer son
» voiage. Ils pourront aussi remar-
» quer dans lesdites Lettres, que ce
» que l'Envoié a dit de la part du
» Roi Catholique est une manifeste
» suposition, puis qu'il lui étoit

1649. „ impossible de donner des ordres
„ sur des Affaires dont il ne pou-
„ voit avoir encore aucune connois-
„ sance.

„ Tout cela , & beaucoup d'au-
„ tres circonstances que l'on obmet ,
„ sembloient obliger Sa Majesté à ne
„ pas recevoir les Députez ; mais ,
„ considérant qu'il y a dans ladite
„ Compagnie nombre de bons Fran-
„ çois , bien intentionnez pour l'E-
„ tat , & à qui le cœur saigne de
„ voir pratiquer à tous momens ce
„ que la plus grande malice auroit
„ eu peine à concevoir , Sa Majesté
„ a voulu en user comme bon pere
„ de Famille , qui , quelques grandes
„ que puissent être les fautes de ses
„ Enfans , ne se lasse jamais de leur
„ tendre la main , pour tâcher à les
„ remettre dans le bon chemin ; & a
„ resolu de lui donner encor cette
„ marque de sa bonté , lors qu'elle
„ a plus sujet d'être offensée. Ainsi
„ toute la France verra qu'elle n'a
„ oublié aucune voie imaginable
„ pour la ramener à son devoir , &
„ pour l'obliger à faire cesser les mi-
„ seres de Paris , & à prévenir celles
„ dont

» dont le Roiaume est menacé par 1649.
» les Ennemis Domestiques & E-
» trangers. Et, à tout événement,
» si les cœurs étoient encore après
» cela si endurcis, que de ne pas
» vouloir rendre au Roi l'Obéissance
» qui lui est due, elle seroit seule
» responsable devant Dieu, devant
» le Roi, la Maison Roiale, & tous
» les Ordres du Roiaume, des maux
» qui en arriveront.

» Pour ce qui est de la Paix, qui
» est un prétexte qui ne manque ja-
» mais à ceux mêmes qui l'appré-
» hendent le plus, & qui ont le
» plus de passion de brouiller; il n'y
» a personne tant soit peu informé
» des Affaires, qui ne sache que
» comme les Imperiaux ont été o-
» bligée de consentir à celle d'Alle-
» magne qui a été conclue avec tant
» de gloire & d'avantage pour cette
» Couronne, & où elle a eu même
» lieu de faire paroître sa modéra-
» tion en rendant grand nombre de
» Places importantes & des États en-
» tiers; les Espagnols auroient été
» aussi contraints de donner les mains
» à un Accommodement, si la con-
» duite

1649 „ duite de quelques Factieux nē leur
 „ eut fait concevoir de si fortes es-
 „ pérances de ces Divisions, & de
 „ Remūmens dans le Roiaume,
 „ qu'ils ont crū en devoir attendre
 „ l'évenement pour en profiter.

„ Car, pour ce qui est de l'offre
 „ que l'on a fait faire par le Moine,
 „ comme de la part de l'Archiduc,
 „ de rendre ladite Compagnie arbi-
 „ tre de cette grande Affaire, quand
 „ la Proposition seroit aussi sincere
 „ que toute apparence & raison ne
 „ veut pas qu'elle le soit, ce n'est
 „ pas un Honneur que les Espagnols
 „ lui rendent; c'est une Injure &
 „ un Affront qu'ils font à tout ledit
 „ Corps.

„ La France a souvent offert aux
 „ Espagnols de se soumettre à tous
 „ les points indécis & qui sont de-
 „ meurez en différend, à l'Arbitra-
 „ ge & à la Décision, ou des Pro-
 „ vinces-Unies, avec le Prince d'O-
 „ range, ou dudit Sieur Prince d'O-
 „ range appellant avec lui quelques-
 „ uns des Ministrés des Etats, ou
 „ de la Reine de Suede, ou des Prin-
 „ ces ou Etats de l'Empire, con-
 „ join-

„ jointement ou séparément , ainsi 1649.

„ qu'ils aimeroient le mieux ; ce

„ qu'ils ont toujours constamment

„ refusé , & ils s'adressent aujour-

„ d'hui à ladite Compagnie pour lui

„ déférer ce Jugement , c'est-à-dire

„ la Disposition des plus grands in-

„ térêts que leur Couronne ait à

„ démêler avec celle-ci.

„ Ne lui seroit-ce pas une tache ;

„ qu'étant toute composée de Fran-

„ çois , le Roi d'Espagne la jugeât

„ plus portée en sa faveur , & s'en

„ promît un meilleur traitement ,

„ que de la Reine même qui est sa

„ Sœur , ou que de tant de Princes

„ & Potentats Etrangers , avec qui

„ il est en Paix , & même en Liai-

„ son.

„ Les Espagnols ont fait voir par

„ leur conduite en tout tems , qu'ils

„ ne souhaitent rien tant que la di-

„ minution de la Puissance , de la

„ Grandeur , & de l'Autorité du Roi ;

„ & cependant ils ont recours à ladi-

„ te Compagnie par préférence à

„ tous autres , & déclarent qu'ils la

„ choisissent pour Arbitre de tous

„ leurs Differens. Peuvent-ils offen-

„ ser

1649. „ ser plus sensiblement de bons Fran-
„ çois & des Officiers , que de les
„ croire capables d'être sous un pré-
„ texte spécieux , des Instrumens
„ propres à l'abaissement de leur
„ Roi & à l'affoiblissement de cette
„ Monarchie , qui est toujours la
„ principale visée qu'ils ont toujours
„ en toute leurs Actions ?
„ Ceux , qui ont formé l'Instruc-
„ tion du Moine , ont bien mal rai-
„ sonné , de ne s'être pas apperçus
„ qu'ils lui ont fait détruire d'un
„ côté ce qu'ils lui faisoient établir
„ de l'autre. Les Espagnols souhai-
„ tent , dit-il , la Paix avec passion ,
„ & pour preuve de cela ils sont
„ disposez d'en passer par le juge-
„ ment de ladite Compagnie ; mais,
„ si cette passion étoit véritable &
„ sincere , refuseroient - ils tant de
„ Places & de Provinces entieres ,
„ qu'ils disent que le Roi leur a of-
„ fert , pour s'adresser à d'autres ,
„ dont tout ce qu'ils pourroient at-
„ tendre de plus favorable & de plus
„ avantageux ne scauroit être que la
„ promesse de la même chose , sans
„ espérance d'aucune exécution ,
„ puif-

„ puis quelle ne peut jamais dépendre 1649.
„ que des Ordres du Roi.

„ Y auroit-il quelqu'un assez simple,
„ ple, pour se persuader qu'ils veulent
„ épargner la France ? Ils y entreront
„ avec toutes leurs forces, & profiteront
„ de ces Emotions, dès qu'ils en auront
„ le moien, & qu'ils verront jour à nous
„ faire du mal ; mais, l'intérêt particulier
„ de ladite Compagnie ne les poussera, ni ne
„ les arrêtera un seul moment : cette
„ résolution dépendra purement de l'état
„ de leur Armée ; & s'ils ne le font pas,
„ on n'en devra avoir obligation qu'à la
„ saison, & à leur faiblesse, & à la crainte
„ d'exposer leur Troupes mal à propos.

„ Pouvoient-ils faire une Offense plus
„ sanglante à ladite Compagnie, que de la
„ croire une matiere facile, & toute
„ disposée à leur mettre la France en proie ;
„ que de s'adresser à elle, sous les précieux
„ prétexte de la Paix, & de l'assister, quand
„ ils n'ont autre dessein que de bien allumer
„ la Guerre Civile dans le Roiaume & de
„ l'ensevelir dans ses ruines.

„ Leurs

1649. „ Leurs Affaires de tous côtez sont
„ en pire état encore; qu'elles ne pa-
„ roissent l'être; & il est comme in-
„ dubitable, que si ces Desordres in-
„ testins peuvent cesser bientôt, com-
„ me Sa Majesté y contribue de sa
„ part, ils seront forcez à donner les
„ mains sans délai à une Paix, avec
„ des conditions avantageuses pour
„ cette Couronne.
„ C'est à quoi Sa Majesté s'appli-
„ que, & continuera de le faire, avec
„ tous les soins possibles, sans ou-
„ blier aucun des moiens qui peuvent
„ le plûtôt produire ce grand bien.
„ Que si contre les apparences, les
„ Ennemis refusent un Accommode-
„ ment honnête & équitable, & s'o-
„ piniâtrent à prétendre des conditi-
„ ons injustes & exorbitantes, telles
„ que l'Envoié a supposé qu'on leur a
„ offertes, en ce cas, comme la plus
„ forte passion de la Reine & la prin-
„ cipalle visée est le bien de l'Etat,
„ la Grandeur du Roi son Fils, &
„ de lui pouvoir un jour rendre
„ compte de son Administration, sans
„ qu'il ait occasion de lui en faite le
„ moindre reproche; Sa Majesté ne
„ fera

» sera pas à la verité assez hardie de
» disposer, quoi qu'à l'avantage d'un
» Frere, de ce dont un Roi pupil &
» son Fils se trouve en possession par
» une juste Guerre, & principale-
» ment voiant que l'Espagne tient
» encor aujourd'hui divers Roiaumes
» que la France a autrefois possédez
» à juste titre. Elle ne voudra pas
» répondre si mal aux bénédictions
» que Dieu a versées si abondamment
» sur cet Etat, que d'abandonner en
» un seul jour aux Espagnols le fruit
» des travaux de tant d'années, toutes
» pleines de bons succès : & ce qui a
» couté tant de peines au feu Roi, &
» tant de soins à Monseigneur le Duc
» d'Orleans & à M. le Prince, qui
» ont exposé si librement leurs vies à
» mille périls pour conserver les Con-
» quêtes du feu Roi, & pour les au-
» gmenter, comme ils ont fait, de
» quantité de Places importantes, &
» d'une grande étendue de Pais, &
» mondit Seigneur le Duc d'Orleans,
» & M. le Prince, ont déclaré qu'ils
» ne se porteroient jamais à ôser le
» conseiller à Sa Majesté. C'est pour-
» quoi, en ce cas, elle se croiroit
» obli-

1649. „ obligée de consulter l'Avis des
 „ Etats Généraux du Roiaume, qui
 „ sont déjà intimez & qui feront
 „ bientôt assemblez, sur la Résolution
 „ qu'elle auroit à prendre; ne pou-
 „ vant douter qu'elle ne fût la meil-
 „ leure, puisqu'elle auroit été prise
 „ par le consentement général de tous
 „ les Ordres du Roiaume.

„ Pour ce qui est des Instances
 „ que les dits Députez ont faites à Sa
 „ Majesté, quand après sa sortie de
 „ Paris elle a transféré la Séance de
 „ ladite Compagnie, ce n'a point été
 „ à dessein de punir, ni les excès pas-
 „ sez, ni de toucher aux personnes,
 „ ou aux biens d'aucun de ceux qui
 „ la composent: son but n'a été que
 „ de travailler & remédier aux Des-
 „ ordres qui ont travaillé l'Etat, par
 „ la continuation de leurs Assém-
 „ blées, rétablir parmi eux la liberté
 „ des suffrages, qui étoit étouffée
 „ par des menaces continuelles, &
 „ par des Billets qu'on jettoit pour
 „ rendre odieux au Peuple ceux qui
 „ vouloient demeurer dans la modé-
 „ ration, éteindre la Faction qui se
 „ formoit dans Paris, & qu'on a de-
 „ puis

„ puis vu éclore si puissante ; raffermir-1649.
„ mir la tranquillité de la Ville, & la
„ mettre en état que le Roi y pût
„ demeurer en sûreté.

„ Sa Majesté depuis avoit envoyé
„ un Héraut à ladite Compagnie,
„ pour lui faire sçavoir qu'elle don-
„ noit assurance des Personnes, des
„ Charges, & des Biens, à tous ceux
„ qui se rendroient près d'elle sans
„ exception d'aucun. Elle lui con-
„ firme encor la même grace, pour
„ tous ceux qui s'y rendront dans le
„ sixième du mois prochain.

„ Et à l'égard de l'Envoié de l'Ar-
„ chiduc, comme il eut été à sou-
„ haïter pour l'honneur de la Com-
„ pagnie, que l'Avis des soixante &
„ douze qui vouloient qu'on ne l'in-
„ trodusît pas, & qu'on l'envoîât au
„ Roi, eût prévalu, aussi la meilleu-
„ re Réponse, & celle que Sa Ma-
„ jesté entend qu'on lui fasse, c'est
„ de ne lui en donner aucune ; pour
„ faire connoître à son Maître, que
„ si la Compagnie a été facile à l'é-
„ couter, elle est incapable d'entrer
„ en aucune Intelligence & Négocia-
„ tion avec les Ennemis de la Cou-
„ ronne. „ Pour

1649. „ Pour ce qui est de l'Instance
 „ que lesdits Députez font à Sa Ma-
 „ jesté , à ce qu'il lui plaise retirer
 „ ses Troupes des environs de Paris ,
 „ & laisser le passage pour l'entrée
 „ des vivres , l'exécution en dépend
 „ purement de ladite Compagnie ,
 „ & de la Résolution qu'elle prendra
 „ de se rendre près de Sa Majesté ,
 „ avec les sûretés qu'elle lui donne.
 „ C'est ce que Sa Majesté attend
 „ de sa Fidélité, que lesdits Députez
 „ lui font venus protester , & qu'
 „ ladite Compagnie par une prompte
 „ Obéissance fera cesser les souffran-
 „ ces de la Ville de Paris , & les mi-
 „ seres du pauvre Peuple ; afin que
 „ le calme une fois rétabli dans le
 „ Roiaume , puisse produire bientôt
 „ la conclusion de la Paix générale ,
 „ & le repos de la Chrétienté. Fait
 „ au Conseil d'Etat du Roi, tenu à
 „ Saint-Germain en Laye , le vingt
 „ cinquieme jour de Février mil six
 „ cent quarante-neuf. „

Signé , DE GUENEGAUD.

Les Députez, étant arrivez à Pa-
 ris,

ris, firent leur rapport à la Compagnie, selon cette Réponse & leur 649.
particulieres Audiances. Le Premier
Président y reçut des reproches, pour
avoir conféré avec le Cardinal sans le
reste des Députez. Là dessus s'éleva
dans le Palais un grand bruit, & des
cris effroiables, qui de ce lieu allé-
rent au Peuple assés dans la gran-
de Salle, dans la Cour, & dans les
rues. Tous demandent des nouvel-
les de la Députation, & comme le
bruit courut que le Premier Prési-
dent avoit conféré avec le Ministre,
ils se mutinèrent & dirent tous qu'ils
ne vouloient point de Paix avec le
Mazarin; & quelques-uns proposé-
rent d'aller chez le Premier Président,
pour le piller, & le punir de ce qu'il
vouloit s'accorder avec lui.

La canaille étoit païée pour crier
contre les commencemens de la Paix.
Les Frondeurs, qui ne la vouloient
point, ou plutôt qui vouloient qu'elle
se fit par eux, avoient fait faire
cette Sédition contre le Premier Prési-
dent, exprès pour l'embarasser, &
l'intimider; mais cet homme, aiant
déjà montré sa fermeté en beaucoup

1649. d'occasions, fit voir encor en celle-ci autant de courage qu'en toutes les autres; &, sans s'étonner, il dit au Duc de Beaufort, qu'il devoit faire appaiser ce Tumulte: autrement, que le Desordre se feroit si grand, que peut être lui-même n'en pouvant pas être le maitre, il en seroit faché, par les grands maux qu'il pourroit causer à toute la Ville; & beaucoup des plus considérables de cette Compagnie se réunirent au Premier Président. Ce Prince, le Chef des Crieurs, fut enfin contraint, pour éviter un plus grand mal que celui de revoir le Mazarin dans Paris, d'aller lui-même appaiser le Desordre. Il assura le Peuple, qu'on ne le trompoit point, en leur disant à tous, *Qu'il chasseroit le Mazarin.* Ce bruit étant appaisé, on résolut d'envoyer tout de nouveau des Députez à la Cour, sept de chaque Chambre, pour aller traiter la Paix; ce qui donna quelque espérance aux gens de bien, & fit croire à la Reine que les choses se passeroient comme elle le desiroit. Elle ne pouvoit pas s'imaginer que les Députez ôfassent lui demander, ce

ce qu'ils sçavoient certainement qu'el. 1649.
le ne vouloit pas leur accorder.

Le Premier Président, après avoir fait ce coup, sortant de la Galerie du Palais pour entrer chez lui, une grande multitude de coquins le vinrent attaquer. Un de la troupe, l'ayant menacé de le tuer, ce grave Magistrat lui dit froidement, *Mon Ami, quand je serai mort, il ne me faudra que six pieds de terre; &* sans se hâter d'un pas, il s'en alla chez lui, fort satisfait d'avoir fait résoudre cette seconde Députation. S'il en étoit content, les Généraux ne l'étoient pas de même: elle leur déplut infiniment. Ils voioient que les principaux de la Compagnie panchoient du côté de la Cour; qu'ils n'étoient pas les Maîtres du Parti, & que la Paix ne pourroit pas à leur gré être le prix de leur ambition, & de leurs desirs: mais, ils se consolèrent dans la résolution qu'ils firent de ne nommer pour aller à la Cour que ceux dont ils étoient assurés; & par cette voie, ils espérèrent, que l'Accommodement dépendroit toujours de leur volonté.

1649. Pendant toutes ces Négociations l'Armée du Roi prit par force Briecomte-Robert, qui étoit un bon Poste pour les Révoltéz, & dont la privation les devoit infiniment incommoder. D'autre côté les Parisiens enlevèrent aussi sur les Gens du Roi un grand Convoi de Pain de Gonesse, parceque la faim donne du courage aux hommes les plus poltrons; mais, ce secours étoit de peu de durée, & n'ayant plus à eux de passages libres, ils étoient en mauvais état.

Ces mêmes jours, on arrêta à Saint-Germain le Maréchal de Rantzau. Il fut soupçonné de favoriser le Parti Parisien; &, comme il étoit Gouverneur de Gravelines, le Ministre crut qu'il ne pouvoit prendre trop de précautions, pour se garantir des maux qui pouvoient arriver de la mauvaise volonté de ce Maréchal. Il avoit jusqu'alors bien servi le Roi; mais, la constance n'a pas été donnée aux hommes pour une qualité qui leur soit naturelle. Les apparances de son changement firent aussi changer sa fortune.

Le

Le deuxieme jour du mois de Mars, les Gens du Roi vinrent à Saint-Germain trouver la Reine, pour lui dire la Députation ordonnée par le Parlement. Ils lui demandèrent des Passeports, & la supplièrent d'ordonner du lieu de leur Conférence. Ils firent aussi quelques instances de la part des Ducs de Beaufort & de Bouillon, pour y être admis; mais, aiant été bien reçus à leur égard, ils furent refusez sur l'article des autres. On choisit pour le lieu de la Conférence le Château de Ruel, comme étant à moitié chemin de Paris & de Saint-Germain; & les Généraux, qui en particulier redoublèrent leurs instances, n'y furent point admis.

Le Duc d'Orleans, le Prince de Condé, le Ministre, l'Abbé de la Riviere, & le Tellier, allèrent au rendez-vous, où se trouvèrent les Députez, avec ordre exprès de leur Compagnie, de ne point conférer avec le Cardinal Mazarin. Déjà on en avoit eu avis à la Cour; & Champlatreux, Fils du Premier Président, qui l'avoit dit par ordre du

1649. Parlement , fut en apparence traité avec beaucoup de rigueur : on lui donna même des Gardes pour quelque peu de tems , pour faire voir aux Ennemis du Ministre , que cette Proposition étoit odieuse à la Reine , & seroit combattüe par les Princes du Sang ; mais , cette rigueur n'empêcha pas que les Députés ne refusassent absolument de conférer avec lui : ce qui causa un grand embarras entre les deux Partis , & donna sans doute beaucoup de honte à celui qui en étoit le sujet. Le soir du même jour , que les Princes étoient allez à Ruel , j'étois auprès de la Reine , qui attendoit avec impatience le succès de cette Dispute , sans pourtant en faire part aux Spectateurs. Chamarante , premier Valet de Chambre du Roi arriva fort tard , qui vint lui dire , que la Conférence étoit rompue : puis , s'approchant de la Reine , il lui en dit tout bas à l'oreille la véritable cause. La Reine , qui ne vouloit pas montrer de sentir ni de voir l'affront que le Parlement faisoit à son Ministre en cette occasion , se mit à rire , & nous dit , *Il n'y a point de*
Con-

Conférence; par conséquent il n'y a point 1649.
de Paix : tant pis pour eux.

Pendant que ces Difficultez arrê-
tèrent la Conférence, les Généraux,
qui n'avoient point de part que par
leurs Cabales à cette Assemblée, se
vinrent camper avec du Canon à Vil-
lejuive, menaçant le Mazarin de
l'embarasser, & de lui faire toujours
naitre des obstacles invincibles. Ils
lui vouloient faire peur de la haine
du Peuple, dont ils disoient qu'ils
seroient les Maitres, malgré le Parle-
ment, & malgré leurs Traitez. Ce
qui en effet pouvoit donner de l'in-
quiétude au Ministre étoit de voir
que le Parlement paroissoit approuver
les sentimens de la Populace, & des
Généraux; puisque si constamment
les Députez refusoient de s'aboucher
avec lui en cette occasion, où il s'a-
gissoit d'un bien qui leur étoit si
considérable.

Le lendemain, comme ils furent
prêts de se séparer à cause de cette
difficulté, le Duc d'Orleans, vou-
lant toujours avoir quelque part à la
Paix, au lieu de celle que le Prince
de Condé avoit eue à la Guerre,

1649. trouva un Accommodement qui fut que lui, ni Mr. le Prince, n'assistaient point à cette Conférence. Il fut résolu qu'ils se tiendroient à part, & le Ministre avec eux, qu'on y laisseroit seulement le Chancelier & le Tellier; & trouvèrent qu'une Chambre entre eux & le lieu de la Conférence n'empêcheroit pas d'entrer en matière; ce qu'ils firent: & alors il sembla que les Sujets vouloient donner des Loix à celui dont ils les devoient recevoir.

Tout ce jour, les Parlementaires furent fiers, & ceux qui venoient de Ruel à Saint-Germain, ne croioient pas que les Affaires se pussent accommoder; car, la maniere dont ils parloient faisoit croire qu'ils se rendroient difficiles sur l'Article du Ministre; mais cette ferocité se trouva consister en bonne mine, & ces apparences n'alloient qu'à contenter les Sots, les Emportez, & le Peuple. Le jour d'après, ils changèrent de méthode, & les Députez, prenant l'air de la Cour, montrèrent en effet que ce charme avoit autant de pouvoir sur eux que sur les autres hommes.

mes. Cependant, les Parisiens, par l'ordre des Généraux & du Parlement, ne laissoient pas de continuer à vendre publiquement les meubles du Cardinal Mazarin, qui, depuis l'Arrêt donné contre lui, avoient été à l'encan, vendus aux passans, à tel prix qu'on vouloit en donner; & sa Bibliothèque, ramassée avec tant de soin, fut dispersée à tous ceux qui la voulurent piller.

Le sixieme, le Cardinal vint faire un petit voiage à Saint - Germain, pour instruire la Reine de tout ce qui se passoit. Le soir, après qu'il l'eut quitée, comme ceux qui l'environnoient étoient curieux d'apprendre des nouvelles, la Reine nous dit à Mr. le Premier, & à moi, *Qu'il n'y avoit encore rien d'avancé, ni aucune solide espérance d'obtenir ce qu'on desiroit; qui étoit que le Parlement s'humiliât: puis nous dit qu'à la fin pourtant, elle croioit que tout iroit bien.* Les Députez avoient dit avoir reçu de nouveaux ordres de leur Compagnie, de demander l'éloignement du Ministre; & il falut que le Duc d'Orleans se trouvât souvent à la

1649. Conférence , pour deffendre celui qu'ils vouloient attaquer. Mais enfin, la Dispute se termina à une Comédie qui fut habilement jouée; car ceux, qui demandoient l'absence du Ministre, sçavoient bien qu'ils ne l'obtiendroient pas, & comme je l'ai déjà dit, ils ne la desiroient peut être pas beaucoup.

Pendant cette Conférence, il arriva une Nouvelle qui fit changer les Résolutions de plusieurs, qui augmenta les forces du Roi, & diminua un peu l'orgueil & la fierté des Parisiens. Le Vicomte de Turenne, qui commandoit l'Armée du Roi en Allemagne, & qui s'étoit peu auparavant déclaré du Parti des Parlementaires, à cause que le Duc de Bouillon son Frere en étoit, & aiant voulu amener ses Troupes au secours du Parti Parisien, avoit été abandonné de toute l'Armée, qui voulant être fidelle au Roi, alla se rejoindre à Er-lac, Alleman au service de la France. Il ne resta à ce Général que deux ou trois Régimens, en qui il n'ôsa se confier; &, se voiant sans puissance, plein de confusion & de repentir,

pentir, il se retira seul à Heilbrun. 1649.

Cette même nuit que le Ministre coucha à Saint - Germain, Mr. le Prince lui envoya une Lettre qu'il avoit reçue du Vicomte de Turenne, qui, malheureux & humilié, demandoit pardon de sa faute. Il le supplioit par cette Lettre, de lui continuer sa Protection, & d'obtenir du Ministre sa grace & l'absolution de son peché.

Cette Nouvelle abatit pour quelques jours les forces des Parlementaires & des Généraux; car, ils avoient une grande espérance en cette Armée. Ce secours leur aiant manqué, le Cardinal crut qu'il auroit alors de l'avantage sur ses Adversaires, & que le rétablissement de son Autorité, se feroit aisément. Il commença donc à reprendre de l'audace; mais, ses Ennemis, malgré leur mauvaise aventure, ne diminuèrent gueres de celle qu'ils avoient accoutumé d'avoir.

Le Coadjuteur, voulant cacher aux Parisiens cette facheuse Nouvelle d'Allemagne autant qu'il lui seroit possible, parut au Parlement ce même jour; &, par une Harangue éloquent

1649. quente, leur offrit les Troupes de ce Général, qui n'en avoit plus, ce qui servit de pâture à la Populace mal informée de la vérité.

Le Ministre rempli d'espérance & de joie retourne à Ruel : il y trouve ses Ennemis bien disposez, mais pas si soubmis qu'il l'avoit cru. Deux ou trois jours se passèrent en petites chicaneries: il y avoit des heures où les apparences de Paix se changeoient en des apparences de Guerre ; mais malgré ces fréquentes variations, il étoit facile de juger, que ce qui étoit souhaitté des deux côtez ne manqueroit pas d'arriver. Maulevrier, Gentilhomme de grand mérite, & qui avoit beaucoup d'esprit, disoit sur cette Affaire, que la Conférence ressembloit aux grandes maladies, qui empirent d'ordinaire sur le soir, les matins donnent des marques d'un grand amendement, & dont les jours de crise sont toujours bons.

Les Généraux, qui vouloient soutenir leurs intérêts par quelque invention, s'avisèrent de faire donner un Arrêt de surséance à la Négociation, attendu que la Reine avoit manqué à don-

donner les cent muids de bled qu'elle 1649-
avoit promis, chaque jour que dure-
roit la Conférence. La Reine, aiant
cru qu'elle ne durerait que trois jours,
ne s'étoit engagée qu'à trois cens
muids; & le Ministre leur avoit fait
cette juste chicanerie, de peur que ce
qui se faisoit à Ruel ne servît seule-
ment à leur redonner des forces pour
combattre tout de nouveau contre le
Roi. Selon cette prudente raison, il
avoit jugé à propos de faire cesser les
libéralitez Roiales; &, comme les
trois jours étoient passez, que la Con-
férence continuoit, & que le bled ne
venoit plus, il se fit à Paris une gran-
de crierie. Les Députez, alarmez de
cet Arrêt, envoièrent se plaindre à la
Reine, de ce qu'on avoit manqué à
leur donner les cent muids de bled;
qu'ils prétendoient leur avoir été pro-
mis, pendant le tems de leur Négo-
ciation, & dirent aux Princes qu'ils
n'avoient plus de pouvoir de traiter,
& qu'on leur permît de s'en aller.
Monsieur le Prince leur répondit fié-
rement, *Hé bien, Messieurs, puis que
vous n'avez plus de pouvoir, allez-
vous-en: je pense que vous serez bien-*

1649. *tôt forcés de revenir.* Comme les Députez eurent pris leur congé, & qu'ils furent sortis du lieu où étoient les Princes, Monsieur dit à M. le Prince, *Mon Cousin, si ces gens-ci gagnent le Printems, ils se joindront à l'Archiduc, & feront un Parti si dangereux à l'Etat, qu'alors ce sera à notre tour à nous humilier. Présentement, que nous les tenons, profitons de l'occasion, & faisons la Paix: c'est ce que les gens de bien doivent souhaiter.* Les Députez, de leur côté, qui n'avoient pas envie de s'en aller, montrèrent que si on vouloit se radoucir pour eux, ils ne seroient pas difficiles à retenir; si bien qu'il fut conclu, que les Députez enveroient à Paris assurer leur Parti que le bled leur seroit livré, & par même moyen prier leur Compagnie de trouver bon qu'ils continuassent leur utile travail. Toutes ces Conférences eurent un si favorable succès, que l'onzieme au matin, le Maréchal de Villeroi, qui avoit reçu des Lettres de Ruel, vint assurer la Reine que tout alloit bien; & à midi arriva un Courrier du Ministre, qui lui aprit que la Paix étoit assurée,

Le 11
Mars.

fûrée, & que tous les articles étoient ¹⁶⁴⁹ accordés de part & d'autre, & quelle étoit prête à signer.

Les Généraux de Paris furent conviés d'entrer dans ce Traitté. On leur donna quatre jours pour prendre ce parti, au Duc de Longueville huit, à cause de son éloignement, avec espérance qu'on lui pourra accorder des Articles secrets dignes de le contenter; & on fit espérer aux autres quelques douceurs. Ce grand enchantement défait, le soir de ce même jour, la Paix fut signée, & la Reine une heure après en reçut la Nouvelle avec beaucoup de joie. On peut dire qu'elle étoit presque la seule qui goutoit ce bien selon toute sa grandeur. L'amertume, que beaucoup de Particulier sentoient dans leur ame, de voir que toute cette Guerre ne leur ôtoit point ce qu'ils croioient être leur véritable mal, étoit si grande, que la douceur de la Paix & du Repos ne leur pouvoit plaire entièrement. Leur imagination étoit frappée d'une si grande haine contre la conduite du Ministre, elle leur étoit si odieuse, & leur sembloit si méprisable, que les plus grands
biens

1649. biens avec lui, ne leur pouvoient être agréables. Cette aversion étoit un cristal qui changeoit les objets, par où ils voioient grossir tous leurs maux, & diminuer tous leurs biens, & son avarice leur donnoit lieu de croire, qu'étant rétabli dans sa première Puissance, elle seroit plus insupportable que jamais. Beaucoup de personnes devoient souhaiter néanmoins, ainsi que je l'ai déjà dit, qu'il demeurât. Les personnes, qui étoient en poste de se faire craindre, devoient s'accommoder de lui, mieux que d'un plus ferme; & il est vrai aussi qu'ils n'ont jamais voulu le chasser tout de bon. Les petites gens y rencontroient de même de grands avantages; car, s'ils pouvoient trouver le moyen de se rendre nécessaires à ses intérêts & à son Service, il leur donnoit les Dignitez qu'on avoit accoutumé de réserver aux anciens Officiers, & à ceux qui dans la Guerre, ou dans la Robe, avoient consummé leurs vies au Service du Roi: & les Armées étoient commandées par des Lieutenant Généraux, qui, du tems de nos Peres, auroient été au Régiment des
Gars

Gardes, pour apprendre leur métier. 1649.
Il étoit encor propre aux Grands Seigneurs ; car, il étoit prodigue d'honneurs. Ces sortes de biens ne lui faisoient pas de peine à donner, parce qu'il les estimoit moins que l'argent ; & ses Ennemis, qui lui arrachioient toujours par force ce qu'ils en desiroient, ont eu sujet de se louer de sa foiblesse & de sa libéralité. Avec toutes ces qualitez si accommodantes à l'Ambition, & au dérèglement de l'Esprit humain, il étoit haï dans le Cabinet, & si les Courtisans ne souhaittoient pas toujours sa perte, du moins on peut dire que tous les François le méprisoient. Ce mépris étoit à la mode ; & cette mode, qui tenoit de la folie plus que de la raison, les occupoit entièrement : elle les privoit de cette modération nécessaire aux hommes sages, qui doivent faire des jugemens équitables. Aucun ne vouloit louer les bonnes qualitez qui étoient en lui. Sa lumière, sa clemence, & sa grande capacité, n'ont point trouvé de langues dans ces tems-là qui aient ôsé parler en leur faveur ; & les Domestiques mêmes, qui le con-
nois-

1649. noissoient plus particulièrement, attribuoient souvent à timidité ce qui paroïssoit de bon en lui. Mais, malgré ses deffauts & le murmure qui attaque toujours la Faveur & la Puissance, ceux qui considéreront ce qu'il avoit de bon, lui donneront infailliblement des louanges : les abaissemens où la fortune l'a réduit, & les grandes élévations qui paroissent orner sa destinée, rempliront sa vie d'une éclatante gloire ; & ces extraordinaires événemens, qui nous ont causé de l'étonnement, lui feront partager l'immortalité avec les hommes les plus illustres.

Il y eut encor quelque Difficultez pour signer la Paix, parce que les Députez, pour conserver leur crédit à Paris, firent mine de s'opposer à la part que le Cardinal comme Premier Ministre y devoit avoir. Il fallut que le Duc d'Orleans montrât qu'il vouloit absolument qu'il signât avec eux les Articles accordez ; &, après cette contestation, ils y consentirent. Cette grimace faite, on vit alors les Députez s'adoucir pour lui & entrer en compte sur le respect qu'ils devoient
aux

aux volontez du Roi, de la Reine, 1649.
& des Princes. Ils revinrent tous à Saint-Germain annoncer la fin de la Guerre, dont quelques personnes, outre cette haine générale dont je viens de parler, furent fort affligées. Madame la Princesse fut du nombre, qui, voyant ce grand ouvrage achevé sans la participation du Prince de Conti, & Madame de Longueville, ne pouvoit s'empêcher d'en témoigner du chagrin : & ceux qui avoient des Parens ou des Amis dans ce Parti, en étoient au desespoir, parce qu'il leur étoit dur de voir le mauvais état où ils se trouvoient, & le mauvais succès de cette Guerre, dont on avoit espéré la perte du Ministre, & de grands avantages pour les Particuliers. Cette consternation devint si universelle, qu'il y en eut d'assez emportez, pour dire publiquement que cette Paix n'étoit pas avantageuse, & qu'il eut mieux valu faire la Guerre, & qu'il étoit du devoir du Roi de punir la Révolte de ses Sujets. Sans ôser dire la véritable cause de leur chagrin, tous alloient cherchans mille fausses raisons pour condamner la Paix, & couvrir leur

1649. leur douleur. Ils vouloient paroître zéléz pour l'Etat, & affectoient d'être de grands Politiques, lors qu'en effet ils n'étoient remplis que de passion, & de haine. Il ne faut pas oublier de remarquer ici la fermeté désintéressée de M. le Prince, qui, sans considérer ni sa Famille, ni ses Amis, alla toujours droitement aux intérêts du Roi ; &, si le Duc d'Orleans eut agi avec cette même force, la Paix se feroit faite avec beaucoup plus de gloire.

Cette Paix, si peu approuvée, devoit être heureuse, parce qu'en effet la Raison l'avoit faite. La Reine même à la fin l'avoit souhaitée ; selon ses sentimens, elle avoit voulu dompter le Parlement, & l'obliger à rendre au Roi la soumission ou le respect qu'il lui devoit ; mais sa charité, en qualité de Chrétienne, lui faisoit, préférer le remede des maux particuliers que les pauvres souffroient, non seulement au plaisir d'une vengeance, mais aussi à la satisfaction particulière : & comme les principaux de cette compagnie avoient, en ces dernières occurences, montré de vouloir faire
leur

leur devoir, elle étoit assez contente, 1649.
n'ayant jamais eu que des intentions
favorables pour tous, elle souhaittoit
autant que cela auroit été possible,
que le Roi fût obeï, & que tous les
Sujets fussent contents & heureux.
Mais, sa joie ne dura guere, parce
que la bonne foi ne confirma pas cet
Accomodement. Les Peuples, après
avoir été rassasié de bled & de vivres,
ne songèrent plus à leur nécessité pas-
sée, qui même n'avoit pas été fort
grande; & l'emportement des Pari-
siens, qui se reveilla, par les soins
que les Généraux prirent de les ani-
mer, troubla tout de nouveau le Re-
pos de la Reine, & causa de nouvel-
les Persecutions à celui qui commen-
çoit d'espérer quelque tranquillité dans
l'Etat.

Aussitôt que les Députez eurent sa-
lué la Reine, ils retournèrent à Paris,
escortez par le Maréchal de Gramont:
ils furent mal reçus, & fort mal trait-
tés. La Paix avec le Mazarin n'étoit
point un charme pour les Parisiens,
parce qu'elle déplaisoit à ceux qui les
gouvernoient. Plusieurs, gagnés par
les Généraux, furent crier au Parle-
ment,

1649. ment, *Qu'ils vouloient la Guerre, plutôt que de consentir que l'Ennemi des bons François demeurât en France.* Comme Ruel n'avoit renfermé qu'un petit nombre de sages, & que l'esprit de sagesse n'étoit point encore répandu par tout, la Paix, le bonheur des Peuples, n'étoit pas reçue à Paris agréablement. Les Provinces se révoltoient de toutes parts. Le Duc de la Trimouille, le Marquis d'Estillac, & beaucoup d'autres, assembloient des Troupes contre le Service du Roi. Madame de la Trimouille, qui étoit habille & ambitieuse, vouloit que son Mari fût Prince, comme issu par Femmes de Charlotte d'Aragon Héritiere du Roiaume de Naples. Elle crut que pour parvenir à ses desseins, il falloit faire quelque mal ou quelque peur au Ministre; &, comme ils sont grands Seigneurs, & qu'ils avoient beaucoup de crédit & de puissance dans leur Province, il leur fut aisé d'émouvoir des Troubles en leur País. Ces Nouvelles donnèrent de mauvaises heures au Ministre, & Mr. le Prince en reçut aussi du chagrin. Il avoit répondu de la Famille de la Trimouille;

mouille , qui avoit l'honneur de lui **1649.**
appartenir ; & , pour ne pas passer
pour duppe en cette affaire , il montra
dans le Conseil une Lettre du Prince
de Tarente , Fils ainé du Duc , qui
le supplioit d'assûrer le Roi & la Reine
de sa fidélité. Il voulut par la rejeter
la honte qu'il en avoit reçüe , sur ce-
lui qui lui avoit manqué de parole , &
par la réponse qu'il lui fit qui fut sçue
à S. Germain , il montra qu'il n'ap-
prouvoit pas son procédde.

Le Samedi treizieme on s'assembla **Le 13**
au Parlement , pour voir les Articles **Mars.**
de la Paix. Les Généraux firent
grand bruit , & se plaignirent haute-
ment des Députez , qui l'avoient si-
gnée sans attendre leur consentement.
Les Factions furent si fortes en leur
faveur , que le Premier Président ne
put jamais rendre compte à la Com-
pagnie de sa Députation , & tous lui
reprochèrent qu'il avoit abandonné
ceux de son Parti. Il leur dit qu'ils
avoient traité avec l'Ennemi , pendant
qu'ils étoient à Ruel , & que cette
procedure marquoit de la diference
dans leurs Sentiments , puis que tra-
vaillant à la Paix de leur consente-
ment,

1649. ment, ils avoient travaillé à la Guerre sans leur aveu ; & leur déclara que son dessein étoit de préférer le bien public à toutes les haines particulières. Ce reproche étoit véritable ; car ils avoient envoyé tout de nouveau à l'Archiduc , & à Madame de Chevreuse en Flandres , pour tacher de trouver les moyens de soutenir leur Parti sans le Parlement , dont ils se voioient abandonnez. Les Généraux , & ceux qui étoient de leur Faction , répondirent qu'ils ne l'avoient pas fait sans le consentement de quelques uns de leur Compagnie ; sur quoi le Premier Président rempli de courage & de zèle pour le repos de la France , leur dit hardiment , *Nommez-les, & nous leur ferons leur Procès, comme à des Criminels de Leze-Majesté.* Le Peuple cependant faisoit le bruit accoutumé autour du Palais , & sachant que le Cardinal avoit signé la Paix , quelques uns de cette canaille , paiés pour mal faire , s'avisèrent d'aller querir le Bourreau, *pour bruler*, à ce qu'ils disoient *les Articles de cette Paix*, qu'ils ne pouvoient souffrir , & menacèrent à leur ordinaire le Premier Président

1649.
fident de le tuer. Mais lui, qui étoit accoutumé à ces douceurs, sans en faire grand cas, envoya dire aux Bourgeois de prendre les armes, afin de faire tenir le Traité fait par eux; & leur manda qu'ils avoient intérêt au Repos public, & qu'ils devoient alors montrer s'ils étoient gens de bien. Ils lui obéirent, & les Généraux se trouverent fort incommodez de sa résistance. Cela fut cause que les Conseils redoublèrent dans la ruelle de Madame de Longueville. Cette Princesse, aussi bien que les autres, étoit fort mal satisfaite du mauvais état de leurs affaires; & n'oublioit rien pour le rendre meilleur.

Le Premier Président n'étoit pas tout-à-fait le Maître, à cause que les Princes avoient beaucoup de pouvoir sur le Peuple, & de grandes Cabales dans le Parlement. Il envoya rendre compte à la Cour de tout ce qui se passoit, & demander avis sur ce qu'il avoit à faire, pour vaincre toutes les Difficultez qui se rencontroient à l'exécution du Traité. La Reine lui envoya Saintot, lui ordonner de faire enregistrer la Paix,

1649.

& lui promettre qu'après cela on ne refuseroit point d'accorder aux Généraux les Demandes qu'ils pourroient faire, quand ils n'auroient que des prétentions raisonnables. Les Généraux employèrent toute la nuit du quatorze au quinze à solliciter leurs Amis, & à fortifier leurs Cabales, afin de pouvoir réüssir au dessein qu'ils avoient de s'accommoder avantageusement. Le lendemain, le Parlement s'assembla, pour la ratification de la Paix, & pour tâcher d'établir le repos de la France, malgré les Troubles qui l'agitoient; mais les Factions furent si fortes, & les Difficultez si grandes, que la Compagnie demeura assemblée jusques à six heures du soir, dans une contestation continuelle. A dix heures, Saintot arriva à Saint-Germain comme la Reine soupait, qui lui dit *Que la Paix étoit reçue, à condition que les mêmes Députez viendroient vers elle, pour traiter des intérêts des Princes, & de tous ceux du Parti, & faire très humbles Remonstrances sur quelques Articles du Traité qu'ils demandoient être revoquez.* Voici quels étoient les Arti-

ti-

articles de cette Paix si contestée. Les curieux prendront la peine de les lire s'ils les veulent sçavoir ; Ils ont été écrits sur l'Imprimé qui en fut fait alors. 1649.

» **L**E Roi , voulant faire connoître à sa Cour de Parlement & aux Habitans de sa bonne Ville de Paris , combien sa Majesté a agréable les soumissions respectueuses qui lui ont été rendues de leur part , avec assurance de leurs Fidélitez & obéissance , après avoir considéré leurs Propositions qui ont été faites , a volontiers , par l'Avis de la Reine Régente sa Mere accordé les Articles qui ensuiuent.

» I. Le Traité d'Accommodement étant signé , tous actes d'hostilité cesseront , tous les passages tant par eau que par terre seront libres , & le commerce rétabli. Le Parlement se rendra , selon l'ordre qui luy en sera baillé par sa Majesté , à Saint Germain en Laye , où sera tenu un Lit de Justice par Sad. Majesté , auquel la Déclaration contenant les

1649. „ Articles accordez par Sa Majesté
„ sera publiée seulement , après quoi
„ le Parlement retournera à Paris
„ faire ses fonctions ordinaires.

„ II. Ne sera point fait d'Assem-
„ blée de Chambres pendant l'année
„ mil six cens quarante neuf , pour
„ quelque cause que ce soit , si ce
„ n'est pour la Reception d'Officiers
„ & par Mercuriales : & , aux dites
„ Assemblées, ne sera traité que de la
„ dite Reception d'Officier , & de
„ Matiere Mercuriale.

„ III. Dans le narré de la Déclara-
„ tion qui sera publiée , il sera enon-
„ cé que la volonté de Sa Majesté
„ est que ses Déclarations des mois
„ de Mai & Octobre mil six cens
„ quarante huit , verifiées en Parle-
„ ment , seront exécutées , excepté
„ en ce qui regarde les prets , ainsi
„ qu'il sera expliqué ci après.

„ IV. Que tous les Arrêts , qui
„ ont été rendus par la dite Cour de
„ Parlement de Paris , depuis le
„ sixieme de Fevrier dernier jusques
„ aprésent , demeureront nuls , com-
„ me non venus , excepté ceux qui
„ ont été rendus , tant avec le Pro-

„ cureur Général qu'avec les Parti- 1649.
„ culiers présens , tant en Matière
„ Criminelle que Civile , Ajudica-
„ tion par Decret , & Reception
„ d'Officiers.

„ V. Les Lettres de Cachet de Sa
„ Majesté , qui ont été expédiés ,
„ sur le mouvement arrivé en la Vil-
„ le de Paris , comme aussi les De-
„ clarations qui ont été publiées en
„ son Conseil , Arrêts dudit Con-
„ seil , sur le même sujet , depuis le
„ cinquième de Janvier , demeure-
„ ront nuls comme non venus.

„ Que les gens de Guerre , qui
„ ont été levez , tant en la ditte
„ Ville de Paris , que dehors , en
„ vertu des pouvoirs donnez tant
„ par le Parlement que la Ville de
„ Paris , seront après l'Accomode-
„ ment fait licentiez ; & alors Sa
„ Majesté fera retirer ses Troupes
„ des environs de la Ville de Paris ,
„ & les renvoyera au lieu des Gar-
„ nisons , qu'il leur ordonnera , ain-
„ si qu'il a été pratiqué les années
„ précédentes.

„ VII. Les Habitans de la Ville
„ de Paris poseront les armes bas ,

1649. „ après l'Accomodement fait & fi-
„ gné , sans qu'il puissent les repren-
„ dre que par l'ordre & commande-
„ ment exprès de Sa Majesté.

„ VIII. Que le Député de l'Archiduc , qui est à aris , sera renvoyé
„ sans réponse le plûtôt qu'il se pourra
„ après la Signature du présent Article.

„ IX. Que tous les Papiers &
„ meubles , qui ont été levez appar-
„ tenans à Particuliers qui sont en
„ nature leurs seront rendus.

„ X. La Bastille , ensemble l'Ar-
„ senal , avec tous les canons , bou-
„ lets , grenades , poudres , & au-
„ tres munitions de Guerre , seront
„ remis és mains de Sa Majesté ,
„ après l'Accomodement fait.

„ XI. Que le Roi pourra em-
„ prunter les deniers que sa Majesté
„ jugera nécessaires pour les dépen-
„ ses de l'Etat , en payant l'intérêt
„ à raison du denier douze , du-
„ rant la présente année & la suivan-
„ te seulement.

„ XII. Que Monsieur le Prince
„ de Conty , & autres Princes ,
„ Ducs , Pairs , & Officiers , de la
„ Couronne , Seigneurs Gentils-
„ hom-

„ hommes, Villes, Communautez, 1649.
„ & autres Personnes de quelque
„ condition & qualité qu'elles soi-
„ ent, qui auront pris les armes du-
„ rant les Mouvemens arrivez dans
„ la Ville de Paris, depuis le cin-
„ quieme Janvier dernier, jusques à-
„ present, seront conservez dans
„ leurs biens, droits, offices, hon-
„ neurs, privileges, prerogatives,
„ charges, & gouvernemens, & en
„ tel & semblable état qu'ils étoient
„ avant la prise des armes, sans
„ qu'ils puissent être recherchez ny
„ inquiétez pour quelque cause &
„ occasion que ce soit, en déclarant
„ par les dessus dits nommez, sça-
„ voir pour Mr. de Longueville
„ dans dix jours, & pour les autres
„ dans quatre jours, à compter de
„ celui que les passages tant pour les
„ Vivres que le commerce seront
„ ouverts, s'ils veulent bien être
„ compris au présent Article.

„ XIII. Et, à faute par eux
„ de faire leur Déclaration dans
„ ledit tems, icelui passé, le
„ Corps de la Ville de Paris, ni
„ aucuns Habitans d'icelle, de quel-

1649. „ que condition qu'ils soient , ne
 „ prendront plus aucune part à leur
 „ intérêt , & ne les aideront ni assis-
 „ teront en chose quelconque , sous
 „ quelque prétexte que ce soit.

„ XIV. Le Roi , pour témoi-
 „ gner son affection aux Habitans de
 „ sa bonne Ville de Paris , à résolu
 „ d'y retourner faire son séjour au
 „ plutôt que les Affaires de l'Etat
 „ lui permettront.

„ XV. Sera accordé Quittance
 „ générale pour deniers pris & le-
 „ vez ou reçus , tant du Public que
 „ des Particuliers , meubles vendus
 „ tant à Paris qu'ailleurs , comme
 „ aussi pour les commissions dont
 „ nées pour la levée des Gens de
 „ Guerre ; même pour enlevement
 „ d'armes , poudres , & autres mu-
 „ nitions de Guerre & de bouche ,
 „ enlevés de l'Arsenal de Paris.

„ XVI. Les Elections de Xaintes ,
 „ Coignac , & Saint Jean d'Angeli ,
 „ distraites de la Cour des Aides de
 „ Guyenne , seront réunies à la dite
 „ Cour des Aides de Paris comme
 „ elles étoient auparavant l'Edit &
 „ Déclaration de. . . .

XVII.

„ XVII. Au cas que le Parlement 1649
„ de Rouen, accepte le présent Trait-
„ té dans dix jours, Sa Majesté
„ pourvoira à la Supression du nou-
„ veau Semestre, ou renvoiera de
„ tous lesdits Officiers dudit Semestre
„ ou de partie d'iceux au Corps du-
„ dit Parlement.

„ XVIII. Le Traitté, fait avec
„ le Parlement de Provence, sera
„ exécuté selon sa forme & teneur,
„ & Lettres de Sa Majesté expédiée
„ pour la Revocation & Supression
„ du Semestre d'Aix & Chambre des
„ Requêtes, suivant les Articles en-
„ tre les Députez de Sa Majesté & du
„ Parlement du Pais de Provence le
„ douzieme jour de Fevrier dernier,
„ dont copie a été donnée aux Dépu-
„ tés de la Ville de Paris.

„ XIX. Quand à la décharge des
„ Tailles proposée pour l'Electiion de
„ Paris, le Roi se fera informer de
„ l'Etat auquel se trouvera ladite Elec-
„ tion lors que les Troupes en seront
„ retirées & pourvoira au soulage-
„ ment des contribuables de ladite
„ Election comme Sa Majesté jugera
„ nécessaire.

1649. „ XX. Lors que Sa Majesté en-
 „ voiera des Députez pour traiter la
 „ Paix avec l'Espagne , elle choisira
 „ volontiers quelqu'un des Officiers
 „ dudit Parlement, pour assister au-
 „ dit Traitté avec le même pouvoir
 „ qui se donnera aux autres.

„ XXI. Au moien du présent
 „ Traitté les Prisonniers qui ont été
 „ pris de part & d'autre seront mis
 „ en liberté du jour de la signature
 „ d'icelui. Fait & arrêté à Ruel, le
 „ douzieme jour du mois de Mars
 „ mil six cens quarante neuf.

„ Gaston. „ Louïs de Bourbon.

„ Le Cardinal Ma- „ De Mêmes
 „ zarin. „ d'Avaux.

„ Segulier, Chan- „ De Lomenie.
 „ celier.

„ La Meilleraie, Ma- „ La Riviere.
 „ réchal de France. „ Le Tellier.

Mes-

[Messieurs du Parlement.]

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| „ Molé, Premier
Président. | „ Brislonnet. |
| „ De Mêmes. | „ Menardeau. |
| „ Le Coigneux. | „ Viole. |
| „ De Nemon. | „ Le Febvre. |
| „ Bitaut | „ De La Noue |
| „ De Longüeil | „ Le Cocq Cour-
beville. |
| „ Paluau. | |

Messieurs de la Chambre des Comptes.

- | | | |
|------------|----------|--------------|
| „ Nicolai. | „ Paris. | „ L'Escuyer. |
|------------|----------|--------------|

Messieurs de la Cour des Aides.

- | | |
|---------------|----------------|
| „ Amelot. | |
| „ Brageloyne. | „ Quatrehomme. |

Messieurs de l' Hotel de Ville.

- | | |
|-------------|---------------|
| „ Tournier. | |
| „ Heliot. | „ Barthelemi. |

Cette Contestation soutenue avec
tant de malignité par les Chefs du
C 6 Parti

1649. Parti Paisien, qui regardoient seulement à leur intérêt particulier, fit croire que ce n'étoit pas une fin à la Guerre, ni une véritable conclusion de la Paix. Les raisonnemens qui se firent alors par les Politiques concluoient, que le Ministre n'étoit pas encore tout à fait en sûreté; ce qui fut à beaucoup de personnes qui desiroient le Desordre un renouvellement d'espérance qui leur plaisoit infiniment: mais, comme le bon sens faisoit clairement voir aux Gens de la Cour, que les Généraux ne vouloient faire du bruit que pour s'accommoder plus avantageusement, ils voioient à leur extrême regret que cet espoir étoit mal fondé.

Les Députés des Généraux, viennent à Saint-Germain, ils font leur Remontrance à la Reine, qui fut humble & courte; mais les Difficultez, qu'ils faisoient sur les principaux Articles de la Paix déjà signée, monstroient assez qu'elle étoit reculée. Les Généraux s'étoient rendus les Maitres de Paris, & ils se trouvèrent en état de pouvoir contraindre les plus sages à ne rien faire de tout ce que leur devoir

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. Et
voir leur impoſoit. Comme ils n'a- 1649.
voient pas de confiance à la Députa-
tion du Parlement, ils firent ſupplier
la Reine, & le Miniſtre, qu'il leur
fût permis d'envoyer des Députez de
eur part. Cela leur aiant été accordé,
ils nommèrent le Duc de Briſſac, Bar-
riere, & Greci, pour venir traiter de
leurs Demandes & Prétentions. Ils
arrivèrent à Saint-Germain le dixhui- Le 1
tième, & par leurs Cahiers ils de- Mars.
mandoient toute la France.

La Reine en fut outrée de douleur,
& me fit l'honneur de me dire ce mê-
me jour, qu'elle ne pouvoit ſouffrir
ſans horreur, que des gens, qui avoi-
ent voulu détroner le Roi ſon Fils,
(voilà ſes mêmes mots,) deman-
daſſent des récompensés, quand ils
méritoient des chatimens & des puni-
tions de leurs crimes. Notre Miniſtre
n'étoit pas non plus fort ſatisfait. Cet
Hydre, qu'il combattoit inceſſamment
ſans le pouvoir terrer tout-à-fait,
l'incommodoit beaucoup; mais, com-
me ces Demandes étoient le prix de ſa
rançon, & le rachat de ſa Puiffance,
il ſ'en conſoloit, & ne doutoit pas
que demeurant dans ſon poſte, il
B 7 n'eût

1649. n'eût un jour le moien de s'en vanger
& de les punir.

Ceux, qui veritablement étoient à plaindre, étoient les gens de bien, qui composoient la Cour, qui étoient privez des récompenses qu'ils croioient mériter par leur fidélité. Ils voioient que toutes les graces tomboient sur la tête des Criminels de Leze-Majesté, sans que ceux qui avoient toujours été zélez pour le Service du Roi pussent rien espérer en suivant les bonnes voies, qu'ils n'avoient pas envie de quitter. La rage remplissoit leur cœur d'autant plus amèrement, qu'il falloit en apparence montrer quelque joie, & qu'il en falloit avoir en effect, cette Paix se faisant en un tems où elle étoit necessaire au bien de la France, qui ne pouvant soutenir en même tems une Guerre civile & une Guerre étrangere, sans une prompte Paix alloit être entièrement ruinée par la Révolte générale des Peuples, & le peu de pouvoir qu'auroient les Parlements de les contenir, quand les bien-intentionnez y seroient même les plus forts, l'Armée des Ennemis étant déjà sur la frontiere
toute

toute prête à profiter de nos Desordres. 1649.

Les Généraux aiant un peu de honte d'avoir fait tant de bruit contre le Mazarin , & de se relacher tout d'un coup , ou plutôt pour en tirer plus de bien en témoignant de lui vouloir faire plus de mal , s'avisèrent d'envoyer une nouvelle Députation contre lui ; & pour cela ils allèrent au Parlement faire une Déclaration authentique , Qu'ils n'avoient prétendu des Places & des Graces , que pour leur seureté , pendant que leur Ennemi demeureroit en France ; mais , que s'il plaisoit au Roi & à la Reine de le chasser du Roiaume , pour montrer qu'ils n'affectionnoient rien que le bien public qui les faisoit agir , ils promettoient de ne rien demander , & de se contenter de l'honneur qu'ils auroient d'avoir rendu ce service signalé à l'Etat. C'est pourquoi ils demandèrent un Acte public de leur Déclaration , qui demeurât au Greffe du Parlement , pour marque éternelle de leur desintéressement.

Le Comte de Maure , Frere du Duc de Mortemar de l'illustre Maison de la Rochechouart , fut choisi pour
cet-

1649 cette celebre Commission, & il arriva à la Cour le vingtieme de Mars, où il dit hautement que son dessein étoit de travailler à chasser le Ministre. Il étoit son grand Ennemi, & prétendoit en avoir été maltraitté. La Comtesse de Maure, Niece du Maréchal de Marillac, étoit une Dame dont la beauté avoit fait autrefois beaucoup de bruit. Elle avoit une vertu éclatante & sans tache, de la générosité, avec une éloquence extraordinaire, une ame élevée, des sentimens nobles, beaucoup de lumiere & de pénétration. Elle croioit en son particulier avoir quelque sujet de se plaindre de la Reine ; mais, la vivacité de son esprit qui la rendoit trop sensible au bien & au mal, l'emportoit quelquefois au delà de la raison & de la prudence. Selon la vérité la Reine ne l'avoit pas desobligée, & si elle n'étoit pas entrée dans les sentimens de vengeance, que la Comtesse de Maure avoit souhaittez d'elle, au sujet de la mort du Maréchal de Marillac, dont elle prétendoit faire revoir le Procès comme aiant été condamné injustement, c'étoit à cause des grandes

des Difficultez qui s'y rencontroient, 1649.
qui faisoient que malgré les plaintes
& les mouvemens impétueux de cette
Dame, elle ne laissoit pas d'avoüer
qu'il étoit difficile de la satisfaire, &
de reconnoitre que ce que le Comte
de Maure vouloit faire contre le Mi-
nistre ne réussiroit pas. Aussi, elle
desapprouva son engagement, jugeant
bien; comme il arriva, qu'au lieu de
se vanger du Ministre, cette Députa-
tion ne serviroit qu'à raffermir d'avan-
tage son Autorité. Mais lui, qui
avoit l'ame intrépide sur la haine com-
me sur l'amitié, se résolut malgré la
déférence qu'il avoit accoutumé d'a-
voir pour sa Femme, de pousser le
Cardinal aux dernières extrémités. Il
en eut peu de satisfaction; car il fut
reçu à la Cour comme un homme
qui venoit jouer la Farce de la Co-
médie sérieuse qui venoit de finir: &
toute la plaisanterie tomba sur lui.
L'intention de ceux qui avoient désiré
son voyage, n'étant pas de se con-
tenter de cette gloire dont il devoit
pour eux faire parade, mais de trait-
ter en particulier. La constance & la
fermeté avec laquelle il parloit tout de
bon

1649

bon , ne fut pas soutenue par ceux qui l'avoient envoyé, qui, voulant cacher le dégoût qui se pouvoit rencontrer en cette hardiesse, prirent plaisir à la condamner, & se moquer gaiement de l'Ambassadeur qui ne s'étoit pas apperçu qu'il seroit abandonné, & ne laisserent pas de profiter de sa bonne foi. Le soir de ce jour, revenant d'une promenade que j'étois allé faire à Maisons, la Reine en riant me demanda ce que je disois du Voyage de mon bon Ami le Comte de Maure; car elle sçavoit bien que lui & sa Femme étoient de mes Amis. Je ne voulus entrer en rien contre une personne que j'estimois assez pour ne m'en pas moquer. Il avoit de l'honneur & de la probité; mais, il étoit entêté de ses opinions, & avoit le malheur de n'avoir pas autant d'approbation dans le monde qu'il avoit effectivement de vertu. Je répondis donc assez froidement à la Reine, & lui dis seulement que le Comte de Maure étoit à plaindre d'être persuadé que son honneur l'obligeoit à venir demander une chose qu'il pouvoit bien juger qu'il n'obtiendrait pas. En effect,

peut, il exécuta avec tant d'exactitude 1649
la Commission qu'on lui avoit don-
née, & dont il s'étoit bien voulu char-
ger, que malgré les railleries qui se
firent contre lui dans le Cabinet, il fit
dans le Conseil la Déclaration en for-
me contre le Ministre, promettant,
de la part des Généraux, un généreux
dédain des Dignitez, Richesses, &
Gouvernemens, à condition que par
eux la France fût delivrée de celui
qu'ils nommoient l'Ennemi de l'Etat.
Le Chancelier, rejetant bien loin cet-
te Proposition, lui dit que cela étoit
une affaire finie, que de leur côté
comme de celui du Roi la Paix étoit
faite; & que toutes haines & animo-
sitez étoient terminées & abolies. Cet-
te celebre Harangue ne fut donc ni
approuvée ni utile, & ne fit autre cho-
se que d'arrêter la Paix, pendant
quinze jours: & tout l'avantage qu'en
tira celui qui la fit, fut le plaisir de se
venger de son Ennemi, qui est beau-
coup pour un homme qui préfère la
liberté de dire ses sentimens à sa For-
tune. Il crut peut-être faire voir au Mi-
nistre qu'il étoit un homme à crain-
dre; & il est vrai que cette Protesta-
tion,

1649. tion, qui avoit quelque chose en soi qui lui parut beau, fit beaucoup parler de lui. Mais, on étoit accoutumé à faire des Chansons contre lui sur tout ce qu'il faisoit. En voici quelques Couplets, qu'on chanta à la Cour & à la Ville.

*Buffle à manches de velours noir
Portoit le grand Comte de More.
Sur ce Guerrier faisoit beau voir
Buffle à manches de velours noir.
Condé, rentre dans ton devoir,
Si tu ne veux qu'il te devore.
Buffle à manches de velours noir
Portoit le grand Comte de More.*

*C'est un Tigre affamé de Sang,
Que ce brave Comte de More.
Quand il combat au premier rang,
C'est un Tigre affamé de Sang.
Il ne s'y trouve pas souvent,
C'est pourquoi Condé vit encore.
C'est un Tigre affamé de Sang,
Que ce brave Comte de More.*

*De More consent à la Paix,
Et la va signer tout à l'heure;
Si Mazarin part pour jamais,*

De

De More consent à la Paix.

1649.

*Qu'on supprime le Triolets,
Et que le Buffle lui demeure.*

*De More consent à la Paix,
Et la va signer tout à l'heure.*

Malgré cet entouffiasme de générosité & de beaux sentimens, je n'aurois pas voulu jurer qu'il eût refusé quelques Dignitez, si on les lui avoit offertes; & je ne sçai si la considération & la faveur du Duc de Mortemar Chevalier de l'Ordre ne lui donnoit point de jalousie: car, entre les Demandes particulieres de tous ceux du Parti la siene étoit pour avoir le Cordon bleu, quand on feroit des Chevaliers.

Les Conférences, qui se faisoient à St. Germain sur leurs Prétentions furent interrompues par l'entrée de l'Archiduc en France. Les Ennemis du Cardinal l'avoient fait venir pour empêcher l'Accommodement que le Premier Président, & les gens de bien de la Compagnie avoient voulu faire; & cela ne servit qu'à les presser d'y travailler, & réveiller la fidelité naturellement attachée à leur Corps & dont il a donné dans tous les tems des
mar-

1649. marques: de forte qu'à l'exception de quelques emportez qui étoient en petit nombre, le murmure fut grand contre le Prince de Conti, Madame de Longueville, & le Coadjuteur, qui sembloient vouloir continuer & entretenir la Guerre avec le secours des Espagnols. Ils avoient fait conseiller à l'Archiduc de faire sommer Guise de se rendre; & il avoit bien voulu voir s'ils y avoient quelque intelligence; mais, aiant trouvé que Bridieu, qui y commandoit, ne paroissoit pas avoir envie de l'y laisser entrer, il se retira sans entreprendre de l'attaquer. Aussi on crut alors, que ce n'étoit qu'une feinte qu'ils l'avoient obligé de faire, pour s'en servir dans les desseins differens qu'ils avoient si ce n'est qu'en effet il eut lui même quelques vues qu'on ne sçavoit pas.

Les Généraux, voiant que l'approche de l'Armée des Espagnols, étoit plus capable, en l'état des choses, de leur faire perdre le peu de crédit qui leur restoit, que de l'augmenter, pour tirer du Ministre ce qu'ils pourroient, firent donner un Arrêt par lequel on ordonna que la vente de ses
meu-

meubles seroit continuée. Cela lui 1649.
fit beaucoup de peine; car il aimoit
ce qui étoit à lui, & particulièrement
ce qu'il avoit fait venir des Païs
Etrangers avec tant de soin. Sa Mai-
son étoit magnifiquement meublée,
il y avoit de belles Tapisseries, des Sta-
tues, des Tableaux. Cette perte fut
cause que ses Ennemis gagnèrent
beaucoup avec lui, qu'il leur accorda
la Paix avec la plus grande partie de
toutes leurs Demandes, & que les
Conférences redoublèrent matin &
soir chez le Chancelier à St. Ger-
main.

Le Parlement, profitant de la résis-
tance des Généraux, insista fortement
à demander la Révocation des trois
principaux points qui pouvoient en
quelque façon rendre l'Accommode-
ment, que le Roi avoit fait avec ses
Sujets, tant soit peu honorable. On
se portoit néanmoins à les révoquer,
dont la Reine étoit au desespoir; car
elle vouloit rétablir l'Autorité Roial-
le: mais, il falloit encor qu'elle con-
sentît à sa diminution, & qu'elle
agreât les Demandes des Généraux,
qui ne lui plaisoient pas. Voici qu'el-
les

1649. les étoient celles qui parurent au Public: les principales Propositions, & celles qui se desiroient le plus, se faisoient par des voies particulieres; & tous, en faisant semblant de vouloir chasser le Ministre, traitoient avec lui, & lui promettoient Amitié & Attachement, pourvû que leur Ambition se trouvât satisfaite.

D E M A N D E S P A R T I -
C U L I E R E S D E M E S -
S I E U R S L E S G E N E -
R A U X , E T A U T R E S
I N T E R E S S E Z .

„ **M**onsieur le Prince de Conti
 „ demande pour lui Place
 „ dans le Conseil d'enhaut, & une
 „ Place forte dans son Gouvernement
 „ de Champagne. Plus demande
 „ mondit Sieur le Prince, pour Mr.
 „ le Prince de Marsillac, que l'on
 „ donne le Tabouret à sa Fem-
 „ me: qu'on lui paie tous les Ap-
 „ pointements du Gouvernement de
 „ Poitou, qui consistent en quatre
 „ cent

„ cent mil cinq cens livres, & qu'on 1649.
„ lui conserve l'augmentation de dix
„ huit mille livres levées pour les Fu-
„ siliers, dont le payement lui sera
„ continué soit qu'ils subsistent ou
„ non. Plus demande, pour Mr.
„ de Saint Ibal, qu'on lui paye les
„ arrerages de sa Pension de cinq mil
„ livres, & qu'à l'avenir elle lui soit
„ assignée sur une Abbaïe, ou sur un
„ fond assuré. Plus demande, que les
„ Maisons & Edifices tant publics
„ que particuliers, appartenances &
„ dependances de l'Abaye de St. De-
„ nis, & situez en la Ville de Saint
„ Denis, soient remis & rétablis en
„ l'état qu'ils étoient avant le sixie-
„ me Janvier dernier.

„ Monsieur le Duc d'Elbeuf,
„ qu'on lui paie les Sommes qui re-
„ gardent l'entretennement de Mad.
„ sa Femme, le Gouvernement de
„ Montreuil pour le Prince de Har-
„ court son Fils, vacant par la
„ mort du Comte de Lannoy son
„ beau Pere, qui avoit achete ledit
„ Gouvernement. Plus demande
„ pour le Comte de Rieux son Fils
„ le payement de la Somme de cent
Tome III. D „ mil

1649. „ mille livres à lui accordé en faveur
 „ de Mariage par aquit patant du
 „ dernier Juillet mil six cent quaran-
 „ te cinq , vériffié en la Chambre
 „ des Comptes le vingtieme Fevrier
 „ mil six cent quarante six ; & outre
 „ ce , Emploi dans la Guerre , tant
 „ pour ledit Sieur Comte de Rieux,
 „ que pour le Sieur Comte de Lil-
 „ lebonne son autre Fils.

„ Monsieur de Beaufort demande
 „ qu'on rende à Mons. son Pere le
 „ Gouvernement de Bretagne , qui
 „ lui fut donné en mariage , &
 „ qu'on lui a ôté sans récompense ,
 „ ou qu'on lui donne la Charge de
 „ Grand Maitre des Mers , avec le
 „ Gouvernement de la Rochelle qui
 „ lui ont été promis par la Reine ,
 „ en échange du susdit Gouverne-
 „ ment , suivant le Traité fait par
 „ Mr. le Comte Brienne fondé de
 „ pouvoir spécial du neuf Aout mil
 „ six cent quarante trois , le dédom-
 „ magement des Maisons & Cha-
 „ teaux rafez en Bretagne que Sa
 „ Majesté a promis , & que la Pro-
 „ vince de Bretagne lui doit sui-
 „ vant la Déclaration des Etats.
 Le

„ Le retablisement des Pensions de 1642.
„ mon dit Sieur son Pere , & des
„ Biens dont la jouissance lui a été
„ ôtée par Arrêt du Conseil. Le
„ paiement de ce qui lui est légi-
„ timentement & par spécial dû par le
„ Roi , le retour de Beaupuy & son
„ rétablisement dans ses Charges &
„ Pensions. La grace & le pardon
„ de ceux qui ont facilité la sortie
„ de mondit Sieur de Beaufort du
„ Bois de Vincennes , & entre autre
„ du Sieur de Vaugriman.

„ Mr deBouillon demande son ré-
„ tablisement dans Sedan , si mieux
„ n'aime la Reine faire faire présen-
„ tement l'estimation à un prix cer-
„ tain : le Rang promis & dû à sa
„ Maison : Que les Terres qu'on
„ donnera en échange de Sedan , se-
„ ront presentement spécifiées , &
„ pris terme pour l'en mettre en
„ possession ensemble pour faire fai-
„ re les vérification au Parlement ,
„ & en la Chambre des Comptes ;
„ ce que faite d'executer dans ledit
„ terme rentrera le dit Sieur de
„ Bouillon dans Sedan & dans tous
„ les Droits qui en dépendent. Que

1649. „ pour les Sommes d'argent dûes au
 „ dit Sieur de Bouillon on les lui
 „ payera argent comptant , ou en
 „ Fonds certains , ou en Terres en-
 „ gagées : Qu'on ne soustraira au-
 „ cuns Fiefs de la Mouvance des
 „ Terres qui luy feront données en
 „ échange , & qu'on retirera des
 „ mains de Mr. de Chaunes le Gou-
 „ vernement d'Auvergne , moyen-
 „ nant récompense , lequel sera don-
 „ né au dit Sieur de Bouillon en dé-
 „ duction de ce qui lui peut être dû.
 „ Monsieur le Maréchal de Tu-
 „ renne demande le Gouvernement
 „ de la haute & basse Alsace avec
 „ celui de Philisbourg , ainsi qu'on
 „ lui a promis. Qu'il lui soit don-
 „ né en propre le *Sauk Forkie* de
 „ Haguenau , & les autres Domaines
 „ que le Roi possède dans la ditte
 „ Alsace. Le payement des assignati-
 „ ons à lui données pour ses Ap-
 „ pointemens & Pensions qui lui se-
 „ ront dûs. Que si on conserve les
 „ Armées en Allemagne , ce sera
 „ sous son Commandement , & que
 „ le Traitté de Brissac sera exécuté
 „ envers les Troupes demeurées avec
 „ lui. „ Mr.

„ Monsieur le Maréchal de la 1649.
„ Mothe demande la récompense du
„ Gouvernement de Suerre , ou un
„ autre de pareille valeur ; cent mil-
„ le livres de la rançon du Marquis
„ de Poüare. Quatre années du re-
„ venu du Duché de Cardonne
„ montant à près de cinq cens mille
„ livres. Cent mille livres qui lui
„ ont été données par le feu Roi à
„ prendre sur les deniers revenans
„ bons de Catalogne pendant l'année
„ mil six cent quarante trois. Que
„ tous ses Etats , Pensions , & A-
„ pointemens lui seront payez. Que
„ son Régiment de Cavallerie , com-
„ me une Charge de Guerre lui soit
„ rendu. Que les Sieurs de Saint
„ Germain , Montauban
„ . . . soient conservez dans les Ré-
„ gimens de Cavallerie qu'ils ont en
„ ces Troupes nouvelles , sans nou-
„ velles Commissions : Et que l'on
„ conserve les Pensions au dit Sr. de
„ St. Germain.

„ Monsieur le Duc de Retz de-
„ mande son rétablissement dans sa
„ Charge de General des Galleres,
„ ou qu'on lui paie ce qui lui est

1649. „ dû de reste du Traitté qu'il a fait
 „ de sa ditte Charge.
 „ Monsieur de la Trimouille de-
 „ mande le Comté de Roussillon ,
 „ ou du moins les Villes , Places ,
 „ & Chateaux , Terres , & Seigneu-
 „ ries de Ville-franche , Ville neuve ,
 „ Perusse , Flayac , le Muac , Laro-
 „ quebolac Marcillac , Cassentieu ,
 „ Coutrava , Saint Antoine , Ver-
 „ fueil Comperie , Comboulas , Vas-
 „ feu , Sauveterre , Saint Genest ,
 „ Deribedon , & autres Terres &
 „ Seigneuries du Comté de Rouer-
 „ gue lui seront rendues à cause du
 „ Contrat de Mariage de Frederic
 „ d'Arragon & Anne de Savoie ses
 „ trisayeuls en datte du onzieme Fe-
 „ vrier mil quatre cents quatre vingt
 „ un , vérifié le dixneuvième Janvier
 „ mil quatre cents quatre vingt deux.
 „ Qu'on lui rende Amboise , Mont-
 „ richard , & Bleré , dépendant de
 „ la Succession d'Amboise , dont il
 „ est seul héritier. Qu'on lui rende
 „ le Comté de Guyenne , ancien
 „ Domaine de la Maison de la Tri-
 „ mouille. Qu'on lui fasse expedier
 „ Lettres pour distraire le Comté
 de

„ de Laval du Prédial de Château-1649.

„ Gonthier , conformément aux
„ Lettres d'Erection d'iceux vérifi-
„ ées en la Cour. Et qu'on lui ren-
„ de la Barronie de l'Isle-Bouchard ,
„ qu'il a vendue à feu Mr. le Cardinal
„ de Richelieu , en rendant ce qu'il
„ a reçu.

„ Mr. le Marquis de Vitri de-
„ mande , tant pour lui que pour
„ quelques autres Officiers , l'Ex-
„ écution de l'Article concernant le
„ rétablissement des Charges de la
„ Guerre ; Et des Lettres patentes
„ de Duc & Pair , telles qu'on a
„ accordées à Mrs. de Liancourt ,
„ Damville , de la Meilleraye , &
„ autres , par les mêmes raisons que
„ celles qui les leur ont fait accor-
„ der , avec le Tabouret & Pré-
„ rogatives pour Madame sa Fem-
„ me.

„ Mr. le Marquis de la Boullaye
„ demande la survivance de la Char-
„ ge de Mr. de Bouillon son Beau
„ Pere, où qu'il y soit presentement
„ reçu sur sa démission.

„ Monsieur de Luynes demande
„ le payement de quatre années de

1649. „ sa Charge de grand Fauconnier ,
 „ échues à la fin de l'année mil six
 „ cent quarante huit , montant à
 „ vingt deux mille écus. Le dédom-
 „ magement de la perte de ses meu-
 „ bles , & brulement de sa basse-
 „ cour de Lefigny , montant à près
 „ de vingt mille écus , & le retour
 „ de Made. de Chevreuse.
 „ Monsieur le Marquis de Noir-
 „ montier demande des Lettres de
 „ Duc. Plus de quarante deux mille
 „ livres qu'il a payé de rançon lors
 „ qu'il fut prisonnier en Allemagne.
 „ Mr. le Comte de Matha de-
 „ mande le payement de sa Pension
 „ de douze cents écus , de laquelle
 „ il n'a rien reçu depuis six ans.
 „ Qu'on révoque la Lettre envoyée
 „ à Mr. de Fontrailles ; & un Bre-
 „ vet de Maréchal de Camp pour
 „ Mr. de Crenan.
 „ Mr. de Cugnac demande , con-
 „ formément à l'Article de rétablif-
 „ sement pour les Charges de la
 „ Guerre & Pensions , qu'on le réta-
 „ blisse en la possession de son Réi-
 „ ment , & jouisse de sa Pension.
 „ Monsr, de Fruges demande aus-
 si

» si d'être rétabli dans le Comman- 1649
» dement du Régiment de Cavalle-
» rie de la Reine dans la jouïssance
» de ses Pensions , & conservé dans
» les graces que Sa Majesté lui-accor-
» da lors de la mort de Me. sa Mere.
» Mr. le Marquis d'Alluye de-
» mande qu'on retire par récompen-
» se de Mr. de Treville le Gouver-
» nement du Comté de Foix , qu'il à
» perdu par la mort du Comte de
» Cramail son Grand-Père , qu'il
» avoit-achetté , & qu'on lui donne
» la survivance de celui du Marquis
» de Sourdis son Pere.

» Monsieur le Comte de Maure
» demande le Cordon bleu , lors
» qu'il plaira à Sa Majesté de faire
» des Chevaliers. La Révision du
» Procès du feu Maréchal de Maril-
» lac , & s'il est déclaré innocent
» qu'on lui rende la Charge de
» Lieutenant de Roi des Terres &
» Evêché du Gouvernement de Ver-
» dun , ou qu'on lui rende les cin-
» quante mil Ecus que ledit feu Ma-
» réchal avoit paiés pour ladite Char-
» ge.

Par toutes ces Demandes ,

D s

on

1649. on peut voir si la Guerre se faisoit pour le Bien public , pour le Service du Roi , & pour chasser le Mazarin. Il faut reprendre le fil de l'Histoire , & en laisser le Jugement à ceux qui liront quelque jour ces Mémoires.

L'Abbé de la Riviere , qui avoit toujours un insatiable desir du Chapeau , ne pensoit qu'à l'obtenir du Pape. Il avoit le consentement de la Reine , & de Monsieur le Prince ; mais , il n'avoit pas celui du Prince de Conti ; & ne se tenant point en sûreté du côté de ce Prince , il cherchoit de lui plaire , afin de l'obliger à lui céder ce qu'il ne souhaitoit point pour lui. Ce Prince répondit aux offres qu'il lui fit faire , que s'il vouloit porter son Maître à lui faire accorder les Articles qu'il demandoit , que très volontiers il lui laisseroit la Nomination du Chapeau de Cardinal. Cela fit que le Duc d'Orleans , pressé par l'Abbé de la Riviere , eut tant de passion pour la Paix ; ce qui contribua beaucoup à la faire conclure desavantageusement pour le Roi. On peut juger par là que les sentimens ni les intérêts

rêts du Ministre n'étoient pas tou-1649
jours la causes des ses apparantes foi-
bleffes ; & que ses fautes étoient sou-
vent c'usées par celles des autres.

Le vintieme au matin , comme je Le 2
sortois de la Messe de la Reine , un Mars
de mes Amis me vint dire à l'oreille ,
que tout étoit rompu : puis le soir ,
au sortir de la Conférence , la même
personne me dit que toutes les Cou-
testations étoient accommodées. Les
Députez du Parlement de Norman-
die , qui estoient venus à Saint Ger-
main , au nombre de quinze Conseil-
lers & d'un Président , obtindrent
aussi en ce jour la Revocation du Se-
mestre , que le feu Roi , ou plutôt
le Cardinal de Richelieu , leur avoit
créé malgré eux. Tant de Prétenti-
ons à satisfaire embarrassoient infini-
ment le Ministre , & à mesure qu'il
accordoit des graces , soit aux Com-
pagnies , soit à quelque Particulier ,
il renaissoit de nouveaux Prétendans ,
qui faisoient de nouvelles Demandes ;
& cette misere s'augmentoit toujours
au lieu de diminuer. La faute qu'on
avoit faite de déboucher Paris en
étoit la cause. La charité de la Rei-

1649. ne l'avoit forcée à la commettre. Elle étoit estimable, & belle ; mais il n'y avoit plus moien de menacer la Ville de la famine : il falloit nécessairement servir le Roi en l'appauvrissant, & mettre la Paix dans son Roiaume par des voies fort contraires au bien de son Etat.

Les Généraux entrèrent en de grandes desiances les uns des autres ; & à leurs insatiables desirs se joignit la jalousie. Ils avoient chacun dans Saint-Germain des Députez à basses notes, qui traittoient pour eux, & qui tirannisoient celui qui souhaittoit de les tiranniser à son tour. Le Duc de Beaufort n'étoit pas content de ce qu'on lui faisoit offrir sous main. Il demandoit beaucoup parce qu'il sentoit encor dans son cœur l'enflure orgueilleuse que lui laissoient les restes de sa faveur passée. Il vouloit que le Ministre lui paît ses fers & sa prison : il parloit fièrement ; il disoit tout haut, qu'il ne vouloit point s'accommoder avec le Mazarin, & portant son ressentiment plus loin que les autres il rendit son Accommodement plus difficile. Cette fierté fut cause qu'en-

qu'enfin la Paix se fit, & qu'il demeura sans aucune consolation, que celle d'avoir traité son Ennemi avec beaucoup de hauteur; ce qui faisoit voir en lui une certaine grandeur d'ame, qui en effet avoit quelque beauté. Ce Prince voulant se deffendre jusques à l'extremité, pour exciter une nouvelle tempête, fit donner un autre Arrêt contre le Ministre, par lequel il fut enjoint aux Députez d'insister à chasser le Cardinal d'auprès de la Reine, mais il ne lui servit de rien: l'intérêt public l'emporta sur le particulier; & quand les principaux du Parti furent contents, ceux qui restèrent qui ne l'étoient pas demeurèrent au nombre des Malheureux, & des Ennemis de la Reine. Ils étoient destinez à la faire souffrir ce que le Ciel avoit ordonné d'elle, par des Arrêts plus irrévocables que ceux du Parlement.

Le Premier Président, & le Président de Mêmes, pour obéir à leur Compagnie, en présence des Princes dirent qu'ils avoient ordre de supplier la Reine de donner à ses Peuples le contentement de voir éloigner d'elle, & de ses Conseils, un Ministre qui

1649. avoit mérité leur haine. Le Duc d'Orléans leur répondit, *Que la Reine ne vouloit point accorder leur Demande; que lui & son Cousin le Prince de Condé, qui avoient le plus d'intérêt à l'Etat & à la Couronne, ne lui conseilloyent pas de chasser M. le Cardinal Mazarin; Qu'il étoit capable & habile à bien servir le Roi, & l'Etat; qu'ils en étoient contents; & qu'ils étoient résolus de le soutenir.* Il parla fort hautement à tous les Députez. M. le Prince ne s'érendit pas tant; mais il dit quasi la même chose, & pour marque que les Députez n'étoient pas fâchés qu'on les refusât, ni la Reine offensée de leur Harangue, elle leur fit donner à diner, & leur témoigna sa bonne volonté, parlant du Premier Président, comme d'un homme estimable. Ils desiroient tous la Paix; mais cette dernière instance fut faite seulement pour contenter les Peuples, & les rendre plus susceptibles de se ranger à leur devoir, par l'impossibilité d'obtenir ce qu'ils demandoient: la Reine agréa donc ce que les Députez avoient fait, qu'elle jugea procéder seulement de l'intrigue des Généraux. Ce

Ce même jour les Députés bien 1649.
nourris & bien contens, retournèrent
à Paris achever leur ouvrage; Ils ne
virent point la Reine, parce qu'il au-
roit fallu qu'ils lui eussent fait la mê-
me Harangue qu'ils avoient faite aux
Princes. Beaucoup de personnes les
en blamèrent, particulièrement les Dé-
putés des Généraux de Paris, qui ta-
choient toujours par toutes voies d'a-
rêter la conclusion du Traité, afin
d'avoir plus de tems de ménager leurs
intérêts. Madame de Montbazon,
qui étoit aimée du Duc de Beaufort,
fit espérer qu'elle le feroit contenter à
moins, si on lui donnoit à elle ce
qu'elle desiroit. Elle obtint de l'Ar-
gent & des Abbayes: & le Duc de
Beaufort, qui l'aimoit, trouva bon
que cette Dame profitât de l'inclina-
tion qu'il avoit pour elle; mais il n'en
fut pas plus docile.

Le Coadjuteur, l'ame qui faisoit re-
muer une partie de ce grand Corps,
aiant fait plus de mal que les autres,
en devoit tirer de plus grandes récom-
penses; mais alors il voulut être assez
généreux pour ne demander que pour
ses Amis. Il avoit de hautes pensées,
il

1649. il desiroit seulement l'écat & le bruit; & son dessein étoit de se faire des liaisons considérables qui pûissent augmenter sa réputation & sa gloire. Son principal dessein étoit de pouvoir gouverner l'Etat, ou ceux qui voudroient le détruire, & d'avoir part aux grands biens, ou aux grands maux qui pouvoient arriver. Il obtint donc pour le Marquis de Noirmoutier, & pour Laigue, ses Amis, beaucoup de graces considérables, & des bienfaits solides. Le Marquis de Vitri eut un Brevet de Duc, qu'il ne méritoit pas d'avoir en cette occasion. Le Duc d'Elbeuf le Duc de Bouillon, & tous les autres, aiant chacun arraché quelque beau Lambeau des Libéralitez Royales, tous se résolurent de souffrir que la Paix se fît; & ce fut au Roi, qui par grace la leur devoit donner, à la recevoir de ses Sujets; après l'avoir achetée chèrement.

Les Députez du Parlement arrivèrent à Paris, remplis de joie des honorables conditions qu'ils raportoient de Saint Germain; car, comme je l'ai remarqué, ils avoient obtenu de la Reine par leur habileté, & par les différentes

cau-

causes qui faisoient agir les principaux 1649.
Acteurs, d'être déchargés des Articles
qu'on leur avoit imposez au premier
Traité. On se relâcha de l'obligation
qu'ils avoient de venir à St. Germain,
où étoit le Roi, tenir son Lit de Jus-
tice: On leur permit encore de s'as-
sembler quand bon leur sembleroit; &
ils reçurent aussi quelques autres grati-
fications touchant les Finances toutes
en faveur du Peuples. Ils firent assem-
bler le Parlement, pour rendre compte
de leur heureux voiage. Le Prince de
Conti ne s'y trouva point: il parut
malade, exprès pour donner ce reste
de tems aux Négociateurs, d'achever
leur Accommodement à la Cour.
Mais enfin, le Mercredi Saint, la Rei-
ne étant aux Tenebres dans la Cha-
pelle du Chateau de St. Germain, il
arriva un Courrier de Paris, que le
Tellier amena, qui apporta la Paix en-
tièrement reçue, par le Parlement, les
Généraux, & le Peuple; tous mon-
trans d'en être fort contens. Cette
Paix donna quelque repos à la Reine,
de la joie au Ministre, & de la dou-
leur à ses Ennemis. Le mois de Mars
finit avec cette Guerre, qui avoit cou-
té

1649. té beaucoup de maux à la France, & qui n'avoit pas fait beaucoup de bien au Roi, ni fatisfait entièrement les desirs de la Reine, qui auroit souhaité moins de souffrance pour le Public, & un peu plus de mortification aux Particuliers, à ceux qu'elle accusoit d'être la cause de toutes ces brouilleries, & de tout ce que l'Etat avoit souffert de ces Révoltes.

Les dévotions de la Semaine Sainte se passèrent dans la Chapelle de St. Germain, où la véritable piété de la Reine, & d'un petit nombre de bonnes ames, fut mêlée avec la Galanterie & l'Indévotion de toutes les autres personnes qui composent la Cour, & qui font gloire pour l'ordinaire de n'estimer que la Vanité, l'Ambition, l'Intérêt, & la Volupté.

La Fête de Pâques étant passée, les Députés du Parlement de Paris & de Normandie vinrent remercier la Reine de la Paix qu'elle leur avoit donnée. Le Clergé y vint, toutes les autres Compagnies de la Ville, les Corps des Marchands & des Métiers, chacun selon leur ordre, tous avec des visages contens, & tous demandans avec ardeur

deur le retour du Roi, dans sa bonne 1649.
Ville de Paris. La Reine n'avoit pas
sujet de l'estimer si bonne, qu'elle eût
un grand desir d'y retourner. Elle sa-
voit que le Peuple passoit encor avec
insolence; qu'il disoit publiquement
qu'il ne falloit rien payer au Roi, s'il
ne revehoit bientôt; & qu'il y avoit
de la Canaille assez hardie, pour dire
tout haut dans les rues, qu'ils ne vou-
loient point de Mazarin. Ces esprits
farouches étoient si accoutumés, à
la Rebellion & au Desordre!, qu'il
étoit difficile, sans quelque chastiment
exemplaire, qu'ils pussent reprendre la
coutume de respecter la Puissance le-
gitime.

La Reine, pour donner le tems aux
Parisiens d'éteindre ce reste de feu;
qui alumoit encor quelquefois leurs
esprits & laisser evaporer la chaleur &
la fumée, qui en restoit se resolut de
n'y pas retourner si-tôt: elle fit des-
sein après qu'elle auroit vu tous ses En-
nemis reconciliés, d'aller passer quel-
que tems à Compiègne.

Le Marquis de Roquelaure fit l'in-
termede de toutes ces Harangues si
ennuyeuses. Il fut disgracié, c'est à-
dire

1649. dire éloigné de la Cour, parcequ'on avoit dit au Ministre, que pendant le Siege de Paris, il avoit écrit au Prince de Conti, que s'il n'eut point été attaché au Service du Roi, par sa Charge de Grand Maître de la Garde-Robe, il auroit été combattre sous ses Enseignes; & le Cardinal, qui prétendoit l'avoir obligé en certaines occasions, sentit vivement le mépris qu'il avoit fait de lui en cette rencontre. Le soir, qui précéda le commandement qu'il eut de se retirer de la Cour, étant avec nous dans le Cabinet de la Reine, Cominges, Lieutenant des Gardes de la Reine, sur quelque bagatelle qui se disoit alors, le tira à part, pour lui dire quelque petit secret tous bas. Cinq ou six personnes qui étions ensemble entendimes qu'il lui répondit, *N'est-ce que cela? Je vous avoue que j'ai crû que vous me veniés arrêter; car, je sens bien,* ajouta-t-il, parlant tout haut, *que je n'en suis pas bien loin: & comme il étoit hardi, grand parleur, & Gascon, s'approchant de nous, il nous conta si plaisamment le sujet de sa Disgrace, & des Plaintes que faisoit contre lui le Ministre, que*
bien

bien que la cause n'en fut pas plaisante pour lui, nous ne laissames pas d'en rire. 1649. Nous conclumes tous enfin, que parmi tant de criminels à qui on faisoit des graces, il n'etoit pas juste qu'il reçut lui seul le chatiment qu'il meritoit du peu de zèle qu'il avoit témoigné pour le Service du Roi. Malgré notre avis, il fut alors le seul en France qui fut puni pour avoir manqué au respect qu'on devoit au Roi, & au Ministre. Mais, cette punition fut de peu de durée; bientôt après il revint à la Cour: il fut reçu au nombre de ceux qui parroissoient fidelles, & dont le cœur avoit été légèrement gâté par la corruption de l'air qui étoit contagieux quasi pour tous.

Les Finances étoient encore entre les mains du Maréchal de la Meilleraye, quoi que déjà on eût fait ce jugement de lui, qu'il étoit plus propre à faire des Conquêtes avec des Armées, qu'à faire venir de l'Argent avec sa plume. Le Cardinal de Richelieu son Parent, du tems de sa Puissance, lui avoit donné de beaux Emplois, & comme il avoit joint le courage,

1649. rage, & la bonne conduite à la faveur, il avoit fait de belles Actions; mais, comme je l'ai déjà dit ailleurs, il étoit de difficile humeur & colere. Il n'étoit pas habile en matiere de Finances, & les Gens d'Affaires se plaignoient, & disoient que les Peuples n'étant pas soumis, ils tâchoient à l'ombre de la Révolte de s'exempter des Taxes des Impots, & des Failles; qu'il leur falloit une personne qui entendît mieux la maniere de les faire payer si bien qu'il parut nécessaire pour le Service du Roi de lui ôter les Finances, en donnant cette Charge à un homme plus patient, plus vigilant, plus expérimenté, & plus sain que lui. Il étoit gouteux; &, sans avoir les années qui donnent la vieillesse, son corps étoit plus cassé, que ceux qui en peuvent compter quatre vingts. Il étoit perclus des mains & des pieds, & souvent il avoit des emplastres sur toute la personne, qui étoient la plus ordinaire parure. Mais enfin, il étoit honnête-homme, bon Ami, & vivoit tout-à-fait en grand Seigneur. Il avoit une belle & jeune Femme, Madame la Maréchale de la Meilleraie,
Fille

Fille du Duc de Brissac. Sa beauté 1649.
consistoit dans la délicatesse des traits
de son visage, dans un grand agré-
ment, & une belle taille. Elle étoit
sage; mais, elle avoit un trop grand
desir qu'on le sçût. Elle répandoit sa
vertu prétendue en mille petites fa-
çons extérieures : & ces façons, qui
auroient été un grand déffaut en une
autre, étoient en elle moins blama-
bles; parce qu'elles se meloient avec
son agrément naturel, qui de toutes
manieres la faisoient paroître aimable.
Elle avoit si peur qu'on ne crût qu'el-
le n'aimoit point son Mari, à cause de
ses maux, qu'elle alloit disant à tout
le monde qu'elle ne croioit pas qu'il
y eut un homme exempt de ses incom-
moditez. Elle assûroit qu'elle le trou-
voit beau, & à son gré; &, quand
elle en étoit séparée, elle tâchoit de
persuader par ses discours, qu'elle
s'ennuioit de ne le point voir. Ce
n'est pas une chose impossible à une
honnête Femme, d'aimer un Mari
gouteux & malade, qui avoit du mé-
rite & de belles qualitez, & dont elle
étoit aimée; mais, cette affectation
étoit cause qu'elle ne trouvoit point
de

1649. de créance parmi ses Auditeurs : & comme la vertu solide doit être sincere, & toute naturelle, ses artificieuses façons persuadoient d'ordinaire le contraire de ce qu'elle vouloit établir. Elle fut un peu fâchée de ce qu'il falloit quitter les Finances, parce qu'elle craignoit d'être obligée de s'éloigner de la Cour ; car, quoi que le Maréchal de la Meilleraie les perdit sans disgrâce, sa Femme jugea que ses incommoditez le remenneroient souvent en Bretagne, & qu'elle seroit forcée de le suivre. Mais, comme elle étoit ambitieuse, elle se consola en ce qu'on proposoit de les lui ôter, en lui donnant de grands avantages. Le Duc d'Orleans, & le Cardinal, furent le visiter, & demeurèrent d'accord ensemble des graces qu'il souhaittoit. Il demanda d'avoir place dans le Conseil du Roi, la survivance de ses Gouvernemens pour un Fils unique qu'il avoit de sa premiere Femme, & la survivance de la Charge de Grand Maître d'Artillerie. Cette Affaire étant secrètement en cet état, elle s'exécuta quelque tems après ; & nous verrons d'Hemery revenir occuper

sa première place , avec l'applaudissement de ses Amis , & malgré la haine de ses Ennemis. Les derniers firent ce qu'ils purent pour l'en empêcher ; mais enfin , ses rivaux le virent emporter la Victoire sur eux. Il fut rétabli avec beaucoup de satisfaction de sa part ; car il avoit senti sa Disgrace comme un homme qui étoit fort attaché à la terre , & qui avoit peu d'amour & de respect pour celui qui en est le Créateur , & le Souverain Maître.

Le Prince de Conti fut le premier qui sortit de Paris , pour venir saluer la Reine. Il fut présenté par M. le Prince , & reçu en présence de ceux du Conseil. Après les complimens ordinaires , M. le Prince lui fit embrasser le Cardinal Mazarin , & réchauffa leur conversation autant qu'il lui fut possible. Le Prince de Conti ne l'alla point voir chez lui pour cette première fois , afin de garder quelque mesure entre la Guerre & l'Accommodement , & M. le Prince le fit trouver bon à la Reine.

Monfieur Oncle du Roi présenta le Duc d'Elbeuf ; & le Prince de Conti ;

1649. après avoir satisfait pour lui, fut celui qui présenta les autres à son tour, qui furent le Duc de Bouillon, le Prince de Marillac, le Comte de Maure, & beaucoup d'autres. La Reine les reçut assez froidement. Le Ministre, tout au contraire, ne manqua pas de jouer son personnage ordinaire de tempérance, & de douceur; leur disant lui même, qu'il croioit avoir eu tort envers eux, & qu'ils étoient excusables d'en avoir eu du ressentiment.

Ce même jour arriva à Paris Madame de Chevreuse, qui fut avertie de la Paix, par ses Amis. Comme elle avoit eu part aux fautes publiques, elle en voulut avoir au pardon général. Elle leur avoit fait donner la protection de l'Archiduc, qui avoit servi à soutenir les forces des Rebelles contre le Roi: il étoit juste qu'elle fût récompensée de ses peines, puis que celles de tous les autres l'étoient aussi. Cette Princesse, étant donc arrivée de Bruxelles à Paris, envoya aussitôt négocier avec le Ministre, qui à son ordinaire, ne la rebuta point: il voulut seulement par quelque délai la mortifier un peu. La Reine, par son a-

vis , refusa le Duc de Chevreuse , 1649.
qui vint à Saint - Germain , lui de-
mander pour sa Femme la permission
de demeurer à Paris. Elle lui dit
qu'elle ne la pouvoit pas souffrir dans
une Ville encore toute pleine de l'Es-
prit de Rebellion ; qu'elle avoit fait
mille Caballes contre son Service ; &
qu'elle ne pouvoit pas être contente
d'elle , ni satisfaitte de ses soumissi-
ons , si elle ne lui faisoit voir un vé-
ritable repentir de sa derniere condui-
te. Ce Prince , qui sourd , & âgé de
quatre vingts ans , avoit encor bonne
mine , lui voulut répondre de la fidé-
lité de cette Princesse : mais la Reine
s'en moqua , & ne crut pas qu'il
pût lui en estre un bon garand ; lui
faisant entendre assez librement , qu'il
n'auroit pas un grand pouvoir sur
elle. J'étois présente à cette conversa-
tion. Il dit à la Reine , qu'il avoit
trouvé Madlle. de Chevreuse sa Fille
fort embellie , & qu'elle avoit des
yeux capables d'embraser toute la ter-
re. La Reine sourit , & lui répondit
en criant de toute sa force , qu'il
avoit trop d'amour pour la Beauté ,
& qu'il falloit qu'il commençât à ai-

1649. mer le Ciel & la Vertu. Madlle. de Chevreuse étoit belle : elle avoit en effet de beaux yeux , une belle bouche , & un beau tour de visage ; mais , elle étoit maigre , & n'avoit pas assez de blancheur pour une grande Beauté. Sans doute qu'elle n'étoit point embellie depuis que la Disgrace de Made. de Chevreuse sa Mere les avoit éloignées toutes deux de la Cour ; car il est rare de voir que les années embellissent les Dames passé dix huit ans.

Monsieur Oncle du Roi alla faire un Voiage de deux jours à Paris où il reçut de grands honneurs. Le Parlement , aiant consulté ses Registres , trouva qu'ils avoient autrefois député vers un Duc d'Orleans comme lui , Lieutenant General de l'Etat & Couronne de France ; si bien que deux Présidents & six Conseillers le furent visiter en Corps , pour lui rendre graces de ce qu'il avoit contribué à la Paix.

Ce Prince , pour complaire à la Reine , fit prier Madame de Chevreuse de sortir de Paris , lui faisant dire qu'elle obligeroit la Reine à la bien
traitter

traitter , si elle lui montrait de ne 1649.
point vouloir profiter du mauvais
état où l'esprit de la Fronde le met-
toit ; mais elle , qui avoit connu par
ses expériences que la Reine ne la
considéroit plus , n'en voulut
rien faire. Elle continua sa Négoci-
ation avec le Ministre ; & comme il
faisoit proffession publique de bonté ,
& de vouloir pardonner à ses Enne-
mis , elle en tira ce quelle voulut ,
& même avec facilité.

M. le Prince fut aussi à Paris , qui n'y
reçut pas le même applaudissement ,
que le Duc d'Orleans. On l'avoit trou-
vé plus indifférent pour la Paix , & plus
apre au Combat ; & par conséquent il
n'y fut pas si bien traité mais , pour
ne pas faire une si notable différence
entre les deux , on lui députa un Pré-
sident & deux Conseillers , qui lui
firent les mêmes compliments. Dans
les Ecclaircissemens qu'il eut avec
Made. de Longueville , elle travailla
soigneusement le détacher des inté-
rets de la Reine. Elle lui fit com-
prendre qu'il avoit tort de se desunir
de sa Famille & qu'elle pouvoit être
utile à sa Grandeur. Il vit que le

1649. Prince de Conti tiroit de grands avantages de la Cour ; que Made. de Longueville , qui l'avoit conduit à cette considération , étoit digne d'être écoutée ; & qu'elle lui pourroit être propre à beaucoup de grandes choses. Il prit gout enfin aux flatteuses illusions de cette Princesse , & le Sang, joint à la Politique ; le lièrent à elle par de nouveaux liens. Ce redoublement d'Amitié & de confiance fit qu'insensiblement il se forma dans l'Ame de M. le Prince des sentimens dissemblables à ceux qu'il avoit eü par le passé , & qu'il s'accoutuma peu à peu à parler du Mazarin , avec le même mépris , que les Frondeurs. Ce fut la source du changement qui parut depuis dans sa conduite , & qui causa sa haute & dure maniere d'agir avec la Reine & son Ministre. Elle produisit ensuite ces grandes Révolutions de la Cour , qui causèrent de si grands Desordres dans le Roiaume , & dans la Famille Roiale.

Le Coadjuteur se tint dans sa Forteresse , & ne voulut point venir à St. Germain comme les autres ; mais ,
trouvant

trouvant à propos de paroître de 1649.
loin , il pria le Duc de Liancour de
faire ses complimens à la Reine , de
l'assurer qu'en son particulier il étoit
son très fidele Serviteur , & qu'il la
reconnoitroit toujours pour sa bien-
factrice & sa maitresse ; mais , la Rei-
ne les reçut avec mépris , & ordonna
à son Ambassadeur de lui dire , qu'el-
le ne le considereroit jamais pour
tel , que prémierement il ne fut Ami
du Cardinal Mazarin ; qu'il étoit
son Ministre ; qu'elle vouloit que
ceux qui lui avoient de l'obligation ,
comme ui , suivissent en cela ses
mêmes sentimens. Cependant , le
Coadjuteur , comme j'ai déjà dit ,
traitoit avec le Ministre , dont il
avoit reçu beaucoup de graces pour
ses Amis , & des promesses à son
égard , qui dans leur tems eurent
leur effet.

Le Duc de Lôngueville arriva de
Normandie avec une grande fuite.
Il vint saluer la Reine , qui le reçut
gravement. Je remarquai que ce Prin-
ce en parut interdit , & qu'il ne put
jamais lui dire une parole de bon
sens. C'étoit un homme de grande

1649. consideration : il voioit qu'il lui étoit honteux d'avoir fait cette faute contre le Service du Roi & de la Reine , dont il n'avoit nul sujet de se plaindre ; & qu'il étoit tombé dans ce malheur , plustot par légèreté , que par raison. Quand il arriva , chacun se pressa autour de cette Princesse , pour entendre ce qu'il lui diroit ; car il est difficile de bien defendre une mauvaise cause ; mais , il n'eut jamais la hardiesse de parler : il pâlit , puis il devint rouge ; & ce fut toute sa Harangue. Après cet éloquent repentir , il salua le Cardinal Mazarin , & un moment après ils se retirèrent aupres d'une fenêtré : ils se parlèrent long tems & ensuite ils se visitèrent réciproquement , & demeurèrent amis en apparence.

Le Comte d'Harcourt vint à la Cour comme les autres. Il fut reçu différemment selon les apparences & les carresses , mais différemment aussi pour les récompenses ; car elles ne furent pas si grandes pour lui , que pour ceux qui avoient été contre le Service du Roi. Il avoit manqué de conduite à se saisir de la Ville de Roüen

Rouën ; mais , il avoit bien servi , 1649
aïant toujours occupé un poste en
Normandie , qui servoit de barriere
contre les attaques des Ennemis , &
mettoit le Roi en sûreté ce que contre
le Duc de Longueville auroit pû faire ,
avec peu de Troupes & moins d'ar-
gent. Il avoit enfin donné le moien
au Roi de demeurer en sûreté à Saint
Germain , ce qui n'étoit pas un pe-
tit Service. On lui donna ensuite le
Gouvernement d'Alsace , & une Ab-
baye pour un de ses Enfans.

Ce meme jour le Duc d'Yorck
vint aussi à la Cour. Il n'avoit point
encor vu le Roi ni la Reine , à cau-
se qu'il étoit arrivé à Paris pendant
le Siege de cette Ville où les visites
n'étoient guere de saison. Il étoit de-
meuré auprès de la Reine sa Mere ,
pendant cette mauvaise constellation
contre les Rois , qui l'avoit privé
d'un Pere , & avoit donné beaucoup
d'affaires au nôtre. La Reine lui fit
de grands honneurs , & lui donna
une chaise à bras , de même que le
Duc d'Orleans en avoit obtenune de
la Reine d'Angleterre sa sœur. Cet-
te belle foule fut augmentée par la

1649. venue de Madame de Longueville , & de Madlle. de Longueville sa belle Fille , qui aussi bien que les autres , avoit été une grande Frondeuse. Elle avoit de la vertu , & beaucoup d'esprit , & il lui étoit pardonnable d'avoir suivi les sentimens de son Pere. Quand ces Princesses arrivèrent ; la Reine étoit au lit pour se reposer de toutes ses fatigues. J'avois l'honneur d'être seule auprès d'elle , & dans cet instant elle me faisoit l'honneur de me parler de l'embarras qu'avoit eu le Duc de Longueville en la sauvant. Comme je scus que Made. de Longueville alloit venir , je me levai ; car , j'étois à genoux devant son lit , & me mis auprès de la Reine , résoluë de n'en point partir & d'écouter de près si cette Princesse si spirituelle seroit plus éloquente que le Prince son Mari. Comme elle étoit naturellement timide , & sujette à rougir , toute sa capacité ne la sauva pas de l'embarras qu'elle avoit eu en abordant la Reine. Je me penchai assez bas entre ces deux Illustres Personnes , pour scavoir ce qu'elles diroient ; mais , je n'entendis rien

rien que *Madame*, & quelques mots 1649.
qu'elle prononça si bas, que la Reine,
qui écoutoit avec application ce qu'elle
lui diroit, ne pût jamais y rien
comprendre. Mademoiselle de Lon-
gueville, après la révérence de Ma-
dame sa belle Mere, se contenta de
baïser le drap de la Reine, sans ou-
vrir la bouche: puis, se mettant tout-
tes deux sur les Sieges qu'on leur ap-
porta, elle furent fort heureuses de
ce que je commençai la conversation,
en demandant à Made. de Longue-
ville, à quelle heure elle étoit partie
de Paris, parce qu'il n'étoit pas
deux heures après midi; &, pour
les soulager de la confusion qu'elles
avoient, qui les incommodoit beau-
coup, j'exagerai leur diligence. Cet-
te conversation, dont les matieres
frivoles furent le sujet, & cette vi-
site si seichement passée, ne servit
qu'à augmenter le ressentiment que
la Reine avoit contre cette Princesse,
qui, n'ayant jamais pris soin de lui
plaire, ne lui plaisoit pas aussi. Elle
confirma de même Madame de Lon-
gueville, dans les mauvaises intenti-
ons qu'elle conservoit dans son cœur

1649. contre le repos de la Reine ; car quand les dispositions sont mauvaises , & que ceux qui ne s'aiment pas ne s'eclaircissent point sur les sujets qu'ils ont de se plaindre les uns des autres , ce silence augmente l'inimitié , empêche qu'elle ne finisse.

La joie de la Paix fut alors traversée par les Ennemis , qui assiégèrent la Ville d'Ipres. Gersé fut commandé pour aller avec quelques Troupes , faire quitter les armes au Marquis de la Boullaie. Il faisoit son possible pour émouvoir dans la Champagne quelques nouvelles Révolutions ; mais , il n'y réussit pas. Le dégat que firent les Troupes du Roi donna un faux prétexte au Parlement de vouloir s'assembler exprès pour y donner ordre ; voulant encore se mêler de toutes les choses dont il ne lui appartenoit pas de connoître.

En même tems, se fit l'Accomode-
ment du Duc de Vendome , qui
n'étoit point venu à la Cour , depuis
qu'il en avoit été chassé par l'établis-
sement du Cardinal Mazarin. Il avoit
profité de ces Desordres , en mon-
trant

trant qu'il n'aprouvoit pas le proce- 1649.
dé audacieux de son Fils le Duc de
Beaufort , & qu'il desiroit infini-
ment de devenir Ami du Ministre.
Pour marque de ce desir , il proposa
le Mariage de son Fils le Duc de
Mercœur , avec l'ainée Mancini ,
Niece du Cardinal. Cette propositi-
on ne fut point refusée : elle étoit a-
vantageuse au Ministre , & pouvoit
donner de grandes commoditez à ce
Prince , qui en desiroit l'exécution ,
afin de rentre dans la faveur.

Cette Guerre civile , où le Cardi-
nal Mazarin avoit été mal - traité ,
lui avoit déplu , il trouva que des
Places & des Alliances le rendroient
plus considérable , & le mettroit en
état de se pouvoir deffendre par lui
même , sans mandier continuellement
la Protection du Duc d'Orlean , &
du Prince de Condé. En changeant
de condui te , il devint plus intéressé
qu'il n'avoit été jusques alors , & les
mauvais tours de ses Ennemis lui
firent desirer de se faire redouter de
ceux qui lui avoit fait beaucoup de
mal , & beaucoup de peur. Par ces
raisons , il traitta le Duc de Vendome

1648. me comme son Ami ; & ce Prince fut de même reçu par la Reine , avec beaucoup de démonstration de bonne volonté.

Monfieur le Prince étoit un peu dégouté de la conduite du Miniftre , que fes Ennemis décrioient tout - à - fait. Il étoit , comme je le viens de dire , prefé par fa Famille d'entrer dans leurs deffeins , afin de fe faire le Maître de la Cour , au lieu qu'il n'étoit (à ce qu'ils difoient) que le Vallet du Cardinal. Made. de Longueville fe fervit de cette union du Miniftre , avec le Duc de Vendome , pour faire haïr à Mr. le Prince celle qu'il avoit eue jufques alors lui. Elle lui dit que c'étoit une marque indubitable qu'il ne vouloit plus le confiderer pour fon principal appui , puis qu'il entroit dans d'autres intérêts & prenoit dans la Cour , une autre protection que la fienne ; & qu'il étoit à croire que le Duc de Vendome , devenant Parent du Miniftre , feroit plus confideré que perfonne auprès du Roi & de la Reine. Ces raifons , représentées par une Sœur qu'il avoit fort aimée , furent des ar-
mes

mes, pour combattre dans le cœur de M. le Prince l'inclination qu'il avoit à la Paix, & à ne se point brouiller à la Cour. Ce Prince, qui eut été au desespoir si on eut crû que quelqu'un l'eut gouverné, se laissa néanmoins conduire par cette Princesse à ce que lui-même de son mouvement n'auroit jamais fait. 1649.

Cet éloignement de volonté porta M. le Prince à s'éloigner de la Cour pour quelque tems, il fit dessein d'aller en Bourgogne; & aussitôt qu'il montra d'avoir cette pensée, la cause en fut facilement apperçue par le Ministre, qui ne manqua pas d'avoir des avis sur les dégouts qui commençoient à se former contre lui dans l'ame de ce Prince. Le Cardinal Mazarin, pour adoucir son cœur, lui fit parler de la proposition que le Duc de Vendome lui avoit faite, & lui fit dire tout ce qui pouvoit le rassûrer, sur les craintes qu'on lui avoit fait concevoir; mais, il ne recut pas ce qui venoit de sa part avec ce même esprit qu'il auroit eu, si Madame de Longueville n'eût point commencé à l'empoisonner. Le Ministre en eût du cha-

1649. chagrin, & tout ce qui lui parut propre à raccommo-der ces mauvais commencemens se fit ensuite de sa part sans aucun effet.

Je finirai les Avantures de Saint-Germain par l'Arrivée du Marquis de Vitri, du Marquis de Noirmoutier, & de Laigue. Le premier avoit du mérite, & de la qualité. Sur quelques dégouts que j'ignore il étoit entré dans ce Parti, étant actuellement attaché au Service de la Reine, en quoi sa faute étoit plus grande, & moins pardonnable. Pour les deux autres, l'un avoit beaucoup de naissance, tous deux étoient honnêtes gens, & tous deux avoient été grands Frondeurs, & avoient comme je l'ai déjà dit traité publiquement avec le Roi d'Espagne. Ils vintrent donc sous la foi publique sauver la Reine, avec la même hardiesse que s'ils eussent travaillé à sauver l'Etat; &, comme les autres, ils en furent quitte pour un peu de froideur & de mauvais visage. Ils étoient de ma connoissance, & dans le moment que je fus apperçue par eux, ils vintrent me témoigner beaucoup de joie de me rencontrer.

Je

Je leur dis tout bas que j'étois fort aise 1649
de les voir ; mais , qu'en cette occasion , je les priois de ne m'aimer pas tant , vû que l'Amitié de telles gens n'étoit nullement de bon augure dans la Chambre de la Reine. Comme je raillois avec eux , Monsieur passa , qui leur fit mille caresses. En me retirant , je lui dis , que je croiois avoir mérité la corde , paar la bonté que j'avois eue de les souffrir , & que j'en étois en scrupule. Je les laissai , & lui dis encore que pour lui qui étoit le Maitre , & qui n'avoit rien à craindre , il pouvoit leur faire grace & les bien traiter ; mais que pour moi , je croiois en devoir user autrement. Monsieur me répondit que j'étois bien sage , & que pour m'empêcher d'aller à la Greve , il alloit les emmener. Il les prit en effet , & les poussant dans une fenetre , il demeura quelque tems à les entretenir. Cette Conversation fut aussitôt remarquée & tellement sentie par le Ministre , qu'un de ses Domestiques m'assûra , qu'il en avoit eu de l'inquiétude : & ensuite l'Abbé de la Riviere me conta que le Cardinal lui en avoit fait des reproches , se plaignant

1649. gnant à lui de son Maître, d'avoir si bien traité ces deux hommes. Je connus par cette petite Avanture, que les actions des Grands sont toujours grandes quelques petites qu'elles soient; & que ce Prince, quoi qu'il eut de bonnes intentions, n'étoit pas Ennemi mortel de ceux qui avoient mortellement offensé l'Etat.

Peu après, je quittai la Reine, & vins faire un petit voyage à Paris. Je trouvai cette grande Ville encore pleine de cet Esprit de Rebellion, qui depuis quelque tems l'avoit entièrement occupée; &, sans être Astrologue, je prévis aisément, que cette Paix ne seroit pas de longue durée.

Le 3^r
Mars.

En ce même tems, la Reine partit pour aller à Compiègne, donner ordre aux Affaires que les anciens Ennemis de l'Etat lui donnoient sur la frontiere. Ils continuoient le Siege d'Ypres, où Beaujeu se deffendit si bien, qu'il le fit durer plus long-tems qu'on n'avoit crû. Palluau, qui ne s'y étoit pas trouvé au commencement, fut blâmé de tout le monde; mais, il avoit sçu se mettre si bien auprès du Ministre, qu'il ne fut pas si abbatû de

ce

ce malheur, qu'un autre l'auroit été. 1649.
Quoi qu'il n'eut aucune étude, & qu'il beguaît en parlant, comme il avoit un grand sens naturel, & le génie de la Cour, il avoit trouvé moyen de se mettre en possession de se servir plus ordinairement de l'Intrigue du Cabinet, que d'une grande assiduité à l'Armée, pour avoir les plus beaux Emplois que les Gens d'Epée puissent obtenir. Quoi qu'il eut du cœur comme un autre, il trouvoit toujours plus à propos de combattre ses Ennemis particuliers, que ceux de l'Etat. Il fut affligé de perdre cette Place, parce que ce Gouvernement lui valloit beaucoup ; mais, avec de l'esprit, de la hardiesse, & du bonheur, on va bien loin. Pour marque de cette vérité, quelques années après, cet habile Courtisan, malgré toutes ses facheuses Aventures, parvint à la Dignité de Maréchal de France, à laquelle les Officiers qui croioient la mériter mieux que lui disoient que ses Bons-Mots & ses agréables Railleries avoient eû plus de part que ses grandes Actions.

Le séjour de la Reine à Compiègne
ser-

1649. servit un peu à délasser son esprit des Affaires qui en avoient troublé le repos. La Forêt & la Riviere qui font l'ornement de cette petite Ville lui firent passer d'agréables heures, & donnèrent beaucoup de divertissement au Roi & à Monsieur, qui étans tous deux trop jeunes pour prendre part aux maux de l'Etat ne pensoient qu'à chercher du plaisir par tout où ils se trouvoient.

Pendant ce petit intervalle de plaisir, le Duc & la Duchesse de Vendôme, qui vouloient l'Alliance du Ministre, firent ce qu'ils purent pour obliger le Duc de Beaufort à consentir au Mariage de M. de Mercœur avec l'ainée Mancini ; mais, il ne voulut pas l'agréer. Pour le satisfaire, on lui offrit le Gouvernement d'Auvergne ; mais il le refusa : &, dans ce tems là, étant revenue à Paris, & le rencontrant un jour chez Mde. la Duchesse de Nemours sa Sœur, il me dit qu'on se moquoit de lui ; car, en même tems qu'on lui offroit ce Gouvernement, on le vouloit donner au Duc d'Elbeuf, pour récompense de celui de Picardie, que le Cardinal vou-

vouloit avoir. Mais, comme cet 1649
échange ne se fit point, je croi que le
Duc de Beaufort se trompoit lui-même,
ou qu'il faisoit semblant de le
croire, pour ne le point accomoder ;
voulant, selon toutes les apparences,
ou plus qu'on ne lui offroit, ou ne
voulant rien pour demeurer toujours
en état de tout vouloir.

Quelques jours après, ce Prince
tomba malade d'une colique si violente,
qu'il crût être empoisonné, &
prit publiquement du contrepoison ;
ce qui fait connoître le dessein qu'il
avoit de réveiller l'Amitié du Peuple
de Paris pour lui. Il en avoit plus
besoin contre ses anciennes liaisons,
que contre aucun breuvage qu'on lui
eût fait prendre ; car, il faut avouer,
que le Cardinal Mazarin ne nous a
point parû vouloir user de mauvaises
voies pour se défaire d'aucuns de ses
Ennemis ; & que jamais Favori, élevé
à la plus grande Puissance qu'un
homme puisse avoir, n'a eu plus de
clémence & de douceur que lui. Aussi
l'avons-nous vû visiblement protégé
de Dieu, pour marque évidente à
tous les hommes, que comme il en
est

1649. est le Créateur , il hait celui qui repand leur Sang , & conserve le pacifique. Le Peuple de Paris fut voir ce Prince malade , & la foule devint si grande chez lui , qu'à la fin il il falut ouvrir toutes les portes qui alloient à sa Chambre , hauffer les rideaux de son lit , & l'exposer à la vue du Public. Ce grand concours , & la flaterie de quelques uns de ses amis , acheverent de le rendre irreconciliable avec le Ministre. Il crnt faire une Action héroïque de ne se point accomoder , & les adulations de ceux , qui vouloient toujours avoir un Chef en sa personne furent cause qu'il ne fut point aussi satisfait de la Cour qu'il le devoit être.

Le 8
Mai.

Ypres se rendit aux Ennemis le huitieme jour de mai 1649. , après que Beaujeu leut deffendue , assez de tems pour mériter beaucoup de louanges de sa résistance. L'Intrigue du Cabinet occupoit tellement le Ministre , que cette perte ne put pas trouver en lui assez de place pour lui causer de nouveaux chagrins. Ses plus grands maux ne venoient pas des Ennemis de l'Etat , mais plutôt de ceux

ceux qui voulant paroître ses Amis , 1649.
ne l'estoit point , & qui pour tirer
de lui des graces & des bien-faits ,
lui faisoient naitre de continuelles Af-
faires , afin de le forcer à leur don-
ner davantage. Le dessein que le
Cardinal conservoit toujours de faire
revenir d'Hemery , étoit pour lors
un de ses plus grands embarras : le
desordre où étoient les Affaires du Roi
lui faisoit desirer de plus en plus de
le pouvoir rappeler ; mais ce chan-
gement n'étoit pas encore en état de
se faire. Il ne vouloit pas qu'il parut
venir de lui , de peur de se faire haïr
par le Parlement , & les Peuples , qui
avoient en horrenr le nom de cet
homme. Il faisoit semblant , au con-
traire , de favoriser ceux qui aspi-
roient à cette Charge , & leur faisoit
espérer qu'il leur seroit favorable.
Le President de Maisons étoit celui
qui avoit parû se declarer d'avantage
sur cette prétention , où par bonheur
pour lui il avoit trouvé des personnes
qui l'avoit servi solidement , & avec
une grande application à ses intèrets.
On parla dans le Conseil de cette Af-
faire. Le Cardinal montra de proté-
ger

1649. ger ce Président, & en même tems il avoit suplié Monsieur Oncle du Roi de s'y opposer. Cette opposition ayant été faite, le Ministre temoigna au Président de Maisons qu'il étoit fâché de l'obstacle que le Duc d'Orleans avoit apporté à ses desirs, & crût par cette finesse l'avoir satisfait. Il crût aussi avoir de même caché au Public la résolution qu'il avoit faite d'y remettre d'Hemery; mais, il étoit aisé de voir où alloient ses intentions. Nous conclûmes aussi-tôt, qu'il falloit faire changer le Duc d'Orleans, afin montrer au Ministre qu'il étoit difficile de tromper les Gens de la Cour. L'Abbé de la Riviere étoit le seul qui fût capable de cela: je me chargeai de lui en parler, & trouvant par le moien de la Marquis de Sablé un intérêt particulier qui lui pouvoit faire souhaitter pour Sur-Intendant celui que son Maître avoit paru rebutter. Je le persuadai d'y travailler; & il le fit si bien, que le Duc d'Orleans changea tout à fait de sentiment; & peu de tems après ce Prince fit dire au Président de Maisons, qu'il n'avoit été contre lui que
par

par complaisance, & que dans le vrai 1649.
il desiroit l'obliger, & lui donner sa
voix. Ce bon office n'étoit pas suffi-
sant pour faire conclure l'Affaire à
l'avantage du Président de Maisons,
parce que dans le vrai le Ministre é-
toit le Maître absolu de toutes les
Résolutions de cette nature; mais,
cette Protection du Duc d'Orleans
lui fut tout-à-fait avantageuse, dans
le tems où sa destinée le porta à ce-
te Charge: elle nécessita le Cardinal
de lui donner la sienne, ne pouvant
pas lui-refuser ce que déjà il lui avoit
fait espérer, en faisant semblant de
lui être favorable.

En ce même tems, j'allai à Com- Le 27.
piègne trouver la Reine Je fis ce pe- Mai.
tit voyage; car, il étoit difficile de
vivre avec plaisir dans Paris à cause
des Disputes continuelles qu'il falloit
avoir avec ses Ennemis. Ils la bla-
moient incessamment de la Protection
qu'elle donnoit à son Ministre, & ne
pouvoient bien entendre qu'il seroit
injuste & d'une dangereuse consé-
quence, que les Souverains accoutu-
massent leurs Sujets à faire leurs vo-
lontez: la voie de la desobéissance &
Tome III. F de

1649. de la rébellion est toujours criminelle. Si cette Princesse avoit été un peu plus jalouse de son Autorité & de sa Puissance, & si elle se fût contentée de soutenir son Ministre, se servant de son habileté sans affecter la pluspart du tems de n'avoir part à rien, elle auroit acquis une réputation plus éclatante que celle des Reines les plus estimées; mais son indifférence, qui la portoit à négliger la gloire de gouverner par elle-même un grand Roiaume, a caché la beauté de sa résistance, & le tems seul a fait connoître, que les meilleurs & les plus hardies résolutions ont été nourries la plus grande partie dans sa prudence & sa fermeté.

Madame la Princesse étoit allée à Paris revoir Madame de Longueville, & se rejoindre à sa Famille. On crut qu'elle prit un peu de leurs Sentimens parce qu'elle s'imagina que la Reine avoit méprisé sa douleur à Saint Germain quand le Prince de Conti en étoit parti, & qu'elle avoit eu quelque défiance d'elle. Je crois qu'elle se trompoit; car dans ce tems là, un jour parlant à la Reine, de Madame
la

la Princesse , je lui dis , comme il étoit vrai , qu'en arrivant à Paris , je l'avois trouvé remplie d'une grande tristesse , tant sur ce qui regardoit sa Majesté , que sur les intérêts de Madame de Longueville , & que j'avois été étonnée de la trouver si sensible à deux choses , qui étoient si contraires : sur quoi elle me fit l'honneur de me répondre , qu'il étoit vrai qu'elle lui étoit obligée , & qu'elle avoit bien vû , malgré la tendresse qu'elle avoit pour ses Enfants , qu'elle avoit senti leur séparation de la Cour , autant parce qu'elle avoit paru contraire au service du Roi , que par les mauvaises suites qu'elle pouvoit avoir à leur dommage ; & qu'enfin elle ne trouvoit point étrange qu'elle eût commerce avec eux , parce qu'elle ne la soupçonneroit pas aisément de lui manquer de fidélité. Cependant , l'Histoire du Tens veut que cette Princesse , charmée de la haute Réputation où elle voioit alors Madame de Longueville , fut de concert avec elle , (quoi qu'elle ne sçût pas tous ses secrets ,) pour travailler unanimement à dégouter M. le Prince de la

1649. liaison qu'il avoit eue jusqueslà avec la Reine & son Ministre. Le Mariage, que vouloit faire le Cardinal lui déplut, par sa propre inclination, parce que la Maison de Vendôme avoit toujours été opposée à celle de Condé; & quelques personnes confidentes de Madame de Longueville me dirent, que M. le Prince quittant sa Famille à Paris pour aller en Bourgogne, il leur dit, *Qu'il avoit fait ce qu'il avoit dû en soutenant le Cardinal Mazarin, parce qu'il avoit promis de le faire; mais, qu'à l'avenir, si les choses prenoient un autre chemin, il verroit ce qu'il auroit à faire.* Il alla à Compiègne prendre congé de la Reine, pour aller à ce Voiage; &, quand il la quitta, elle qui sçavoit ce qui se passoit, lui dit tout haut, *Qu'elle croyoit qu'ils se sépareroient bons amis, & qu'elle tenoit pour assuré que leur Amitié demeureroit entre eux aussi parfaite qu'elle avoit été depuis la Régence; ajoutant, qu'il falloit que cela fût, malgré ceux qui desiroient le contraire.* Comme les paroles des Rois & leurs actions sont quasi toujours desapprouvées, beaucoup de personnes bla-
mé-

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 125
mérent la Reine de lui avoir parlé de 1649.
cette sorte, parce qu'elle rendoit cette
petite mesintelligence trop publique,
& donnoit lieu de croire qu'il étoit
vrai que ce Prince se vouloit séparer
d'elle. Avant que de partir, il pré-
senta à la Reine le Maréchal de la
Mothe, qui n'avoit point encore paru,
parce que demandant beaucoup il
avoit fallu plus de tems au Ministre
pour se résoudre de lui accorder ce
qu'il souhaittoit. La Reine, parlant
de lui, & de quelques excuses qu'il
lui avoit fait faire sur son retardement,
avoit dit tout haut qu'elle ne se souve-
noit pas de le voir. Il crût par là être
obligé de se hâter d'avantage; & ce
fut seulement pour être mal reçu. On
se moqua d'un Eclaircissement public
qu'il fit avec le Cardinal Mazarin en
le saluant; car, d'ordinaire ces sortes
de Conversations ont besoin de secret.
Sa Harangue, quoi que mal tissue,
n'empêcha pas qu'il ne reçut de l'ar-
gent en quantité. En ce seul point
se renfermèrent tous ses desirs: il
avoit déjà toutes les Dignitez où pou-
voit aspirer la plus grande ambition
d'un Gentilhomme; & néanmoins on

1649. m'assûra qu'étant de retour à Paris, quelqu'un lui demandant s'il étoit devenu Roialiste, il avoit répondu, *La Reine m'a fait justice, m'ayant satisfait; mais, elle ne m'a point fait de grace, & je ne suis pas plus son Serviteur que je l'étois il y a peu de tems*: Paroles, qui me semblent honteuses dans la bouche d'un François, & d'un Officier de la Couronne, qui étoit devenu Maréchal de France & Duc de Cardonne, par les bienfaits du feu Roi.

Le Ministre, voulant donner quelques soins à la conservation de nos frontieres, fit résoudre la Reine de changer son séjour de Compiègne en celui d'Amiens. Il forma des desseins avantageux à la France, afin de donner des bornes aux progrès des Ennemis, & plus encore pour calmer les tempêtes du dedans du Roiaume, par les bons succès que les armes du Roi lui pouvoient faire espérer. Il supplia le Duc d'Orleans d'aller passer quelque tems à Paris, afin d'assoupir par sa présence le bruit qui se faisoit encore contre le Mazarin, ce qui lui donnoit beaucoup d'inquiétude, & lui faisoit
craîn.

craindre que le reste de cette malice 1619.
publique ne s'oposât à son bonheur
particulier, & ne l'empêcha d'avoir
part à la Paix. Ce Prince, qui voulut
obliger la Reine, la suivit jusques dans
Amiens : il lui aida à prendre les réso-
lutions nécessaires au Service du Roi ;
puis revint prendre Madame qui l'at-
tendoit à Compiègne, & qui par
grande merveille l'avoit suivie cette
année. De là, il s'en retourna prépa-
rer l'entrée de celui qui avoit besoin
de son assistance & de sa protection ;
mais, qui apparemment commençoit
à se lasser de cette dépendance.

Je partis de Compiègne pour reve- Le 7
nir à Paris le même jour que la Cour Juin.
partit pour Amiens, & ne suivis point
la Reine. A mon retour, je trouva
les esprits aussi mal-intentionnez que
jamais, & les Libelles des Séditieux
plus dangereux à l'Etat, que ceux,
qui jusqu'alors avoient seulement atta-
qué la personne du Cardinal. Un de
ceux-là prononçoit hardiment, *Que*
quand les Revoltes étoient générales,
les Peuples avoient un juste droit de
faire la Guerre contre leur Roi ; que
leurs Grieffs devoient être décidés par

1649. les Armes, & qu'ils pouvoient dans ce tems-là porter la Couronne dans d'autres Familles, ou changer de Loix.

Et dans cet Ecrit il y avoit des Exemples allégués d'Etats, qui avoient changé la Monarchie en un Gouvernement de plusieurs, voulans par là faire naitre au Parlement le desir de se faire pareil au Sénat de Venise, ou de suivre l'exemple de celui d'Angle-

* Mon terre. * Toutes ces hardiesses, qu'on Frere, peut nommer de grands Crimes, & à son même si énormes qu'ils font de la retour peine à penser, procédoient de ceux d'Alle- qui vouloient augmenter les Desor- magne, dres, & les augmenter autant qu'ils répon- dit à cet le souhaittoient. Le Parlement sans écrit, & doute n'y avoit alors nulle part, & il sa Ré- parue que cet Ecrit avoit donné de ponsé l'horreur à tous, & même aux plus fut esti- mée. Il malins.

était néan- moins fort jeune. A l'arrivée de la Cour dans Amiens, le Cardinal Mazarin mandà au Marquis d'Hocquincourt, Gouverneur de Peronne, de le venir trouver pour l'entretenir de quelques Affaires importantes. Il n'étoit pas content de ce qu'il avoit laissé passer Madame de Chevreuse, qui étoit revenue de Flan- dres

dres sans le consentement du Roi; il 1649.
lui montrait aussi de le vouloir ré-
compenser sa Place, pour la rejoin-
dre au Gouvernement de Picardie :
qu'il sembloit avoir dessein de pren-
dre. Le Marquis d'Hoquincourt
étoit un homme vaillant & de grand
cœur, mais léger & facile à dégouter.
Il avoit pris liaison avec les Fron-
deurs sur quelque petit mécontente-
ment, & avoit quitté l'Armée pour
aller se renfermer dans sa Place, di-
fant qu'il avoit eu avis qu'on le vou-
loit arrêter. Sur l'ordre qu'il reçût
du Ministre, il vint le trouver avec
un bonne escorte; étans convenus,
avant leur entrevue, du lieu, & de
la quantité de gens qu'ils devoient
avoir l'un & l'autre, & de toutes
leurs sûretés. Ils se virent enfin dans
une Campagne, au milieu de cin-
quante hommes de Cheval de chaque
côté. Hocquincourt étoit un bon
Picard, franc Chevalier, & bon
Ami. Il dit au Cardinal, qui lui
témoignoit vouloir être de ses Amis à
des conditions avantageuses, qu'il ne
lui pouvoit accorder son Amitié, ni
recevoir ses offres, s'il ne lui permet-

1649. toit de travailler à les remettre bien ensemble, lui & le Duc de Beaufort, aiant promis de n'rien faire sans ce Prince. Le Ministre, qui ne demandoit que la Paix, lui donna pouvoir d'aller traiter avec son Ami le Duc de Beaufort, & consentit même à quelques offres, qu'il lui permit de lui faire de sa part. Hocquincourt partit ensuite de Peronne, & vint à Paris chercher ce Prince, pour tacher de lui persuader ces Accomodement. Il le trouva embarrassé dans une grande brouillerie, qu'il avoit eue avec beaucoup de personnes de la Cour, & mal intentionné pour le Cardinal; si bien que ne pouvant réussir dans sa Négociation, & voyant qu'il étoit obligé au Ministre, il se dégagea du Parti de la Fronde, & s'accomoda avec le Cardinal, sans pourtant se défaire de son Gouvernement. (*)

*Il étoit Gouverneur de Peronne. Le Duc de Beaufort avoit une grande Querelle sur les bras, qui étoit alors le sujet de toutes les conversations des gens du grande monde. Quelques jours avant que la Reine partit de Compiègne pour Amiens le Duc de Candalle, le Commandeur de Sou-

Souvré, Manicamp, Ruvigni, Ger- 1649.
sé, le Commandeur de Jars, & quel-
ques autres voulurent aller à Paris fai-
re une petite course, à dessein d'aller
bientôt après rejoindre la Cour dans
Amiens. Comme ils prirent congé
de la Reine, Gersé, le moins sage
de tous les hommes, lui dit en sou-
riant qu'ils alloient bien soutenir leur
Parti. La Reine lui répondit, par-
lant aussi à tous les autres ? *Ha ! mon
Dieu, soyez tous bien sages, & vous
ferez bien.* Etans donc à Paris, ils
se rencontrèrent les deux Partis en-
semble un soir dans les Tuilleries. La
troupe de gens de la Cour étant dans
la grande allée, ils virent le Duc de
Beaufort, qui venoit vers eux, ac-
compagné du Duc de Retz, & d'un
bon nombre de Conseillers Fron-
deurs. Soit que le Duc de Beaufort
voulut éviter de remonter de front
tant de ce Mazarins, soit que cela
arrivât sans dessein, quoiqu'il en soit,
comme il approcha d'eux il prit un
jeune Conseiller, & au lieu d'aller
droit par cette allée, il se détourna
pour en prendre une petite, témoi-
gnant de vouloir entretenir en parti-

1649. culier celui qu'il avoit obligé de le suivre. Gersé, d'humeur incompatible avec le bon sens, voulant s'acquiescer quelque mérite auprès du Ministre, fit des railleries du Duc de Beaufort, disant que le Champ de Bataille leur étoit demeuré, que ce brave Prince avoit évité leur rencontre, & que les Frondeurs n'avoient osé paroître devant les Mazarins. Au sortir des Thuilleries, il alla visiter des Dames: il conta dans les ruelles cette Avanture dans les mêmes termes; & le lendemain il en fit des plaisanteries à ceux qui les voulurent entendre. Aussi-tôt que le Duc de Beaufort en fut averti, au lieu de délibérer sagement à ce qu'il étoit bon & à propos de faire, il se résolut brusquement de s'en vanger, & le fit d'une maniere assez bizarre. Nos Courtisans, qui ne pensoient qu'à jouir de la vie & de ses douceurs, & Gersé qui ne pensoit pas avoir trouvé de si bons Echos, proposèrent en même tems d'aller souper sur la terrasse du Jardin de Renard, & paierent chacun deux pistolles pour leur repas. Ce même jour on dit à Gersé que le
Duc

Duc de Beaufort avoit sçû ce qu'il avoit dit de lui, & qu'il avoit juré de le maltraitter. Il répondit avec une sagesse à contre-tems, qu'il n'avoit rien dit qui le pût offenser, & qu'il ne craignoit rien d'un Prince aussi généreux que celui-là. Cette prudence forcée n'étant pas naturelle n'eut point de bon effet, & ne le sauva point de la colere du Duc de Beaufort, qui, pour être trop excessive, & passer bien audelà de l'offense, fut avec raison desaprouvée de tout le monde.

1649

L'heure du souper étant venue, le Duc de Candalle, & toute la Compagnie, au nombre de douze personnes, se rendirent au Jardin, avec intention de se réjouir, & de faire bonne chere. Le Commandeur de Souvré fut averti par sa Niece Mademoiselle de Touffi, de ne se point trouver à cette Fête. Elle étoit instruite par un Ami du Duc de Beaufort, par le Maréchal de la Mothe qui l'aimoit & qui l'épousa peu de tems après. Toute la Compagnie apprit de cette maniere qu'elle avoit quelque chose à craindre; mais comme

1649. me ils étoient déjà tous prêts de se mettre à la table quand l'avis arriva, ils jugèrent à propos de ne rien changer en leur dessein, & de faire bonne mine. Ils étoient encore au premier Service, lorsque le Duc de Beaufort arriva dans le Jardin, suivi du Maréchal de la Mothe, du Duc de Brisfac, du Comte de Fiesque, de Duras, & de beaucoup d'autres personnes de marque, avec quantité de Gentilshommes à lui: il y avoit aussi des Pages & des Laquais en quantité. Ces derniers avoient des Epées & des Pistolets, & les personnes de qualité n'en avoient point. Cette grande troupe parut en ce lieu public avec un grand bruit & beaucoup d'éclat. J'ai oui dire à ceux qui les virent arriver, & qui avoient intérêt à cette Promenade, que du bout de la Terrasse ils virent quantité d'Epées toutes portées en haut, les unes toutes nues, & les autres non. Ceux qui soupoyent, voyant cet appareil, jugèrent aussi-tôt qu'ils étoient destinés à un autre divertissement qu'à celui de faire bonne chere; mais, ne pouvant s'empêcher de danser, il fal-

Iut attendre pour voir sur quelle ca- 1649.
dence on les réjouïroit. Ils firent
donc semblant de ne penser à rien, &
se laissant approcher du Duc de Beau-
fort, lui & toute sa compagnie envi-
ronnèrent la table. Il les salua avec
un peu de trouble sur son visage, &
son salut fut reçu avec civilité de
ceux qui étoient assis : il y eût même
quelques-uns d'eux, dont furent Ru-
vigni & le Commandeur de Jars, qui
se soulevèrent en le saluant, pour lui
rendre plus de respect. Ce Prince,
dont la mine étoit haute & fiere,
leur dit, *Messieurs vous soupez de bon-
ne heure.* Ils répondirent peu de pa-
roles, toujours en posture civile,
afin de finir une conversation qu'ils
ne jugeoient pas leur devoir être
commode. Le Duc de Beaufort, la
continuant malgré eux, demanda s'ils
avoient des Violons. Eux lui dirent
que non, & lui en même tems leur
repartit qu'il en étoit bien fâché,
parcequ'il avoit intention de les leur
ôter : & continua disant qu'il y avoit
des gens en leur Compagnie qui se
mêloient de parler de lui, & qu'il
étoit venu pour les en faire repentir ;
&

1649. & prenant la nappe, il la tira rudement par le coin, & renversa des plats dont quelques-uns de la Compagnie de ceux qui prétendoient les vuidier furent falis. Aussi-tôt après cette action, tous se levèrent, & tous demandèrent leurs Epées. Le Duc de Candalle étoit Cousin germain du Duc de Beaufort: il étoit Fils d'une Fille bâtarde du Roi Henri IV, ainsi que ce Prince l'étoit du Duc de Vendôme, bâtard de ce même Roi. Ce jeune Seigneur, dont la seule considération devoit empêcher le Duc de Beaufort de se vanger de cette maniere; le Duc de Candalle, dis-je, se sentant vivement offensé de ce procédé, saute à un de ses pages, lui prend son Epée, & se met aussi-tôt en devoir de réparer l'affront que toute la Compagnie venoit de recevoir en sa présence. Non seulement il se mit sur la deffensive, mais il alla attaquer ceux qui étoient les plus forts, & tous les témoins de cette action la louèrent infiniment, & dirent qu'en cette occasion, il montra beaucoup de courage & de valeur. On lui porta quelques coups, & peut être

être qu'il auroit païé pour tous sans le 1649.
soin que le Duc de Beaufort prit aussitôt d'empêcher ce malheur. Lui, qui n'en vouloit qu'à Gersé, voyant son parent en péril, se jetta entre les Epées, & fit ce qu'il put pour empêcher qu'il ne fût blessé, & lui protesta qu'il ne lui en vouloit point, & le pria instamment de ne point prendre de part à ce qu'il avoit fait. Le Duc de Candalle ne reçut point ses civilités : il lui dit tout haut, qu'il n'en pouvoit que trop prendre, puisqu'il l'avoit si peu considéré, que de les attaquer tous ensemble. Pendant que ce Dialogue se faisoit, l'Histoire veut que Gersé fut maltraité par les Pages & les Laquais, & qu'il se coula comme il put hors de la presse. Le Commandeur de Jars, & Ruvigni, qui furent respectés des Assaillans, demeurèrent parmi eux, blamans cette action, & demandans raison de l'Insulte aux personnes de qualité qui accompagnoient le Duc de Beaufort. Ils leur dirent eux mêmes qu'ils ne pouvoient l'approuver, & qu'étans cens contre un, ils n'en prétendroient aucune gloire : aussi tous ne s'employé-

1649. ploierent qu'à empêcher le desordre; &, comme ils sçavoient que le Duc de Beaufort n'en vouloit qu'à Gersé, ils bouchèrent les yeux à son égard, & eurent soin de traiter civilement les autres. Le Fretoir, premier Ecuier de Madame la Duchesse d'Orleans, se trouva par hasard, de même que le Duc de Candalle, avec une Epée qu'il avoit pris à un de ses Laquais; &, desirant s'en servir, le Duc de Beaufort, qui n'en avoit point, vint à lui, & lui dit qu'il ne lui en vouloit point, & qu'il se tint en repos. Comme il vit que ce Gentil-homme n'étoit pas satisfait de cette déclaration, il lui dit, *Vous devez être content de ce que je vous dis: ce n'est pas à vous à qui j'en veux*: & passant à côté de lui il lui arracha son Epée. Ce Prince, qui en effet ne vouloit offenser qu'il seule personne, & qui par cette raison employoit tous ses soins à s'opposer au Desordre, descendit de la Terrasse dans le Partere, où Saint Germain d'Archon, qui étoit Frondeur, & qui venoit d'entendre le Fretoir se plaindre hautement de ce qu'on lui avoit oté son Epée, lui conseilla de la lui renvoyer.

voier. Le Duc de Beaufort le fit aussitôt, commandant à un des siens de la lui reporter. Le Fretoir, en la prenant, dit à celui de qui il la reçut, qu'il n'étoit pas satisfait, & qu'il falloit qu'on la lui ôtât une seconde fois de meilleure grace. Le brave, qui en avoit été chargé, lui répondit aussitôt que la chose étoit aisée à faire, & qu'à l'heure même, s'il le desiroit, ils pouvoient faire cette Epreuve; à quoi le Fretoir repartit froidement qu'il ne prenoit pas le change.

Cette Avanture finie, tous se retirèrent. Le Duc de Beaufort croioit avoir fait une Action héroïque, & ses Amis étoient contens de lui avoir rendu ce service; mais, ceux qui avoient été offensez furent sensiblement irritez contre ce Prince, & demeurèrent avec un grand desir de se venger. Le Duc de Candalle, eu son particulier, s'en alla le lendemain au Bois de Boulogne, d'où il envoya Saint Megrin, qui étoit du nombre des Mazarins, appeller le Duc de Beaufort. Il répondit qu'il ne se vouloit point battre contre son Cousin germain, qu'il avoit dessein de le contenter par toutes

1649. tes les voies qui lui seroient possibles ; & que s'il ne pouvoit y réussir qu'on l'attaquât dans les rues, & qu'alors il racheroit de se deffendre. Saint-Megrin lui répondit, que c'étoit proposer l'impossible, puisque de se battre contre lui dans les rues, vû l'affection que le Peuple lui portoit, c'étoit aller au Suplice, & non pas au Combat, & qu'il ne croioit pas que ce parti se pût accepter.

Ensuite de cet Appel du Duc de Candalle au Duc de Beaufort, ce Prince, pendant plusieurs jours, crut qu'on l'attaqueroit hors des rues, c'est-à-dire dans le Cours & les Promenades publiques. Il y fut soigneusement avec une grande suite d'Amis : il y fit mener des Chevaux de main, & porter quantité de Pistolets & d'Épées. Cet Appareil de Guerre paroissoit attendre le signal d'un grand combat qui ne se donna point : il fut plus semblable aux Exploits de Dom Duichotte contre les Moulins, qu'à une Querelle de vaillans hommes, tels que l'étoient ce Prince & ses Amis, & ceux qu'il avoit offensez. Presque tous l'auroient, sans doute, emporté par leur
Cou-

Courage sur les douze Paladins, s'ils 1649.
avoient pû avoir quelque chose à dé-
mêler ensemble. Les Maréchaux de
France s'emploierent fortement pour
accommoder cette Affaire ; mais, le Duc
de Candalle refusa de donner sa paro-
le, & quelques autres se cachèrent de
peur d'être obligés à la donner. En-
fin Monsieur de Mets, Oncle du Duc
de Candalle, Frere de la Mere, &
Fils bâtard de Henri le Grand, s'em-
ploia avec tant de soin pour empêcher
qu'il n'en arrivât du malheur, qu'il fit
résoudre le Duc de Candalle, par
l'impossibilité de se battre, d'aller à
Verneuil avec lui. On força Gersé
d'aller en quelque autre lieu, & de
cette sorte l'Affaire fut mise en état de
se pouvoir terminer par les voies ordi-
naires.

La Reine reçût cette Nouvelle avec
chagrin. Elle écrivit aussi-tôt au
Chancelier, qu'elle vouloit qu'il in-
formât de cette action comme d'un
Assassinat ; mais, comme ses ordres
n'étoient pas alors observez, & qu'elle
trouvoit dans toutes les occasions
qui se présentoient peu d'obéissance
dans Paris, ni lui, ni le Prémier Prési-
dent

1649. dent n'en furent pas d'avis. Le Cardinal Mazarin conseilla la Reine d'envoyer querir les maltraitez; &, quand ils furent venus auprès du Roi, Monsieur Oncle du Roi prit le soin de les accommoder.

Le Duc de Mercœur prit le parti du Duc de Beaufort son Frere, contre ceux de la Cour, dont le Ministre fut mal content, disant qu'il ne vouloit point donner sa Niece au Frere d'un Extravagant, qui le haïssoit, & qui malgré son Alliance se joindroit peut-être avec ses Ennemis pour l'offenser. Ce chagrin, & l'embarras que le Duc de Beaufort apporta à cette Affaire, en demandant son partage avant la conclusion des nôces, y mit encore de grands obstacles, & la chose demeura quelque tems comme assoupie. Les plus politiques disoient que le véritable sujet de ce retardement étoit, que le Duc de Vendôme, se voiant de retour à la Cour, ne vouloit pas se hater de lier son Fils, l'ainé de sa Maison, à la Fortune d'un Ministre dont la Grandeur étoit diminuée, dont l'Autorité étoit affoiblie, & de qui l'état ne paroïssoit pas devoir être permanent. La

La Reine étant revenue à Com-1649. piègne, le Prince de Conti & le Prince de Marsillac y furent, pour achever de tirer du Ministre tous les avantages qu'ils en prétendoient. Madame de Longueville n'avoit rien oublié pour faire, que toutes les graces de la Cour tombassent sur la tête du Prince de Marsillac. Il en reçeut aussi, & fut traité comme un homme que la Reine avoit lieu de craindre, & qu'il falloit ménager. On crût néanmoins que malgré ces belles apparences, lui & le Prince de Conti pourroient être arrêtez. Madame de Longueville & toute cette Cabale en eut peur; mais, la Reine n'étoit pas en état de faire de si grands coups. Ainsi, elle prit le parti de leur cacher sa haine, & de leur montrer de la douceur. Le Prince de Conti n'en fut pas plus traitable: il ne visita point le Ministre, & eut la hardiesse d'approuver l'Action du Duc de Beaufort, & de dire tout haut en présence de la Reine, qu'il s'étoit offert à lui dans cette occasion. Il l'avoit fait, quoi que dans le vrai il ne l'aimât pas; mais, c'étoit alors avoir l'ame belle & généreuse que de mon-
trer

1649. trer de l'opposition aux sentimens & aux intérêts de la Reine : on appelloit vertu & fermeté ce qui se faisoit pour se conserver en réputation parmi les Mécontents & les Revoltez , dont le nombre étoit en effet si grand , qu'il sembloit que d'être avec eux c'étoit au contraire se mettre du nombre des plus forts. Autant que je haï l'adulation la flaterie , & l'esclavage ordinaire de ceux qui approchent des Rois & qui les empoisonnent & les perdent par ces mauvaises voies , autant suis-je Ennemie de la fausse raison de ceux qui croient que c'est l'amour de l'équité qui les porte à blâmer toujours les actions de nos Souverains , & de haïr incessamment ceux qu'ils aiment. Nous devons de l'obéissance à nos Rois , & à ceux qui nous commandent de leur part. Saint Paul ordonne aux Chrétiens de respecter les Puissances , & dit que toute Puissance vient d'en-haut. Pourvû que nous évitions de leur obéir en des choses qui seroient contre la Loi de Dieu & contre les Maximes de la Probité , que nous ne les flattions point dans leurs Passions déréglées , & que nous ne trompions point

point dans leurs Injustices s'ils en ont, 1649.
alors nous sommes dans le véritable
chemin de la vertu & de la générosité;
& nous avons tort si, pour acquérir
de la gloire, nous travaillons à les
deshonorer. Leurs Ministres, qui
sont ceux que nous censurons avec le
plus de liberté doivent être regardez
comme ce prochain que l'Évangile
nous commande d'aimer. Le respect,
que nous devons à nos légitimes Mai-
tres, nous oblige d'en avoir aussi pour
eux, & nous ne pouvons nous dis-
penser de ce devoir; mais les hom-
mes, pour l'ordinaire, s'imaginent
qu'il y a de l'honneur à n'être pas
dans ces Sentimens: & quand ils veu-
lent paroître avoir de meilleures & de
plus droites intentions, c'est quasi tou-
jours par de fausses vertus qu'ils affec-
tent de suivre; & l'intérêt ou la passi-
on produisent quelque fois leurs plus
belles actions, tant il est vrai que dans
celles des plus sages il y a toujours du
moins un mélange honteux du mal
avec le bien qui nous doit tous humi-
lier.

Alors notre Armée à demi payée par Le 27
des créations de quelques nouvelles Juin.

1649. Charges, & par les soins du Cardinal Mazarin, étoit belle, puissante, & composée de trente deux mille hommes, avec quatre vingt pieces d'Artillerie. Dans cet état, par l'ordre du Ministre, elle assiégea Cambrai, & en peu de tems la circonvallation en fut faite, moiennant vingt mille écus que l'on donna aux soldats, un écu par chaque toise. Ce dessein, dans un tems si mauvais parut grand & digne d'estime: il devoit faire voir aux Frondeurs, que le Ministre étoit capable des plus hautes entreprises, & que celui qui résistoit à tant d'Ennemis par la douceur & la Paix, faisoit la Guerre aussi hardiment quand il la falloit faire, & étoit un homme qui malgré la foiblesse qu'on croioit être en lui, étoit à craindre, & difficile à chasser. Le Comte d'Harcourt commandoit l'Armée; & de si bonnes Troupes; sous un Général qui avoit été jusques alors fort heureux, faisoit espérer à la Reine la prise de cette Place: mais, par un malheur effroiable, lors qu'elle étoit pleine de cette croiance, elle reçut un Courrier de la part de ce Général, qui lui aprit que les Allemans com-
man-

mandez par Erlac, avoient laissé passer 1649.
les Ennemis par leur quartier, que la
Place étoit secourue, & qu'il avoit le-
vé le Siege. Cette mauvaise Nouvelle
donna une si grande douleur à la Rei-
ne, qu'elle causa de la joie à ses Enne-
mis ; & son Ministre, contre sa cou-
tume en parut visiblement affligé. Les
Troupes Allemandes avoient bien ser-
vi le Roi depuis qu'elles avoient quit-
tées M. de Turenne. Elles avoient
néanmoins commis de si grands Sacri-
leges, & fait de si grands maux, que
leur secours ne pouvoit pas être esti-
mé par des Catholiques : & en cette
occasion Dieu nous fit bien voir, qu'il
nous vouloit punir par eux mêmes de
leurs impiétez. On soupçonna le Vi-
comte de Turenne d'avoir, par les
Amis qu'il avoit dans ces Troupes,
fait faire cette trahison, pour se faire
regretter ou rappeler par le Ministre.
Le Comte d'Harcourt demanda pour
sa satisfaction qu'on informât contre
ces Etrangers. Il avoit intercepté une
Lettre Espagnole écrite au Comte
Dom Garcia qui commandoit dans
Cambrai, où l'on avertissoit ce Gou-
verneur qu'un tel jour l'Archiduc fe-
roit

1649 roit ses efforts pour secourir la Place, & qu'on attaqueroit par deux endroits afin de pouvoir entrer par le troisieme. Ce Général publia cette Lettre par le Camp, exhorta ses gens à bien faire, anima toute l'Armée à se bien deffendre, n'oublia pas les Allemans, & prit son poste en un lieu où la circonvallation n'étoit pas encore achevée, qui étoit le plus perilleux. Ce jour venu, & les ordres données pour se bien deffendre, les Ennemis passèrent par une barriere qui étoit dans le quartier d'Erlac, réservée dans cet endroit pour aller au fourage, sans qu'il se tirât un seul coup de mousquet, sans bruit, & sans opposition. Ils entrèrent en disant *Erlac, Erlac*, en tel nombre qu'il leur plut, & sans que les autres quartiers pussent le sçavoir. Ceux de la place, pendant que les Troupes de l'Archiduc accomplissoient leur dessein, attaquèrent vigoureusement le quartier de Villequier par une sortie qu'ils firent sur lui; & dans le tems qu'il se deffendoit, les Allemans contre leur ordre, étoient venus le secourir. Ce fut la seule raison qu'ils donnèrent au Comte d'Har-

court,

court , quand il leur fit des plaintes 1649.
du malheur qui étoit arrivé. Ils lui
dirent qu'ils avoient crû bien faire d'y
aller ; ce qui n'est pas dans la Guerre ,
à ce que j'ai ouï dire, une bonne rai-
son , mais au contraire fort condam-
nable, chacun étant obligé de demeu-
rer dans son porte : aussi ne fut-elle
pas bien reçue. Le Cardinal Maza-
rin blâma le Comte d'Harcourt d'a-
voir levé le Siege, sans ordre du Roi,
& disoit que s'il fût demeuré devant
cette Place, il auroit pû le continuer
avec succès. Ce Ministre vit donc en
un moment ce grand projet ruiné &
ses espérances perdues. Il fallut alors
qu'il se servît de ses finesses, & de sa
méthodique benignité, pour se garen-
tir des coups de ses Ennemis, qui par
cette mauvaise Avanture devinrent
plus forts & plus dangereux.

Dans ce même tems, le Coadju-
teur donna des marques du mépris
qu'il faisoit du Ministre, par la ma-
niere dont il en usa dans son Voiage
de la Cour; car enfin aiant résolu de
rendre ses respects à la Reine, il partit
de Paris, protestant tout haut qu'il
ne visiteroit point le Cardinal. La

1649. Reine, comme je l'ai déjà dit, avoit été long-tems sans vouloir recevoir sa Visite; mais son Ministre lui conseilla lui même de le voir: il cru qu'étant sa Bienfaitrice elle le convertiroit. Cette Princesse, qui tournoit agréablement toutes les choses qu'elle vouloit dire, lui fit des reproches obligeans sur sa conduite, & lui dit qu'elle ne pouvoit pas être satisfaite de lui tant qu'il ne verroit point celui qu'elle vouloit soutenir contre toutes leurs Factions. Elle lui dit de plus, qu'il devoit penser qu'elle ne le croiroit jamais dans ses intérêts, s'il n'entroit dans ses sentimens; & qu'elle demandoit de lui cette preuve de la Reconnoissance. Le Coadjuteur, sans se relacher de sa première résolution, lui répondit qu'elle avoit un Pouvoir absolu sur ses volontez; mais qu'il la supplioit très humblement de trouver bon qu'il ne vît pas si-tôt le Cardinal Mazarin, parceque ce seroit lui faire perdre son crédit dans Paris, que de l'obliger à faire des actions si contraires à sa dernière conduite; que cette apparente légèreté le deshonorant lui ôteroit le moyen de la pouvoir servir
uti-

utilement dans les occurrences qui 1649.
pourroient arriver; mais, que quand
il seroit tems, il sçauroit bien faire tout
ce qui seroit de son devoir, pour lui
montrer qu'il étoit son Serviteur. De
cette sorte, il vit la Reine, il eût la
joie de mépriser le Cardinal, & il eût
la gloire de cette hauteur, & l'espé-
rance que le Ministre ne le pouvant
détruire, & aiant sujet de le craindre,
feroit tous ses efforts pour l'acquérir,
sans que pour cela il l'en aimât d'a-
vantage. Il ne se trompa pas; car
cette audacieuse finesse jointe à beau-
coup d'autres, & à une infinité d'intri-
gues lui firent ensuite obtenir le Cha-
peau de Cardinal; mais, il fallut qu'il
le souhaitât encore quelque tems.

Le Duc d'Orleans aiant appris la
Nouvelle de Cambrai, après avoir
donné dans Paris le meilleur ordre
qu'il lui fut possible, en partit pour
aller témoigner à la Reine la douleur
qu'il avoit de ce malheur. Avant que
de quitter cette Ville mutine, dont le
Peuple par sa présence commençoit à
reprendre de meilleures inclinations, il
assûra le Parlement, les Echevins de
Ville, le Corps des Marchands, &

1649. les Bourgeois , que le Roi n'avoit plus nulle mauvaise intention contre eux, que tout étoit pardonné, & que la Reine vouloit revenir y faire sa demeure, comme si elle n'avoit eu nul sujet de se plaindre d'eux; mais, il leur dit qu'il falloit lui lever tous les obstacles qui pourroient empêcher son retour, & l'y convier par leur obéissance, leur soumission, & leur respect. Il les conjura aussi d'aider à chatier ceux qui publioient des Libelles contre l'Autorité du Roi & de la Reine, qui étoient faits pour exciter de la haine contre le Cardinal; car les Auteurs jusqu'alors n'avoient pu encore en recevoir la juste punition qu'ils en méritoient, quoique la Reine l'eut ordonné. Enfin, ce Prince pressa les Mutins de se remettre en leur devoir, & fit sincèrement tout son possible pour contribuer à la perfection de la Paix, qu'il avoit désirée de tout son cœur.

Le 8
Juillet. Il arriva à la Cour le huitieme, & dès aussi-tôt qu'il y fut, il s'apliqua soigneusement aux moiens d'accomoder la querelle du Duc de Beaufort, de Candalle, & des autres offensez.

Les

Les premières Propositions , qui se firent sur cette Affair , furent de permettre le Combat selon l'ancien usage entre le Duc de Beaufort, & de quelques autres Braves de ce Parti Frondeur; & le Duc de Candalle, Boutteville, St. Megrin, le Commandeur de Souvré, Ruvigni, le Fretoir, & Gersé; mais la Reine aiant horreur d'une telle chose, comme tout-à-fait contraire au Christianisme, pria Monsieur de prendre le parti de l'Accommodement, & d'épargner comme Chrétien tant de braves gens qui pourroient servir le Roi en de bonnes occasions. Elle lui dit même qu'il falloit avoir de la bonté pour les Ennemis de l'Etat, qui étans nez François pourroient un jour se repentir de leurs fautes. Monsieur, qui les considéroit tous, qui aimoit le Duc de Beaufort, & qui n'avoit fait cette Proposition, que pour satisfaire en apparence ceux qui l'avoient conjuré de leurs obtenir cette grace, se trouva de même sentiment que la Reine; &, après avoir consulté les Maréchaux de France, il lui apporta par Ecrit les parolles qu'il

1649. fût d'avis que le Duc de Beaufort devoit dire au Duc de Candalle, & aux autres, qui furent trouvez raisonnables par la Reine; mais, l'Accommodement ne pût se faire si-tôt, à cause que le Duc de Candalle y résistoit, & qu'il fût difficile à satisfaire. Monsieur à peine étoit parti de Paris pour Amiens, qu'il arriva une autre Aventure aussi honteuse à ceux qui la firent naître, que l'Action du Duc de Beaufort étoit hardie & imprudente. Le Duc de Briſſac, Matha, Fontailles, & quelques autres Frondeurs, après avoir fait un grand repas chez Termes, d'où ils sortirent tous en mauvais état, se mirent à courrir les rues, & à faire mille Extravagances. Comme en effet ils n'avoient plus de Raison, l'impression des choses qui demeurent dans l'Esprit, quoique le bon sens n'y soit plus, fit une si grand effet en eux, que rencontrant dans leur chemin deux Valets de pied du Roi, le respect qu'ils devoient à ce Nom aiant été banni depuis long-tems de leurs ames, ils les appellèrent, & leurs dirent mille Injures, & les battirent

ou-

outrageusement. Ces pauvres gar- 1649
çons, qui passoient leur chemin, &
qui ne songeoient à rien, connoissant
qu'ils étoient maltraitez par des per-
sonnes de qualité, qui devoient
avoir respecté les livrées de leur Mai-
tre Commun, leur dirent qu'ils s'é-
tonnoient qu'étant au Roi, ils en
ussent de cette sorte. Ces Empor-
tez leurs répondirent qu'ils le fai-
soient pour cette même raison; &
ajoutèrent, *Portez cela à votre Mai-
tre, à la Reine, & au Cardinal Ma-
zarin.* Il y eût un de ces Valets de
pied si blessé, qu'il fallût le mettre
entre les mains des Chirurgiens, &
l'autre alla trouver la Reine, pour
lui faire des plaintes des coups qu'ils
avoient reçûs. Elle voulut le voir,
& parler à lui, pour sçavoir le détail
de cette Affaire. Elle en fut touchée,
& envoya ordonner au Chancelier, &
au Premier Président, d'en informer;
leur mandant, que pour cette fois
elle vouloit que la Justice en fut fai-
te, & très exactement: mais, cette
Petite Fille de tant d'Empereurs, &
de tant de Rois, & le Petit-Fils de
Saint Louis, eurent le déplaisir de

1649 n'être pas obéis. Les Bourgeois, qui avoient été les témoins de cette action, en furent néanmoins scandalisés, & quelques uns dirent qu'elle étoit bien vilaine. On en fit les Informations, & le Procureur du Roi n'ayant point voulu nommer le Duc de Brissac pour lui rendre plus de respect, ce Duc alla lui-même présenter une Requête, où il se nomma exprès, afin de faire prendre à cette Affaire la voie du Parlement, qui est le Juge des Ducs & Pairs. Ils crurent que cette Compagnie connoissant de leur Crime, ils en seroient favorablement traités; & de plus ils jugèrent que cela serviroit à faire assembler les Chambres, & que par ce moyen beaucoup de choses se pourroient remettre en question. Le Ministre, adverti de cette finesse, peut-être par les Amis de ces Debauchés, conseilla la Reine d'oublier cet Outrage, & de le souffrir avec autant de patience que tant d'autres qu'elle avoit reçus: ce que cette Princesse fit avec beaucoup de peine. Elle aimoit la justice, & auroit volontiers souhaité de la pouvoir faire au Roi son
Fils,

Fils, n'étant pas raisonnable que pour 1649. être Roi il fût le seul offensé avec impunité.

La présence de nos Rois est un grand charme pour les Parisiens: elle leur est utile. Par cette raison, ils la desirent; & dans toutes nos Guerres, ceux qui ont voulu broiller l'Etat & faire des Séditions, se sont toujours servis envers le Peuple, pour l'emouvoir, & le faire révolter, de la crainte de perdre le Roi, & de le voir sortir de leur Ville. Les Frondeurs sachant cette vérité, n'appréhendoient rien tant au monde que son retour: c'est ce qui leur faisoit faire des choses si extrêmes pour l'empêcher d'y venir, & d'y amener le Ministre. Toute leur Domination n'étoit fondée que sur leur dérèglement, & par là ils espéroient pouvoir faire peur au Cardinal; mais ils voioient en même tems que s'il n'en vouloit point avoir, la présence du Roi leur feroit quitter leur forteresse, & les feroit devenir les Esclaves de celui qu'ils avoient fait profession de mépriser.

L'Accomodement de Madame

1649. de Chevreuse étoit alors en bon état. Après avoir obtenu son amnistie, elle étoit sur la parole du Cardinal à Dampierre, afin de pouvoir revenir de meilleur grace à la Cour.

Le Coadjuteur faisoit espérer de s'adoucir; & Madame de Chevreuse, qui étoit son Amie, assûroit de ses bonnes intentions, ce qui faisoit croire au Ministre, que malgré les Frondeurs il pourroit rammener le Roi à Paris. Le reste des Révoltez, ainsi que je viens de le dire, ne subsistoit encore que sur le doute de ce retour. Lui même étoit persuadé qu'il étoit nécessaire, tant pour rétablir la créance de la Paix dans les Païs Etrangers, que les Revenus du Roi & ses Finances. Les Provinces ne païoient plus, les Tailles n'étoient plus levées exactement, les Peuples par tout vouloient respirer le doux air de la Liberté; &, a leur ordinaire, se plaignoient des Impôts & des Subsidés. Les pauvres Païsans & les Laboueurs gémissaient; mais, il étoit impossible de comprendre la raison de leurs souffrances, vû les grandes diminutions qui avoient été faites en leur faveur.

veur. Il falloit nécessairement l'attri-2649.
buer au Desordre qu'avoit causé la
fausse Réformation des Révoltez. La
Maison du Roi étoit plus véritablement
encore en pitoiable état : elle étoit
mal entretenue, sa Table étoit sou-
vent renversée, une partie des Pierre-
ries de la Couronne étoient en gage,
les Armées étoient sans solde, & les
Soldats, quoique fideles, n'étant
point païés, ne pouvoient combat-
tre. Les grands & les petits Officiers
sans gage, ne vouloient plus servir,
& les Pages de la Chambre étoient
renvoïés chez leurs parens parceque
les premiers Gentilshommes de la
Chambre n'avoient pas de quoi les
entretenir. Cette Monarchie enfin,
si grande, si riche, & si opulente,
dont le Souverain a une Cour qui est
l'Admiration de toute l'Europe, en
peu de tems fut réduite à une gran-
de misere. Par conséquent on peut
dire, que tous les biens, qui sont si
admirables, & qui nous paroissent si
dignes de notre estime, ne sont en
effet ni bons ni essentiellement esti-
mables. puisqu'ils se perdent si aisé-
ment.

Le

1649 Le Roi d'Angleterre alors vint en France, après avoir été reconnu Roi parelle. Il revenoit de Hollande, pour voir la Reine sa Mere, qu'il n'avoit point vue de puis leur malheur. Il logea à Saint-Germain, que que la Reine lui avoit envoié offrir à Peronne par le Duc de Vendôme, pour y demeurer tant qu'il lui plairoit d'être en France. Il l'accepta volontiers; car, dans l'état où il étoit, chargé d'un deuil aussi doublement funeste qu'étoit le sien, il devoit desirer de n'être pas à Paris.

Quand il arriva, le Duc de Vendôme lui mena les Carrosses du Roi, il s'arrêta à Compiègne où il vit le Roi qui alla au devant de lui demi lieue, & fut reçu de lui & de la Reine avec toutes les marques d'affection que Leurs Majestez devoient à un si grand Prince. Le Roi lui donna un Diner véritablement Roial; mais ce fut plutôt par les Personnes Roiales qui s'y trouvèrent, que par l'appareil & la magnificence. Il n'y eut à table que les deux Rois, la Reine, Monsieur Frere du Roi, le Duc d'Orleans Oncle du Roi, & Made-
moi-

felle Fille du Duc d'Orleans. La 1649.
Princesse de Carignan, comme Prin-
cesse du Sang, insista pour être de ce
repas; mais le Duc d'Orleans s'y op-
posa, disant que si elle en étoit, il
vouloit que Madame de Lorraine y
fût aussi, qui étoit la belle Sœur &
la Cousine germaine de Madame la
Duchesse d'Orléans sa Femme. Ma-
dame de Carignan, qui avoit préten-
du cette grace par le nom de Bour-
bon qu'elle avoit l'honneur de porter
(*), fut si vivement piquée de ce
refus, que ne pouvant le souffrir el- (*) La
le partit de la Cour, & marcha tou- Prin-
te la nuit pour retourner à Paris, di- cesse de
sant qu'elle ne reverroit jamais la Rei- Car-
ne; mais, comme cette Princesse n'é- gnan
toit pas toujours stable en ses plus étoit
justes résolutions, son dépit, selon Sœur
la raison, se passa bien vite, & quel- du feu
ques petites douceurs de la part de la Comte
Reine guérèrent son cœur de ce cha- de Soif-
grin. Cette Cour Angloise demeura sons.
quelque tems à Saint-Germain, où
elle fut peu fréquentée de nos Fran-
çois: quasi personne n'alloit visiter,
ni la Reine d'Angleterre, ni le Roi
son Fils. Il y avoit de grands Sei-
gneurs

1649. gneurs Anglois, qui avoient suivis la destinée de leur Prince, & qui composoient leur Cour. Il ne faut pas s'étonner de leur solitude, le malheur étoit de la partie, ils n'avoient pas de graces à faire, ils avoient des Couronnes sans puissance, qui ne leur donnoient point les moiens d'élever les hommes, & de leur faire du bien. Leur suite avoit été grande, quand les richesses, la grandeur, & les dignitez étoient en leurs possessions; car, ils avoient de la foule autour de leurs personnes. Cette Reine malheureuse avoit eu de la joie, des tresors, & de l'abondance; & j'ai ouï dire à Madame de Chevreuse, & à beaucoup d'autres qui l'avoient vue dans sa splendeur, que la Cour de France n'avoit pas alors la beauté de la sienne; mais, sa joie n'étoit plus que le sujet de son desespoir, & ses richesses passées lui faisoient sentir d'avantage sa pauvreté présente. Dieu veut que les grands aussi bien que les petits éprouvent les maux de la Vie; &, comme dit le sage Seneque, *la Nature tempere tout cet Empire du Monde par des Changemens*

mens continuels, & la durée des choses 1649.

se soutient par leurs contraires. Cette diversité fait la beauté de l'univers, & si la grandeur de Rois n'étoit point sujette aux coups de la Fortune, ils ne seroient plus hommes. Il faut donc admirer le pouvoir de Dieu dans la foiblesse de ses plus illustres Créatures, & dans l'élévation qu'il lui plait pour l'ordinaire de leur donner.

Comme les Rois ne sont pas toujours malheureux, ou qu'ils ne le sont par tous, il y eut une Reine qui après avoir souffert la dure liaison d'un facheux Mari, épousa en secondes nûces un Roi dont elle étoit aimée, & qui même par cette action donnoit lieu de croire qu'il pouvoit être honête homme. La Reine de Pologne, après avoir perdu un Mari, qu'elle n'aimoit guerres, se trouva aimée de son Frere, qui prétendoit à la Couronne, & qu'un jeune Frere son Cadet, sous prétexte qu'il avoit eu quelque engagement à l'Eglise, lui disputa quelque tems. La Reine veuve, ainsi que je l'ai dit, étoit demeurée riche d'Argent & d'Amis;
elle

1649. elle avoit acquis du crédit parmi ses Peuples : si bien que le Prince qui l'estimoit la trouva en état de lui aider à surmonter les difficultez qu'il rencontroit dans son Election, & capable de le rendre heureux par la possession de sa Personne, aussi bien que par celle de ses trésors. Quoiqu'il fût Frere du feu Roi, & par conséquent dans un degré de proximité deffendu, il espéra, comme il arriva en effet, que le Pape ne lui refuseroit pas la Dispense nécessaire pour l'accomplissement de son Mariage; mais, cette Princesse alors étoit malade, & n'ôsoit penser qu'à la mort. Elle en approcha d'assez près, pour y penser tout de bon. Elle fit son testament, & laissa sa Sœur la Princesse Palatine, qui étoit en France, héritiere de tous ses biens. Le Prince de Pologne en étoit au desespoir; &, à ce que j'ai oui dire, lui rendoit par soins & ses inquiétudes des marques de son amitié. Enfin, la santé lui étant un peu revenue, le desir de régner tout de nouveau, & de régner avec un Prince qu'elle pouvoit aimer, l'obligea de travailler
pour

pour elle & pour lui. Comme les 1649.
Peuples étoient déjà accoutumés à sa
domination, & qu'elle leur étoit
agréable par sa capacité & sa dou-
ceur, ils se laissèrent assez aisément
persuader par elle, & les Créatures
qu'elle avoit faites dans cette Cour
lui servirent utilement. Son âge un
peu bien avancé ne leur déplaisoit
pas: ils voient toujours avec joie la
stérilité de ceux qu'ils ont mis sur le
Trône; à cause que les Grands du
Roiaume, ne sçauroient presque leur
refuser d'élire leurs Enfans, quand
ils en ont qui sont capables de suc-
céder à leurs Peres. Cette complai-
sance leur coute le plaisir d'en choisir
un autre; ce qui leur est toujours
agréable. Quoique l'inclination, que
ce Prince avoit pour la Reine de Po-
logne, l'eut porté à la souhaiter, je
fai d'une personne qui étoit alors au-
près de lui en qualité d'Agent pour
le Roi, qu'il avoit senti de la peine
de ce qu'elle n'étoit plus jeune; &
quand il se vit Roi, il lui dit qu'il
étoit vrai que la Reine avoit beau-
coup de mérite, qu'il ne pouvoit la
trop estimer; mais, qu'il voioit ce
qu'il

1649. qu'il donnoit à cette estime, & à son inclination ; & qu'il sçavoit bien qu'il auroit pû trouver une Princesse plus jeune, plus riche, & qui lui auroit pû donner des Alliances plus avantageuses que celles qu'il auroit par elle, qui dans son País ne lui pouvoient servir de rien. ..

Ce Mariage se célébra au bout de l'année du Deuil de cette Reine veuve, avec toutes les magnificences requises en ces occasions. Nos relations en furent alors remplies: elles nous aprirent qu'elle avoit été portée à l'Eglise en triomphe dans un Char d'argent d'oré, doublé de toile d'argent, que le Festin fut beau, quoique les viandes y fussent apprêtées à la mode du País, fort éloignée de notre délicatesse & de nos ragouts; & sur tout, que le Roi & la Reine de Pologne y parurent contents. C'est un double bonheur à une Reine des Scythes, d'avoir un Mari capable de quelque Société: leur Cour est d'ordinaire fort deserte, & les Divertissemens n'y sont pas fréquens. C'est une famille particuliere: on n'y voit nulles personnes de qualité, que
dans

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 167

dans les tems des Diettes; & quoique ^{1649.}
je sois persuadée que la raison habite
en tous Païs en général, on peut di-
re, qu'un bon Mariage, qui est un
bonheur en tous lieux, doit être plus
estimable dans un Roiaume, où la
proximité des Turcs, dont les coutu-
mes sont opposez aux nôtres donne du
desavantage aux Dames.

Laissons les Etrangers, pour parler
de la France. Le Duc d'Orléans, vou-
lant finir la Querelle du Duc de Beau-
fort, après avoir fait avec tous les In-
téressés beaucoup de Consultations,
lui écrivit une Lettre pour le convier
de l'aller trouver à Nanteuil. Il lui
donna sa parole pour sûreté à lui &
à toute sa troupe, & lui même alla
le trouver le quinzieme du mois au <sup>Le 15.
Juillet,</sup>
rendez-vous qu'il lui avoit donné. Le
Le Duc de Brissac, le Maréchal de la
Mothe, & les autres nommez dans
l'Histoire du Jardin, suivirent le Duc
de Beaufort; & Fontrailles, & Ma-
tha, quoique plus criminels que les
autres, à cause des Valets de pied
qu'ils avoient battus, furent aussi de sa
Troupe. Quand le Duc d'Orleans le
sçut, il le trouva mauvais, & envoia
le

1649. le Maréchal d'Estrées dire à Prince Frondeur, qu'il ne vouloit point voir ces deux derniers, qui étoient dignes de punition, aiant manqué au respect qu'ils devoient au Roi & à ses livrées. Le Duc de Beaufort, qui s'étoit engagé de les mener sur la Lettre que le Duc d'Orleans lui avoit écrite, se facha contre le Maréchal d'Estrées son Oncle, Frere de sa Grand-Mere la Duchesse de Beaufort, & il lui dit que n'ayant point eu de deffenses de la part de Monsieur contre aucun particulier, il n'étoit point coupable de les avoir reçus en sa compagnie; que le Duc d'Orleans ne les voulant point voir, & lui ne les pouvant quitter, il falloit qu'on lui permît de s'en retourner à Paris. Il proposa de s'accomoder pour tous, tant pour son affaire où tous ses Amis n'avoient nul intérêt que le sien, que pour ces Débauchés; & offrit de se mettre entre les mains du Duc d'Orléans son Protecteur particulier, & de donner en sa personne toute la satisfaction qu'on pouvoit espérer de tous les coupables ensemble: en quoi il fut loüable, & tout ce qu'il fit alors paroissoit partir d'un grand cœur.

Plu-

Plusieurs petites Négociations se firent entre les deux Partis, & la conclusion fut enfin que les deux hommes, que Monsieur ne vouloit point voir, demeureroient avec quelques-uns de leurs Amis éloignés de sa présence; que les principaux Acteurs paroistroient seuls devant lui; & que ceux là s'accommoderoient pour eux, & pour les absens. Le Duc de Beaufort avoit remis tous ses intérêts entre les mains du Duc d'Orléans, & l'affection d'un si grand Protecteur l'avoit fait espérer de se pouvoir tirer aisément de cet Embarras; mais, son Affaire étoit si mauvaise que Monsieur ne put pas s'empêcher de le condamner lui-même à de grandes satisfactions. On fit lecture d'un Papier, où elles étoient très amples, où se trouvèrent écrits les mots de repentir & de pardon; & il fallut qu'il le demandât au Duc de Candalle, & à toute la troupe offensée. Ils s'embrassèrent ensuite, & demeurèrent ensemble le reste de la journée, occupés à faire la Cour au Prince qui les avoit accomo-
dez. Il n'étoit gueres moins respecté en France que s'il eut été le Roi,

1649. outre qu'il étoit estimable par ses bonnes qualitez. Les Princes du Sang les plus proches de la Couronne ont de grands avantages pendant les Minoritez ; & il ne faut pas s'étonner si l'Autorité étant ainsi dispensée, les Régentes ont toujours à souffrir de facheuses tempêtes dans l'Etat.

Pendant que ces petites Avantures se passaient, le Ministre travailloit à diminuer la haine que le Peuple avoit contre lui. Il fit semblant de faire une Paix plus importante à la France, que celle des Braves de la Cour & de la Fronde. Pour cet effet, il partit de Compiègne le vingt deuxième du mois de Juillet, pour aller à Saint-Quentin s'aboucher avec Pigneranda Ministre d'Espagne, & dans le vrai avec le Comte d'Harcourt, sur une Entreprise qui regardoit la Guerre.

Le 22
Juillet.

Aussi tôt après le retour du Cardinal Mazarin, le Prince de Condé revint de Bourgogne ; & , comme il n'étoit pas encore résolu de s'abandonner à toutes les passions d'une Sœur, qui ne le gouvernoit pas toujours autant qu'elle le souhaitoit, il parut avoir la même chaleur pour les
inte-

intérêts de la Reine que par le passé. 1649.
Madame de Longueville, qui tâchoit
par mille soins de changer son esprit,
avoit déjà tellement aitéré celui de
Madame la Princesse, que depuis la
Paix elle n'avoit point vu la Reine, &
paroissoit en tous ses discours entière-
ment refroidie pour elle. Cette Prin-
cesse Frondeuse, après avoir fait ce
grand changement, en la personne de
Madame la Princesse sa Mere, pour
racommoder Monsieur le Prince son
Frere avec les Peuples, fit courrir le
bruit qu'il étoit devenu dévot en son
voiage, & qu'un Chartreux estimé
d'une grande vertu l'avoit converti.
Elle faisoit toutes ces choses en lui di-
sant qu'il seroit trop heureux un jour
de suivre ses Conseils, & en lui pré-
disant, qu'il se repentiroit de la pro-
tection qu'il avoit jusques-là donnée
au Cardinal Mazarin.

Le deuxieme, il partit de Paris pour Le 2
aller à la Cour, & séjourna quelques Aout.
jours à Chantilli. Il arriva le sixie-
me du mois à Compiègne; &, sans
faire nulle façon, il alla d'abord visi-
ter le Cardinal Mazarin, & lui fit pa-
roître beaucoup de bonne volonté, &

1649. montra qu'il étoit tout-à-fait éloigné des pensées dont on le soupçonnoit. Il vit ensuite la Reine, & lui dit en riant, que tout ce qu'on avoit publié de lui étoit faux; qu'il n'étoit devenu, ni Frondeur, ni Dévot; & l'assûra qu'il renonçoit de bon cœur aux sentimens de sa Famille, qu'il avoüa franchement d'être un peu gâtée. Il lui promit de travailler à la rammener dans les bonnes voies, & répondit de leur fidélité. La Reine en fut satisfaite, & crut avoir sujet d'être en repos sur tous les bruits contraires qui avoient courrus. Une personne fort éclairée sur tous les choses du monde

(*) Le (*), & qui connoissoit ce Prince, Duc de Rohan-Longueville & sa Famille, que pour se faire honneur à leur égard, parce-que cette Princesse, & le Prince de Conti, avoient accoutumé de l'appeler foible, & l'accusoient d'avoir trop de Bassesse pour le Favori. Il m'assûra qu'il n'avoit jusqu'alors eu aucun dessein de se brouiller à la Cour; mais, qu'après avoir contenté sa Famille par cette voie de complaisance, il vouloit enco-

encore que cela lui servit avec le Mi-1649
nistre , en lui donnant une grande
crainte de le perdre ; & cette person-
ne prophétisant l'avenir me dit que
Monsieur le Prince aimant la Paix &
ne voulant point se laisser gouverner ,
il arriveroit néanmoins que peu à
peu ses sentimens se changeroient , &
que Madame de Longueville avoit
bien la mine de le faire aller plus loin
qu'il n'en avoit envie ; parce , me dit-
il , qu'il n'y a rien de si aisé que de
trouver les moyens d'irriter un Prince
du Sang qui veut toujours plus qu'on
ne lui veut donner.

Le Duc de Beaufort , pour satisfaire
au respect qu'il devoit à la Reine , lui
fit demander si elle auroit agréable
qu'il allât lui rendre ses devoirs ; mais
le Ministre , qui n'avoit pas réüssi en
sa politique de consentir qu'elle vît le
Coadjuteur , dont elle avoit été si Le pré-
hardiment refusée , n'approuva pas ^{mier}
qu'elle traitât favorablement le Roi ^{Aoult.}
des Frondeurs. Ainsi , le Duc de Beau- ^{Je re-}
vins ce
fort fut rejeté , & la Reine me fit ^{jour là}
l'honneur de me dire ce jour même , ^{de Pa-}
que j'étois revenue auprès d'elle , ^{ris à}
Com-
qu'elle ne l'avoit point voulu voir , & ^{piegne}
que

1649. celui là , qu'elle avoit autrefois considéré , lui étoit plus en horreur que les autres , par cette raison qu'on hait beaucoup d'avantage les Ennemis qui ont été Amis que ceux qui nous ont toujours été indifferens. Le Duc de Beaufort en étoit de même , & l'ayant rencontré dans des Visites à Paris , je trouvois qu'il avoit plus d'aigreur contre la Reine que ceux de ce Parti qui n'avoient jamais été dans ses intérêts.

Le 8
Aout

Madame de Chevreuse aiant été malade depuis qu'elle avoit quitté Paris n'avoit pû jouir encore de la permission qu'elle avoit obtenue de venir voir la Reine. Elle arriva le huitieme à Compiègne , le visage pâle de la maladie , & le cœur soumis , à ce qu'il parut , à toutes les volontez de la Reine , & de son Ministre. Elle fut reçue à l'heure du Conseil , où étoient le Duc d'Orleans , Mr. le Prince , & le reste des Ministres. Le Tellier , qui avoit fait son Accommodement , me dit ce même soir , qu'il avoit eû de la peine à rassurer son esprit sur les soupçons qu'elle avoit ; car malgré la parole de la Reine qu'il avoit portée , elle craignoit qu'étant revenue

revenue en France sans son consente- 1649.

ment , elle ne la fît arrêter. Cette Princesse étoit si lasse de l'Exil & des Baniffemens , qu'elle les craignoit infiniment ; & , pour plus grande sûreté , elle avoit voulu que le Premier Président lui promît aussi de la part de la Reine , qu'elle seroit bien traitée. La Reine , qui ne baisoit que la Duchesse d'Orleans , Mademoiselle , & quelque fois Madame la Princesse , par la qualité de sa Favorite , l'avoit distinguée des autres Princeses & avoit accoutumé de lui faire cet honneur ; mais alors elle en fut privée , & la Reine lui voulut montrer qu'elle avoit senti ce qu'elle avoit fait contre elle. Cette Princesse supplia la Reine de lui pardonner tout le passé , & lui promit pour l'avenir une grande fidélité. Ses promesses furent reçues avec douceur & sans reproches , mais avec un air bi en different des caresses qu'elle lui faisoit quand elle en étoit satisfaite. Après avoir salué le Roi , & parlé un moment au Ministre , elle se retira , & la Reine dit avec exclamation à une Personne du Conseil , *Qu'en toutes choses elle n'étoit plus*

1649. *Madame de Chevreuse*, & qu'elle la trouvoit aussi changée, qu'elle l'étoit pour elle, voulant particulièrement parler de son visage, qui n'avoit plus gueres de traces de sa beauté passée. Il y eut une grande presse dans l'Antichambre de la Reine, pour la voir passer, & je remarquai par cette curiosité publique, combien le bruit des choses extraordinaires donne d'éclat. *Mademoiselle de Chevreuse sa Fille*, dont la beauté étoit célébrée, quoi qu'elle ne fut pas parfaite, reçut de grandes louanges de ceux qui la virent; tant ce qui est nouveau plait presque toujours, & ce qui ne plait pas ne laisse pas d'être admiré. La complaisance ou la mode composent souvent cette admiration, plutôt que le sentiment de ceux qui louent.

Le neuvieme, le Prince de Conti, convié par la bien-séance, par Monsieur le Prince son Frere, & par son intérêt particulier, vint à la Cour, à dessein d'y faire parade de sa fierté; mais alors, il avoit besoin du Ministre. Les Liégeois lui avoient fait offrir la Coadjutorerie de Liege, pourvu qu'il leur aidât à faire la Guerre à leur

leur Evêque , & il avoit écouté leur ^{1646.} proposition avec quelque desir d'y penser. La hauteur , & les prétentions , ne s'accordent pas bien ensemble. Il avoit promis aux Frondeurs en partant de Paris , qu'il ne verroit point le Ministre ; mais , ayant des affaires , il n'y pouvoit travailler sans choquer sa promesse. Il fallut donc qu'il le vît : on l'y força doucement , & il le souffrit doucement aussi. Le Duc d'Orleans & Mr. le Prince suivans le Roi , le convièrent d'aller diner avec eux chez le Cardinal , & il le fit de bonne grace. Il n'auroit pû même le refuser , puisque le Roi y étoit. Sa proposition de Liege ne fut pas agréée : les difficultés se trouvèrent trop grandes pour l'exécution ; & le Ministre n'étoit pas obligé à le servir.

Ce même jour au Conseil , sur quelque intérêt du Cardinal , la Reine regardant le Prince de Conti , lui en demanda son avis ; & comme il ne répondit rien , elle en fut irritée. Le soir , me faisant l'honneur de m'en parler , elle me dit qu'elle n'avoit jamais vû une telle hardiesse , & qu'elle en avoit senti du dépit , parce que

1649. c'étoit plutôt manquer de respect envers elle, que de justice envers son Ministre. Dans ce même conseil, il fut résolu que le Roi iroit bien-tôt à Paris. Monsieur & Mr. le Prince, pour obliger les Parisiens, pressèrent la Reine de s'y résoudre, & assurèrent le Cardinal de leur Protection. Ils avoient tous deux de bonnes & de louables intentions ; mais, il est à croire qu'ils se soucioient fort peu de l'événement, & que l'état des choses ne leur déplaisoit pas.

* C'est
le gain
des pé-
cheurs,
que
l'eau
soit
trouble.

*Rio turbio gannancia de Pescadores.**

Le Ministre y consentit aussi, espérant que la présence du Roi étoufferoit peut-être le reste de la Sédition ; mais, comme il avoit vu assez souvent que ce remede n'avoit pas été suffisant pour guérir le mal, il fut louable de s'y résoudre, malgré le péril que raisonablement il pouvoit y craindre. Il fit plus, il ne voulut pas même témoigner de croire qu'il pût y en avoir. Les souffrances abbatent toujours la furie des Peuples, & quoi que Paris neut pas été réduit à une grande

grande famine , il est pourtant vrai ^{1649.} que la Populace avoit senti la nécessité : une grande quantité de pauvres gens étoient morts ; & ce qui restoit de canaille mutine n'étoit plus qu'une troupe de coquins payée par les Frondeurs , pour faire du bruit & pour crier.

Madame de Montbazon , voyant que son Ami le Duc de Beaufort seroit à la fin contraint de fuir la présence du Roi , manda au Ministre , que ce Prince croioit être obligé pour sa gloire de ne le point voir , & le pria qu'il pût souffrir qu'il salua le Roi & la Reine à leur arrivée , & qu'ensuite il lui promettoit qu'il se retireroit de Paris, ou qu'il le verroit. Le Cardinal , qui depuis longtems étoit accoutumé à de telles douceurs , & qui ne vouloit pas montrer qu'il se mît en peine du salut ni du mépris du Duc de Beaufort , consentit à ce qu'il desiroit , & crut faire une action de prudence , de lever cet obstacle de son chemin. Le Duc d'Orleans répondit aussi pour lui , & promit de l'abandonner entièrement , s'il vouloit continuer à faire le méchant personnage de Frondeur. H 6 Le

1649. Le séjour du Prince de Conti à la Cour ; l'union qui paroissoit malgré les desseins de Madame de Longueville , entre la Reine les Princes du Sang , & le Ministre ; Madame la Princesse , qui enfin étoit revenue à Compiègne , & qui témoignoit être satisfaite d'un Eclaircissement qu'elle avoit eu avec la Reine ; l'Accommodement de Madame de Chevreuse , qui faisoit espérer à la Cour celui du Coadjuteur ; le soupçon qu'on avoit que le Duc de Beaufort commençoit à s'humilier ; & sur-tout la joie publique que les Bourgeois avoient du Retour du Roi ; métoient les Mécontents hors de cette espérance de pouvoir se soutenir contre la Cour. Ils étoient tristes & commençoient à se justifier du passé , à craindre l'avenir , & à dire que le Cardinal faisoit un tour d'habile homme de revenir , & de n'avoir point de peur. Ils haussaient les épaules , quand on leur parloit de lui , & disoient pour toute réponse , qu'il étoit plus heureux qu'il ne méritoit de l'être. Parmi cette consternation , il y en avoit encore entre eux d'allez fols pour espérer ,
que

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 181

que cette journée , dans laquelle il ^{1649.} entreroit à Paris , pourroit lui être fatale ; & disoient , que si le Peuple s'avisoit de crier *Vive le Roi* , & non point *Mazarin* , il étoit perdu. Il y eut des personnes de cette Faction seditieuse , qui donnèrent de l'argent , pour essayer ce dernier remede ; mais , cette pauvre invention , tant de fois pratiquée , & dont les sots mêmes commençoient à se dégouter , ne leur réussit point , & le tems étoit venu , qu'il falloit que le Mazarin commençât à se faire craindre de ses Ennemis. La Reine , ne voulant point donner le moien aux Mal-intentionez de faire quelque nouveauté , se hâta de partir de Compiègne. Le Roi & elle arrivèrent a Paris le dix-huitieme du mois d'Aout.

Nous admirames une merveille , ^{Le 18 Aout.} qui à peine étoit croiable , vû les choses passées. ^{Entrée du Roi & de la Reine a Paris , après la Guerre,} Le Roi & la Reine furent reçûs avec tous les applaudissemens & les cris de joie accoutumez , & pratiqués par les Peuples en de telles occasions. On ne parla point du tout du Mazarin , & toutes ces Acclamations publiques , sembloient présager

1649. une véritable Paix. Le Prince de Conti, qui avoit été malicieusement destiné par la Reine pour être mis à la portiere du Carosse avec le Ministre, prévint la Cour de quelques jours ; ne voulant pas, à ce qu'il disoit, être témoin de la gloire d'un homme dont il s'étoit déclaré l'Ennemi. La Reine, qui croioit qu'il étoit permis de tirer ses avantages des occurrences qui se peuvent présenter, eut raison de vouloir mener en triomphe son Ennemi défait, & la prudence de ce Prince lui déplut un peu. Quand elle arriva à Paris, elle me fit l'honneur de me dire en riant, quelle étoit au desespoir de n'avoir pu réussir à cette innocente vengeance.

Ce fut donc un véritable prodige que l'Entrée du Roi en ce jour, & une grande Victoire pour le Ministre. Jamais la foule ne fut si grande à suivre le Carosse du Roi, & il sembloit par cette allegresse publique, que le passé fût un songe. Le Mazarin si hai étoit à la portiere avec Mr. Le Prince, qui fut regardé attentivement de tous ceux qui suivoient le Roi. Ils se disoient les uns aux autres, comme

me s'ils ne l'eussent jamais vû , Voilà 1649.

le Mazarin. Quelques uns voient arriver un Carosse du Corps tout fermé , dirent qu'il étoit caché dedans , & voulurent y voir ; mais , ce fut plutôt une raillerie qu'une malice. Quand le Roi & la Reine arrivèrent , la foule sépara du Carosse du Roi les Gardes , les Chevaux - légers , & toute la suite Royale. Les Peuples , qui les arrêtoit par la presse qui se rencontra dans les Rues , benissoient le Roi & la Reine , & parloient à l'avantage du Mazarin. Les uns disoient qu'il estoit beau , les autres lui tendoient la main , & l'assûroient qu'ils l'aimoient bien , & les autres disoient qu'ils alloient boire à sa santé. Après que la Reine fut entrée chez elle , ils se mirent tous à faire des feux de joye , & à benir le Mazarin , qui leur avoit rammené le Roi. Il leur avoit fait sous main distribuer de l'argent : c'est pourquoi ils juroient qu'il étoit un bon homme , & disoient qu'ils avoient été trompez , quand ils avoient tant crié contre lui. La Reine fut ravie de cette réception : il lui sembloit que ces applaudissemens étoient

1649. toient des marques de l'Aprobation qui étoit dûe à sa fermeté ; & cette joie publique lui fut d'autant plus agréable , qu'elle s'y attendoit moins. La raison avoit voulu son retour , la même raison l'avoit conseillée de s'abandonner au Peuple , sans nulle précaution , pour leur montrer plus de confiance , & même il avoit failu le faire , ainsi , pour faire voir aux Ennemis de l'Etat , que le Roi ni elle ne craignoient rien ; mais , dans le vrai cette journée avoit été appréhendée par le Ministre , qui avoit reçu plusieurs avis , envoiés sans doute par ceux qui craignoient son retour , qu'il eut à se garder , & que le Peuple à sa vue se souleveroit contre lui.

La Reine en arrivant me dit , qu'elle avoit été surprise de l'excessive Allegresse des Parisiens , & qu'elle ne s'étoit pas attendue à une telle fête. Les Frondeurs , ainsi qu'il est à croire , furent au desespoir de ce changement : les indifférens le regardoient avec étonnement ; & tous eurent lieu d'être à jamais persuadés de la légéreté des Peuples , & de la facilité qu'ils ont de joindre les contraires ensemble. Le
Palais

Palais Roial se trouva aussi rempli de 1649:
personnes principales & de qualité ,
que les Rues l'étoient de menu Peuple. Le Roi & la Reine furent saluez
de cette illustre troupe , & en particulier par le Duc de Beaufort que le
Duc d'Orleans ammena du milieu de
cette foule dans le petit Cabinet. Le
Ministre n'y étoit pas : il étoit allé se
reposer dans son appartement. Ce
Prince fit à la Reine, après avoir salué
le Roi , un compliment composé d'une
protestation de fidélité. Elle lui répondit
seulement que les effets la persuaderoient
de la Vérité de ses paroles. Le Duc
d'Orleans , qui savoit que cet entretien
ne pouvoit pas durer long-tems , dit tout
haut qu'il falloit laisser reposer la Reine
de la fatigue qu'elle avoit eue , & sortit
aussi tôt , en protestant qu'il étoit lui même
bien las. Monsieur le Prince le suivit , &
le Duc de Beaufort en fit autant. La
Reine donna le bon soir de bon cœur à
toute la compagnie ; & , après qu'elle
se fut deshabillée & quelle eut visité son
Oratoire , pour rendre graces à Dieu des
assistances visibles qu'elle recevoit de sa
main toute
puissante

1649. puissante, elle parla tout le soir avec plaisir des applaudissemens de son Entrée, & nous conta toutes les douceurs que le Lavandieres, les Ravandenses, & les Femmes des Halles, avoient dites à son Ministre, qui sans doute furent alors plus agréables au Cardinal Mazarin, que ne l'auroient été celles des plus belles Dames de l'Europe.

Le lendemain, le Coadjuteur, à la tête du Clergé, vint saluer le Roi & la Reine. Il fit à Leurs Majestez une Harangue, qui par sa briéveté montrait assez qu'il étoit au desespoir d'être obligé de leur en faire. Il parut interdit. Son audace, sa hardiesse, & la force de son Esprit, ne l'empêchèrent pas en cette occasion de sentir ce respect & cette crainte que la coutume & le devoir ont si fort imprimé dans nos ames pour les Personnes Roiales. La terreur, que la sinderete donne infailliblement à tous les coupables, se fit voir sur son visage. Etant auprès de la Reine, je remarquai qu'il devint pâle, & que ses levres tremblèrent toujours, tant qu'il parla devant le Roi & elle. Le Ministre

nistre étoit debout auprès de la Chaise 1649.

du Roi, qui parut en cette rencontre avec un visage qui marquoit sa Victoire ; & sans doute qu'il sentit de la joie de voir son Ennemi dans cette angoisse. Je remarquai aussi que le Coadjuteur, malgré cette grande frayeur qui l'avoit saisi, eut la fierté de ne pas regarder le Cardinal : il fit sa révérence au Roi & à la Reine, sans jeter les yeux sur lui, & s'en alla bien fâché sans doute contre lui même, d'avoir donné des marques publiques du trouble de sa conscience. La Reine en reçut de la joie. Ce tremblement honoroit la fermeté de son courage, qui avoit résisté si constamment à tant d'obstacles ; & comme j'avois l'honneur d'être auprès d'elle, quand le Coadjuteur lui parla, aussi-tôt qu'il fut parti, elle me fit un signe de l'œil ; & , m'étant baissée pour l'écouter, elle me demanda si je n'avois pas bien vu au visage du Harangueur *Combien l'innocence est une belle chose ?* Ensuite elle ajouta, *Sa honte me fait plaisir, & si j'avois de la vanité, je pourrois dire même qu'elle me donne de la Gloire ;*
mais

1649. *mais, il est sans doute, me dit-elle ; qu'elle doit être bien honorable à Monsieur Le Cardinal.*

Ensuite de cette Harangue, vint le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Grand Conseil, les Maîtres des Requêtes, le Corps des Marchands, la Ville, & tous ceux enfin qui ont accoutumé de saluer le Roi, quand il revient dans Paris. Toutes les Compagnies par leurs paroles témoignèrent qu'elles étoient fort soumises. Le Parlement en général parut être bien intentionné ; mais, comme il voioit qu'il avoit eu la force de résister au Roi, & qu'il n'avoit pû le chatier selon qu'il avoit montré d'en avoir le dessein, cette Compagnie se croioit en état de tenir bon contre la Puissance Royale quand bon lui sembleroit ; & on pouvoit craindre qu'elle ne fût pas encore dans les dispositions de fidélité & de respect qu'elle devoit avoir. Il n'est que trop vrai que les suites en furent mauvaises ; & que les fautes qu'elle a depuis faites contre le Service du Roi procédoient de ce premier Engage-

Engagement ou plusieurs de ce Corps 1649.
s'étoient mis , qui paroissoit coloré du
Bien public , & dont néanmoins la
source étoit la passion & l'interêt de
ceux en qui l'Ambition eut toujours
trop de pouvoir.

Le Coadjuteur n'étoit pas en seu-
reté à Paris sous la Puissance Royale.
Il falloit qu'il rendît hommage au Mi-
nistre , ou qu'il quittât ce grand Pos-
te , d'où il l'avoit si fièrement fron-
dé. La nécessité de lui faire une vi-
site le fit résoudre d'y aller le lende-
main de sa Harangue , & par le con-
seil de ses Amis il s'acquitta de ce de-
voir. Ils parlèrent du passé , l'avenir
parut douteux , & de grandes justi-
fications se firent de part & d'autre.
Elles devoient être un peu plus for-
tes du côté du Coadjuteur que du
Ministre ; car ce dernier n'avoit de
crimes , qu'une raillerie soufferte , &
une trop grande tolérance pour sup-
porter les menaces du Coadjuteur ;
mais , comme le Ministre ne se sou-
cioit pas de se vanger , qu'il vouloit
seulement aller à ses fins , appaiser la
Révolte , & assoupir la haine publi-
que , étouffant celle de ses Ennemis
par-

1649. particuliers , il lui fit mille flattées ; & lui laissa concevoir quelque espérance qu'il le serviroit , dans le desir qu'il avoit de se faire Cardinal. Ces deux hommes qui ne pouvoient avoir de sinceres intentions à l'égard l'un de l'autre demeurèrent alors avec quelque apparence de Reconciliation , sans que pourtant le Coadjuteur cessât de parler mal du Ministre : il lui avoit dit à lui même , qu'il le falloit ainsi pour conserver son crédit dans les Caballes qui lui étoient contraires , & disoit à ses Amis , que le Cardinal étoit un homme , dont il vouloit tirer tous les avantages qu'il en pouvoit espérer ; qu'il n'avoit nulle estime pour lui ; & qu'il feroit toujours profession publique de mépriser son amitié , & de ne la rechercher , que quand elle lui seroit commode.

Le Prince de Conti ne laissa pas de traiter cette visite de lacheté , & de foiblesse ; & comme ils n'étoient plus dans la même intelligence que par le passé , il se moqua de lui d'avoir été se soumettre à une personne qu'il disoit lui même si méprisable. Ce Ministre a eu cette destinée qui est assez
extraor-

extraordinaire. Il n'y a point eu de 1649.¹
Tiran qui n'ait eu ses Amis & ses
Créatures; mais lui, sans cruauté pour
ses Ennemis, aiant fait beaucoup de
bien tant à ses Amis, qu'à ceux qu'il
a eu sujet de haïr, quasi tous dans ce
tems-là se sont moqués de lui; & les
uns & les autres ne se raccommoient
avec lui, ainsi que je l'ai déjà remar-
qué, qu'à condition qu'il souffriroit
leur médisance, & leurs mépris. Il
s'y accorderoit aisément pourvû qu'il
pût espérer de se mocquer d'eux à son
tour; ce qui devoit arriver quand
l'Autorité légitime se rétablirait, puis-
que son affoiblissement étoit la cause
de cette hardiesse.

La Reine étant à Paris, voulant
commencer sa première visite par No-
tre Dame, elle y fut entendre la Mes-
se, le premier Samedi en suivant, &
y voulut mener le Roi. En passant
par les Rues, son Carosse fut conti-
nuellement suivi du Peuple; & toute
cette Canaille, qui lui avoit manqué
de Respect & de Fidélité, lui donna
mille bénédictions. Dans le Mar-
ché neuf, les Harangeres, qui avoient
tant crié contre elle, la pensèrent
par

1649. par amitié , arracher de son Carosse. Elles se jettèrent toutes en foule sur elle : chacune de ces Mégeres vouloit toucher sa Robbe ; & il s'en fallut peu qu'elle ne fût déchirée de cette villaine Troupe. Elles crioient toutes , qu'elles étoient bien aises de la revoir , & lui demandoient pardon de leurs fautes passées , avec tant de cris , de larmes , & de transports de joie , que la Reine même , & ceux de sa compagnie en furent étonnez , & regardèrent ce changement comme un petit miracle. Il fallut dans l'Eglise soulever le Roi en haut , & le montrer au Peuple , qui par des cris redoublez de *Vive le Roi* , montra combien est grande l'impression de fidélité & d'amour , qui se trouve naturellement dans le cœur des Sujets envers leur Roi. Elle y est variable , & defectueuse ; mais , elle y revient facilement.

Le Duc de Beaufort , quelques jours après , vint au Cercle , se présenter devant la Reine comme les autres ; mais elle , irritée de ce qu'il n'avoit pas vu le Cardinal , aussi-tôt qu'elle le vit paroître , se le-

va , & s'en alla s'enfermer dans sa petite Chambre. 1649.

Les fatigues des premiers jours s'étant passées , la Reine alla visiter la Reine d'Angleterre à Saint-Germain. Elle y trouva le Roi d'Angleterre son Fils , qui attendoit , auprès de la Reine sa Mere , quelque favorable occasion pour retourner en son País faire la Guerre à ses rebelles sujets. Ces deux Princesses ne s'étoient point vues depuis la déplorable Mort du Roi d'Angleterre , que toutes les deux devoient pleurer , l'une comme sa Femme bien aimée , l'autre comme son Amie ; mais , la Reine évita de parler à la Reine d'Angleterre de son Malheur , pour ne pas renouveler ses larmes , & après les premières paroles de douleur , que l'occasion les força de dire l'une à l'autre , la civilité ordinaire & les discours communs firent leur entretien. Cette même journée se termina par l'action que fit Soyon , Fille d'honneur de Madame , qui , malgré la passion que le Duc d'Orleans avoit pour elle , alla s'enfermer dans les Carmelites. Ce Prince en fut au desespoir. Il

1649. fit des choses fort extraordinaires ; pour l'en faire sortir : il se déclara Ennemi de cette Maison & de ces saintes Filles , si elles ne la mettoient dehors ; & se servit , pour les y obliger , de toute la Puissance qu'un Oncle du Roi peut avoir en France. Elle en sortit en effet , & son retour fut cause en partie de beaucoup de changemens dans la Maison de ce Prince , qui étoit une Cour composée de beaucoup de Personnes de qualité & de différentes Cabales. Il sembla que l'Intrigue avoit eu quelque part à la Retraite de cette Fille ; mais , je l'ignore , & n'en puis parler avec connoissance. Elle étoit aimable ; elle avoit les yeux beaux , de belles dents , & une belle bouche , mais elle étoit fort brune ; & , sans avoir toutes les grandes beautez qui selon les regles composent la Beauté , elle pouvoit dire *Nigra sum sed formosa*.

Le Roi , pour réveiller d'autant plus l'amour de ses Peuples envers sa personne , voulut aller le jour de St. Louis à Cheval visiter l'Eglise des Jésuites , dans la Rue Saint Antoine. Il y fut paré de sa bonne mine , de sa

sa belle taille , & d'un habit admirablement beau. Monsieur le Prince, & le Prince de Conti , l'accompagnèrent en cette dévotion de parade , & beaucoup de Seigneurs le suivirent, pour avoir part à cette Allegresse publique. 1649.

Le Cardinal , dont les Ennemis publioient qu'il n'oseroit plus sortir du Palais Roial sans mourir de peur, ce jour même inspiré par la politique , par son courage , ou par les assurances qu'il devoit prendre en la joie du Peuple , sortit dans son Carosse une heure avant le Roi , quasi seul , avec deux ou trois Evêques & Abbez , sans suite ni sans cortege ; & , traversant toute la Ville , s'en alla le premier aux Jésuites attendre le Roi. Il y reçut sa part des benedictions publiques ; & , avant que d'entrer dans l'Eglise , il demeura quelque tems au milieu du Peuple , pour être vû , & pour montrer qu'il ne craignoit pas d'en être maltraité. Le Roi , étant arrivé dans ce magnifique Temple , eut sujet de rendre graces à Dieu , qui avoit préservé la France des malheurs dont elle avoit paru

1649. menacée. Le Ministre en eut aussi de le remercier de l'avoir protégé contre ses Ennemis particuliers, le faisant arriver au terme favorable du changement de sa destinée. Il semble que le malheur le plus grand ne manque gueres d'être suivi de quelques favorables Evénemens. Ceux-ci, néanmoins, ne durèrent gueres, & nous verrons ce Ministre sentir encore pour quelque tems, & bien amèrement, combien la conservation des Places élevées coute aux hommes qui les possèdent.

Les Bourdelois continuoient leurs anciennes brouilleries : ils se plaignoient de leur Gouverneur le Duc d'Epéron ; & , malgré la Paix de Paris, ils ne laissèrent pas d'envoyer au Parlement lui demander protection. Les Provençaux en firent autant : ils demandoient jonction avec cet illustre Corps, & vouloient lui persuader qu'ils se devoient lier ensemble pour le secours commun de leurs Compagnies. Ces Députations ne déplaisoient pas au Parlement de Paris, & beaucoup de ceux de cette Compagnie demandèrent de faire assembler

à l'Histoire d'Anne d'Autriche 197
sembler les Chambres pour en déli- 1649.

bérer ; mais , le Premier Président éluda cette Proposition , disant qu'il ne falloit point parler de cela ; que c'étoit l'Esprit de Dissention qui continuoit encore ; qu'ils ne devoient point ouvrir leurs Pacquets , & que ces Affaires s'accomoderoient sans qu'ils donnassent du secours à leurs Confreres qui en demandoient. On rapporta ces paroles aux Chambres des Enquêtes : ils crièrent tous , & dirent qu'ils vouloient s'assembler ; qu'il étoit juste de leur donner de l'aide ; & que leur forces consistoit seulement en l'Union de tous les Parlemens. Ils continuèrent plusieurs jours à demander qu'on ouvrît les Paquets , & le bruit fut si grand , qu'enfin le Premier Président , ne pouvant plus y résister , dit qu'il étoit juste de les voir ; mais , que c'étoient Lettres de yieille datte ; & qu'ainsi il étoit d'Avis d'envoier les Gens du Roi chez le Chancelier , pour savoir de lui avant que de parler de cette Affaire , ni en faire des Remonstrances à la Reine , en quel état elle étoit. Cet Avis fut suivi de

1649. tous comme très raisonnable : il fut exécuté ; & le Chancelier répondit , qu'ils avoient fait sagement d'en user ainsi ; que la chose étoit accomodée , & que les Deputez de Bourdeaux étoient contens de ce qu'on leur accordoit ; ce qui en quelque façon étoit véritable. Le Parlement de Provence , qui avoit eu sa part de cette contagion , étoit aussi en mêmes termes , parce que les plus grands soins du Ministre étoient de lever les obstacles qui pouvoient s'opposer à son Repos. On envoya donc une interdiction à Bourdeaux , pour réparer par une apparente punition les fautes qui avoient été commises contre le Respect qui étoit dû au Roi ; mais , ce fut à condition qu'elle seroit révoquée huit jours après. Cette douceur ne fut pas le remede de leur mauvaise humeur , & nous verront bien-tôt cette Ville mutine servir d'azile aux Ennemis du Roi.

En ce même tems , on reçût Nouvelles , que l'Armée du Roi étoit aux portes de Bruxelles , qui faisoit un grand dégat dans le País Ennemi ; qu'elle avoit pris Condé , & un
Con-

Convoi de bleds considérable. 1649.

L'Empereur , depuis la mort de l'Impératrice Sœur de la Reine , avoit épousé en secondes nœces la Fille de l'Archiduc d'Inspruck , belle , jeune , & digne par sa vertu de l'estime publique. La mort lui vint ravir cette Princesse peu de tems après son Mariage ; ce qui lui fut d'autant plus sensible , que ce bien avoit encore pour lui les graces de la nouveauté.

Le Roi d'Angleterre sçut alors que quelques Troupes , qui tenoient encore pour lui en Angleterre , avoient été défaites ; ce qui l'affligea beaucoup : & , voyant toutes ses espérances presque détruites , il se résolut d'aller aux Iles de Jersey & de Guernesey , dont Milord Germain , attaché au Service de la Reine sa Mere , étoit Gouverneur. Il voulut aller en Irlande , voir si la Fortune lui ouvreroit quelque voie pour rentrer dans son Roiaume. Ce Lord lui aiant conseillé de ne se pas hâter d'y aller dans le tems de cette dérouté , il lui répondit , *Qu'il falloit donc y aller pour mourir ; puis qu'il étoit honteux à un Prince comme lui de vivre ail-*

1649. *leurs.* Ce Discours paroissoit procéder d'un grand Cœur : les plus grands Hommes de l'Antiquité n'ont pas mieux parlé ; mais , de jeunes gens passent aisément de cette roide vertu au relâchement : ils souffrent ensuite avec indifférence des maux qui d'abord leur ont paru les plus insupportables de la Vie ; & le plaisir qu'ils rencontrent en cette même vie en est cause. C'est ce qui arriva à ce Prince , qui naturellement aimoit les Dames ; & plusieurs de ses années , soit en France , soit ailleurs , se sont passées dans une grande oisiveté. Elle a été glorieusement interrompue par ce Prince , quand la Fortune lui a donné lieu de mieux faire , & quand il a pu travailler à son rétablissement.

Le Ministre , qui vouloit devenir le Maître absolu de la Cour , faisoit ce qu'il pouvoit pour gagner le Prince de Conti ; mais ce Prince , inspiré par Madame de Longueville , demeurait dans le dessein de se conserver le Chef des Mécontents. Un Prince du Sang mal intentionné est toujours à craindre : son nom est d'une grande considération parmi les Esprits factieux

tieux & il peut être en tous-tems la ^{1649.} cause de beaucoup de maux. La Reine par cette même considération, se contraignit de lui faire bonne mine : elle traittoit de même tous les autres ; mais, il falloit toute l'application du Cardinal Mazarin, pour la réduire à cette dissimulation.

Ce Ministre, malgré le chagrin que Monsieur le Prince avoit montré de la proposition qui s'étoit faite du Mariage du Duc de Mercœur, & de Mademoiselle de Mancini, résolut d'achever cette Affaire, & de se donner par ses Nieces des Alliances considérables. Son dessein n'étoit pas de fâcher les Princes du Sang. Au contraire, il desiroit ardemment de conserver leur Amitié ; mais, il vouloit subsister par lui-même, & n'avoir plus besoin de Protecteur. Il envoya donc le Tellier à Monsieur le Prince, pour lui dire qu'enfin il souhaittoit d'achever ce Mariage, qu'il ne pouvoit pas refuser un Prince de cette qualité qui desiroit être son Parent, ni manquer de re-

connoître cette obligation en accep-
tant

1649. tant ses offres. Il lui manda aussi que ceux qui étoient de ses Amis , & qui connoissoient le Duc de Beaufort , l'avoient assuré que c'étoit le plus rude coup qu'il pût recevoir , parce que c'étoit témoigner de ne se pas soucier de lui , que de faire ce Mariage en dépit de lui , & qu'il le supplioit d'y consentir , & de croire que cela ne le détacheroit nullement de ses intérêts. Le Tellier m'a conté , que Mr. le Prince répondit en riant , & en se moquant du Ministre , *Ha , Monsieur , le voilà donc mort ce grand Prince , que Monsieur le Cardinal craint d'une si étrange manière , En vérité , le voilà bien vengé !* Et , après un grand éclat de rire , il reprit aussitôt le parti de la civilité , & lui dit que la Reine étoit la Maitresse ; qu'elle pouvoit faire ce qu'il lui plairoit , & Mr. le Cardinal aussi ; & qu'ayant déjà donné son consentement dès Compiègne , il ne vouloit pas s'en dédire. Ce Prince alors reprit cette petite froideur qui avoit déjà paru dans sa manière d'agir avant son Voyage de Bourgogne : & ses Créatures allèrent publiant par le monde , que
Mr.

Mr. le Prince avoit sujet de se plaindre qu'on méprisoit son Amitié & qu'on pourroit bien s'en repentir. Il montra aussi dans quelques occasions qu'il avoit du ressentiment de cette Alliance : car , aiant toujours paru assez soumis à la Puissance de la Reine , il commença d'avoir de l'aigreur pour toutes choses ; & l'on remarqua , que dans le Conseil , il n'avoit plus de complaisance pour les Avis du Ministre. Il s'emporta un jour contre le Maréchal de Villeroy , qui vouloit empêcher quelques propositions avantageuses qui se faisoient en faveur des Bourdelois ; parce qu'il qu'il jugea que cet habile Courtisan ne leur étoit pas contraire sans un ordre particulier ; & , comme il commençoit à se dégouter du Parti Royal , il étoit bien aise d'obliger ces Peuples mutins. Ce dégout , qu'il eut pour le Ministre , le lia d'autant plus à Madame de Longueville , qu'il s'éloignoit moins de ses sentimens , & elle fut ravie de le voir mécontent & plaintif. Sans elle , le Ministre auroit pû le guérir facilement par les soins qu'il prit de se justifier à lui

1649. sur son chagrin ; mais , comme elle travailloit à l'augmenter , elle fut cause que Ce Prince demeura quelque tems dans un état indécis , ne sçachant , ni ce qu'il haïssoit , ni ce qu'il aimoit. Il sembloit au Ministre qu'il revenoit quelque fois à lui , il recherchoit ensuite son Frere le Prince de Conti , il avoit des Conferénces avec les plus dangereux Esprits , il pensoit à tout , il écoutoit tout , & ne vouloit rien. J'ai oui dire à une Personne qui couchoit auprès de lui en qualité de premier Gentil-homme de sa Chambre , qu'il étoit alors dans des inquiétudes extrêmes , chagrin , & mal satisfait de toutes choses , parce que dans toutes il trouvoit du défaut & du mal. Le Ministre esperoit , vû la conduite qu'il avoit eue par le passé , qu'il ne quitteroit que difficilement le Parti de la Reine. Madame de Longueville & les autres , par ce petit changement qui étoit en lui , croioient déjà le tenir engagé dans leurs desseins : & , l'ayant pour Chef , n'espéroient rien moins que de chasser le Ministre , pour se faire les Maitres de la Cour , & des graces

ces ; ou bien , diminuant encore le ^{1649.} pouvoir du Cardinal , le mettre en état qu'il n'auroit été qu'un Ministre en peinture. Pour parvenir à leurs anciens & nouveaux desseins , ils travailloient de tout leur pouvoir à ranimer la malignité du Parlement , à fin de faire naître de nouveaux embarras à la Reine , & de nouvelles peines au Cardinal

Le Parlement , aiant enfin fait quel- ^{Le 2} que bruit sur les Requêtes que leur ^{Sep-} faisoient les Bourdelois , la Reine le ^{temb.} manda en Corps. Le Chancelier leur montra le tort qu'ils avoient de proposer l'Assemblée des Chambres vû que cela étoit formellement contre ce qui avoit été arrêté par la Déclaration dernière. Il leur dit , que comme la Reine n'avoit pas intention de marquer de parole , sur tout ce qu'elle leur avoit promis , qu'aussi elle demandoit de leur part la même fidélité ; que le prétexte qu'ils prenoient n'avoit plus de fondement ; que l'Affaire de Provence étoit accommodée , la Paix qu'on leur avoit envoyée aiant été acceptée publiquement ; & qu'il étoit à croire que celle de

1649. Bourdeaux se feroit de même , vu qu'on leur avoit envoieé par leurs Députez des conditions douces & raisonnables. Il leur dit , qu'ils devoient penser aux moiens de la donner à tout le Roiaume ; & qu'ils devoient craindre , quand ils auroient les meilleures intentions du monde , permettant aux Chambres de s'assembler , ce ne fût donner un moien à ceux qui n'étoient pas sages de troubler encore le Repos de l'Etat par les Mutineries & Factions ordinaires.

La Reine , & le Duc d'Orleans , leur dirent succintement la même chose , les exhortant à bien faire pour le bien & l'avantage du Roi , & de ses sujets.

Le Premier Président , qui dans ces occasions paroissoit toujours dans les sentimens de sa Compagnie , répondit qu'ils étoient obligez au secours de leurs Confreres ; que leurs desseins ne devoient pas déplaire à sa Majesté ; qu'il n'avoient point d'intention de marquer à ce qu'ils devoient au Roi ; que déjà s'ils vouloient ils auroient eu sujet de se plaindre , de ce qu'on leur avoit manqué
en

en certains points de la Declaration, 1649.
mais qu'ils ne le vouloient pas faire ;
& l'assura en général qu'ils étoient bons
Serviteurs du Roi, & qu'ils le témoi-
gneroient toujours en toutes occasions.

Cette Compagnie aiant honte de
desobéir si tot à la Reine , malgré
les Cabales des Particuliers , & leurs
Factions couvertes , ils résolurent de
n'ouvrir les Lettres de Bourdeaux , que
dans la Grand Chambre , & ils député-
rent quelques uns pour y faire Réponse.

Ce jour , cinquieme de Septembre ,
que le Roi accomplissoit onze ans ,
pour marque de la joie que la Ville
de Paris avoit eue de le revoir , elle
voulut lui donner le Bal à l'Hôtel
de Ville , & une magnifique Colla-
tion. Toute la Cour , par l'ordre
de la Reine , s'y trouva , & les Da-
més y furent parées autant à leur a-
vantage qu'il leur fut possible. On
y dansa de jour , exprès pour éviter
la crainte que le Roi pouvoit avoir
avec des Sujets si nouvellement repen-
tis La nuit auroit été plus favora-
ble que la clarté , s'il avoit été possi-
ble que cette Fête eut été le prétexte
de quelque sinistre dessein ; mais
comme

1649. comme cette pensée n'étoit fondée que sur une prevoyance que la Sageſſe avoit inspirée à la Reine , ſans aucun fondement eſſentiel , elle nous dit , pour cacher ſa crainte , qu'elle avoit fait cette malice exprès pour incommoder les Dames fardées , dont quelques unes qui avoient été frondeuſes ne lui plaiſoient pas. Madame de Longueville , que le dépit de voir le Roi & la Reine dans Paris malgré elle , retenoit à Chantilly ſous prétexte d'y boire des Eaux , voulut ſe ſervir de cette occaſion pour y revenir de bonne grace. Elle avoit régné dans l'Hôtel de Ville pendant le Siege de cette grande Ville , elle y avoit commandé , & ſans doute que ce fut pour elle une choſe deſagréeable d'y voir ſa Puiffance effacée , par une plus grande que la ſienne. Elle deſira , pour guérir ce dégoût , que la Reine l'envoiât convier au Bal. Elle l'en fit prier par Madame la Princeſſe , & lui en fit parler par ſes Amis ; mais la Reine , qui n'avoit nul envie de la traiter ſi bien , répondit froidement à Madame la Princeſſe , qu'elle craignoit de
l'incom-

l'incommoder. Il fallut enfin que 1649.

Monſieur le Prince ſ'en mêlât , ce qu'il fit de concert avec Madame la Princeſſe ſa Mere , afin qu'il parût au public que cette Princeſſe , malgré les Diviſions paſſées , étoit recherchée de la Reine.

La Reine , cédant à cette dernière attaque me fit l'honneur de m'en parler avec chagrin , & me dit qu'elle ſ'étonnoit que cette glorieuſe Madame de Longueville , eut fait tant d'efforts pour obtenir ſi peu de choſe. Je conclus avec elle , que cette même gloire avoit ſans doute convié Madame de Longueville à cette humilité , & qu'elle avoit voulu que ſes careſſes fiſſent voir qu'en tous Partis elle étoit conſidérée.

Ce Régale Roial fut donné & reçu avec une pleine ſatisfaction , tant du côté du Roi , de la Reine , & de toute la Cour ; que du côté des Bourgeois. Le jour fut beau & frais , & les Dames n'eurent point trop chaud parce que les Fenêtres demeurèrent toujours ouvertes pour les rafraichir. Le Roi , ſelon ſa coutume , mena danser Mademoiſelle , le Prince de
Con dé

1649. Condé Mademoiselle de Chevreuse , Madame de Longueville fut menée par le Duc de Rohan , & le Duc de Mercœur se déclarant de vouloir épouser Mademoiselle de Mancini fut celui qui dansa avec elle. Cette journée finit par une magnifique Collation ; & sur le soir il y eût un Feu d'Artifice qui fut beau. La Reine ensuite rammena le Roi au Palais Royal, qu'il étoit encore de bonne heure.

Pendant que la Cour paroît en bon état , le Parlement fronde toujours un peu , & n'en laisse pas passer une seule occasion. Le Mariage , qui deplait à Monsieur le Prince , s'avance , les Articles se dressent : on promet l'Amirauté au Duc de Vendome , & la survivance à son Fils , pour dot de deux cens mil Ecus , & le premier Gouvernement qui vacquera. Mr. le Prince ne dit plus mot là dessus ; mais , il ressemble au Parlement : il gronde sur d'autres Sujets. Le Duc de Bouillon , & le Vicomte de Turenne , poursuivent leur remboursement de Sedan : on leur avoit fait espérer l'Auvergne , Château-Thieri , & plusieurs autres Villes ; ce qu'ils n'avoient

n'avoient point encore. Monsieur le 1649.
Prince les protege hautement ; & ,
parlant de leur Affaire au Chance-
lier , il s'emporta & jura contre lui ,
disant d'un ton de grande colere ,
que Mr. le Cardinal lui avoit pro-
mis de les satisfaire , & qu'il falloit
qu'il le fit. Le Duc de Longue-
ville , qui vouloit profiter des Intri-
gues de Madame la Femme , se dé-
clara vouloir qu'on lui donnât le Pont
de l'Arche , situé sur la Riviere de
Seine à quatre lieues de Rouën. Le
Prince de Condé en fait son Affaire ,
il en parle au Ministre , & dit au
Duc de Longueville , que c'est une
Affaire faite , & que le Cardinal ne
lui avoit demandé que huit jours
pour y faire résoudre la Reine.

D'autre côté , on presse le Cardi-
nal de raccomoder l'Affaire des Capi-
taines des Gardes , qui depuis leur
Defordre & leur Exil étoit demeu-
rée sans remede. Il répond à leurs
Amis , qu'il en parle souvent à la
Reine , mais qu'il n'a pu gagner sur
son esprit de leur pardonner. La
Reine , souvent d'accord avec son
Ministre pour se faire plus terrible
qu'elle

1649. qu'elle ne l'étoit , mais à qui par son propre mouvement l'Action des Capitaines des Gardes avoit déplu , protesta publiquement qu'ils ne serviront jamais tant qu'elle aura du pouvoir en France. Le Cardinal Mazarin , qui ne craignoit pas en ce rencontre de diminuer l'éclat de sa faveur , envoie le Tellier à la Reine pour lui en parler de sa part , afin qu'il puisse servir de témoin que c'est elle , & non pas lui , qui ne veut pas leur retour.

La Reine ne manque pas de répondre à le Tellier , qu'elle est résolue de ne se point relâcher ; qu'en d'autres occasions , elle prendroit le Conseil de Mr. le Cardinal , comme plus capable qu'elle sur toutes les Affaires de grande importance ; mais , qu'en cela , elle croit en pouvoir juger elle seule , puis qu'il s'agit de la Maison du Roi , dont elle fait mieux que personne l'ordre & la coutume ; que ce sont des Officiers qui doivent obéir ponctuellement aux ordres du Roi ; qu'ils avoient témoigné trop peu de Respect pour elle , pour leur pouvoir pardonner si facilement. Le
Tellier

Tellier , soit qu'il eut aperçu que la Reine avoit part à ce refus, soit qu'il fût lui même trompé par le Cardinal , ou qu'il aidât à jouer la Comédie , protestoit à tous les Amis de ces malheureux , que le Ministre n'étoit point cause de ce delai , & qu'il n'avoit pû jusques alors obtenir leur grace de la Reine. 1649.

Un jour le Tellier , sur l'Affaire des Capitaines des Gardes , me parut véritablement persuadé , que l'obstacle de leur rétablissement venoit de la Reine ; & , parlant de la soumission d'esprit qu'il sembloit que la Reine avoit pour les Conseils du Cardinal Mazarin , qui étoit condamné de beaucoup de gens , il me dit , qu'elle n'étoit pas toujours si grande qu'on se l'imaginait ; qu'elle avoit beaucoup de lumieres , & qu'elle connoissoit clairement que la conduite de son Ministre étoit mauvaise en de certaines choses ; qu'elle voioit bien qu'il faisoit trop languir après les graces ; que cela étoit cause qu'il lui restoit peu d'Amis de ceux mêmes qui les recevoient , & lui rendoit Ennemis tous ceux qui s'engageoient à y prétendre

1649. tendre par ses demi promesses , & ses longueurs ; que cette méthode lui faisoit perdre beaucoup de créatures ; qu'il ne sçavoit se déterminer sur rien ; qu'il ne se précautionoit pas assez contre la haine de ses Ennemis , & de même n'aimoit pas assez ses Amis. Il m'assura de plus, que souvent elle lui avoit commandé d'avertir le Cardinal de toutes ses fautes , afin qu'il s'en corrigeât , & que par son changement il pût appaiser le murmure de ceux , qui avec quelque raison se plaignoient de lui. Mais, quoi qu'elle n'approuvât pas toute la conduite de son Ministre , elle ne faisoit jamais de plaintes contre lui , que celles qui pouvoient lui acquérir l'Amitié publique , celles qui étoient fondées sur sa trop grande Douceur , & sur ce qu'il pardonnoit trop aisément. Elle se croioit obligée à le soutenir : Elle craignoit de s'affoiblir elle même en l'affoiblissant. Il me semble encore à propos de rapporter sur ce même sujet une conversation que le Commandeur de Jars & moi eumes avec elle vers ces mêmes tems , qui s'accorde avec ce que le
Tel.

Tellier m'avoit dit. Cette Princesse 1649.

nous parlant un soir des Affaires publiques , elle vint sur les particulieres , & en détail sur les personnes , & nous dit , *Voiez vous , on se trompe fort , quand on croit que la Considération que nous avons pour ceux en qui nous nous confions , aye le pouvoir de nous cacher leurs défauts. Je les connois fort clairement en eux : mais , comme personne n'en est exempt , je les excuse. J'en suis fâchée , & ne les aime pas moins quand je trouve en eux les principales choses , dont la fidélité & la secreté sont les premières. Je me satisfais de celle-là , & souffre le reste. J'ai même ce sentiment en leurs faveurs , que je n'aime pas à publier leurs deffauts , ni à me plaindre des fautes qu'ils font avec une bonne intention , & par leur humeur naturelle , dont ils ne sont pas les Maîtres. Je ne suis pas persuadée que cette Princesse , si équitable dans ses sentimens , ait connu alors tout ce qui étoit blamable dans l'ame du Cardinal Mazarin. Je croiois qu'elle avoit souvent à son égard des momens d'un grand discernement , & qu'elle n'approuvoit pas toujours*

sa

1649. conduite ni toutes ses actions. Elle avoit de même la bonté de les excuser , comprenant bien que nul homme n'est parfait ; mais , ses Réflexions , & ses lumieres étoient un peu obscurcies , parce qu'il travailloit avec soin à conserver son estime , & que l'iniquité visible qui le persécutoit lui faisoit voir ce Ministre comme la Victime des malheurs qui suivent d'ordinaire les Minoritez des Rois. Elle croioit dans ce tems-là qu'il portoit injustement sur lui la haine que les envieux de sa faveur avoit conçue contre sa place , plutôt que contre ses défauts ; & la pitié , de même que la raison & la justice , avoient beaucoup de part à sa constance. On peut dire de plus , & avec vérité , pour faire connoître les sentimens de la Reine sur cet article , qu'elle n'étoit pas tout-à-fait aveugle dans la confiance qu'elle avoit en lui ; & les remarques que j'en ai faites ailleurs le peuvent prouver. Ceux , qui voioient le Ministre , m'ont dit que la fermeté de la Reine , dont il recevoit toute sa puissance , & toute sa Gloire , lui déplaisoit quelquefois ,
autant

autant qu'elle lui étoit nécessaire & 1649.
avantageuse ; qu'il s'en plaignoit à
eux , leur disant qu'elle l'embarassoit
dans les choses qu'elle regardoit com-
me étant utiles au service de Dieu , à
l'Autorité Royale , & au Bien public
ou particulier ; qu'il craignoit l'oppo-
sition qu'elle lui faisoit en ces rencon-
tres , & que la Reine s'amusoit à ce
que les Dévots lui disoient ; qu'elle
étoit opiniâtre ; & qu'il avoit de l'in-
quiétude , toutes les fois qu'il falloit
choquer son opinion sur les Affaires
qui touchoient son Cœur . par rapport
à sa Conscience , & aux Intérêts du
Roi. Ses plaintes avoient commen-
cées avec sa faveur , & elles s'étoient
augmentées à mesure que la Reine de-
venoit moins paresseuse , & plus sen-
sible au bien de l'Etat , & à ce que sa
vertu l'obligeoit de faire.

Le Prince de Condé commençoit
alors à donner la genne au Cardinal
Mazarin , pour avoir le Pont-de-l'Ar-
che , & déjà le Ministre avoit mis cet-
te Affaire au rang des choses que la
Reine ne vouloit pas. Il est aisé de
juger par les sentimens de cette Prin-
cesse , qu'elle n'étoit par capable de

1649. goûter cette proposition ; mais il lui eut été avantageux , à elle & à son Ministre , que Mr. le Prince eut pû croire cette difficulté aussi véritable qu'elle l'étoit en effet , & qu'il eut pû s'imaginer être refusé plutôt par elle , que par lui ; car , comme toute la Cour , & le Prince de Condé en particulier , étoit trop persuadé de son crédit , les excuses de cette nature ne lui servoient de rien. Pendant le Siege de Paris , le Duc de Longueville demanda cette Place : le Ministre qui promettoit aisément , pourvu qu'il put avoir quelque tems à délibérer sur l'exécution , avoit répondu à Mr. le Prince qui lui en parla sur quelques Propositions d'Accomodement qui se firent alors , que cette grace se pourroit facilement accorder. Depuis cette espece de consentement Mr. le Prince, mal content de lui , & raccommodé avec sa Famille , l'avoit pressé , & en avoit tiré des paroles plus positives. Il en vouloit la conclusion , & le Cardinal ne le satisfaisoit point , par lui dire que la Reine y résistoit.

Le 10
Sep.
tembre

Voilà donc Mr. le Prince animé par lui même , & par toute sa Famille.

Il parle en Maître, & montre au Cardinal Mazarin de l'audace, & du dépit. Le Ministre, sur les Plaintes de ce Prince, lui répond pour sa deffense, que cette Place étoit d'une telle conséquence, qu'elle rendoit le Duc de Longueville le Maître absolu de la Normandie; & que lui, qui avoit l'honneur d'être premier Ministre, & en qui le Roi & la Reine avoient remis le soin de soutenir les intérêts de l'Etat, il étoit obligé de le deffendre. Comme sur les instances de Mr. le Prince le Ministre eut souvent répondu de pareilles raisons, Mr. le Prince, ne pouvant plus souffrir qu'il ôsât lui parler de la force qu'il devoit avoir à deffendre l'Etat, lui, qui l'avoit vû si foible, & qui croioit l'avoir soutenu par sa Protection, en fit des railleries: &, se moquant de sa vaillance en cette occasion, ou dans quelque autre semblable, il lui dit un jour en le quittant *Adieu Mars*; &, le traittant de ridicule, il alla se vanter dans sa Famille de cette parole, comme si elle eut été digne de l'immortaliser. Le Ministre sentit cet outrage: toute la Cour se troubla sur

K 2

cette

1649. cette querelle , & chacun forma des desseins sur le mécontentement du Prince de Condé. Les Frondeurs se réveillent , qui n'étoient pas fort endormis ; le Parlement fait du bruit ; & toute la Cour par cette brouillerie se trouva partialisée. L'inquiétude fut grande parmi les faux Amis du Ministre : les bien faits qu'ils tenoient de lui les obligeoient par honneur à demeurer dans ses intérêts : ils étoient au desespoir de ne les pouvoir quitter , & commençoient à méditer par quelles voies ils s'en déferoient. Ils s'imaginèrent , qu'ayant déjà la haine de tout le Roiaume il ne pourroit subsister s'il perdoit l'Amitié de Mr. le Prince , & que c'étoit mauvais signe pour lui de ce que le Sang Roial l'abandonnoit. La Reine , suiuvant son inclination naturelle , qui alloit à la fermeté , aussi vigilante , aussi forte , & aussi confiante sur elle même qu'à son ordinaire , dit tout haut , *Qu'elle ne donnera point le Pont-de-l'Arche au Duc de Longueville ; que cela étoit tout-à fait contre les Maximes de l'Etat ; & qu'elle ne se soucie pas de tout ce qui en peut arriver , pourvû qu'elle fasse son devoir.* Cette

Cette Résolution étoit louable , & 1649.
le Ministre faisoit son devoir , de re-
fuser cette Place au Prince de Condé,
en se servant des raisons de la Reine
pour éviter de lui faire ce présent ;
mais , il ne voioit pas qu'il étoit dans
une trop grande foiblesse pour ôser
soutenir la colere d'un Prince du Sang
dans une Régence , qui naturellement
diminue la Puissance Roiale , & aug-
mente celle des Princes. Nous le ver-
rons donc en ceci, comme en beaucoup
d'autres occasions , conitaint de cé-
der à leur Autorité , & conseiller à
la Reine malgré elle , & malgré
lui, de se laisser vaincre. Nous ver-
rons aussi bien tôt après, qu'il est dan-
gereux au Princes du Sang , d'offen-
ser leurs Rois qui sont quelque fois o-
bligés de faire de grands coups, pour
maintenir leur Autorité ; & à leurs
Ministres , de promettre légèrement des
graces de grande importance, à des Per-
sonnes d'une qualité à se faire tenir ce
qu'on leur promet. Pendant deux ou
trois jours , la Reine , Mr. le Prince ,
& le Ministre, se regardoient avec assez
d'embarras. Un jour néanmoins , lui
& le Ministre parlèrent au Conseil al-

1649. lez long tems ensemble ; mais , ce ne furent que des discours indifférens. Quand la Reine étoit contrainte par bienséance de lui répondre , elle le faisoit civilement & sans entrer en matiere ; mais , elle évitoit le plus qu'il lui étoit possible de le laisser entamer sur cette Affaire.

Le 14
Septem-
bre.

Enfin le Tellier alla trouver Mr. le Prince de la part du Cardinal. Il lui dit qu'il avoit encore parlé à la Reine de sa prétention , & que Sa Majesté , connoissant de quelle importance étoit cette Place , ne pouvoit consentir qu'elle demeurât au pouvoir du Duc de Longueville , parce qu'elle craignoit qu'un jour le Roi son Fils ne lui en fit reproche ; qu'ainsi il étoit contraint de lui dire , qu'il n'avoit pû gagner cela sur son Esprit ; qu'il le suplioit de vouloir considérer ses raisons , & ne pas trouver mauvais s'il ne pouvoit le servir en cette occasion.

Mr. le Prince répondit à cet Ambassadeur , qu'il le prioit d'aller trouver Mr. le Cardinal , pour lui dire , qu'il ne veut plus être son Ami ; qu'il se tient offensé de ce qu'il manque de parole , & qu'il n'est pas résolu de le
souffri

louffrir ; qu'il ne le verra jamais que dans le Conseil ; & qu'aulieu de la Protection qu'il lui avoit donnée jusques alors , il se déclaroit son Ennemi capital. Sur cette Réponse , le Cardinal manda à Mr. le Prince , que cela étoit bien étrange , qu'il se laissât gouverner par Madame sa Sœur , & par le Prince de Conti son Frere , après ce que lui même lui avoit dit de l'un & de l'autre ; & que pour lui , il seroit toujours son Serviteur. Cette harangue déplut à Mr. le Prince : il ne voulut pas qu'on pût croire de lui qu'il se laissât gouverner ; mais elle fut agréable à Madame de Longueville : ce fut une marque certaine & publique du pouvoir qu'elle commençoit d'avoir sur Mr. le Prince.

Voilà toute la Cour à ce bruit qui court chez Mr. le Prince. Les Frondeurs furent ravis de le voir leur Chef , & d'espérer qu'ils pourroient un jour combattre sous ses Enseignes : ils ne doutoient pas qu'ils ne pussent avec lui renverser la France à leur gré ; & cette illusion leur étoit agréable. Quelques uns même de ceux qui avoient les premières Charges de la

1649. Maison du Roi, Officiers de la Couronne, le furent voir; & le petit nombre de fidelles en apparence qui n'y alla pas ne l'en aimoit pas moins. Les personnes attachées au Duc d'Orleans suivirent l'exemple des autres, & disoient pour leur excuse que Mr. le Prince étoit Parent de leur Maître. Ceux, qui étoient attachés au Roi & à la Reine, alléguoient pour leur justification, que le Roi & elle étoient neutres; que cette querelle étoit particuliere entre le Prince de Condé, & le Ministre; qu'ils étoient bons Serviteurs de Leurs Majestez; que si Mr. le Prince faisoit un Parti ils l'abandonneroient aussi-tot; mais que les choses demeurant dans les termes où elles étoient, ils ne pouvoient pas manquer d'offrir leurs services à un Premier Prince du Sang. Leur procédé néanmoins étoit blamable: cette querelle étoit celle du Roi & de la Reine; le Droit, & la Raison, étoient du côté de la Régente & de son Ministre. Il y eut donc peu de Sages, qui demeurèrent attachés à leur Devoir; & ceux que l'honneur & la probité tenoient dans cet état violent
parloient

parloient peu , balançoient entre les 1649.
deux , & demeuröient ambigus sans se
déclarer ni pour ni contre.

Du nombre de ceux qui se dirent
du Parti & des Amis du Ministre ,
deux eurent à se justifier à lui d'a-
voir visité Mr. le Prince. Leur ex-
cuse fut qu'ils l'avoient vu sans lui
parler , ni faire offre de leur Service.
Ces deux furent le Duc de Candalle , &
Gersé. Le dernier étant chez Mr. le Prin-
ce , pour réparer les Visites qu'il lui
faisoit , en parlant du Ministre , dit
qu'il étoit bien fier , & qu'il témoi-
guoit pas son indifférence , qu'il ne
craignoit rien. Le Cardinal ; en effet ,
faisoit la meilleure mine du monde ;
& , quand quelqu'un lui faisoit des
complimens sur cette Affaire , il répon-
dit froidement qu'il n'avoit point
d'Ennemi ; qu'il souhaitoit servir Mr.
le Prince ; qu'il étoit fâché de son mé-
contentement ; que la Reine étoit cel-
le qui ne vouloit pas lui accorder ce
qu'il demandoit ; & qu'on lui faisoit
plaisir de ne lui point faire d'offres sur ce
sujet. Il disoit de plus , qu'il ne vou-
loit point se déclarer contre Mr. le
Prince , à qui il avoit de l'obligation , &

1649. qu'ayant pour protecteurs le Roi & la Reine il ne craignoit rien.

Beaucoup de sages ambigus travailloient à la Paix , & particulièrement le Duc de Rohan , qui étoit obligé au Prince de Condé , & au Ministre tout ensemble , & qui voulant se conserver avec tous les deux souhaitoit de les voir accomodez ; mais , il falloit pour y parvenir une plus grande voie , c'est à dire que l'Intérêt , le Maître de la Cour , s'en mêlât. Le Duc d'Orleans pour plaire à la Reine , qui ne pouvoit plus dissimuler , & qui avoit de la peine à ne pas éclater contre Mr. le Prince , y contribua beaucoup. En voici les motifs. L'Abbé de la Riviere , pour obliger le Cardinal , à soutenir sa Nomination à Rome , & pour le Bien commun de l'Etat , pressa son Maître d'y travailler. Monsieur , par son propre sentiment , voyant le Ministre en mauvais état , auroit été assez content alors de l'abandonner , & en ce cas auroit désiré d'en mettre un en sa place qui auroit été de ses Créatures. Il craignoit , soutenant d'avantage le Cardinal , qu'il ne lui arrivât d'avoir part à la haine
publique

publique , & à celle de tous les hon- 1649.
netes gens du Roiaume , qui sans un
véritable fondement de justice & de
raison faisoient profession de le mépri-
ser. Mais , son Favori n'aimoit pas les
Frondeurs ; si bien qu'il craignoit l'em-
pire que facilement ils pourroient ac-
querir sur l'esprit de son Maître s'il en-
troit dans leurs sentimens ; il lui dit
donc , à ce qu'il me conta lui même ,
qu'il étoit dangereux de laisser former
à Mr. le Prince de si hautes Entrepri-
ses ; que dans la Conjoncture du tems
il auroit toute la France pour lui ; &
qu'il valoit mieux le laisser vivre à la
Cour , & conserver sa supériorité sur
lui ; que le laisser faire un si grand
Parti , dont les maux pourroient aller
à de fâcheuses extrémitez : il lui fit
enfin connoître , que selon l'état pré-
sent des choses , il falloit qu'il main-
tint le Ministre. La Reine fit aussi tôt
de grandes reproches à ce Prince , de
ce qu'il ne s'étoit pas assez déclaré
pour elle ; & , pressé de tant de côtez ,
il fallut qu'il montrât publiquement
qu'il vouloit se mêler de cette grande
Affaire. Mr. le Prince , qui par son
inclination n'avoit pas de pente à la

1649. Guerre Civile , sachant l'intention du Duc d'Orleans , alla le voir , & demeura long-tems enfermé avec lui. Ce Prince le pria de ne point souffrir qu'un Parti se formât par cette presse de Mutins , & d'Esprits factieux , qui l'environnoient déjà , & le conjura de préférer le Repos public aux sentimens particuliers. Mr. le Prince lui promit de fuir pour quelques jours cette inutile ostentation : il lui remit ses intérêts entre les mains , & donnèrent tous deux la commission à l'Abbé de la Miviere de travailler à cette Paix. Madame de Longueville , & le Prince de Conti ne le vouloient pas : ils avoient de vastes desseins , qui leur faisoient peut-être souhaiter de devenir comme avoit été autre-fois sous Charles VIII Madame de Beaujeu & son Mari , qui avoit chassé le Duc d'Orleans , & qui gouvernérent l'Etat à leurs fantaisie une assez longue suite d'années. Quand ils virent que l'Entremetteur étoit nommé , ils lui firent offrir sous main , à ce qu'il m'a dit depuis , qu'ils consentiroient à l'établir premier Ministre à la place du Cardinal , s'il vouloit s'accommoder avec eux , & porter
son

son Maître à consentir à la ruine de 1649:
celui qu'ils desiroient chasser. L'Abbé
de la Riviere ne voulut point écouter
cette proposition : il faisoit proffession
d'aimer l'Etat ; mais , il crut peut être
aussi que n'étant point encore Cardi-
nal , il ne pourroit pas se soutenir
dans cette grande Place. Il eut peur ,
voiant de l'incompatibilité à pouvoir
accomoder les inrétêts de son Maître
avec l'ambition de Madame de Lon-
gueville , que le Prince de Conti ,
pour le perdre ensuite de leur Traité ,
ne lui otât tout de nouveau la Nomi-
nation de toute la France ; & , au
milieu de tant de périls , il fut assez
sage pour les vouloir tous éviter.
Cette Proposition , qui le faisoit pré-
mier Ministre , qui de soi étoit chi-
mérique , devoit paroître telle à ce-
lui à qui elle fut faite ; & il est à pré-
sumer que l'impossibilité en fut con-
nue de Me. de Longueville & du
Prince de Conti , & du Prince de Mar-
illac. Ils la firent sans doute à l'Ab-
bé de la Riviere , sur ce fondement ,
qu'il faut tout hazarder avec ceux qui
ont un grand intérêt , à cause qu'il est
aisé de les éblouir , en leur faisant voir

les moïens d'arriver à ce qu'ils desirerent : il n'importe qu'ils soient bons ; leurs passions pour l'ordinaire les empêchent de les examiner, & le moindre espoir leur ôte la raison. Je ne sai si la sienne ne fut point altérée par une si belle tentation ; mais alors, comme on ne vit en lui que de droites intentions, il est juste de louer sa retenue.

Les desseins de Me. de Longueville étant échoués, ou n'ayant été comme je l'ai cru, que foiblement proposés, & de même légèrement reçus, on en demeura dans les termes de l'Accommodement : il fallut de tous côtez y penser tout de bon. Me. la Princesse, nonobstant cette querelle, ne laissoit pas de venir chez la Reine, & demouroit quelquefois long-tems avec elle, parlant de choses indifferentes ; mais, quand il y a des Sujets de dégoût entre les personnes qui se voient, ces sortes de visites sont ennuyeuses de part & d'autre, & il est nécessaire pour le bien de la Société de les écouter autant que la bienséance le peut permettre. La Reine, en ce tems-là étoit assez souvent seule. Les Duchesses de Chevreuse, & de Mont-

ba-

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 131

bazon, anciennes Ennemies de Me. 1649.

de Longueville, vinrent s'offrir à elle. En même tems aussi le Duc de Beaufort, attaché de tous tems à Mr. le Duc d'Orleans, & malgré l'opposition qu'il avoit toujourn eue à la Famille de Condé, alla s'offrir à Mr. le Prince, parce que dans la Cour, l'intérêt l'emporte toujourn sur la Haine & sur l'Amitié, & que le plus grand qu'il eût alors étoit de se faire craindre du Cardinal Mazarin.

Mr. le Prince vint chez la Reine, Le 15
suivi d'une grande troupe de Courti-Sept.
sans. Il fut assez long tems avec elle, & le Ministre étoit en tiers. Leurs discours furent de choses communes; mais, le Prince de Condé adressa sa parole au Cardinal par d'eux ou trois fois, qui fut une marque de quelque radoucissement. Me. de Longueville, allarmée de cette visite, & qui avoit peur que Mr. le Prince ne se relachât de sa prétention du Pont-de-l'Arche, disoit à ses Confidens, qu'il avoit de la peine à se séparer de la Cour; qu'il n'auroit pas été si terrible, s'il eut senti plus de vigueur & de force dans le Cabinet; & murmuroit contre lui,
de

1649. de ce qu'il ne soutenoit pas ce qu'il
 entreprenoit avec assez de hauteur. Le
 Duc de Rohan me dit alors , qu'en
 trois jours de brouillerie , ce Prince
 s'étoit repenti plus de trois cens fois ,
 tant il lui étoit difficile d'aller contre
 son inclination.

Le 16 Sept. Le lendemain , seizieme du mois ,
 il vint au Conseil , où il entretint le
 Duc d'Orleans de sa prétention , &
 affecta de parler tout haut , afin que
 la Reine le pût entendre. Il dit à
 Monsieur , qu'il le supplioit de se sou-
 venir , que le Pont-de-l'Arche lui
 avoit été promis par le Ministre , de
 son consentement ; & que cela étant ,
 il étoit obligé de soutenir ses intérêts.
 Quand il fut parti , de grandes conver-
 sations se firent entre la Reine , le
 Duc d'Orleans , le Ministre , l'Abbé
 de la Riviere , & le Tellier. Ce fut
 en ce Conseil , que l'on prit des me-
 sures pour appaiser ce Différent , qui
 furent enfin au desavantage du Roi
 & de la Reine ; & cette Princesse ,
 malgré ses sentimens magnanimes , eut
 la honte de se dédire de toutes les
 protestations qu'elle avoit faite de ne
 donner jamais cette Place au Duc de
 Lon-

Longueville. Elle n'en doit point 1649.
être blâmée : elle soutint l'intérêt du
Roi tant qu'il lui fut possible ; mais ,
elle fut abandonnée de tous ceux , de
qui elle pouvoit avoir du secours : le
Cardinal Mazarin n'osant parler contre
Mr. le Prince ; & le Duc d'Orleans ,
par le conseil de l'Abbé de la Rivie-
re , fut d'avis de le contenter. Avec
ce secours , le prétendant devint si fort,
qu'il étoit impossible de lui rien refu-
ser. Après ce Conseil , le Prince de
Marillac parla long-tems à l'Abbé de
la Riviere , & le pressa instamment
d'entrer dans leurs desseins , & d'ac-
cepter les offres qu'on lui avoit faites ;
ce qu'il refusa tout de nouveau par
les raisons que j'ai déjà dites ; mais ,
selon mes lumieres , cette seconde atta-
que fut plus forte que la première. La
Reine s'en apperçût , & comme le
Prince de Marillac lui étoit suspect ,
par l'étroite liaison qu'il avoit avec
Me. de Longueville , elle demanda à
l'Abbé de la Riviere de quoi ils
avoient parlé ensemble. Il dissimula ,
& lui répondit froidement qu'ils avo-
ient parlé en termes généraux de
l'Affaire présente. Il m'a dit depuis ,
en

1649 en me contant cette Avanture , qu'il ne fut jamais si embarrassé , parceque cette pensée l'occupoit de sorte , quand la Reine lui fit cette question , qu'il ne put s'empêcher de rougir , & de sentir quelque trouble dans son ame , par l'imagination de la grandeur de la chose dont il étoit question. Si elle eut pû sçavoir la cause de leur Entretien , elle lui auroit sçû bon gré de ce qu'il venoit de refuser , parceque cette liaison du Duc d'Orleans , de Mr. le Prince , du Prince de Conti , & de Me. de Longueville , si , par un prodige qui ne se peut quasi comprendre , eut pû se faire , auroit sans doute causé beaucoup de maux à l'Etat : mais , la Reine auroit pu lui dire qu'il ne refusoit rien , & qu'il étoit impossible d'affoiblir sa Puissance au point d'être forcée de prendre un Ministre par le choix & la volonté de Me. de Longueville ; n'y même que cette Princesse , le lui pouvant donner , eût voulu destiner le Favori du Duc d'Orleans à cette Place. La Reine pouvoit lui dire encore , qu'il auroit mieux fait , s'il n'avoit point favorisé auprès du Duc d'Orleans la prétention du Pont-
de-

de-l'Arche ; car , si par l'intérêt de ¹⁶⁴⁹ son Chapeau, il n'avoit pas cru devoir obliger le Prince de Conti , & Me. de Longueville , la Reine & le Duc d'Orleans , étant de même sentiment, Mr. le Prince , qui n'avoit pas d'inclination à la Guerre , ne l'auroit pas fait pour agrandir d'une Place le Gouvernement du Duc de Longueville. La conduite de l'Abbé de la Riviere pouvoit donc alors être d'une dangereuse conséquence au Service du Roi & de la Reine. Il étoit néanmoins bien intentionné , pour conserver la Paix de la Famille Roiale : il en inspiroit le desir dans l'ame de son Ministre ; mais , il vouloit peut être laisser voir à la Reine , qu'elle pouvoit perdre l'Amitié de ce Prince , afin que cette crainte forçât le Ministre à le considérer d'avantage. Les oreilles du Duc d'Orleans étoient toujours favorables aux Frondeurs : il étoit leur Confident sur les Bravades qu'ils faisoient en pestant contre le Ministre ; & le jour qu'il les avoit écoutez , il reprenoit des forces pour le lendemain. Cette condescendance augmentoit leur hardiesse , & leur Rebellion : elle aug-
mentoit

1649. mentoit aussi la timidité de l'Abbé de la Riviere : il se connoissoit petit par lui même , & il craignoit toutes les Puissances , tant légitimes , que celles qui ne l'étoient pas. Outre le respect qu'il devoit à Mr. le Prince , il le redoutoit beaucoup , & lui vouloit montrer qu'il desiroit de le servir. Il vouloit par les raisons déjà dites , plaire au Prince de Conti , & à Me. de Longueville. Il ne vouloit pas non plus paroître contraire aux Frondeurs , de peur d'en être haï , & opprimé par la liberté qu'ils avoient de parler au Duc d'Orleans contre lui , de même que contre le Ministre. Si bien , que sans manquer de fidélité à ce Prince , ni de bonnes intentions pour le Service du Roi , on peut dire avec vérité qu'il ne faisoit pas assez pleinement son devoir , & que cette ambiguité causoit de grands embarras au Ministre , qui se voioit en butte à tous les differens Partis des Peuples , quand on vouloit qu'il le fut ; balotté par l'intrigue des Cabales ; menacé par le premier Prince du Sang , & sa Place offerte à d'autres , comme si en effet il eut été le rebut de la Fortune. Cependant,

pendant, elle le tenoit toujours par la main, & le destinoit par les maux qu'elle lui faisoit sentir à de plus grands biens que ceux qu'elle lui avoit faits jusques alors; & la fermeté de la Reine lui pouvoit faire espérer de nouvelles élévations, lors qu'il sembloit le plus abaissé. Mais, comme le monde se laisse toujours emporter aux apparences des choses présentes, il y avoit alors de la gloire à le mépriser, & les grands, & les petits, en faisoient profession publique. Le Chevalier de Guise, qui jusques là avoit été de ses Amis, lui demanda une Abbaïe. Il la lui refusa, pour l'avoir déjà promise à un autre. Ce Prince Lorrain, étant picqué de ce refus, & ne craignant plus sa faveur, lui dit qu'il se tenoit desobligé de ce procédé. Le Cardinal lui répondit froidement, qu'il falloit se résoudre à le tenir pour offensé; mais lui, sans l'écouter, se plaignant hautement, lui repliqua; qu'il lui avoit promis cette Abbaïe, qu'il ne tenoit point sa parole; & que pour lui, il ne vouloit plus être de ses Amis. De ce pas-là, il alla faire offre de son Service, & de son Amitié;

1649. à Mr. le Prince , qui le reçût avec joie.

Le 17 Sept. Le dix-septieme Septembre , l'Abbé de la Rivierre , après avoir pris ses mesures de part & d'autre , va trouver Mr. le Prince , & lui accorde de Pont de l'Arche de la part de la Reine , avec mille douceurs de celle du Ministre , qui lui manda qu'il avoit toujours eu intention de le servir ; mais , que jusques là il ne l'avoit pû persuader à la Reine. L'Abbé , de son côté , n'ayant que trop bien fait , pour faire réüssir cette Négotiation à son contentement , lui fit sentir qu'il avoit travaillé avec soin à sa satisfaction ; & ses peines avoient pour fondement l'espoir de la rétribution.

Le Duc de Saint Simon , fidele au Roi , & qui avoit l'honneur , par la Duchesse sa Femme , d'être parent Mr. le Prince , l'ayant vû dans cet engagement , s'en étonna. Il avoit été le trouver , pour lui dire , qu'il étoit au desespoir de le voir si attaché à cette prétention du Pont de-l'Arche.

lui avoit représenté les périls où il s'exposoit , en irritant la Reine , & en poussant les choses à cette extrémité.

Le

Le Prince lui répondit qu'il avoit raison ; qu'il lui étoit obligé de ses conseils ; qu'il les estimoit ; mais , qu'il s'étoit engagé à Me. de Longueville , & qu'il lui étoit impossible de se tirer de cet embarras ; qu'il lui feroit plaisir d'aller trouver le Duc de Longueville , & qu'il seroit ravi qu'il pût la persuader de suivre ses avis. Le Duc de Saint-Simon , comme je l'ai sçu par lui même , y fut ; & , après lui avoir représenté qu'il feroit une action loüable & juste , de s'opposer aux desirs de Me. de Longueville , ce Prince , après l'avoir écouté , lui fit un grand éclat de rire , & voulant tourner en ridicule sa fidélité & ses sages Avis , il lui dit , *Je sçai qu'on dit à la Cour , que je me veux faire Duc de Normandie : je n'en ai pas le dessein , & vos sentimens sont beaux & généreux ; mais , avoüez-le vrai , ce seroit un beau coup à faire , & à vous , de vous faire Duc de Guienne.* Ces paroles du Duc de Longueville sont méprisables , & la Raillerie ne les excuse point ; mais , le desir , que le Prince de Condé avoit témoigné de vouloir se délivrer de cet engagement , marque que ses
intens

1949. intentions étoient innocentes. Il ne put donc éviter ce malheur , qui ternissoit la gloire des belles & grandes actions de sa vie , qui toutes avoient été jusques-là avantageuses à l'Etat , & utiles au Service du Roi. Malgré ses lumieres & sa raison , il persista à vouloir participer à l'aveuglement où sa Famille étoit tombée : il voulut cette Place ; & il fallut le satisfaire.

Le Cardinal s'étoit donc résolu à contenter le Prince de Condé , quand il avoit vû les embarras qui lui tomberoient sur les bras , s'il y résistoit d'avantage : il ne souhaittoit pas alors un plus grand bien que celui d'éviter les périls présens pour arriver à la Majorité du Roi , & par elle il attendoit le remede de tous ses maux. Aussi, le Tellier , qui le connoissoit parfaitement , disoit de lui , qu'il songeoit seulement à passer la journée en laquelle il vivoit.

Quand Mr. le Prince eût accepté le don qu'on lui faisoit , il alla aussitôt trouver le Duc d'Orleans pour l'en remercier. Il le suivit ensuite chez la Reine, à qui il rendit les graces

ces qu'il lui devoit de ce présent. Elle 1649:
commanda aussi-tôt qu'on allât querir
son Ministre , afin qu'il vint prendre
part à cet Accommodement , & à la
Conversation , qui fut publique , assez
civile de la part de Mr. le Prince , &
entiérement soumise de celle du Car-
dinal. Le Maréchal de Villeroy , un
peu après , tira Mr. le Prince à part ,
& lui demanda s'il étoit content ; s'il
n'étoit rien resté dans son Cœur , qui
pût troubler la Cour à l'avenir ; &
que si le mariage du Duc de Mercœur
lui déplaisoit encore , qu'on le prioit
de le dire , parce qu'il étoit inutile de
lui accorder les autres graces qu'il
avoit demandées , si elles ne pouvoient
pas produire l'entiere union que le
Ministre desiroit d'avoir avec lui ? Mr.
le Prince lui répondit , à ce que me
conta ce Maréchal le jour même ,
qu'il étoit content , & que pour le
Mariage , soit qu'il lui déplût ou non ,
qu'ayant donné son consentement pour
cela , il ne s'en vouloit plus plaindre ;
& que pour lui il seroit toujours por-
té à rendre à la Reine tous les respects
qu'il croioit lui devoir. Quoi que
ses paroles parussent cacher un certain

1649. mécontentement secret, elles n'auroient point eu sans doute de mauvais effets, si ce Prince n'avoit point eu de Sœur ; mais, il étoit si puissamment pressé du côté de cette Princesse, que ce bienfait de la Reine, qu'il connut lui avoir été accordé par elle contre son gré, ne servit qu'à lui faire prendre gout à la tyrannie. Le Mariage du Duc de Mercœur & de Mademoiselle de Mancini, qui sans cela ne l'eut point fâché, fut le prétexte, dont Madame de Longueville se servit encore pour l'animer contre le Ministre. Toute cette Cabale disoit, que le Cardinal ne pouvoit plus douter qu'il n'offensât Mr. le Prince en le faisant, puisque la chose aiant été en état de se rompre, Mr. le Prince lui avoit dit, qu'il lui faisoit un fort grand plaisir de lui apprendre cette nouvelle, & qu'il en verroit toujours la rupture avec joie. La Reine me fit l'honneur de me dire aussi ce même jour, comme je lui parlois des discours que les Serviteurs de Mr. le Prince faisoient sur ce sujet, qu'il ne lui avoit jamais témoigné d'aversion contre cette Affaire, & qu'enfin elle
n'é-

n'étoit pas obligée de suivre aveugle-1649.
ment toutes les fantaisies ; qu'elle
vouloit l'achever ; & qu'elle connois-
soit par l'aversion que tout le monde
avoit à ce Mariage combien cette Al-
liance étoit avantageuse au Cardinal.
La Reine voioit clairement que son
Ministre étoit étrangement haï , puis-
qu'elle jugeoit elle même , que ce
qu'on croioit lui être un bien étoit
estimé un grand mal par tous ceux
composoit la Cour. Elle connois-
soit elle même , que cette haine étoit
injuste , & que le Prince de Condé ,
qui ne pouvoit raisonnablement de-
mander à son Ministre de ne pas don-
ner sa Niece au Duc de Mercœur ,
lui devoit être du moins obligé de sa
respectueuse soumission. Elle étoit
grande en effet , puisqu'il lui avoit fait
dire , qu'il desiroit préférer son Ami-
tié aux avantages de sa Famille , & à
ses propres intérêts.

Le soir de cet Accommodement ,
Mr. le Prince voulut donner à sou-
per au Duc d'Orleans , & au Cardinal
Mazarin , qui fut mené par Monsieur ,
qui voulut perfectionner son œuvre
par cette familiarité. Après les saluts

1649. ordinaires, les deux **Ennemis** reconciliés entrèrent seuls dans un Cabinet, où ils furent assez long-tems ensemble. Ils parurent en sortant de ce lieu assez satisfaits; & néanmoins on remarqua que le reste du soir fut grave & froid : & on jugea par ce silence que les **Affaires** n'étoient pas en bon état, quand ils se quittèrent. Le **Duc d'Orleans** s'en retourna chez lui à Luxembourg, & laissa le **Cardinal Mazarin** seul chez **Mr. le Prince**, reprendre son chemin vers le **Palais Roial**; ce qui donna une grande terreur à quelques Italiens de sa suite, qui eurent peur d'un coup à la mode de leur País. Un d'eux me le dit en confidence.

L'intervalle de cette Reconciliation fut si petit, que le lendemain **Mr. le Prince**, à qui on avoit proposé d'aller souper chez le **Cardinal** n'y fut point : au contraire, on sçut qu'il avoit pris Médecine sans nul besoin ; & chacun disoit ce secret à l'oreille de son Ami. Le jour d'après, le **Prince de Condé** mena souper chez **Prud-homme**, **Baigneur** renommé, une troupe de **Frondeurs**, tous **Ennemis** déclarez du **Ministre**. Les **Conviés** étoient le **Duc**
de

de Beaufort, le Duc de Retz, le Duc 1649
de Rohan, le Maréchal de la Mothe,
le Marquis de Noirmoutier, Laigue,
& le Coadjuteur. Le Vicomte de
Turenne y fut aussi, qui pour lors
étoit assez brouillé avec le Ministre ;
mais, qui néanmoins gardoit encore
quelques mesures à son égard. Tou-
tes ces personnes ne desiroient rien
tant que d'engager Mr. le Prince dans
leur Querelle, & dans leurs intérêts ;
si bien qu'il fut dit en ce repas beau-
coup de paroles trop fortes & trop
hardies pour être souffertes par un
Prince, qui dans le vrai n'avoit nul
sujet de se plaindre, & à qui la Re-
ne venoit de faire un sacrifice, qui
par la douleur qu'elle en avoit eue ne
devoit pas être conté à rien. Le
bruit en eut été encore plus grand,
sans la sagesse du Duc de Rohan, qui
rabatit par son sérieux, tant qu'il lui
fut possible, les effets de la gaieté
frondeuse. La Discretion de ce Duc,
attira celle de Mr. le Prince, qui,
trouvant à propos de modérer cet ex-
cès, & de ne pas porter les choses à
l'extrémité, dit tout haut, parlant du
Cardinal, qu'ils étoient, raccommodez

1649. ensemble, & qu'il iroit chez lui comme chez les autres.

Ce soir fut d'un grand scandale à la Cour. On tira delà des conséquences infaillibles de l'état où étoit l'Esprit & le Cœur de Mr. le Prince. La Reine en fut picquée: elle me fit l'honneur de m'en parler, rougissant de dépit, de voir qu'elle venoit de lui accorder le Pont-de-l'Arche, & que ce bienfait si contraire aux intérêts du Roi ne finissoit point sa mauvaise humeur. Quand on demanda raison à Mr. le Prince de ce procédé, il répondit que puisque le Cardinal prenoit liaison avec ses Ennemis, il en vouloit faire de même avec les Frondeurs, afin de lui rendre la pareille. Le Cardinal, peu de jours après, eut la goutte. Mr. le Prince le fut voir, mené par le Duc d'Orleans; mais, il n'y tarda gueres, puis revint chez la Reine. Elle lui nomma le Cardinal, & le mêla dans sa Conversation, pour voir ce qu'il diroit. Il n'y entra nullement, & affecta de changer de discours aux endroits où la bienfiance l'obligeoit de répondre. Il n'y retourna pas si-tôt, & ne laissoit

1649.
soit pas de venir au Conseil chez la Reine, montrant avec audace de ne se soucier de rien. Il agissoit d'ailleurs, avec le Duc d'Orleans d'une maniere extrêmement soumise : il le recherchoit beaucoup ; & , sans se plaindre davantage du Mariage du Duc de Mercœur, il lui disoit qu'à sa seule considération il signeroit au Contract avec joie, puisqu'il témoignoit s'intéresser en cette Affaire : mais, qu'il le suplioit très humblement de lui laisser ses sentimens libres, à l'égard du Duc de Mercœur, de sa Famille, & du Cardinal.

Le Duc de Vendome, Pere du Duc de Mercœur, qui ne vouloit pas sans Faveur & sans Puissance, s'alier au Ministre, voyant ses desseins traversés, & que tant d'obstacles embarassoient le Cardinal, lui dit, qu'il s'étonnoit de voir qu'il ne lui parloit plus de ce Mariage ; qu'il devoit considérer que c'étoit son avantage autant que le sien ; qu'il croioit que son Fils étoit un assez bon parti pour sa Niece, pour l'obliger à tenir bon contre les attaques de Mr. le Prince ; que néanmoins s'il ne vouloit plus le faire, il

1649. l'avertissoit qu'il étoit obligé de lui faire justice sur ses prétentions ; & que s'il abandonnoit ses intérêts , il trouvoit où prendre parti ailleurs de même que plusieurs autres l'avoient déjà fait. Le Cardinal Mazarin , picqué de ce discours , & ne sachant plus quel parti il devoit prendre , lui reprocha qu'il ne considéroit que l'Amirauté , & le Gouvernement de Bretagne , son ancienne prétention , & fort peu son Alliance ; que par conséquent , il aviseroit à ce qui lui seroit le meilleur.

Le 23
Sept.

Le Cardinal guéri de la goutte vint au Conseil. Mr. le Prince & lui se virent & se parlèrent , mais seulement en présence de la Reine. Au sortir de ce Conseil , le Duc d'Orleans dit tout haut au Duc de Vendôme , que les choses se tournoient à un Accomodement plus véritable que par le passé ; & Mr. le Prince en dit autant à ses Amis. Ce secret aiant passé aussi-tôt dans la bouche de plusieurs, les Frondeurs , toujours Ennemis de tout ce qui s'appeloit la Paix , & Amis du Desordre , dirent à Mr. le Prince , qu'il étoit obligé de pousser le Cardinal , & que puis qu'il étoit déjà déclaré , son

Enne-

Ennemi , il ne falloit pas marchander 1649.
& l'être seulement à demi ; que ce
n'étoit pas à lui à négocier ; qu'il n'a-
voit qu'à vouloir , & que tout le mon-
de obéïroit à ses ordres & à ses vo-
lontez , qui devoient être la Regle de
l'Etat.

Les partisans de Chavigni l'ani-
moient aussi à sa perte , croiant par
ce chemin faire une voie sûre à leur
Ami pour arriver à la Faveur. Ceux ,
qui portoient Château-neuf , ne pou-
vant souffrir celui là , conseilloient au
Duc d'Orleans , au cas que le Cardinal
fût chassé par les Factions qui se for-
moient contre lui , de ne pas consen-
tir que Mr. le Prince devint le Maître
absolu de la Cour , en y mettant un
Ministre attaché à lui ; & lui faisoient
voir l'intérêt qu'il avoit à y placer
Château-neuf. L'Abbé de la Riviere
étoit Ennemi de Chavigni , & n'ai-
moit pas assez son Rival , pour le lais-
ser jouir d'une Place qu'il auroit peut-
être souhaitée pour lui même , s'il eut
pû y parvenir sans crainte ni sans dan-
ger ; mais , ne trouvant pas la chose
facile , il s'opposoit à l'un & à l'au-
tre , & travailloit à faire quelque Ac-

1649. commodement entre M. le Prince & le Ministre. Il vouloit sauver le Cardinal, ou du moins le faire durer, attendant que la Fortune en le faisant Cardinal lui même, l'élevât aux grandes choses, qui lui pouvoient arriver dans le poste où il étoit déjà. Ainsi, il desiroit que le Ministre demeurât embarrassé, qu'il eut beaucoup d'Affaires sur les bras, mais en état de subsister encore quelque tems; ou, s'il avoit à demeurer, il souhaitoit que ce fût sans puissance, ni crédit. Pour réüssir dans ses desseins, il lui fallut avoir de fréquentes & de longues conversations avec M. le Prince, & avec toute cette Caballe. Ses Intrigues le rendirent enfin suspect au Ministre, & au Duc de Vendome, qui commençoit à se plaindre de lui; & chacun murmuroit en son particulier de ce que le Duc d'Orleans ne les soutenoit pas assez vigoureusement.

Quelques jours se passèrent en Négotiations. Le Cardinal, dont l'Esprit étoit plein de lumieres, & qui favoit se tourner de plusieurs côtez, fit parler à Me de Longueville, par quelques unes de ses Confidentes. Il l'assûra qu'il vouloit être de ses Amis

mis , & que pour acquérir ses bonnes 1649.
grâces , il vouloit faire tout ce qui se-
roit possible pour la satisfaire. La
Proposition fut reçue agréablement.
Elle ne travailloit que pour avoir du
crédit , & croioit en pouvoir espérer
par cette voie. Le Duc d'Orleans ,
& le Prince de Condé , souhaitoient
chacun pour soi une grande Puissan-
ce , Mc. de Longueville & le Prince
de Conti vouloient aussi en leur par-
ticulier avoir part à la Faveur. Tous,
par l'état où étoit le Ministre pré-
tendoient mieux faire leurs affaires a-
vec lui qu'avec un autre. Ainsi , il
ne leur étoit pas difficile de le laisser
comme il étoit , pourvû qu'ils pus-
sent contenter leurs desirs ; & , des
Difficultez qu'ils trouvoient à le chas-
ser , ils passoient aisément au dessein
de le souffrir en cette place , à con-
dition de tirer de lui ce qu'ils en vou-
loient avoir. Le Cardinal , plus fin
que tous les autres , pour gagner du
tems , travailloit lui même à les per-
suader par ces mêmes raisons , qui
paroissoient lui être si contraires , &
leur faisoit dire par des gens qui pa-
roissoient être de leurs Amis , qu'il

1649. leur étoit à tous plus commode de le laisser jouir des avantages que sa faveur lui donnoit , puis qu'un autre que lui en useroit avec plus de hauteur.

Pendant que le Cardinal Mazarin pensoit à sa conservation , la Reine se trouva mal , sans doute , du chagrin qu'elle recût , voiant que ces brouilleries ne pouvoient finir , malgré tout ce qu'elle faisoit pour les appaiser. Elle eut de grands vomissemens de bile , & même un peu de fièvre ; & elle fut quelque jours sans voir que ceux qu'elle ne pouvoit chasser. Elle reçut alors le Duc de Longueville , qui avoit été mandé pour venir faire son Retzerciment , de ce qu'on lui avoit promis le Pont-de-l'Arche. Comme il sçavoit que ce présent lui avoit été fait malgré la Reine , ses complimens furent succints , & la Reine de son côté le traitta froidement. Il lui promit néanmoins de faire ce qu'il pourroit , pour porter Mr. le Prince à la douceur ; mais , il est à croire , qu'il ne prit pas beaucoup de peine à le persuader ; car , si ce Prince du Sang eut été pacifique , il n'auroit pas eu

ce

c: qu'il venoit d'obtenir par **M**hau. 1649.
teur.

Les desseins déréglez de Me. de Longueville étoient la véritable source de tant de maux : elle n'étoit pas tout-à-fait contente de ce qu'elle avoit fait. Pour la satisfaire amplement , outre cette Place qui venoit de lui être donnée , il faloit aggrandir le Prince de Masillac ; & ce fut en cette conjoncture qu'elle eut le Tabouret pour sa Femme , & permission d'entrer dans le Louvre en Carosse. Ces avantages les mettoient au dessus des Ducs , & à l'égal des Princes , quoi qu'il ne fût ni l'un ni l'autre. Il n'étoit pas de Maison Souveraine : il n'étoit que Gentil-homme ; & son Pere le Duc de la Rochefoucault n'étoit pas mort ; mais , il étoit assez grand Seigneur , & avoit assez de considération dans le monde , pour pouvoir soutenir une folle chimere.

Me. de Longueville avoit mis au rang d'une de ses meilleures Amies Me. de Ponts , Fille de du Vigan , & Veuve de Mr. de Ponts , qui prétendoit être de l'Illustre Maison d'Albret

1649. bret. Cette Dame étoit assez aimable , civile , & honnête en son procédé. Ce qu'elle avoit d'esprit étoit tourné du côté de la flatterie. Elle n'étoit nullement belle ; mais , elle avoit la taille fort jolie , & la gorge belle. Elle plaïsoit enfin par ses louanges réitérées , qui lui donnoient des amis , ou de faux approbateurs ; & l'Amitié , que Me. de Longueville avoit pour elle , lui donnoit alors du crédit. L'Abbé de la Riviere , depuis quelque tems , s'étoit attaché à elle par les liens de l'inclination & de la politique ; car , regardant Me. de Longueville comme une personne qui faisoit une grande figure à la Cour , il crut que Me. de Ponts lui pourroit être nécessaire pour la prétention du Chapeau de Cardinal. Il trouva donc fort à propos de se faire une Amie auprès de cette Princesse , qui pût y soutenir ses intérêts , & lui servir de liaison , pour traiter par elle les Affaires qui pourroient arriver. Madame de Ponts étoit fine & ambitieuse , autant qu'elle étoit adulateur. Elle n'étoit , non plus que le Prince de Marillac, ni Duchesse

se , ni Princesse ; mais , feu son Mari 1649.
étoit ainé de ceux qui se disent de la
véritable Maison d'Albret , & il lui
avoit laissé assez de qualité ou du
moins assez de chimere , pour aspirer
à cette prérogative. Elle demanda
au Ministre que la Reine lui donnât
le Tabouret ; & l'Amitié de Me. de
Longueville , qui la protégeoit , join-
à celle de l'Abbé de la Rivière , qui
fut le Négociaaeur de cette Affaire ,
furent des raisons assez fortes pour
lui faire obtenir ce qu'elle souhaitoit.
Voilà ce qui causa cette fausse appa-
rence de Paix , & ce qui fut une tré-
ve à cette véritable Querelle : voilà
ce qui a fait dire au Duc d'Orleans
peu de jours auparavant , que toutes
choses alloient s'accomoder ; & , pour
conclusion , voilà une des sources de
tous les Desordres qui sont depuis
arrivés à la Cour.

Aussi-tot que ces grands Articles ,
qui regardoient le Prince de Marillac
& Me. de Ponts furent accordez ,
Mr. le Prince devint doux & traita-
ble , il parut vouloir rendre à la Rei-
ne le respect qu'il lui devoit. Il se
soumit sans reserve à toutes les vo-
lontez

1649. lontez; & l'Abbé de le Rivierre, parlant à la Reine devant moi de cette Affaire, lui dit, qu'il avoit exigé de Mr. le Prince qu'il s'accomderoit avec Mr. le Cardinal fans nulle stipulation; qu'il seroit à l'avenir de ses amis; & que c'étoit tout de bon qu'il le promettoit. Mr. le Prince dit ces mêmes choses à la Reine: il l'assûra de sa fidélité: il embrassa le Ministre, lui promit son Amitié, protesta qu'il vouloit être dans ses Interêts. Il parût alors une entiere satisfaction dans tous les esprits. Il y eut seulement cette réserve, que Mr. le Prince, promettant de sou côté toute sûreté, ne voulut point répondre positivement du Prince de Conti; mais, cela ne donna nulle inquiétude au Ministre, parce qu'il croioit avoir contenté Me. de Longueville, & s'imaginoit que le dégoût que Mr. le Prince avoit eu de la conduite du jeune Prince, quand il le quitta pour aller soutenir le Siege de Paris, étoit cause de sa retenue. La Reine fut à demi contente, de penser qu'après tant de troubles elle pouvoit espérer quelque repos. Le Ministre étoit satisfait de voir

un si grand nombre d'Ennemis de 1649.
moins. L'Abbé de la Rivierre regardoit
cet Accomodement comme un Ouvra-
ge de ses mains. Les desirs de Me. de
Longueville , & du Prince de Marfil-
lac , étoient remplis ; & se voiant les
Maitres de la Cour , ils n'avoient
quasi plus rien à souhaitter , que la
durée de leur bonheur ; mais , les
Frondeurs ou les Malcontens , furent
au desespoir de voire cette grande di-
vision se terminer par une bagatel-
le , & leurs desseins s'évanoüir comme
une fumée.

Les Etoilles , qui dominoient alors,
étoient trop contraires à la Paix pour
laisser la Cour en repos. Ce calme
ne dura gueres : il fut aussi-tôt trou-
blé par le ressentiment que toutes les
Personnes de qualité eurent contre
ces deux Tabourets. Ceux , qui
portent le nom d'Albret , s'ils le por-
tent à juste titre , comme ils le pré-
tendent , peuvent compter des Rois
parmi leurs Ayeux ; mais , outre que
le doute d'une Naissance légitime est
un Nuage qui obscurcit toutes les
grandeurs de cette nature , beaucoup
d'autres Maisons en France préten-
dent

1649. dent avoir de grandes prérogatives. Celle de la Rochefoucaut est illustre & ancienne, mais les Fils des Ducs n'avoient jamais eu ces avantages. & toute la Noblesse se trouva offensée dans cette préférence. Chaque particulier alla chercher dans ses Titres, des marques de Principauté & d'anciennes Alliances, qui eussent le pouvoir de les elever. Dans cette multitude de grands Seigneurs qui remplissoient la Cour, il n'y en eut pas un qui ne voulût être Prince, aussi bien que ces deux-là, & qui même n'alléguât des causes essentielles de ses prétentions.

Les Ducs & Maréchaux de France, qui vouloient détruire la Principauté du Prince de Marillac & de Madame de Ponts, disoient qu'ils étoient les Grands du Roiaume, & qu'ils ne s'opposoient point aux Tabourets sans Duchez qui venoient d'être donnez; mais, qu'ils vouloient être traittés également & que leurs Enfans, avant qu'ils héritassent de la Duché, eussent le même rang que celui qu'on venoit de donner au Prince de Marillac.

La Reine, qui haïssoit le Prince ^{1649.}
de Marillac, & qui ne se soucioit
gueres de Madame de Ponts, écou-
toit paisiblement les plaintes des Gen-
tils-hommes ; mais, comme elle a-
voit espéré par cette voie de rétablir
la Paix dans sa Cour, cette raison
l'obligeoit de soutenir ce qu'elle avoit
fait. Un soir quelqu'un (*) de la
Compagnie lui parloit de la rumeur ^{* Le}
qui se faisoit contre les Tabourets, ^{Com-}
Elle répondit, *qu'on erioit toujours* ^{deur de}
contre toutes choses ; que les Brevets des ^{Jars.}
nouveaux Ducs, qu'elle avoit faits il y a-
voit quelques années, avoient fait ce mê-
me bruit ; & que celui-là seroit de même,
& s'appaiseroit aussi aisément que le pré-
mier. Elle se trompa ; car, les gra-
ces des Rois, qui élèvent aux prémiè-
res Dignitéz du Roiaume certains
Particuliers, peuvent bien donner de
l'envie à leurs Egaux : mais, c'est in-
justement ; car il est raisonnable que
nos Maitres puissent choisir ceux qui
leur plaisent le plus pour les en gra-
tifier : au lieu que ce qui dounoit le
rang de Prince étoit estimé d'une na-
ture toute différente, & offensoit
toutes

1649. toutes les grandes Maisons qui pouvoient se former de pareilles prétentions. La Reine conut en cette occasion que les Rois ne peuvent pas toujours faire tout ce qu'il leur plaît, & qu'il faut qu'ils observent certaines regles : autrement ils tombent dans de grands embarras.

Ce murmure commun fit naître enfin une Assemblée de la Noblesse, qui fut assez forte pour détruire les nouveaux Tabourets, & pour anéantir toute cette importante Négociation qui venoit d'être faite. Le Marquis de Cœuvres, Fils du Maréchal d'Etrées, le Marquis de Leuville, & quelques autres, proposèrent de se plaindre à la Reine, & résolurent de s'assembler. Ils se donnèrent un rendez-vous chez le Marquis de Montglas, Grand Maître de la Garderobe, où se trouvèrent dix ou douze Personnes de qualité. Là fut proposé d'élire un Chef, qui pût proposer leurs raisons. Le Maréchal de l'Hopital fut celui qu'ils choisirent pour cet Emploi. Il agréa volontiers leur Priere; car, il étoit mal content de ce que quelques autres
Ma-

Maréchaux de France avoient eu des^{1649.}
Brevêts de Ducs, & que lui qui a-
voit autrefois bien servi l'Etat, &
qui étoit des plus anciens, n'en avoit
point eu. Beaucoup de personnes de
qualité se joignirent à cette Assem-
blée: Saint Luc, St. Mégrin, Bran-
cas, & beaucoup d'autres, sans déli-
bérier plus long-tems, y allèrent. Le
même jour, ils furent trouver la
Reine, qui étoit dans son Cercle,
sans rien sçavoir de leur dessein. Elle
fut d'abord étonnée de voir la No-
blesse en Corps, & un Chef à leur
tête. Tout ce qui remplissoit ses
Cabinets, & ceux mêmes qui étoient
de ses plus Familiers, s'y trouvèrent
comme les autres: le Commandeur
de Jars, de Souvré, & les premiers
Officiers de la Maison du Roi, tous
furent presque de la partie. Ils é-
toient assurés qu'elle ne se soucioit
pas beaucoup de maintenir des Gra-
ces qu'elle avoit accordées par politi-
que, plutôt que par inclination, &
crurent même avec fondement lui fai-
re quelque espece de plaisir. Com-
me elle vit dans cette troupe beau-
coup de ceux qu'elle affectionnoit le
plus,

1649. plus, elle la reçut avec douceur, & leur répondit seulement, qu'elle aviferoit à ce qu'elle avoit à faire. Leurs supplications eurent le succès qu'ils avoient espéré; c'est à dire que leurs plaintes venant d'une cause, où elle ni son Ministre n'avoient nulle part, ne lui déplurent nullement: & ceux qui les faisoient purent espérer que ces Tabourets, qui n'avoient été donnez que par force, pourroient être agréablement révoquez par elle, sans que Mr. le Prince eut droit de s'en plaindre. Cette Nouvelle répandue dans Paris donna de la joie à tous ceux qui aimoient l'ordre, & le desordre. Les Sages trouvèrent qu'il étoit juste de s'opposer à l'Ambition déréglée des Particuliers; & les autres se réjouissoient en général de la Révolte de la Noblesse. Mr. le Prince fut blâmé d'avoir donné sa protection à des prétentions chimériques, qui offensoient toutes les Personnes de grande qualité: Me. de Longueville étoit attaquée de la médifance; & l'Abbé de la Rivierre fut déchiré par beaucoup d'invectives, menacé, & traité comme un Favori, que l'en-
vie

vie faisoit haïr ; qui étoit de basse naissance, & qui parmi quelques bonnes qualitez en avoit aussi de mauvaises. 1649.

Le lendemain, cette noble troupe s'assembla tout de nouveau, pour penser aux moïens de se soutenir. Ils ne vouloient pas que la honte leur démeurât de succomber en leur projet, & desiroient que leur partie fut si bien faite, qu'elle ne put manquer d'avoir son effet. Ils ne trouvèrent pas-à-propos, sans cet avantage, d'offenser Mr. le Prince, & d'acquérir sa haine inutilement. Ils députèrent donc huit d'entre eux, pour aller saluer le Duc d'Orleans, & le supplier très humblement de considérer la justice de leurs plaintes. Les Députés furent St. Luc, St. Mégrin, Manicamp, le Marquis de Cœuvres, Villarceau, Fosseuse, le Ville, & le Commandeur de Souvre. Monsieur leur répondit, que la Reine, & Mr. le Prince, avoient voulu ce qui avoit été fait, & que pour lui il n'y avoit nulle part.

De là, ils allèrent saluer Mr. le Prince, qui les reçut assez froidement.

1649. ment. Il leur dit que la Reine , & Monsieur , étoient ceux , qui favorisoient cette Affaire ; que pour lui , il n'avoit que sa voix comme les autres , mais qu'étant engagé par beaucoup de raisons à la soutenir , il s'étonnoit , que ses Amis lui voulussent faire ce déplaisir de s'opposer à ses desseins , par des tumultes & assemblées publiques , qui lui attiroient la haine de toute la Noblesse ; qu'il le souffroit patiemment de ceux qui ne lui avoient point promis d'Amitié ; mais que pour ceux qu'il avoit crû de ses Amis , il ne leur pardonneroit jamais. Il avoit déjà prié le Marquis de Montausier de s'en retirer , & Boutteville aussi , qui avoit l'honneur d'être son Parent , & ils l'avoient fait. Le Commandeur de Souvré , après ce Discours , n'eut pas la force de résister à ses menaces , accompagnées de douceurs. Ils s'étoient tous obligés par Serment , tant pour les présens , que pour ceux qui à l'avenir voudroient se joindre à eux , de ne quitter jamais ce parti qui étoit fait pour soutenir les intérêts communs de toute la Noblesse.

Le

Le Duc de Beaufort , qui aimoit 1649.
tout ce qui pouvoit brouiller la Cour,
voulant plaire à cette Assemblée , en-
voia de sa part un Gentil-homme
leur offrir son Service , ou comme
leur Chef , s'il l'en jugeoient digne ,
ou comme leur Compagnon pour en-
trer dans tous leurs intérêts. Ils le
remercièrent civilement , & député-
rent quelques uns de leur corps pour
lui en rendre graces , sans vouloir
accepter ses offres , parce qu'ils ne
vouloient point de Princes , & moins
encore le Chef des Frondeurs , pour
ne pas faire croire à la Reine , qu'ils
eussent des pensées différentes de
leurs innocentes actions.

Dans les premiers sentiments d'em-
portement & de colere que ceux qui
composoient cette Assemblée avoient
eus contre les Tabourets , quelques-
uns de la Compagnie proposèrent
d'envoyer des Députez à l'Abbé de
la Rivierre , pour lui dire le tort
qu'il leur avoit fait à tous , en faisant
agréer cette affaire à son Maitre , con-
tre les intérêts de tant de personnes
de qualité ; & leur dessein étoit de
mêler à cet honneur quelques paroles

1649. offenceantes : mais , ses Amis détournèrent cet orage. Il leur dit , pour le publier parmi les autres , qu'il ne s'étoit porté à cela , que par l'engagement qu'il avoit eu avec Mioffens beau Frere de Madame de Ponts , à qui Monsieur , à ce qu'il disoit , avoit fait espérer un Tabouret pour sa Belle-Sœur. La Grandeur de cette Dame étoit considérable à Mioffens , à cause qu'elle avoit un Fils qui étoit l'ainé de sa Maison. Il leur dit encore que Mr. le Prince de Conti , & Me. de Longueville aiant fait demander à la Reine un Brevet pour le Prince de Marillac , il avoit crû devoir servir son Ami en cette occasion ; mais , que si Mr. le Prince , en considération de leurs plaintes , se relâchoit pour Marillac , que volontiers il suppleroit son Maître d'en faire autant à l'égard de Madame de Ponts , & qu'il ne vouloit point pour des particuliers mécontenter le public.

Mr. le Prince , sachant sa Réponse , lui en fit des reproches , lui disant qu'il lui mettoit toute cette Assemblée sur les bras , & l'assûra , demi en riant , qu'il lui seroit toujours
fort

fort glorieux de partager quelque chose avec lui , quand même ce seroit la haine de la Noblesse. Cependant , ce Prince , qui n'etoit pas aisé à étonner , le fut un peu , quand il vit , qu'après les Décclarations qu'il avoit faites contre ceux de ses Amis qui s'étoient joints à cette Assemblée , peu de ceux-là quittèrent le parti. Il se plaignit hautement de Gersé , qui , sachant le malheur qu'il avoit eu de lui déplaire . le fut trouver. Il s'enferma avec lui , à ce qu'il me dit lui même , & lui représenta que chacun s'étonnoit comment pour un Ami de sa Sœur & de son Frere , qui n'étoit nullement des siens , il vouloit attirer contre lui la haine de tant de braves gens , & de personnes de qualité. Il me dit que Mr le Prince lui avoit répondu de bon ton , *Tu as raison , mon pauvre Gersé ; mais , je suis résolu de ne me desunir jamais de ma Famille. Je connois ma force , quand je les ai de mon côté ; & tu n'as qu'à choisir de ma Colere , ou de mon Amitié.* Gersé , qui ne vouloit pas perdre les bonnes graces de ce Prince , lui répondit que puisqu'il falloit prendre parti , il quit-

1649. teroit la Noblesse , & renonceroit plutôt à la qualité de Gentilhomme , qu'à celle de son Serviteur ; & comme il n'étoit pas aimé , parce qu'il étoit d'un naturel brusque , qu'il étoit vain , railleur , & léger , ceux qu'il abandonna ne l'épargnerent pas : & tous prirent cette occasion de l'insulter à leur maniere ordinaire , qui alloit au delà de la justice que les honestes gens se doivent les uns aux autres. Je ne veux blamer ni approuver les railleries qui se firent contre Gersé ; mais , on le pouvoit défendre en cette occasion , où il préféroit l'Amitié d'un grand Prince à un intérêt public , qui auroit été une grande chose à un Romain , & de petite considération pour un François ; mais , il faut avouer aussi que Gersé , quasi en toutes les actions de sa vie , a pû être blâmé sans injustice , parceque ; manquant de jugement , sa conduite a été defectueuse en toutes choses. Dans l'attachement qu'il a eu pour Mr. le Prince , il n'a que trop fait voir cette vérité , puisqu'il fut cause en quelque maniere de beaucoup de maux , qui sans lui ne seroient

feroient peut - être pas arrivez à ce 1649.
grand Prince.

Les Princes s'assemblerent aussi à l'Hôtel de Chevreuse , parce qu'ils étoient choqués de ce que le Duc de Bouillon , & le Maréchal de Turenne son Frere , vouloient prendre cette qualité. Les véritables Princes voulurent s'unir à la Noblesse , pour s'opposer à l'élévation de cette Famille , & à ceux qui par des intrigues vouloient se mettre de leur rang. Le Duc de Vendôme fut député pour aller informer le Reine de leurs desseins , & la supplier très humblement de ne point trouver mauvais qu'ils travaillassent à conserver les avantages que leur Naissance leur donnoit. Cette Assemblée ne déplut nullement au Ministre : il voioit avec joie que Mr. le Prince de Conti , & Me. de Longueville , Protecteurs du Prince de Marillac , Monsieur le Prince protecteur de Mrs. de Bouillon , & l'Abbé de la Riviere de Me. de Ponts , alloient être haïs des Princes , & de la Noblesse ; & souhaittoit qu'on pût mettre de l'opposition à des chimeres , qui ne pouvoient apporter

1649. que du trouble dans la Cour. La Reine, qui d'abord avoit voulu par prudence maintenir les Tabourets, suivant son inclination, & les Sentimens de son Ministre, montra aussitôt de ne point desagrèer ce qui se faisoit, & les soirs à son coucher, elle souffroit que ceux qui étoient les plus animez contre les faux Princes lui parlassent librement contre eux.

Les Politiques disoient que la Reine devoit prendre cette occasion pour attirer à elle toute la Noblesse, en la favorisant ouvertement contre Mr. le Prince; mais, le Cardinal, qui ne vouloit pas l'offenser, gardoit le silence; &, croiant que sa retenue ne pouvoit produire que de bons effets pour lui, il se tenoit en repos, & faisoit bonne mine à tous. Il fallut en effet que Mr. le Prince revint à la Reine, & par la même raison le Prince de Conti, & Me. de Longueville, furent aussi contraints de rechercher à lui plaire, & de demander du secours à son Ministre afin de se pouvoir garentir de cette haine publique par la Protection Roiale. Après plusieurs Négociations de leurs
part

part, le Prince de Conti, qui n'a- 1649.
voit point encore parû entièrement
réuni à la Reine, résolut enfin de
s'accomder avec le Cardinal, ou du
moins d'en faire le semblant. Le
Duc d'Orleans le présenta à la Rei-
ne, lui répondit de son affect on au
Service du Roi, l'assûra qu'a l'avenir,
il seroit tout-à-fait des Amis du Car-
dinal. L'Abbé de la Rivierre, aiant
ménagé toute cette liaison, par celle
qu'il avoit voulu prendre avec Me.
de Longueville, fut cause que son
Maitre voulut etre le Médiateur de
cette Paix; & la Réconciliation pa-
rut, selon les paroles qui se dirent de
part & d'autre, devoir être très sin-
cere & durable: mais, ces sortes de
personnes n'ont pas accoutumé d'esti-
mer la fidélité, ni d'en faire une ver-
tu; &, pour l'ordinaire, la dissi-
mulation est une de leurs plus belles
qualitez. Me. de Longueville fut
de la partie en ce raccomodement,
qui n'etoit à son égard qu'une con-
firmation du premier. Le Cardinal
lui fit faire de grandes Protestations
de service, & cette Princesse de son
côté lui promit son Amitié & lui fit

1649. dire qu'elle vouloit être de ses Amies; qu'elle ne se mêleroit plus d'aucune chose qui pût être contraire à ses intérêts; & qu'elle ne vouloit plus déplaire à la Reine par aucunes de ses actions. Elle fut en effet quelque tems, qu'elle disoit elle même publiquement qu'ayant fait ce qu'elle avoit pû pour chasser le Ministre, les difficultez l'en avoient dégoutée; qu'elle étoit lasse de l'intrigue; & qu'elle ne vouloit plus penser qu'à se divertir. Cette union de la Famille Roiale devoit présager quelque repos; mais le seul effet qu'elle produisit fut de faire différer le Mariage du Duc de Mercœur.

Le Duc d'Orleans, pour éviter la haine de la Noblesse, se résolut d'abandonner les Tabourets. Son Favori y consentit, parce qu'il aimoit mieux se conserver des Amis dans le Roiaume, que de servir Miossens tout seul & Me. de Ponts. Il aimoit la Dame, comme une Personne qui lui plaisoit, ou qu'il croioit utile à ses intérêts, & Miossens comme un honnête homme, & comme son Ami; mais, il se considéroit trop lui même, pour hazarder sa fortune

tune afin de leurs plaire Le Duc 1649.
d'Orleans témoigna donc à l'Assemblée des Nobles, qu'il ne vouloit pas les desobliger, ni en Corps, ni pas un en particulier; & fit en cela ce que la Reine eut pu faire elle seule, afin de les gagner tous. Elle fut arrêtée en cette occasion par les fines circonspections du Cardinal, qui étoit persuadé que la souffrance étoit alors nécessaire à sa conservation, qu'il considéroit autant que celle de l'Etat.

Le Parlement, malgré les vacations, ne laissoit pas de donner toujours quelques petites marques de sa mauvaise volonté. Il continuoit de protéger les Bourdelois, dont la Révolte prenoit de nouvelles forces, plutôt, que de diminuer. Beaucoup de gens raisonnables disoient, que le Duc d'Epéron, naturellement violent, s'étoit attiré la haine de ces mutins avec quelque fondement, & qu'ils n'étoient pas tout-à-fait coupables de lui résister, en demendant un autre Gouverneur. Selon les Loix de l'équité & de la justice, nos Rois ne doivent pas donner des Tirans à leurs

1649. Peuples pour les gouverner: ils sont leurs Peres, aussi-bien que leurs Maîtres; & doivent les garantir de l'oppression & de la malice de ceux qui les commandent, sous leur Autorité. Mais, il est vrai que cette Ville a toujours été séditeuse & mutine, & que ses habitans éloignés de la Cour, & qui ont long-tems obéis aux Loix Angloises, sont facilement excitez à la Révolte. La Reine, & son Conseil, depuis quelque tems, avoient jugé à propos d'y envoyer le Maréchal du Plessis, pour apporter quelque remede à leur desobéissance; mais, comme il reconnut l'état des Esprits, il écrivit à la Cour, qu'il avoit trouvé les Affaires en si mauvais état, qu'il ne les croioit point remediabiles, que par une puissante Armée, qui pût donner au Duc d'Epéron le moien de se vanger pleinement. Il manda de plus à la Reine, qu'il n'avoit pas trouvé à propos d'y entrer, parceque les Bourgeois n'avoient pas voulu faire cessation d'armes pour le recevoir. Les Bourdelois en effet avoient menacé de l'Ille, Lieutenant des Gardes du Corps, qui

qui peu auparavant avoit été porter 1649.
au Parlement quelques ordres de la
part du Roi, de le lapider; ce qui
faisoit voir clairement le Desordre &
la Révolte de cette Province, & le
peu d'inclination qu'elle avoit à la
Paix.

L'Assemblée de la Noblesse conti-
nuoit, & devenoit formidable à ceux
même à qui elle ne dépaïsoit pas.
Ceux, qui en étoient les principaux,
proposèrent d'envoyer par les mai-
sons, faire signer tous les Gentils-
hommes, qui pour lors se trouve-
roient à Paris; mais, ce dessein ne
se put exécuter, pour beaucoup de
difficultez qu'ils y trouvèrent. Le
Prince de Marillac s'en étonna. Il
crut qu'il ne pouvoit plus soutenir sa
prétention, sans embarasser ses Pro-
tecteurs, & se résolut de montrer en
apparence qu'il la vouloit abandon-
ner jusques à une autre conjoncture,
Il communiqua sa pensée à Mioffens,
qui parloit pour Me. de Ponts, &
tous deux sans montrer de sentir les
déclarations que le Duc d'Orleans
avoit faites contre eux, allèrent le
trouver, & lui dirent qu'ils étoient

1649. résolus de ne le plus importuner de leur intérêts. Ils le remercièrent très humblement de la bonne volonté qu'il leur avoit témoignée, & le supplièrent de n'y plus penser. Le Prince de Marillac, par le Conseil du Prince de Conti, & de Madame de Longueville, alla trouver Mr. le Prince, à qui il en dit autant, avec des sentimens accompagnez d'une reconnoissance plus particuliere. Mr. le Prince n'aprouva point ce dessein, & ne put consentir à ce desistement, ce qui ne déplut pas à Madame de Longueville; car, elle avoit eu intention que ce compliment attirât cette résistance. La Famille tint conseil là-dessus, & cette Princesse y fit conclure même par la Princesse sa Mere, que Mr. le Prince devoit soutenir cette Affaire. Il le fit donc, & Mr. le Prince crut qu'ayant montré de la desirer, c'étoit assez pour l'obliger à ne se plus relacher, puisque l'intérêt de sa gloire étoit mêlé dans ceux du Prince de Marillac. Selon ce Sentiment, il lui ordonna d'aller tout de nouveau chez le Duc d'Orleans, lui dire qu'il avoit sçû qu'on avoit

avoit imputé à foiblesse la résolution ^{1649.} qu'il avoit faite de quitter cette Entreprife ; & que se trouvant engagé d'honneur à la soutenir , il le supplioit très humblement , de lui redonner sa parole & sa protection. Le même jour , il fit savoir à Mioffens ce qu'il avoit fait par ordre de Mr. le Prince , & le pria de continuer ses Sollicitations envers le Duc d'Orleans , & particulièrement avec son Favori , Protecteur de sa chimere , comme Mr. le Prince l'étoit de la sienne. Ils firent enfin tous leurs efforts pour empêcher que leurs Tabourets ne fussent détruits ; mais , cette opiniatreté fut bien-tôt vaincue par la continuation de l'Assemblée , & par les forces qu'elle prenoit à toutes les heures du jour.

Le quatrieme du mois d'Octobre , ^{Le 4} le Maréchal de l'Hopital , qui com- ^{Octo-}bre.
me j'ai dit en étoit le Chef , présenta
à la Reine un Mémoire de la part de
ce Corps , où toutes leurs Raisons
étoient exactement écrites. Par les
demandes qu'ils faisoient , il étoit
aisé à juger que cette Affaire alloit
devenir une chose de grande consé-
M 7 quence.

quence. Plusieurs Esprits brouillons s'y étoient mêlez trop avant avec des desseins dangereux à l'Etat, & au Ministre en son particulier. Les grands Seigneurs, & les bonnes têtes, commençoient à parler de réformation sur tous les abus qui s'étoient glissez dans le Roiaume. Certaines gens, qui sont des Brutes, & des Cassies, Amis de la Liberté, & par conséquent opposez au Pouvoir des Favoris, & plus encore à la Monarchie, demandoient la Convocation des Etats, & que les Desordres qui se commettoient contre les Loix de l'Etat fussent remediez par cette voie. Ces Propositions, qui servent toujours de prétexte à l'Infidélité, épouvantèrent le Duc d'Orleans, Mr. le Prince, & le Ministre; car, ils ne vouloient ni les uns ni les autres passer par la Réformation. On résolut au Conseil de leur laisser espérer la Révocation des Brevéts dont l'Assemblée se plaignoit, & le Duc d'Orleans, en sortant de chez la Reine, dit tout haut ce jour-là, qu'on remettroit l'Affaire à la Majorité.

Malgré cette Résolution, le Duc
de

de Vendôme fut Député de la part 1649.
des Princes , vers l'Assemblée des
Nobles. Il y parla avec éloquence
& vigueur , & représenta l'intérêt
commun tant des Princes , que des
Gentilshommes , de s'opposer aux
Desordres qui s'étoient glissés depuis
quelques années dans la Cour. Il se
plaignit de la prétention du Duc de
Bouillon , & du consentement qu'il
sembloit avoir obtenu en sa faveur ,
& les pria tous de s'unir avec eux
pour leur deffense commune ; pro-
mettant aussi de la part des Princes ,
d'en faire autant pour eux , & pour
tous les intérêts de cette nature. Ils
le reçurent , & lui donnèrent la pré-
miere place : puis , après avoir déli-
béré sur sa Requête , ils résolurent
d'accepter l'Union , aux conditions
qu'elle leur étoit demandée , c'est-à-
dire de s'opposer à la qualité de Prin-
ce que le Duc de Bouillon deman-
doit comme Souverain de Sedan , &
à celle de Me. de Ponts , & du Prin-
ce de Marillac.

Les Gentilshommes députèrent
quelques-uns d'entre eux pour aller
remercier les Princes de l'honneur
qu'ils

1649. qu'ils avoient reçus , & les Princés leurs donnèrent la main droite , & les furent conduire jusques à leurs Carrosses. Ils firent tous ensemble un Concordat qu'ils signèrent , par où ils se promettoient réciproquement assistance , & protection , & promirent de ne se point desassembler , que la Reine ne leur eut accordé leurs Demandes. Ils entendoient par là la Réformation de tous les Abus de cette nature , faits depuis la Régence. Elle regardoit , non seulement le Duc de Bouillon , le Prince de Marillac , & Me. de Ponts ; mais aussi Me. la Comtesse de Flex , qui déjà étoit en possession de cet honneur par les raisons que j'ai déjà dites. Les plaintes de la Noblesse la mirent au rang des griefs dont l'Assemblée se plaignoit , & la grace qu'on avoit accordée à la Fille en considération de Me. de Sénéc y sa Mere , dont le sang de Foix avoit été le juste prétexte , fut révoqué par l'importante raison du Bien public. Ils firent aussi des plaintes de ce que la Reine avoit donné le Tabouret à Mademoiselle de Montbason : la Grandeur de la Maison de
Ro-

Rohan en les en empêcha pas. C'é-^{1649.}toit la vouloir priver d'une chose dont elle étoit en possession depuis long tems, & cet article pensa troubler toute la Cour. Ils parlèrent aussi contre Me. de la Trimouille, qui avoit le Tabouret, non seulement pour elle, qui le devoit avoir comme Duchesse; mais pour ses Filles, qui ne le pouvoient posséder à ce qu'elle disoit qu'en qualité de Princesses, puisque les Filles de Duc ne l'ont pas.

Le Duc de la Trimouille portoit le Nom de La Val, qui est illustre, mais qui ne le faisoit point Prince. Cette prétention de Principauté étoit fondée sur ce qu'un de leurs Ancêtres de leur Branche de Laval avoit épousé l'Héritière du Roiaume de Naples & d'Aragon. Ils disoient avoir droit à cette Couronne, qui pourtant avoit été donnée par Frederic d'Aragon Pere de cette Fille par Acte authentique au Roi de France; &, nonobstant cette Donation, ils soutenoient être devenus Princes, étant sortis d'une Souveraine; particulièrement, depuis que dans l'Assemblée

1649. blée de Munster, leur Droit y avoit été représenté au Nonce, & à l'Ambassadeur de Venise. Le Comte de Servien ayant cet ordre du Roi de favoriser cette Famille autant qu'il le pourroit faire, sans choquer les Droits de la Couronne, ordonna à mon Frere, qui étoit auprès de lui, & que le desir de voyager avoit conduit en ce lieu, d'expliquer aux Médiateurs les raisons qu'elle avoit de se déclarer sur cette haute prétention. Il le fit, & protesta aussi contre tout ce qui pourroit se faire, qui leur auroit pû être contraire. En même tems, Monsieur Servien protesta aussi, que ce qui en ce sujet, se faisoit pour gratifier le Duc de la Trimoille, ne pourroit être d'aucun préjudice au véritable Droit du Roi. Toutes ces choses ayant été proposées par cette Assemblée, la Cour étoit prête d'en recevoir de grands troubles, si elle eut continué d'avantage. Montrésor & le Comte de Bethune, étoient des gens entêtez de leurs opinions, & capables d'avoir des desseins facheux. Ils voulurent faire recevoir dans cette Assemblée le Chevalier de
Gui-

Guise, en qualité de Gentilhomme, 1649.
à dessein d'introduire un Prince parmi eux, qui auroit peut-être pû servir à faire naître de nouvelles Brouilleries. Ainsi, tout étoit à craindre de cette Emotion ; & cela fut cause que le Ministre, quand il en vit les conséquences, souhaita ardemment de la faire finir. L'Assemblée refusa le Chevalier de Guise, & résolut en même tems d'envoyer des Députés vers le Clergé, pour le convier de prendre part à leur Cause commune, vu, qu'il se trouvoit dans leur Corps beaucoup de Personnes de Condition, qui avoient autant de sujet qu'eux, de ne pas souffrir que ces Prérogatives fussent accordées si légèrement à leurs semblables. Le Chevallier de la Vieville, & Laigue, qui avoient été choisis pour cette Députation, sachant que cinq ou six Evêques dinoient ce jour là chez l'Archevêque d'Ambrun, les furent trouver, pour s'acquitter envers eux de leur Commission. La plupart de ces Prélats ne pensoient qu'à faire bonne chere ; mais, le Coadjuteur, qui étoit du nombre, & qui avoit fait inspirer ce dessein à l'As-
sem-

1649. semblée, témoigna souhaiter, que les autres entraissent dans les intérêts de la Noblesse. Le desir d'une fausse gloire qu'il s'imaginait recevoir par le bruit de ses intrigues, lui faisoit embrasser avec joye toutes les occasions où il pourroit faire parler de lui. Ainsi tous résolurent de s'assembler aux Augustins, pour aviser à ce qu'ils avoient à répondre aux Députez. Ils prirent jour pour cet effet, afin d'engager leur Confreres à ce même dessein. La Reine sachant leur résolution envoya querir les Evêques, & leur dit qu'elle vouloit contenter la Noblesse sur toutes leurs Demandes, & qu'elle avoit voulu leur faire part de ses desseins, afin qu'ils ne pensassent point à s'assembler, puisque l'Affaire n'étoit plus en état que la Noblesse pût en avoir aucun besoin. Les Evêques firent savoir à l'Assemblée les promesses que la Reine leur avoit faites de la satisfaire, & le respect qu'ils étoient résolus de lui rendre, obéissans au commandement qu'elle leur avoit fait. La Noblesse n'en fut pas contente, & toute cette Assemblée murmura contre eux, avec autant de hau-

hauteur, que s'ils eussent tous été
chacun en particulier les Maîtres de 1649.
l'Etat. Si le Clergé se fût joint avec
eux, le Parlement y auroit peut-être
pris part, & quasi sans y songer les
Etats se seroient trouvez forme z
Cette audace s'augmentoit en eux à
mesure que leur Corps grossissoit; &
plus elle continuoit, & plus elle se
rendoit puissante.

Les Ducs résolurent de s'assembler
comme les autres, & députèrent le
Maréchal de Schomberg Duc d'Al-
luin vers la Noblesse, pour leur de-
mander l'Union réciproque, tendante
à la conservation de leur Dignitez, &
à la Suppression des graces qui se fai-
soient sans fondement à leurs sembla-
bles: puis, il en vint rendre compte
à la Reine, dont l'inquiétude com-
mençoit à devenir trop forte, pour
laisser plus longtems cette Affaire sans
remede. On tint un conseil pour avi-
ser aux moyens de la finir entière-
ment. La résolution y fut prise d'en-
voyer à l'Assemblée quatre Maréchaux
de France, lui signifier authentique-
ment les volontez de la Reine, ce
qui se fit le lendemain avec toute la
gra

1649. gravité requise en telle occasion.

Comme les Nobles propofoient de députer tout de nouveau vers le Clergé, pour le forcer de s'intéresser en leur Cause, on leur vint dire que les Maréchaux de France venoient les visiter de la part de la Reine; &, quoi qu'ils sceussent déjà qu'ils apportoitent tout ce qu'ils avoient demandé, ils ne laissèrent pas d'achever tumultuairement leur Délibération: & les mal-intentionnez furent quasi fâchés de ce qu'on les traittoit si bien.

Le Maréchal d'Etrées, le Maréchal de Schomberg, de l'Hopital, & de Villeroy, étant entrez dans l'Assemblée, y prirent la place qu'ils devoient occuper, comme Chefs, & Présidens de la Noblesse. Ils signèrent d'abord le Concordat fait entre les premiers Gentilshommes qui avoient commencé l'Assemblée: puis, le plus ancien, & tous quatre ensemble, parlèrent à la Compagnie de la part de la Reine. Ils dirent que Sa Majesté, ayant eu égard à leurs très humbles supplications pour leur témoigner la bonne volonté & l'estime qu'elle faisoit d'un Corps si célèbre, elle
avoit

avoit bien voulu les envoyer assurer 1649:
par eux qu'elle révoquoit les Tabou-
rets du Prince de Marillac, & de Me. de
Ponts, & l'Entrée du Louvre au Prin-
ce de Marillac; qu'elle leur promet-
toit qu'il n'en seroit jamais parlé, &
qu'elle leur permettoit de s'assembler
tout de nouveau, si elle ne leur te-
noit pas la parole qu'elle leur don-
noit; qu'à l'égard de la Comtesse du
Flex, elle leur déclaroit, que c'étoit
seulement à sa personne, & en consi-
dération des Services qu'elle avoit re-
çus de Madame de Senecey sa Mere,
quelle lui avoit accordé cette grace, &
point du tout à sa qualité, n'y au-
sang de Foix; que néanmoins, pour
ne les point inquieter, elle lui ôte-
roit aussi le Tabouret; que pour ce
qui regardoit le Duc de Bouillon, Sa
Majesté leurs promettoit encore de ne
rien innover en sa faveur, & qu'elle
ne lui donneroit point les prérogatives
qu'il demandoit, quoique son inten-
tion auroit été de les lui accorder, sans
leur considération. Les Maréchaux de
France leur offrirent de leur répondre
des promesses de la Reine, en leur
signant eux mêmes qu'elles s'exécute-
roient

1949. roient. On peut voir par la Réponse de la Reine, qu'elle étoit déterminée à donner au Duc de Bouillon les honneurs qu'il demandoit, étant persuadée qu'elle ne les lui pouvoit refuser, après que le Pape les lui avoit accordés, & que cette résolution fut retardée avec dessein de l'effectuer quand elle en auroit le pouvoir.

En suite de cette favorable Harangue, il fut conclu, qu'on enverroit vers les Princes, pour sçavoir s'ils étoient contents, & résolurent de ne point accepter les graces que la Reine leur faisoit, avant leur Réponse. Le Duc de Beaufort en même tems se présenta à l'Assemblée, qui venoit de la part des Princes, pour prier la Noblesse d'avoir égard à leurs Intérêts. Il y eut de l'embarras sur le rang qu'on lui donneroit, les Maréchaux de France étant à la Place qu'ils devoient nécessairement occuper. Il fût résolu qu'il parleroit debout, & qu'il seroit écouté en la même maniere. Ils députèrent aussi vers les Ducs pour les remercier & sçavoir leurs volontez. Les Ducs donnèrent place à leurs Députés après le premier Duc.

M.

M. Le Prince, en mauvaise humeur de n'avoir pas réüssi en cette Affaire, proposa dans le Conseil du Roi d'ôter à tous les Princes Etrangers le Privilege qu'ils ont de se couvrir devant le Roi, quand il vient des Ambassadeurs. Le Duc d'Orleans s'y opposa, à cause de l'intérêt qu'il prenoit à la Maison de Lorraine, grande en effet, & une des plus anciennes Souverainetez de l'Europe.

Les Brouillons de l'Assemblée voulurent en présence du Maréchal d'Etrées attaquer les Brévets que la Reine avoit donnez dans les premières années de sa Régence, à lui & à d'autres, & voulurent lui persuader qu'ils étoient compris dans les promesses que la Reine venoit de faire par sa bouche. Cette malicieuse Proposition causa une grande rumeur, & le Maréchal d'Etrées, transporté de colere, quitta l'Assemblée, disant qu'il étoit injuste aux François de crier contre les Dignitez que le Roi selon leur coûtume, & les Loix de l'Etat, peuvent faire aux Gentilshommes, & que tous avoient intérêt à les soutenir, puisque tous devoient espérer

1694. par leurs Services, & la faveur, d'en avoir leur part. Après ce bruit, toutes les difficultez se terminèrent à trouver de la sûreté dans les paroles de la Reine, & après beaucoup de Députations faites de part & d'autre, trop longues à remarquer en détail, tous conclurent à demander un Brévet à la Reine, signé d'Elle, & des quatre Secrétaires d'Etat, où notoirement le Duc de Bouillon fût exclus de ses demandes, afin de satisfaire les Princes, & que les autres Graces revoquées en faveur de la Noblesse demeurassent annéanties. Il y eut des gens mal intentionnez, qui demandèrent outre le Brévet une Déclaration du Parlement; mais, les sages voiant que cette chicannerie procédoit d'une mauvaise cause, réfutèrent cet avis, le trouvant honteux au Roi & à eux. La Reine, voiant que cette Assemblée dégéneroit en quelque chose de facheux, résolut d'y envoyer les Officiers de la Couronne, & toutes les Personnes de Qualité attachées au Roi, à Elle, & au Duc d'Orléans, & à Mr. le Prince, dont quelques-uns s'étoient retirez, voiant qu'on parloit

parloit de réformer les Abus de l'Etat. 1649.
Beaucoup d'autres aussi, à cause de
Mr. le Prince, qui jusqu'alors avoit
protégé l'Affaire des Tabourets com-
me sienne, l'avoient déjà quittée;
mais, enfin, il fallut qu'ils y retourna-
sent pour y servir de baricades contre
les Mutins. Ce gros amas de tant
de Personnes de qualité, qui avoient
de la puissance par leurs Dignitez, &
par leur Naissance, l'emporta sur la
Troupe séditieuse, & fut cause que la
Résolution fut prise dans l'Assemblée
d'en demeurer au Brévet conçu dans
les termes qu'ils le demandoient. On
conclut enfin, qu'ils remerçeroient
très humblement la Reine des bontez
qu'elle avoit eues pour eux, & qu'ils
se sépareroient tous sans parler d'avan-
tage de jonction. Ils envoierent aus-
si remercier le Clergé, qu'ils a-
voient forcé de s'assembler depuis
leur refus; mais leur Assemblée,
pour ne point déplaire à la Reine,
s'étoit faite chez le Ministre. Le
Maréchal de l'Hôpital, pour avoir
été leur Chef, eut une promesse se-
crete d'un Brévet de Duc; mais, n'a-
yant sçû faire, dans le Poste ou il étoit

1649. Gouverneur de Paris , assez de bien , & avoir eu quelque pente au mal , cette promesse fut sans effet.

La seule chose , qui restoit indécise , fut l'Affaire de Mademoiselle de Montbafon. Comme ce Tabouret avoit été attaqué pendant les rumeurs de l'Assemblée , Mr. le Prince , & Me. de Longueville , qui la haïssient , firent remettre cette question en dispute. Elle étoit assez difficile à juger ; car les Filles de la première Branche de la Maison de Rohan avoient cet avantage du tems d'Henri IV , comme aiant l'honneur d'être de ses proches Parentes. La Princesse de Guemné , lorsqu'elle épousa le Prince de Gueméné Fils aîné du Duc de Montbafon , qui étoit aussi bien qu'elle de la Maison de Rohan , sans être ni Princesse ni Duchesse , eut le Tabouret en se mariant. Elle obtint cette Prérogative , dans un tems que la Reine Marie de Médicis , qui n'étoit pas humble , ne la donnoit pas légèrement ; mais , on disoit à cela qu'elle l'avoit eu par faveur , & que le Connétable de Luynes le lui avoit fait donner , à cause qu'il avoit épousé Mademoiselle
de

de Montbafon , depuis Madame de 1649.
Chevreuse , Fille de la première Fem-
me du Duc de Montbafon. Madame
de Guemené néanmoins prétendoit a-
voir eu le Tabouret à justé titre , &
vouloit être Princesse , comme celles
qui en tenoient le rang par une ancien-
ne & légitime possession. Elle disoit
que les Filles des simples Ducs n'ayant
ant jamais eu le Droit ; Elle , & tout-
tes celles de son Nom , mêlées au Sang
de Bourbon , n'en avoient pû jôûir ,
qu'en cette quatilité de véritable Prin-
cesse. Quoi qu'elle n'aimât pas Ma-
dame de Montbafon belle Mere de son
mari , elle s'interessoit autant qu'elle
le devoit au Tabouret de sa petit-belle
Sœur ; & , comme elle étoit mieux
à la Cour que cette Dame , elle en
parla souvent au Ministre , & avec cha-
leur. Madame de Montbafon avoit
des Amis. Les Dames de cette qualité
avec une grande beauté , n'en man-
quent pas. Monsieur , Oncle du Roi ,
s'interessoit en sa cause , & le parti des
Frondeurs étoit à elle. Elle faisoit
grand bruit , & se plaignoit hautement
de ce qu'on mettoit en doute une
chose établie depuis longtems , aiant

1649. déjà eu d'autres de ses Filles qui s'étoient assises devant la Reine ; & , quoi qu'en effet on pût trouver des raisons pour la combattre , sa possession , & la grandeur du Nom de Rohan , lui faisoit dire avec sujet qu'elle vouloit aller au Cercle , & que si on ne donnoit un Tabouret à celle qu'elle avoit alors auprès d'elle , elle lui donneroit la moitié du sien. La Reine fut contrainte de lui envoyer commander de n'y pas venir , pendant que Mr. le Prince lui seroit contraire ; & , pour appaiser ce vacarme , qui pouvoit causer de nouveaux troubles , la Reine lui fit dire en secret , qu'elle lui promettoit de conserver le Tabouret à sa **Fille** , pourvu qu'elle eût assez de sagesse pour laisser aufloupir le bruit par le tems , & qu'avec ce remede si salutaire à tous maux , elle la garentiroit de celui dont elle se plaignoit. Ainsi finit l'Assemblée & toutes les choses qui la suivirent , pour faire place à d'autres Evénemens beaucoup plus grands , & plus considérables.

A cette Affaire succédèrent les brouilleries du Parlement , qui s'assembla en faveur des Bourdelois. Il fut arrêté
que

que l'on feroit des Remontrances à la **1649.**
Reine sur leurs intétêts ; & cela vou-
loit dire en déffense de leur Révolte.
Le Président de Novion fut chargé de
les faire ; & , comme il avoit l'inclina-
tion un peu frondeuse avec beaucoup
d'ésprit , il s'en acquitta avec force &
vigueur. Il en fut estimé par ceux qui
dans ce tems là tenoient à gloire d'être
toujours contre la Cour. Cette
Harangue fut accompagné de la Nou-
velle qui arriva en même tems que
ceux de Bourdeaux avoient pris le
Chateau Trompette , & le démolis-
soient , afin de n'avoir plus rien qui
les put empêcher d'être les Maitres de
leur Ville & de leur Province.

Ces Desordres , soit dans la Cour ,
soit dans le Parlement & dans les Pro-
vinces , ne remplissoient par les Cof-
fres du Roi. Les Princes du Sang
aidoient à les vuider , & le peu de
soumission du Parlement empêchoit
les Peuples de paier. Le Maréchal
de Meilleraie ne se méloit plus des
Finances , & le Ministre n'ôfant enco-
re se déclarer tout-à-fait sur le dessein
qu'il avoit d'y remettre d'Hermeri , les
avoit laissé administrer par deux Di-

1649. recteurs , d'Alegre & Morangis ; gens de probité , mais qui auroient été plus propres sous le Regne d'un Roi habile , qui n'auroit eu besoin que de fidélité , que sous un Regne troublé par milles Révoltes , & sous un Ministre avare accablé des besoins du Roi , & des siens propres. Cette charge s'annéantissoit entièrement sous la conduite des Directeurs , qui l'exerçoient ; & celui qui gouvernoit crut qu'il étoit nécessaire de leur donner un Chef , sous qui la Puissance du Roi reprît plus de forces. Par toutes ces raisons , il se résolut enfin de faire revenir d'Hemeri ; car , il avoit connu par expérience , qu'il ne faut pas s'imaginer qu'on puisse jamais satisfaire le Public sur ses fantaisies.

Quand les Sujets se révoltent , ils y sont poussez par des causes qu'ils ignorent , & pour l'ordinaire ce qu'ils demandent n'est pas ce qu'il faut faire pour les appaiser. Les Partisans qui avoient été chassés avec d'Hemeri promettoient de grandes sommes , pourvu qu'on le fit revenir , & disoient qu'il étoit le seul capable de trouver des remedes à la pauvreté qui accabloi

bloit la Cour. Ils avoient fait de 1649. grands prêts au Roi sur l'autorité de ce Sur-Intendant disgracié : ils étoient intéressés à son rétablissement ; & , pour retirer leur argent , ils étoient prêts de faire de nouvelles avances.

Les particuliers , tant de la Cour que du Parlement , qui étoient engagés dans les prêts , desiroient aussi son retour : ils s'imaginoient que sa présence pourroit rétablir la confiance publique ; & , comme il avoit reçu leur argent , ils espéroient qu'il feroit des efforts pour les payer , qu'un autre ne feroit pas.

D'autres personnes , prétendant à la Sur-Intendance , se servoient , pour s'opposer à d'H. meri de ces mots vénérables , du Repos public , & du Bien de l'Etat ; & disoient qu'il remettroit les impôts , & que son retour feroit du désordre , & de la sédition. J'ai dit ailleurs que le Président de Maisons , après avoir été exclus par Monsieur , avoit reçu des assurances de ce Prince , qu'il ne lui seroit plus contraire , & qu'il étoit changé en sa faveur. Le Ministre voulant donc proposer enfin le rapel d'Heimeri , fut

1649. bien étonné quand il trouva le Duc d'Orleans pour obstacle à son dessein , & qu'au lieu d'Hemeri , il nomma le Président de Mailons à cette Charge , comme le plus capable pour la bien faire ; qu'il seroit au gré de tout le monde , & même du Parlement. Il dit aussi , que cette Compagnie se sentiroit obligée à la Reine de ce qu'elle auroit choisi un de leur Corps pour lui donner l'Administration de ses Finances ; & , s'adressant au Cardinal Mazarin , lui conseilla de le faire , afin de leur montrer de la confiance , & leur donner par là des marques assurées qu'il ne craignoit pas d'être accusé par eux de vouloir fouiller dans les Coffres du Roi. Cette proposition fâcha tout-à-fait le Ministre , & obligea d'Hemeri de chercher de la protection du côté de Mr. le Prince , par le Prince de Marsillac. Il y réussit , & par cette même voie il eut aussi celle du Prince de Conti , & de Madame de Longueville , qui portèrent ses intérêts en tout ce qui leur fut possible. Beaucoup de Placards , s'affichèrent alors dans les Rues , & dans les Places publiques de Paris , qui prédi-

prédisoient la ruine de la France, par le retour d'Heimeri. Le Ministre y fut menacé avec insolence, & traité de même maniere, qu'il l'avoit été pendant la Guerre. La crainte de quelque rumeur l'obligea de suspendre encore pour quelque tems l'accomplissement de ses volontez. Il crut avec assez de fondement que ces Libelles venoient de Longueuil Frere du Président de Maisons, & Conseiller au Parlement, qui aimoit la Nouveauté & l'Intrigue. Il avoit de la lumiere, & beaucoup de hardiesse. Il entreprenoit toujours tout ce que son caprice lui faisoit juger pouvoir être utile à ses desseins, sans que personne eut le pouvoir de lui faire changer de conduite.

La Vieuville, qui avoit été Sur-Intendant du tems du feu Roi Louis XIII, qui avoit été banni & relégué en Hollande, par le Cardinal Richelieu, où il avoit passé beaucoup d'années étant revênu en France, par la permission de la Reine, avoit toujours, depuis son retour, désiré de rentrer dans sa première Place. La jouissance de ce bien l'avoit si peu dé-

1649. goûté, qu'il n'oublioit rien, pour parvenir au bonheur de le posséder tout de nouveau. Il faisoit de grandes offres au Ministre, & lui promettoit une somme immense, s'il vouloit lui donner le pouvoir de faire sortir les deniers, qu'il prétendoit pouvoir lever sur le Peuple sans l'incommoder; si bien que le Ministre, dans l'incertitude de pouvoir faire revenir d'Emeri, fit semblant de tourner ses pensées de son côté, & le fit proposer à Monsieur, disant que puisqu'il n'approuvoit pas d'Emeri, & que la Reine ne vouloit point le Président de Maisons, elle souhaiteroit qu'il voulût donner sa voix au Marquis de la Vieuville. Le Duc d'Orleans, qui vouloit obliger ce Président sans déplaire à la Reine, ne put s'empêcher de consentir à cette proposition, puisqu'elle étoit juste & dans l'ordre; & comme il se fut relâché sur cet article, les Amis de d'Emeri travaillèrent auprès de lui, & auprès du Ministre, avec tant de force & de succès, qu'enfin ils obtinrent secrettement du Ministre seul, que d'Emeri pût revenir à Paris. Il y demeura caché quelques jours

jours, occupé à travailler à les Affai-1649
res, dont la plus grande étoit de chan-
ger entièrement en sa faveur les Senti-
mens de Monsieur. Ce Prince,
aïant tenu bon encore quelque tems,
se rendit enfin à tant de combats à
ce que le Cardinal Mazarin desiroit.
L'Abbé de la Rivière, qui avoit été
des Amis de d'Heмери, qui n'avoit
nul sujet de se plaindre de lui, & qui
ne lui avoit été contraire que pour
faire plaisir au Président de Mailons,
& pour mettre un homme dans les
Finances qui lui fût entièrement obli-
gé, ne put y résister d'avantage; &
il fallut qu'il laissât aller cette Affaire
selon le torrent qui l'emportoit. Ain-
si, d'Heмери fut tout de nouveau nom-
mé à la Sur-Intendance, au conten-
tement du Public, & de ses Amis
particuliers. Il promit à son retour
de paier les Rentiers sur la Ville, &
destina pour cet effet certain fonds
qui se distribuoit toutes les Semaines.
Comme il y avoit beaucoup de per-
sonnes dans Paris qui avoient intérêt
à cette sorte de bien, chacun se tut
sur son retour. Il se fit des Amis
dans le Parlement; & celui qui, un

1649. an auparavant, avoit été chassé avec des marques de la haine publique, fut reçu de tous avec joie & bénédiction : tant il est vrai que les Peuples ne se gouvernent que par caprice, ou par quelque petit intérêt. Si cet homme fût revenu avec autant de santé que de paix, il auroit eu lieu selon ses propres maximes, de s'estimer heureux. Il aimoit la vie voluptueuse, & par conséquent la faveur, & les richesses.

Chavigni, depuis qu'il étoit sorti de prison, avoit été toujours exilé ; mais, aiant un Procés contre le Président le Cogneux, qui lui demandoit certains remboursemens sur sa Charge de Chancelier de Monsieur, qu'il avoit autre fois possédée, il se servit de ce prétexte pour demander permission à la Reine de revenir à Paris. Le Cardinal Mazarin naturellement doux, & pressé par le souvenir du passé, y consentit, à condition qu'il ne verroit point la Reine. Quand il fut arrivé, toute la Cour l'alla visiter. Mr. le Prince y fut aussi, qui lui promit tout de nouveau son Amitié ; & ce Ministre mal content & disgracié lui renou-
vella

vella les vœux de son attachement, 1649.
qui étoit déjà bien grand, & que le
mauvais traitement, qu'il prétendoit
avoir reçu du Ministre, avoit rendu
plus fort & plus étroit. Il fit deman-
der au Duc d'Orleans, s'il auroit
agréable, qu'il allât à Luxembourg
lui faire la révérence. Ce Prince l'a-
gréa, & il en fut assez bien reçu. Son
Favori, & Chavigni, qui étoient En-
nemis, se visitèrent, avec cette civi-
lité apparente qui se pratique dans le
monde, au milieu de la haine & de
l'envie.

L'Ambition, qui est sans doute la
passion dominante de la Cour, nous
va faire voir une des plus bizarres
Avantures qui soient arrivées dans
celle de la Reine. Gersé, malgré l'at-
tachement qu'il avoit pour Mr. le
Prince, qu'il cachoit avec soin, s'é-
toit conservé dans les bonnes graces
du Ministre, par le moien desquelles il
avoit obtenu de pouvoir venir chez la
Reine dans les heures du soir. Faut
de sagesse & de raison, il s'étoit mis
en tête, à la faveur des fausses éxa-
gérations qui se pratiquent avec les
Grands, de lui faire paroître de grands
atten-

1649. attendrissémens par les loüanges continues qu'il lui donnoit, de lui montrer, que par son zèle & ses sentimens, il alloit pour elle fort au delà de la fidélité que les Sujets doivent à leurs Souverains. Comme cette vaine imagination étoit ridicule en soi, la Reine ne la vit point: elle lui répondoit toujours en nôtre présence comme à des railleries extravagantes, dont elle ne faisoit pas grand cas. En mon particulier, je fus la dernière à m'apercevoir de ses façons, & à les remarquer: je ne les croiois pas dignes d'être comptées pour quelque chose. Un soir, qu'enfin j'avois ouvert les yeux, comme nous allions nous retirer, le Commandeur de Jars, Mademoiselle de Beaumont, & moi, je voulus leur faire part de ma pensée. Après mille précautions que je pris, pour les obliger à ne se point mocquer de moi, je leur dis ce que j'avois aperçû de Gersé, & leur en demandai la raison, aiant quasi honte d'avoir pû imaginer une chose si éloignée du bon sens. Elle l'étoit en effet, tant à cause de la solide vertu de la Reine. que pour les qualitez du personnage.

Eux,

Eux, qui plus malicieux & plus fins 1649.
que moi, avoient depuis un assez
long-tems été éclairés sur les tracasse-
ries de Gersé, commencèrent à faire
de grands éclats de rire. Ils me de-
mandèrent si je venois du Japon, ou
de la Cour du Grand Mogol; & se
mocquèrent, non pas de ce que j'a-
vois eû des yeux, mais de ce que je
n'en avois point encore eu. Après
cette raillerie, nous nous mîmes à
parler de cette Affaire plus sérieuse-
ment. Le Commandeur de Jars nous
conta, que déjà elle faisoit du bruit
par le monde, que Mr. le Prince &
Gersé étoient en confidence ensemble
sur cette importante folie, & disoient
qu'un Femme Espagnole, quoique
dévote & sage, se pouvoit toujours
attaquer avec quelque espérance.
Alors, nous pénétrâmes dans les mo-
tifs de cette chimerique Entreprise,
& nous trouvâmes qu'elle étoit fon-
dée, sur ce que Madame de Beauvais
premiere Femme de Chambre de la
Reine étoit Amie de Gersé, qui, n'é-
tant ni belle ni jeune, & voulant
avoir des Amis, avoit flatté Gersé de
cette pensée, qu'elle le rendroit agréa-
ble

1649. ble à la Reine , & lui feroit de bons offices. Cette promesse , dans l'intention de cette Femme , ne regardoit que la fortune de Gersé : mais , comme il avoit beaucoup de vanité , & d'imprudence , & qu'il ne bornoit par ses desirs dans les justes limites de la raison , il la prit de travers ; & , au lieu de prétendre plaire à la Reine , comme tous les Courtisans veulent plaire à leur Maître , il fit dessein de lui montrer que son cœur étoit allumé d'une flamme involontaire qui naissoit en lui par l'inclination , que le respect étouffoit , & qu'il n'osoit montrer que par les yeux. Il crut peut-être qu'avec les soins de son Amie , il pourroit parvenir à plaire comme un fol , qui auroit perdu la Raison par une belle cause. Sur cette pensée extravagante , ils avoient fait Mr. le Prince & lui (a ce qu'on a crû) des projets qui avoient quelques fondemens sérieux , & qui avoient pour but la ruine du Ministre. Gersé , sans considérer la vertu de la Reine , son âge , sa vie , ses mœurs , & le respect qu'il lui devoit , s'enivra de la beauté de ce dessein , & crut
que

que sa chute (au cas qu'elle arrivât 164).
par cette haute Entreprise) lui se-
roit plus honorable , que la grandeur
& l'élevation ne le pourroit être aux
autres. Ces choses furent bien vite
aux oreilles du Cardinal ; & déjà ses
Espions , pour faire leur cour , lui
avoient fait de cette Affaire une In-
trigue de grande importance. Il ai-
moit la Reine en Ministre , & se croi-
ant nécessaire à son service , il se tenoit
assuré de sa bonne volonté. Il ne
craignoit pas non plus que sa gran-
deur lui pu' donner de l'ombrage ,
parce qu'il la connoissoit exempte de
la domination , & un peu paresseuse ;
mais , sans avoir peur d'une légéreté
indigne d'une ame Roiale , il ne laif-
sa pas de se troubler à cette Nouvelle.
Il ne la sentit pas comme un Ami ja-
loux , qui auroit appréhéndé de per-
dre ce qu'il aimoit , puisque l'attache-
ment qu'il avoit pour la Reine n'étoit
pas de cette nature , mais bien com-
me un avare à qui on veut ôter son
trésor. La Reine étoit si incapable
de souffrir l'extravagance de Gersé ,
qu'elle ne pouvoit pas s'imaginer
qu'il pût avoir cette pensée. Je sçai
même

1649. même qu'elle eut une peine incroyable à répondre sérieusement à ce que le Cardinal Mazarin lui eut voulu dire. Elle avoit jugé des sentimens de cet homme selon son tempérament naturel , qui le portoit à parler toujours fabuleusement , & elle prenoit de cette maniere toutes ses louanges. Le Ministre le sçavoit bien , & ne pouvoit pas douter par mille raisons , que cela ne fût tourné de cette sorte ; mais , comme les gens qui savent plaifanter sur toutes matieres sont à craindre , quand ils sont capables d'y mêler des desseins malicieux , le Cardinal ne put se résoudre à le laisser à la Cour sous aucune figure , particulièrement le voiant attaché aux intérêts de Mr. le Prince , son Ennemi , après que par de considérables bienfaits , il pouvoit prétendre de lui une fidélité toute entiere. Cette folie de Gersé fit donc résoudre le Ministre à le perdre. Il y reüssit aisément , & il étoit raisonnable qu'il le pût faire. Il conçut aussi une grande haine contre Me. de Beauvais , & fit dessein de la faire chasser. Il en parla à la Reine , & sçut si bien tourner cette Af-
faire

faire du côté de la bonne volonté que 1649.

Mr. le Prince avoit pour Gersé, & des dangereuses conséquences de cette Intrigue, que la Reine qui confideroit le Cardinal Mazarin, & qui estimoit ses conseils sur de plus importantes Affaires que celle de Gersé, le lui abandonna aussi-tôt, & lui promit de le traiter de telle sorte, qu'il sentiroit toute sa vie, quel malheur c'étoit que de manquer de Sagesse & de Raison. La Reine fit quelques efforts pour sauver la première Femme de Chambre, & soutint longtems au Cardinal Mazarin, qu'il étoit impossible qu'elle eut eu aucune part à cette extravagance. Le Ministre sçavoit que cette Femme étoit libre, capable de tout dire & de tout penser, & qu'elle avoit montré à la Reine par maniere de jeu des Lettres que Gersé lui écrivit. Il voulut lui faire voir par là, qu'il avoit sujet de lui demander l'éloignement d'une personne, qui dans son intention paroissoit avoir eu dessein de le perdre. Il trouva mauvais qu'elle eut voulu soutenir un homme qui étoit assez artificieux & assez hardi, pour cacher sous l'enjouement & la gaieté
les

1649. les mauvais offices qu'aparemment il avoit desiré de lui rendre. La Reine, qui confidéroit Me. de Beauvais, non pas par ses vertus s ni par la beauté de son ame, ni par celle de son visage, mais à cause de l'adresse de ses doigts, & de son extreme propreté, assûra le Cardinal (comme il étoit vrai) que dans les Lettres qu'elle lui avoit montrées, il n'y avoit rien dont Gersé ni elle pussent être blaméz. Elle lui dit qu'elles avoient fait si peu d'impression dons son esprit, qu'elle ne se souvenoit pas même de ce qu'il y avoit; & que Catau (c'est ainsi qu'elle l'appeloit) lui avoit toujours parlé de Gersé comme d'un honnête Bouffon, qui avoit l'esprit agréable, & de qui on pouvoit souffrir les Contes pour divertir le public, & qu'enfin toutes ses Femmes lui parloient de tant de bagatelles, qu'elles ne prenoit pas la peine de les remarquer, ni de les écouter. L'Esprit du Cardinal ne fut point guéri par toutes ces choses: au contraire, elles augmentèrent son inquiétude. Il fallut que la Reine se résolut d'abandonner Me. de Beauvais, & qu'elle lui promît que cette Femme auroit

auoit son congé. Sa Disgrace étant **1649** résolue, la Reine sortit le lendemain de bonne heure, pour aller à quelque Couvent. Avant que de partir, elle commanda à un des siens, son Argentier, d'aller de sa part lui ordonner de sortir du Palais Royal, elle, son Mari, & ses Enfans; avec commandement de rendre les clefs de ses coffres. Me. de Beauvais fut étonné de cette Disgrace. Elle venoit de quitter la Reine, qu'elle avoit eu l'honneur d'habiller, & qui lui avoit fait aussi bonne mine qu'à l'ordinaire. Elle résista quelque tems, & dit qu'elle vouloit voir sa Maitresse. Elle fut contrainte d'obéir, parceque le Commandement avoit été trop précis; & ses Amis lui conseillèrent de ne pas résister. J'étois haïe de cette Dame, & je ne puis dire avec vérité quelle avoit été injuste pour moi. Il est encore vrai que je ne sentis nulle joie de son éloignement. Le soir de ce jour, me trouvant chez la Reine, au milieu de beaucoup de personnes qui parloient d'elle avec mépris, comme c'est l'ordinaire de parler ainsi des malheureux, je me sentis l'ame aussi
tranquille.

1649. tranquille sur son sujet , que si je ne l'eusse jamais connue. La Reine s'en apperçut , & me voiant avec cette modération elle m'appela , & me dit qu'il sembloit que j'avois envie de pleurer l'absence de Catau. Je lui répondis froidement , que je n'avois pas besoin de mouchoir , pour essuier mes larmes ; mais aussi , que je la pouvois assûrer , que je n'avois point de joie , & qu'on ne m'entendrait point parler de ses deffauts , comme je l'avois pû faire en un autre tems. La Reine , prenant alors un visage sérieux , me fit l'honneur de me dire , qu'elle m'en estimoit davantage. Je n'avois pas toujours été si sage ; mais , sans doute que son malheur me tenoit lieu de vengeance , & par conséquent ma douceur étoit plutôt une marque de ma satisfaction que de ma bonté.

Quelques jours après la Reine , en se couchant , dit à Mlle. de Beaumont , & à Cominges , qui se trouvèrent seuls auprès d'elle , qu'elle avoit un Amant , & qu'elle avoit appris par des Amis fidelles ce qui se disoit par le monde sur la folie de Gersé. Elle ajouta d'un ton moqueur , où la colere se pouvoit remarquer

remarquer , qu'il étoit bien impertinent , & qu'elle étoit bien fâchée , qu'il eut porté sa folie , jusques à la forcer d'en prendre connoissance. Ce discours vouloit beaucoup dire , & sans doute qu'elle étoit convenue avec le Cardinal de parler de lui en ces termes , devant des personnes qui pussent l'en avertir. Cominges , qui apperçut le dessein de la Reine , le voiant venir le lendemain au Palais Roial , eut la volonté de lui parler , pour l'empêcher d'entrer où elle étoit ; mais , n'ayant sçu l'aborder dans cet instant à cause de quelqu'un qui l'aborda , il le laissa passer dans le Cabinet où la Reine s'habilloit. Comme Gersé sçavoit à peu près , par la Disgrace de son Amie Me. de Beauvais , l'état où il étoit à la Cour , il crut faire un tour d'habile politique , de montrer de ne penser à rien , & de ne rien craindre ; mais , l'heure étoit venue , qu'il devoit être puni de son imprudence. La Reine aiant dans l'esprit de le maltraiter , assitôt qu'elle l'aperçût , ne manqua pas de l'attaquer , & de lui dire avec un ton méprisant , ces mêmes paroles : *Vrai-*

1649. ment, Monsieur de Gersé, vous êtes bien ridicule. On m'a dit que vous faites l'amoureux. Voyez un peu le joli Galant. Vous me faites pitié. Il faudroit vous envoyer aux Petites-Maisons ; mais il est vrai qu'il ne faut pas s'étonner de votre Folie ; car, vous tenez de Race. Voulant citer en cela le Maréchal de Lavardin, qui autrefois avoit été passionément amoureux de la feuë Reine Marie de Medicis, & dont le Roi son Mari Henri le Grand se mocquoit lui même avec elle. Le pauvre Gersé fut accablé de ce coup de foudre. Il n'ôsa rien dire à sa justification. Il sortit du Cabinet, en egaïant, plein de trouble, pâle, & défait ; mais, malgré sa douleur, peut être qu'il se flatoit déjà de cette douce pensée, que l'Avanture étoit belle, que ce Crime étoit honorable, & qu'il n'étoit pas honteux d'en être accusé. Toute la Cour fut aussitôt remplie de cet Evénement, & les Ruelles des Dames retentissoient du bruit de ces Roiales paroles. On fut longtems, que le nom de Gersé s'étendoit nommer par tout, dans Paris ; & les Provinces en eurent bien vite leur part.

Beaucoup

Beaucoup de gens blamèrent la Reine d'avoir voulu montrer ce ressentiment, & disoient qu'elle avoit fait trop d'Honneur à Gersé, d'avoir daigné se rabaisser jusquer à cette colere, & que la Dignité de la Couronne en avoit été blessée. Aussi peut-on dire, pour reparer cette petite faute, qu'elle ne l'auroit pas faite, si elle n'y avoit été forcée par les craintes du Ministre, qui voiant Gersé fidele à Mr. le Prince, & ingrat envers lui, ne pouvoit pas manquer de croire, que sous cette affectation de bouffonnerie, il y avoit quelque malignité frondeuse contre sa fortune.

La suite de cette Histoire fut dangereuse à l'Etat par ses Evénemens. Ce qui n'étoit qu'une bagatelle, se mêlant à de plus grandes choses, vint à produire de terribles effets Mr. le Prince, pour consoler Gersé de son affliction, le mena deux jours après à Saint Maur avec lui; & faisant peu de cas de l'éclat que la Reine avoit fait contre lui, déclara publiquement qu'il étoit son Ami, & qu'il l'aimoit. Il dit à tous ceux qui le voulurent entendre, que pen-

1649. dant sa brouillerie avec le Ministre ,
quoi que Gersé eutfait semblant d'être
attaché à la Cour , il étoit vrai
néanmoins qu'il étoit demeuré dans
ses intérêts , & qu'il n'avoit gardé des
mesures avec le Cardinal , que parce-
qu'il avoit voulu qu'il conservât sa
Charge de Capitaine des Gardes , &
celle de Mr. le Duc d'Anjou le véri-
table Monsieur , dont il étoit assuré.
Mr. le Prince fit plus ; & , comme si
la Reine n'eut pas été la Maitresse de
ses paroles , & de ses sentimens , il se
plaignoit hautement de ce qu'elle a-
voit gourmandé Gersé sans l'en aver-
tir , & de ce que le Cardinal l'avoit
souffert , sans son consentement : di-
sant que puisque la Reine avoit par-
lé au Duc d'Orleans & à lui du des-
sein qu'elle avoit eu de chasser sa
premiere Femme de Chambre , ne
leur aiant point fait de secret de la
folie de Gersé , elle devoit même lui
faire part de la résolution qu'elle a-
voit prise de le maltraitter , puis-
qu'elle savoit qu'il étoit de ses Amis.
La Reine repondit à cela qu'elle avoit
pris toutes ses précautions , pour faire
qu'il se retirât de lui même , sans e-
tre

tre obligée d'en venir aux extremi- 1649.
tez. Elle disoit qu'elle avoit parlé
de lui avec mépris devant Cominges,
& Me. de Beaumont, le Soir précé-
dent, espérant qu'ils ne manqueroit
pas de l'en avertir; & que l'ayant re-
vu devant ses yeux, la mauvaise hu-
meur où elle étoit contre lui l'a-
voit emporté sur la civilité. La Rei-
ne se justifioit en cette occasion avec
beaucoup de peine: elle ne trouvoit
pas bon que Mr. le Prince voulût
exiger d'elle une si grande dépendan-
ce; & le même jour que Mr. le Prin-
ce mena Gersé à Saint Maur, elle me
fit l'honneur de me dire avec beau-
coup de chagrin, qu'elle commen-
çoit à se lasser de la superbe maniere
d'agir de Mr. le Prince, & que la
protection qu'il donnoit à Gersé lui
déplaisoit infiniment. Ce Prince,
qui par sa hauteur, travailloit à son
abbaissement, prit cette affaire avec
tant de chaleur, qu'il fit suplier la
Reine de revoir Gersé, & de lui par-
donner. Un de ses Serviteurs * me dit * Le
à moi même, parlant de cette Avan- petit
ture, que si la Reine ne lui pardon- Arnaud.
noit, & qu'elle tint bon là dessus,

1649. il y auroit bien du bruit au quartier , & que Mr. le Prince crioit bien haut. Voilà les mêmes mots. La Phrase en étoit commune : mais le sens des paroles étoit extraordinaire ; car , il n'y a point de Demoiselle , à qui sur une Affaire de cette nature on ne dût laisser la liberté d'agir à sa fantaisie. Ce fut alors que le Ministre connut visiblement , que la douceur que Mr. le Prince de Condé, Madame de Longueville , & le Prince de Conti, avoient eue pour lui , n'avoit été qu'une feinte , à dessein seulement de tirer de la Reine le Brevet du Prince de Marillac ; & leur artificieuse maniere d'agir lui fit juger , qu'il ne falloit point qu'il espérât de sincere reconciliation de leur côté.

Ce trouble réveilla le Parlement & la Fronde. Comme ils ne pouvoient souffrir le raccommodement de Mr. le Prince avec la Cour , quoi que très imparfait , ils commencèrent à reprendre des forces. Tous vouloient la division du Cabinet ; & voioient avec joie que le Cardinal Mazarin ne pouvoit être content de Mr. le Prince

ce

ce. Les Frondeurs espèrent que les 1649.
choes venant dans les dernières ex-
trémitez, il arriveroit qu'ils repren-
droient liaison, soit avec le Ministre,
soit avec le Prince de Condé.

La Famille de Longueil, & celle
de la Vieuville, qui vouloient encore
pousser d'Hermeri, faisoient ce qu'ils
pouvoient pour parvenir à la Sur-In-
tendance par quelque nouveauté. Le
quatrième de Décembre il y eut un
grand bruit au Parlement, à cause
des Rentes. Les Syndics demandé-
rent à être reçus, afin de travailler
à la sûreté des Rentes de l'Hôtel de
Ville. Ceux, qui faisoient naître
ces embarras exécutoient le Peuple à
vouloir des Syndics, afin que par leur
intérêt ils eussent sujet démouvoir
quelque sédition contre le Ministre,
& particulièrement contre d'Hermeri.
Ils vouloient malicieusement mettre
les choses en état, que s'il venoit à
manquer au paiement qu'il avoit
promis, on pût l'attaquer là-dessus.
Ce jour, quelques Députés étant
assemblés chez le Premier Président,
pour travailler à cette Affaire, ces
Syndics, élus tumultuairement par le

1649. Peuple, leur vinrent faire un grand vacarme. Entre autres, un nomme Joffi parla insolemment au Premier Président & tous dirent à son Fils Champlâtreux, en le menaçant, qu'il n'auroit jamais la Charge de son Pere. Le Président le Coigneux, dont la Fille avoit épousé le Fils d'Hemeri, fut maltraité par eux. Ils lui reprochèrent, qu'il avoit reçu plus d'argent que les autres, en la distribution du paiement des Rentes.

A ces desordres se joignirent ceux de Bourdeaux. Ces Peuples étoient protégés par Mr. le Prince, qui n'aimoit pas le Duc d'Epéron, & qui n'étoit peut être pas fâché d'avoir en France un lieu de sûreté contre la Cour. Le Duc d'Orleans de son côté, aiant toujours eu cette inclination d'accommoder les affaires, plutôt que de les aigrir, voulut aussi que cette Affaire s'accommodât. Il fit en sorte, conjointement avec Mr. le Prince, que malgré leur Rebellion le Ministre fut obligé d'envoyer un ordre secret au Maréchal du Plessis de faire la Paix avec ces Mutins, pourvû qu'ils la voulussent souhaiter.

On

On lui envoya de quoi soutenir la Guerre languissamment ; mais , non pas assez de quoi la finir par la force : si bien que ces Peuples se sentant soutenus par des Princes si puissants , & mal attaqués par le Roi , allèrent de pis en pis , & nous ne verrons de longtemps la fin cette petite Guerre.

Dans la dernière brouillerie de Mr. le Prince , & du Ministre , Mr. le Prince s'étoit trouvé de même sentiment que ceux de la Fronde , touchant la ruine apparemment tant désirée du Cardinal Mazarin ; & Madame de Longueville avoit travaillé à l'union de Mr. le Prince , & du Duc de Beaufort , avec ses Amis ; mais , cette Princesse , n'avoit pû les acquérir entièrement , pour les faire entrer dans tous les intérêts de Mr. le Prince. Ils demeurèrent fermes dans la résolution de s'unir avec lui seulement pour la perte du Cardinal. Leur résistance avoit obligé Mr. le Prince , outre les avantages du Prince de Marillac , de se raccomoder avec la Cour plutôt que de s'engager dans une Cabale , dont les progrès apparemment n'auroient servis qu'à l'établissement du Duc de

Beaufort, du Coadjuteur, & de Châteauneuf ; mais, le Prince de Condé, qui méprisoit le Cardinal, quoi qu'il fût quelque fois dans le dessein de le préférer aux autres, traittoit avec lui, plutôt comme son Ennemi, que comme son Ami. Il s'opposoit aux avantages de sa Famille, & faisoit gloire de le maltraiter ; si bien que cette Paix ne servit qu'à le précipiter dans le malheur que le Ministre fut forcé de lui procurer, & faire que les Frondeurs qui ne se pouvoient souffrir dans l'état douteux & incertain où ils étoient, firent tous leurs efforts pour en sortir.

Ensuite de ce qui étoit arrivé le quatrième Decembre, chez le Premier Président, le douzième du même mois il parut que par une brigue apparemment faite par le Coadjuteur, & les principaux Frondeurs, ce Joli, qui avoit parlé insolamment à Champlatreux, reçut un favorable coup de Pistolet, comme il étoit dans son Carosse, allant chez le Président Charton ; & il arriva, ou par choix, ou par aventure, que ce fut dans la rue, & proche de la porte de ce Président, que

que ce coup de Pistolet fut tiré. Il 1649.
cria, & fit ce qu'il put pour émou-
voir le Peuple à sédition. Le Prési-
dent Charton vint à son secours, qui
fit beaucoup de bruit; mais le Peu-
ple n'y prit point de part, & parut
aussi peu offensé de ce coup, que Joli
en parut peu blessé. Ils laissèrent fai-
re à lui & à son Ami toute leur ru-
meur, sans y entrer en aucune fa-
çon, parceque le Peuple commençoit
à goûter le repos; &, hormis ceux qui
furent paieez pour crier, nul ne se trou-
va en volonté de malfaire. Joli &
deux autres Syndics, avec le Président
Charton, ne laissèrent pas d'achever
leur Entreprise. Ils allèrent droit au
Palais demander justice sur cet assassi-
nat. D'abord il se fit un grand va-
carme; & les Frondeurs, qui selon
toutes les démonstrations qu'ils en fi-
rent, vouloient que cela produisît
quelque événement qui changeât la
face du Théâtre, se mirent tumultu-
airement à faire de grands cris, pour
animer la Compagnie, & le Peuple.
Broussel proposa de faire fermer les
Portes de Paris, afin de renfermer
dans la Ville celui qui avoit fait le

1649. coup ; mais , les plus sages , après avoir opiné là dessus , demeurèrent les maitres , & firent arrêter , qu'on informeroit selon l'ordre ordinaire.

En ce même tems , le Marquis de la Boullaye , grand Frondeur , & Ami des Chefs de la Cabale Frondeuse , afin d'émouvoir le Bourgeois , se mit à courrir par la Ville le Pistolet à la main , criant au Peuple , *Aux Armes , Trah son du Mazarin.* En cet état , il va au Palais , il crie en ce lieu encore plus haut , & amasse quelque Coquins pour crier avec lui ; mais , nul honnête-homme ne s'emut à sa voix , ni ne se laissa duper par cette fourbe manifeste : si bien que ce gentil-homme , indigne de ce nom , quoique vaillant & qualifié , fut contraint de s'aller cacher chez le Coadjuteur son bon Ami , avec la honte qui suit d'ordinaire un mauvais succès fondé sur un honteux dessein.

On vint avertir la Reine de ce Desordre , & le Palais Roial , fut aussitôt rempli des plus considérables de la Cour , dont le Duc d'Orleans , & le Prince de Condé furent des premiers. Il étoit Samedi , & selon la coutume

coutume elle voulut aller à Notre Da- 1649.
me ; mais , ou douta , si elle devoit
faire son Voiage. La fermeté iné-
branlable de son ame la fit conclure elle
même qu'elle y devoit aller : elle souf-
frit seulement que Mr. le Prince l'ac-
compagnât ; ce qu'il fit , & de bonne
grace. Pour le Duc d'Orleans , il
avoit fait dessein d'aller à Limours , &
voiant les choses apaisées , il acheva
son Voiage,

Au dîner de la Reine , le Duc de
Bouillon , la Marck , beau-Pere de la
Boullaie , vint trouver la Reine , pour
lui dire , que son Gendre aiant appris
qu'on vouloit lui rendre rendre de
mauvais offices auprès de Sa Majesté ,
l'avoit prié de la venir assûrer , qu'on
l'accusoit à tort d'avoir voulu émou-
voir le Peuple à Sédicion ; qu'il n'a-
voit point eu cette pensée , & n'en é-
toit pas capable. Il lui dit qu'il étoit
bien vrai , qu'ayant trouvé des gens ,
qui l'avoient voulu assassiner , il avoit
appelé à son secours , seulement pour
sa deffense , & point du tout avec in-
tention de manquer au respect qu'il lui
devoit. La Reine lui répondit froi-
dement ces même mots , que je pris

1649. Soit de retenir : J'ai bien ouï dire qu'on a tiré un coup de Pistolet sur un Conseiller du Chatelet ; mais non pas qu'on ait attaqué votre Gendre. Au contraire , on m'a assurée qu'il avoit courru les rues avec un Pistolet à la main , pour enouvoir le Peuple , & crié dans le Palais , Aux Armes. Je souhaite que ce que vous me dites en sa deffense se trouve vrai. Cependant , je ferai informer , pour sçavoir ce qui en est. La Boulaie aiant mal réüssi dans son Dessen , le Coadjuteur & lui avoient trouvé qu'il falloit faire cette mauvaise excuse , afin de montrer du moins , qu'il n'avoit pas la hardiesse de l'avoüer. Après cette pauvre Comédie , dont il appréhendèrent les suites , ils cherchèrent d'autres remedes , qui leur réüssirent mieux. Le tems étoit favorable aux Crimi- nels : celui-là demeura impuni , de même que la cause de son crime a été cachée par son silence , & celui de ses Complices. Peut être que les Fron- deurs avoient espéré par là remettre le Desordre dans Paris , & se trouver au pouvoir d'attaquer la vie du Ministre , ou de quelque autre. Pour moi , je
n'ai

n'ai point sçu qu'il y eut d'autres motifs de ces deux prétendus assassinats, 1649. quoi que je l'aie souvent demandé à ceux qui apparemment ne le pouvoient ignorer. Toutte cette intrigue à toujours été couverte d'un voile fort épais, & personne n'a paru en rien sçavoir de particulier. Quelques uns de cette Cabale, si la honte d'y avoir eu part ne les en empêche, laisseront ce secret à la postérité.

Les cris de la Boulaie, n'ayant pas eu plus d'effet que ceux de Joli, les Frondeurs jugèrent peut-être à propos déffacer le souvenir de l'Avanture du matin, par quelque Evénement plus considérable. Ce même jour, des (*) Ar-
personnes (*) attachées à Mr. le Prin-^{naud,}
ce, me dirent comme par Prophétie, ^{& le} Duc de
que les Frondeurs en vouloient à Mr. Rohan.
le Prince. En effet, le soir après le
Conseil, ce Prince étant allé chez Prud-
homme, Baigneur, un de ses Ecuiers,
l'y vint trouver, pour l'avertir de la
part du Président Pérault, son Inten-
dant, qu'un Marchand venoit de lui
dire qu'on avoit dessein de l'assassiner ;
& l'Ecuier lui conta, pour apuier son
avis, qu'en passant par la Place Dau-
phine

1649. phine , étant dans un de ses Carosses , des Coquins qui étoient amassés en cet endroit , lui avoient tiré cinq ou six coups de Carabine , sans que par bonheur il eut été blessé. Ce raport aiant été fait à Mr. le Prince , le Chevalier de Gramont , attaché à Mr. le Prince , envoya son Carosse avec ses livrées passer sur le pont neuf , pour voir ce qui en arriveroit. Le succès fut tel qu'on s'étoit imaginé : on tira dans ce Carosse ; & , comme il n'y avoit personne dedans , les assassins , ou qui faisoient semblant de l'être , n'attrapèrent rien. Le Carosse de Duras , qui venoit après , où il n'y avoit que des Laquais , fut traité de la même sorte , & un de ses Laquais fut tué. Des gens de Mr. le Prince me dirent alors qu'ils étoient quarante ou cinquante hommes à cheval , & ce même nombre avoit paru le matin auprès de la Maison de la Boulaie , où logeoit le Duc de Beaufort.

Le lendemain , toute la Cour fut troublée de cette Avanture. La Reine manda les Gens du Roi , & leurs ordonna de faire informer de cette Affaire ; témoignant beaucoup de cha-
leur

leur pour les intérêts de Mr. le Prin- 1649
ce. Le Procureur du Roi du Cha-
telet fit informer de celle de Joli , &
deux Conseillers de la Cour furent dé-
putez pour cet effet. Ils raportèrent
que Joli n'étoit point blessé ; mais ,
que selon les trous qui étoient à son
habit il le devoit être. La Reine man-
da aussi le Prévôt des Marchands ,
Messieurs de Ville , & tous les Colo-
nels des Quartiers , qu'elle loüa de ce
qu'ils n'avoient point écoulez les
voix malicieuses de ceux qui avoient
eu dessein de les embarquer tout de
nouveau à quelque sédition ; & les
exhorta à continuer à bien faire. Pour
les récompenser , elle leur promit que
le Roi à l'avenir auroit une entiere con-
fiance en leur fidélité.

Les choses étoient alors si brouil-
lées , qu'il étoit difficile de discerner ,
qui étoit Ami , ou Ennemi. La Pa-
lais Roial étoit rempli d'une furieuse
presse , & tous desiroient de voir com-
ment se pourroient démêler ces em-
barras. La Reine , au milieu de ce
trouble , me parut satisfaite plus qu'à
son ordinaire. Elle disoit à ses fami-
liers , qu'elle s'en consolait , vû qu'elle
le

1649. le n'étoit point mêlée à toutes ces querelles. Un jour me disant la même chose, elle y ajouta, *que peut être elle en profiteroit ; & qu'elle étoit en état, qu'il falloit nécessairement, que les uns ou les autres, eussent besoin d'elle.*

Le lendemain, le Duc d'Orléans, Mr. le Prince, & le Prince de Conti, allèrent au Parlement ; & sur la Requête des Gens du Roi, il fut ordonné, qu'il seroit informée sur le prétendu Assassinat de Joli, & contre ceux qui avoient voulu soulever le Peuple. Mr. le Prince ne voulut pas alors parler de lui, parce qu'il vouloit avoir des preuves suffisante, pour pouvoir attaquer ses Ennemis par les formes.

Ils retournèrent le jour d'après. On décréta prise de corps contre la Boulaie. Mr le Prince se déclara de son Assassinat, & en fit ses plaintes. Les choses étant dans cette extrémité, le Coadjuteur alla voir Mr. le Prince, dans le dessein, à ce que j'ai oui dire de former de nouvelles liaisons avec lui, & de voir si de tant de maux, il n'en pourroit point tirer quelque avantage à son égard & contraire au

Repos.

Repos public ; mais , ce Prince irrité le rebuta , & ne le voulut point voir. Il alla même chez Perault , pour lui parler , où il fut traité froidement ; & , ne se tenant pas pour refusé , il demanda à voir la Mousaie , ou Toulonjon. Mr. le Prince leur ordonna de lui mander qu'ils n'y étoient pas. Ces personnes me l'on dit eux mêmes.

Le Cardinal Mazarin étoit traité de la même sorte. Les Frondeurs le recherchoient. Le Duc de Vendôme lui offrit alors l'Amitié du Duc de Beaufort son Fils , à telle condition qu'il lui plairoit de la recevoir ; mais , la Comédie n'étant pas encore au dernier Acte , le Ministre lui répondit que le Duc de Beaufort , étant soupçonné d'avoir part à la Conjuration qui avoit paru avoir été faite contre Mr. le Prince , il ne pouvoit pas recevoir ses offres , que premièrement il ne fût purgé de cette Accusation. Quelques jours après , soit que ce Prince eut honte d'avoir été refusé , ou qu'il fût vrai que le Duc de Vendôme son Pere , l'eût offert sans son consentement , il desavoüa

1649. voūa publiquement d'avoī eu cette pensée, ni d'en avoir jamais prié le Duc de Vendôme son Perc.

Le Coadjuteur, le Duc de Brisfac, & toute la Cabale Frondeuse, sans paroître abbatus de l'état où ils étoient, se résolurent d'aller tenir leur place au Parlement, le jour que les Princes avoient fait dessein d'y aller porter les Informations faites contre la Boulaie & contre eux. Ils y allèrent; & comme on voulut parler de cette Affaire, Coulon s'opposa ouvertement au Duc d'Orleans, & dit qu'il n'étoit pas tems de parler de cela, & que les Députez de Bourdeaux étoient à la porte, qui demandoient d'entrer. Le Duc d'Orleans dit, que l'Affaire de Bourdeaux étoit accommodée, & il eut la hardiesse de lui soutenir que non.

Les Frondeurs furent si bien servis, qu'on éluda sur le principal; & sur ce que Mr. le Prince demanda, que le Président Charton ne demeurât pas dans la Chambre, pour être Juge d'une Affaire, où il étoit nommé, on fit durer cette Dispute si long-tems, qu'enfin l'heure sonn.

Tou-

Toute la conclusion fut d'ordonner 1649.
qu'il sortiroit , & toutes choses remises au vingt-deuxieme , qui étoit le Mercredi en suivant. Pendant cet intervalle , on résolut au Conseil du Roi , d'envoier une Déclaration favorable au Parlement de Bourdeaux , afin d'ôter tout prétexte à ceux du Parlement , qui favorisoient les Frondeurs , de parler d'aucune autre Affaire , que des Intérêts du Prince de Condé.

Monfieur , & Mr. le Prince , allèrent au Parlement , le vingt-deuxieme. Ils y eurent tant d'occupation , qu'ils y demeurèrent jusques à cinq heures du soir. On y lût les Informations faites contre toute la Fronde. Le Duc de Beaufort , & le Coadjuteur , voulurent sortir ; mais , le Premier Président les retint. Les Gens du Roi , après la lecture des Informations , signifièrent ajournement personnel au Coadjuteur , au Duc de Beaufort , & au Conseiller Broussel , parcequ'il étoit nommé dans le Procès , comme celui chez qui toutes les Assemblées s'étoient faites. Ils se présentèrent ensuite pour
ré

1649. répondre , & demandèrent que Mr. le Prince eut aussi à sortir. On délibéra sur ces matieres. Il fut ordonné, que Broussel sortiroit. Plusieurs de ses Amis, ou intéressés, en sa justification, dirent en faisant grand bruit qu'on attaquoit un homme de bien, qui étoit de leur Corps.

Le lendemain, le Coadjuteur, & le Duc de Beaufort, allèrent au Parlement, demander d'être jugés, & d'être reçus à récuser le Premier Président, disant qu'il étoit Ami partial de Mr. le Prince. Un de la Compagnie, fortifiant cette Requête, dit publiquement, qu'elle devoit être lassée d'avoir pour Chef un Traître, & un Partisan de la Cour; & cet Homme vénérable fut contraint d'aller au Barreau comme un Particulier, pour se deffendre. Il fut conclu qu'on opineroit là-dessus, & l'heure sonna.

Deux jours après, Mr. & Mr. le Prince furent encore au Parlement. Pour éviter les embarras qu'on faisoit naitre tous les jours dans cette Affaire, ils déclarèrent qu'ils ne vou-
loient

loient plus demeurer en ce lieu passé (64). onze heures. Le Duc de Beaufort, & le Coadjuteur se présentèrent, qui dirent qu'ils avoient une telle impatience d'être justifiés, que si on vouloit les juger à l'heure même, ils ne recuseroient personne, pas même le Premier Président, & souffriroient que Mr. le Prince y demeurât. On délibéra sur la recufation faite en la personne du Premier Président, & cette délibération fut si longue, qu'elle ne put être achevée, quand les Princes sortirent. On cria *Vive le Roi & le Duc de Beaufort.* Monsieur le trouva mauvais, & fit taire cette canaille, qu'on voioit visiblement être païée pour cela.

Monsieur le Prince étoit embarrassé de cette Affaire. La Cour paroissoit entrer dans ses intérêts, & la Reine montroit tant de chaleur contre ses Ennemis, que les Courtisans croioient lui plaire en faisant des vœux pour lui. Le Duc d'Orleans paroissoit dans ce commencement assez disposé à le vouloir défendre. Ce Prince se croioit assuré de sa protection; mais, ce n'étoit que des ap-
pa-

1649. parences , & les Spectateurs étoient trompez. Il sentoit son mal sans le connoître ; car , malgré la confiance qu'il avoit dans les belles apparences de la Reine , & du Duc d'Orleans , il étoit inquiet , & paroissoit chagrin de cette Affaire. Celui , qui sçavoit vaincre ses Ennemis dans les Batailles , ne pouvoit souffrir d'être maltraité dans le Parlement. Il n'avoit pas lieu en apparence de se plaindre du Duc d'Orleans : mais , il voioit néanmoins qu'en de certaines occasions , il penchoit à favoriser le Duc de Beaufort , qu'il avoit toujours aimé ; & il étoit fâché de ce qu'il gardoit des mesures avec tous , ne voulant attirer la haine d'aucun Parti.

La Fête de Noël n'appaisa point ces Desordres. Le Roi fit en ce Saint jour sa première Communion à Saint Eustache sa Paroisse , avec beaucoup de marques d'une grande inclination à la Piété ; & le lendemain il arriva une Nouvelle , qui surprit la Reine , qui fâcha le Ministre , & qui acheva de gâter entièrement les Affaires de Mr. le Prince ,
qui

qui , par toutes voies , courroit à 1649.
son malheur. Ce fut celle du Ma-
riage du Duc de Richelieu avec Ma-
dame de Ponts.

Madame de Ponts , comme je l'ai
déjà dit, étoit Fille de Madame du
Vigean , & sa Mere avoit été jus-
ques alors chèrement aimée de la
Duchesse d'Aiguillon. Cette union,
du tems du Cardinal de Richelieu ,
avoit apporté beaucoup de biens à
leur Famille, par l'éclat que lui don-
noit l'Amitié d'une personne , qui,
étant Niece d'un si puissant Ministre,
ne pouvoit manquer de leur être u-
tile. Madame de Ponts étoit veuve
d'un homme de naissance , & de peu
de bien. La Duchesse d'Aiguillon ,
par la tendresse qu'elle avoit pour
Madame du Vigean sa Mere, lui a-
voit souvent dit , qu'elle ne se mit
point en peine de ce qu'elle n'étoit
pas riche , & qu'elle lui promettoit
de partager ses trésors avec elle. Ma-
dame de Ponts, moins occupée de la
reconnoissance qu'elle devoit à la
Duchesse d'Aiguillon, que de ses in-
térêts , & qui vouloit des richesses
plus assurées , prit soin de plaire au
P. Duc

1649. Duc de Richelieu, Neveu de la Duchesse d'Aiguillon. Elle y réussit facilement ; car , il étoit jeune , & elle étoit assez aimable & bien faite , pour pouvoir être aimée avec passion. Madame d'Aiguillon l'avoit priée d'en faire un honnête-homme ; & , comme il auroit quasi pû être son Fils , il reçut ses enseignemens avec soumission. Madame de Ponts, sans beauté, avoit de bonnes qualitez & du mérite : elle étoit bonne , douce , aimant à obliger ; sa Réputation étoit sans tâche. Elle étoit des plus habiles , en matiere d'une Galanterie plus affectée que véritable , pour sçavoir adroitement triompher d'un cœur tout neuf , qui , manquant de hardiesse , n'osoit entreprendre des Conquêtes plus difficiles. Cette Dame , naturellement libérale de douceurs , animée de ses propres desirs , n'oublia rien sans doute pour se faire aimer de celui de qui elle le vouloit être ; & , pour lui , comme il manqua de discernement , pour connoître ce qu'il lui convenoit de croire , & de faire , le plaisir de pouvoir s'imaginer d'être véritablement aimé
eut

eut de grands charmes pour lui. La 1649.
Duchesse d'Aiguillon avoit été choisie
par le feu Cardinal de Richelieu son
Oncle , pour être tutrice de ses petits
Neveux ; & ce grand homme n'avoit
pas crû pouvoir trouver un moien
plus assuré pour conserver son nom ,
que de laisser ceux qui le portoient du
côté des Femmes , sous la conduite
de leur Tante. Il jugea que sa vertu
son esprit , & son courage , les pour-
roit protéger contre les effets de l'en-
vie , & de la haine , qui sont d'ordi-
naire les suites facheuses des grandes
fortunes des Favoris. Cette illustre
Tante , malheureuse dant tous ses pro-
jets , voiant un jour son Neveu ren-
dre de petits services à Madame de
Ponts , lui dit qu'elle souhaitoit
qu'il fût assez honnête homme pour
être amoureux d'elle ; & Madame
de Ponts , qui avoit son dessein for-
mé , lui répondit en riant , qu'elle l'a-
vertissoit que s'il lui parloit d'Amour ,
& qu'il voulût devenir son Mari , elle
n'auroit point assez de force pour le
refuser. Ce discours fut pris par la
Duchesse d'Aiguillon comme une rail-
lerie , dont elle ne fit que se divertir ;

1649. mais, Madame de Ponts, qui pensoit sérieusement à cette Affaire, crut par cet avertissement être quitte de tout ce qu'elle devoit à la Duchesse d'Aiguillon; & se croiant obligée de se préférer à elle, & à tout autre, elle employa, pour faire réussir son mariage, un homme qui étoit auprès de ce Duc, qu'elle gagna, & qu'elle engagea dans ses Intérêts. Elle le servit, pour son grand ressort, de l'Amitié que Madame de Longueville avoit pour elle; & par cette Princesse, elle obligea Mr. le Prince à protéger son Mariage comme une chose qui lui pouvoit être avantageuse. Madame de Ponts vouloit un Mari, & Madame de Longueville vouloit que son Amie eut le Gouvernement du Havre-de-Grace, Place, qui pouvoit rendre le Duc de Longueville Maître absolu de la Normandie. Son dessein, & celui de Mr. le Prince, fut, qu'en protégeant Madame de Ponts, elle seroit obligée de se lier entièrement à eux, & à leur fortune. Des Marets, celui qui conseilloit le Duc de Richelieu en faveur de Madame de Ponts, lui faisoit de belles chimères sur cet

te Union ; mais, la Duchesse d'Aiguillon ¹⁶⁴⁹ traversoit leurs pensées secrettes , par le dessein qu'elle avoit de faire épouser Mademoiselle de Chevreuse au Duc de Richelieu son Neveu , qui , malgré son Amitié pour Madame de Ponts , paroissoit un peu amoureux de cette Princesse. Elle étoit véritablement belle , d'une naissance illustre , & devoit avoir de grands biens ; mais , cet Ami infidelle scut si bien mettre en oeuvre ses illusions , aidé par la puissance d'une flatterie honnête , mais soigneusement pratiquée , qu'il persuada le Duc de Richelieu , (*) qu'il feroit mieux d'épouser cette laide ^{Madame de Ponts} Heléne (*) destinée à faire du bruit , que cette belle personne que sa Tante étoit lui destinoit. Il l'assûra , qu'étant du ^{ainsi} Parti de Mr. le Prince , il n'avoit nul ^{appelée par les} sujet d'appréhender que la Duchesse d'Aiguillon desaprouvât son choix , ^{Cour-} ni le pût jamais inquiéter. Toutes ^{tisans} ces choses ensemble firent ce Mariage , qui fut fatal à Mr. le Prince , peu heureux à ceux qui s'épousèrent , douloureux à Madame d'Aiguillon , & nullement utile à Madame de Longueville , qui , dans la suite des tems ,

1649. elle qui l'avoit fait ne trouva pas dans le Havre le secours qu'elle auoit espéré; & il s'en fallut peu enfin, qu'il ne causât autant de maux aux François, que celui de Paris & de la belle Princesse de Grece en fit aux Troyens. Il se célébra à la Campagne, en présence de Mr. le Prince, qui voulut y être, & qui fit ce que les Peres & Meres ont acoutumé de faire en ces occasions. La Reine fut donc surprise, quand elle aprit que ces nôces s'étoient célébrées de cette maniere. Elle connut aussi-tôt avec quel dessein Mr. le Prince en faisoit son Affaire; & cet Evénement servit beaucoup à le ruiner entièrement, dans son esprit, par le conseil du Cardinal. Sa perte fut alors résolue, comme d'un Prince, en qui on voioit de continuelles marques d'un esprit gâté; mais; la Reine ne laissa pas de lui faire bonne mine, & le Ministre aussi.

La Duchesse d'Aiguillon, aprenant cette Nouvelle, fut au desespoir. Ceux qui ont des Enfans, ou des Neveux qui leurs tiennent lieu d'Enfans, qui ont de l'Ambition & de grands biens, le peuvent aisément juger.

Cette

Cette Dame , qui avoit du mérite & 1649.
du courage , soutenant son malheur
par la force de son ame , dépêcha aus-
si tôt un Courrier au Havre , où elle
commandoit par ordre du feu Cardi-
nal de Richelieu , jusques à la Majori-
té de son Neveu , pour empêcher
qu'il n'y fût reçu d'abord. Mr. le
Prince , le lendemain des nôces , l'a-
voit fait partir pour y aller , & lui a-
voit dit , qu'en toutes façons il falloit
qu'il s'en rendît le Maître. La Rei-
ne , de son côté , envoya de Bar, pour
se saisir de cette Place , & pour em-
pêcher s'il le pouvoit , que Mr. le
Prince par cette voie ne donnât au
Duc de Longueville son Beau-Frere la
possession entiere de la Normandie.
Quand Mr. le Prince fut de retour de
cette expédition , il vint chez la Rei-
ne , avec le même visage qu'à l'ordi-
naire ; & , quoi qu'il sçût qu'elle a-
voit desaprouvé cette action , & qu'il
sçût aussi que Bar étoit parti pour al-
ler s'opposer à ses desseins , il ne lais-
sa pas de l'entretenir des aventures de
la noce , & en fit devant elle des con-
tes avec beaucoup de gaieté & de hau-
teur. La Reine lui dit que Madame
P. 4 d'Aiguil-

1649. d'Aiguillon prétendoit faire rompre le Mariage , à cause que son Neveu n'étoit pas en âge. Il lui répondit fierement , qu'une chose de cette nature faite devant des témoins comme lui , ne se rompoit jamais. Enfin ce Prince , qui avoit trouvé mauvais que la Reine eut gourmandé Gersé sans lui en parler , ne put trouver juste , qu'elle sentît comme une Rebellion , qu'il eut marié un Duc & Pair de France , sans la permission du Roi , & avec des desseins visiblement mauvais. Il est du devoir des Personnes de cette qualité , de ne le point faire sans l'agrément du Roi , vû le rang qu'ils tiennent dans son Roïaume ; mais alors , il fallut feindre ; & la Reine le fit si bien , que Mr. le Prince y fut trompé à son tour.

Deux jours après , les nouvelles arrivèrent que le Duc de Richelieu avoit été reçu au Havre , que Bar l'avoit vû , & lui avoit persuadé , qu'il falloit pour son propre intérêt qu'il gardât cette place au Roi , & qu'il se détachât de Mr. le Prince. Ce jeune Duc envoya à la Reine un Gentilhomme , & lui écrivit , pour lui faire des excuses

excuses de son action. La Reine lui ¹⁶⁴⁹répondit, qu'il étoit vrai qu'elle l'avoit blâmée, & dit à ce Gentilhomme, que son Maître portoit un nom, qui devoit toute sa grandeur au feu Roi, son Seigneur, & que par conséquent il avoit eu grand tort, de manquer au respect qu'il lui devoit; mais, que si à l'avenir, il réparoit sa faute par une grande fidélité, il n'étoit pas impossible d'en obtenir le pardon.

Pendant que des acteurs particuliers ¹⁶⁵⁰préparoisent une Scène dont les grans Jan- Evénemens devoient étonner, & sur-^{vier}prendre toute l'Europe, le Parlement s'occupoit à juger du Différent qui étoit entre Mr. le Prince, le Coadjuteur, & le Duc de Beaufort. Après la Délibération faite, sur la récusation du ^{Le 3} Premier Président, il y eut plus de voix ^{Janvier} pour lui, & le nombre étant plus grand de son côté, il fut arrêté qu'il resteroit le Juge de cette Affaire. Les Créatures du Prince de Condé avoient sollicité tout le Parlement avec une chaleur extraordinaire, n'épargnant ni les promesses ni les menaces pour lui acquérir quelques voix, ce qui ne leur étoit pas impossible: car, malgré

1650. le pouvoir des Frondeurs , le Premier Président étant de ses Amis , il pouvoit avoir beaucoup de voix dans cette Compagnie. Le lendemain , il fut question de délibérer sur la Requête présentée par le Duc de Beaufort & le Coadjuteur , qui demandoient à être reçus à récuser Mr. le Prince leur partie , comme ne pouvant être Juge en sa propre Cause ; mais , comme cette Caballe tramoit de plus grands desseins , tout d'un coup ils demandèrent à retirer leur Requête , & consentirent au Jugement ; disant , qu'ils se connoissoient innocens , & que par conséquent ils ne craignoient rien. Ils demandèrent seulement d'être jugés & justifiés à l'heure même. Cette Action parut belle , hardie , & pleine de confiance en leur justice , & leurs Amis la célébrèrent infiniment. Les Courtisans ne la louèrent pas devant la Reine : ils auroient cru lui déplaire ; car , quoi qu'on jugeât qu'elle n'avoit pas sujet d'aimer Mr. le Prince , on croioit néanmoins qu'elle hassoit beaucoup plus les Frondeurs que lui. Elle affectoit de porter ses intérêts avec
chaleur

chaleur , & paroiffoit recevoir avec 1649.
joie ce qui lui étoit avantageux. On
difoit qu'il y avoit un homme pris
en Normandie , appelé Martineau ,
nommé dans les Informations , que
l'on ammenoit prifonnier , & que l'in-
tention des Frondeurs étoit de hâter
leur Jugement, afin d'éviter le témoi-
gnage de cet homme. Les Amis de
Mr. le Prince le difoient auffi , avec
d'autant plus de zèle , qu'ils avoient
plus d'intérêt à foutenir le droit de la
Caufe; mais , aucun d'eux n'alloit au
but de la vérité , & toutes ces cho-
fes n'étoient plus que des illufions ,
dont on amufoit le Prince de Condé,
les Courtifans , & le Peuple.

Les Frondeurs , fachant affez com-
bien le Cardinal avoit fujet de haïr le
Prince de Condé , & fe voiant eux
mêmes embaraffés dans une Affaire ,
qui leur mettoit fuf les bras un En-
nemi tel que lui , voulurent chercher
de voies plus sûres que celles du Par-
lement pour fe deffendre contre lui.
Ils crûrent avec fujet , que toute la
mauvaiſe volonté que le Cardinal
leur portoit le céderoit dans fon
cœur à ſes intérêts , & qu'en l'état où

1650. il étoit , le plus grand bonheur qui lui pouvoit arriver étoit la perte du Prince de Condé , sans le trouble de l'Etat. Ces raisons firent que cette Cabale, ou plutôt ceux qui en étoient l'Ame & l'Esprit , pour se sauver eux mêmes , & pour perdre Mr. le Prince , proposèrent au Cardinal de l'arrêter, & lui dirent, qu'eux se mettant de son Parti , ils feroient en sorte par leurs liaisons & leurs Amis qu'ils avoient dans le Parlement, que le Prince prisonnier ne trouveroit point de secours , & que personne ne parleroit en sa faveur.

Cette proposition fut agréée, comme le salut des deux Partis, & peu de personnes la sçurent. Il n'y eut que Madame de Chevreuse, & Laigue, qui traitèrent cette grande Affaire avec le Ministre. La Reine ensuite en fit part au Duc d'Orleans, & elle lui fit approuver ce dessein. Ce fut à condition qu'il n'en diroit rien à l'Abbé de la Riviere, à cause de l'Attachement qu'il paroissoit avoir pour Mr. le Prince, & de la liaison qu'il avoit prise pour Madame de Fontaine, qui pour lors étoit devenue Duchesse de

de Richelieu. Pendant que ce pro- 1650.
jet se préméditoit , le Parlement con-
tinuoit dans les procédures , & le
douzieme du mois il fut ordonné que
l'Affaire du Coadjuteur , du Duc de
Beaufort , & de Broussel , seroit sé-
parée de celle de la Boullaie , de Jo-
li , & de ses Complices. Le Duc
d'Orleans fut le premier , qui de son
propre mouvement , proposa , ou de
les juger présentement , ou de sépa-
rer leur Affaire ; ce qui fut une mar-
que visible de l'Affection que ce
Prince avoit pour les Chefs de
la Fronde , & du desir interieure
qu'il avoit , que Mr. le Prince n'em-
portât pas la Victoire sur eux. La
jalousie avoit été toujours grande en-
tre ces Princes , & pour lors elle é-
toit beaucoup augmentée dans l'ame
du Duc d'Orleans , par l'extrême Au-
torité que Mr. le Prince prenoit dans
l'Etat ; & , comme les Frondeurs a-
voient du crédit auprès de lui , ils
n'oublioient pas d'empoisonner son
cœur , en lui parlant contre lui sur
toutes les occasions qu'ils en pou-
voient trouver. La Duchesse de
Chevreuse , & celle de Montbason ,

1650. les principales personnes de ce Parti, qui avoient du Pouvoir sur son Esprit, ne manquèrent pas de sujets, pour lui donner de l'averfion contre fes Entreprifes continuelles. Elles y réüffirent fi bien, que Mr. le Prince commença de s'apercevoir alors que le Duc d'Orleans l'abbandonnoit, & n'alloit plus au Palais qu'à regret. Il ne se trompoit pas; car déjà le Duc d'Orleans, aiant pris gout aux confeils des Frondeurs, avoit impatience de profiter à fon avantage de la Difgrace du Prince de Condè. Il lui fembla que la Cour lui donnoit une belle occafion d'être le Maitre de la France, c'est à dire de jouïr lui feul de toute la faveur, & de toutes les graces de la Régente,

D'autre côté, la Reine & fon Miniftre, lassés de la Domination de Mr. le Prince, le regardoient comme l'Usurpateur de l'Autorité Royale, & comme un Prince qui étoit à craindre par fa hauteur, & par fon ambition. L'Affaire de Gerfé, le Pont de l'Arche, le Mariage du Duc de Richelieu, & fon averfion pour le Mariage de la Niece du Cardinal, avoient

avoient tellement comblé la mesure, 1650.
que la Reine, ni son Ministre, ne pouvoient plus souffrir cette grandeur si formidable, qui, selon les apparences, pouvoit devenir dangereuse à l'Etat. Elle étoit de mauvais augure au moins pour le Ministre en son particulier, & par cette raison le Cardinal Mazarin entra volontiers dans toutes les Propositions de ses Ennemis. Il crut que ce qu'il devoit au Roi, & ce qu'il se devoit à lui même, l'obligeoient de mettre des bornes à la Puissance de ce Prince, qui n'en vouloit plus avoir sur aucun sujet. Les Frondeurs, pour réussir dans leurs desseins, rendirent l'Abbé de la Riviere suspect à la Reine, au Ministre, & à son Maître, selon que lui même en avoit donné d'amples matieres; &, n'oubliant rien de tout ce qui pouvoit le détruire, n'alléguèrent point en sa faveur les marques qu'il avoit données d'aimer son devoir, & de ne s'en être jamais écarté sur aucun sujet, qui pût être entièrement contraire au Bien de l'Etat. Ce Favori, trop assuré de la chose du monde qui
par

1650. par sa nature doit être la plus incertaine , agissoit comme s'il lui eut presque été impossible de perdre les bonnes graces de son Maitre, & hazardoit de lui déplaire en prenant des liaisons qui lui pouvoient être suspectes. Ses intérêts l'aveuglèrent, & cette conduite fut cause que le Duc d'Orleans lui cacha toujours les hardis desseins de ceux qui le haïssoient, & qui sçurent donner à toutes ses actions une mauvaise explication. Ce demi Ministre s'aperçut alors, qu'il y avoit un grand refroidissement dans l'ame du Duc d'Orleans pour Mr. le Prince; &, ne voiant point la grandeur de ce mal, ses causes, ni ses effets, bien loin de suivre les sentimens de son Maitre, il voulut s'y opposer. Il le fit, tant pour obliger Mr. le Prince, que pour détruire le pouvoir de la Cabale Frondeuse, dont il étoit haï. Il disoit alors à ses Amis, pour se justifier de ce qu'il paroissoit avoir des sentimens contraires & différens de ceux de Monsieur, qu'il étoit incapable de se séparer de son devoir; mais, qu'il ne vouloit pas laisser arriver de la division

vision entre ces deux Princes , parce-1650.

que la Cour n'étoit pas en état de faire un grand coup , qui pût abatre la Puissance de Mr. le Prince ; qu'il craignoit que celle du Duc d'Orleans ne le trouvât annéantie , sous l'éclat de l'autre ; & qu'elle ne fût mal soutenue de l'Autorité Roiale , qui paroissoit sans force & sans vigueur ; mais , la vérité est , qu'il espéroit toutes les semaines sa promotion au Cardinalat. Ses desseins n'alloient qu'à temporiser , pour gagner le tems où son ambition devoit être satisfaite ; & , comme les hommes se font toujours à eux mêmes des excuses pour leur fautes presentes , qu'ils réparent par des desirs vertueux pour l'avenir , il s'imaginoit sans cesse , qu'après son élévation , qui le mettroit dans un état de stabilité , il travailleroit fortement à la grandeur du Duc d'Orleans , au Bonheur de l'Etat , & à l'Abaissement de Mr. le Prince. Il suivoit sa passion , & agissoit , selon que tous les hommes ont presque accoutumé de le faire , qui , en croiant se sauver , travaillent souvent à leur perte. Les choses,

1650. les, qui se passoient, & qu'on lui cachoit soigneusement, alloient anéantir en lui toute son ambition, par la fin de son crédit, & de sa faveur; & il auroit été heureux, si par un sage détrompement de toutes ces choses, il eut appris à connoître ce qu'elles font en effet.

Pour bien admirer le changement que nous allons voir, il faut se souvenir du Siege de Paris, & de la Guerre fomentée par le Coadjuteur, & le Duc de Beaufort; qu'alors Mr. Prince avoit été l'apui du Ministre, celui seul qui à son égard ne balançoit jamais, & qui dans cette occasion avoit marché le plus droit à maintenir sa fortune penchante & au soutien de l'Autorité Roiale. Il faut se souvenir, qu'après avoir gagné quatre Batailles contre les Etrangers, il avoit acquis la haine publique, & toute la Famille en particulier, pour cette querelle Roiale, dont il s'étoit fait le deffenseur. Il ne faut pas oublier, que Madame de Chevreuse, étant en Flandres, avoit été d'intelligence avec les Frondeurs, que Laigue avoit été traiter avec l'Espagnol,
par

par le moien de cette Princesse ; que 1650.
le Duc de Beaufort avoit été mis à la Bastille, en partie à la suscitation de feu Mr. le Prince , & que Madame de Montbazon avoit été exilée pour avoir été l'Ennemie de Madame la Princesse, qui, Mere d'un Fils aussi puissant que c'étoit alors le Duc d'Anguien, avoit fièrement bravé ses Ennemis, & n'avoit rien oublié pour satisfaire sa vengeance.

La Duchesse d'Aiguillon qui eut part à ce conseil, étoit aussi dans un poste qui mérite d'être remarqué. Dans le commencement de la Régence elle avoit à peine sauvé le Havre ; & ce fut un grand bonheur pour elle d'avoir échapé les effets de la haine, que vrai semblablement, la Reine devoit avoir contre elle. Le feu Prince de Condé , & Mr. le Prince son Fils , l'avoient fort tourmenté en lui suscitant des Procès sur la succession du jeune Duc de Brezé, Frere de Madame la Princesse la Fille; mais enfin , les choses venant à changer, comme Ennemie de Mr. le Prince, elle eut part à sa prison, & comme habile , elle trouva le moien d'en-

1650. d'entrer dans cette Intrigue , par la voie du Duc d'Orleans. Voici comme elle y réüffit.

Le Duc d'Orleans , comme je l'ai déjà dit , avoit tendrement aimé Soyon , Fille d'honneur de Madame. Cette Fille , touchée de dévotion , ou de quelque chagrin , s'étoit jettée dans le grand Couvent des Carmelites , à dessein de se faire Religieuse. Monsieur, ne pouvant souffrir son absence, se servit de l'Autorité Roiale, de celle du Parlement & de la sienne propre, & des Conseils de toutes les Amies de Soyon, pour l'en faire sortir. Celle, dont il reçut le plus de secours, fut Madame d'Aiguillon, toute puissante sur le Pere Leon Confesseur de Soyon, Carme, qui avoit pour le moins autant d'Ambition que de Piété. Elle s'y appliqua avec tant de force, qu'enfin elle trouva le moien de rassûrer la conscience de cette Fille, & de la faire revenir à la Cour, avec espérance de devenir bien-tôt Dame d'Atour de Madame, afin de pouvoir rester dans le monde sans se marier. Il faut demeurer d'accord, qu'elle y a vécu
avec

avec tant de piété & de vertu , & 1650.

qu'elle a montré si nettement le vouloir mépriser , que l'on doit plutôt estimer son retour , qu'y trouver à redire. Madame d'Aiguillon , pour tirer quelque avantage de sa Négociation , persuada au Duc d'Orleans , que l'Abbé de la Riviere , jaloux de la Faveur de Mademoiselle de Soyon , l'avoit par ses intrigues pressée de se faire Religieuse. Elle n'en avoit , à ce que j'ai oui dire , nulle marque véritable ; mais , comme elle vouloit la perte du Prince de Condé , qu'elle croioit l'Abbé affectionné à ses intérêts , & Ami de la nouvelle Duchesse de Richelieu , qu'elle avoit sujet de haïr , elle crut qu'il étoit nécessaire , de lui faire perdre les bonnes graces de son Maître. Il est à présumer , qu'elle a pû sçavoir des choses sur ce sujet , que j'ai ignorées , & qu'elle pouvoit sans scrupule l'accuser de cette passion , qui vrai semblablement devoit être dans son ame. Comme cette Dame , par sa science , ou par ses soupçons , fut facilement portée à croire que ce Favori avoit été susceptible d'une grande jalousie ;
le

1650. le Duc d'Orleans en fut de même aisément persuadé; &, sans beaucoup examiner si ce qu'on lui disoit étoit vrai, il le crut, à cause des autres doutes qu'il commençoit d'avoir contre lui. Il s'imagina du moins que l'Abbé de la Rivierre avoit souhaité que Mademoiselle de Soyon fût demeurée aux Carmelites, & cette pensée étant reçue par une ame déjà mal disposée fut capable de le détruire auprès de lui. Ce fut par là que les Frondeurs, qui haïssoient l'Abbé de la Rivierre se lièrent à Madame d'Aiguillon; & ce fut la voie qu'elle prit, pour entrer dans le secret de cette grande Négociation. Elle lui fut confiée par les Frondeurs & le Ministre, qui tous étoient résolus de perdre la Rivierre. Elle avoit les Clefs de la Citadelle du Havre, qui, par la fidélité de de Bar, lui étoient demeurées, malgré son Neveu le Duc de Richelieu, & malgré les diligences de Mr. le Prince; si bien que le Ministre la trouvant propre à bien des choses, tant par la sûreté qu'on devoit prendre dans sa haine, que par l'opinion qu'il avoit de sa

capacité , il ne fit point de difficulté 1650;
de lui parler de ce grand projet. Ce
fut donc le Coadjuteur , Madame
de Chevreuse , Madame d'Aiguillon ,
le Marquis de Noirmoutier , & Lai-
güe , qui traitèrent cette Affaire avec
la Reine , le Duc d'Orleans , & le
Ministre. Le Duc de Beaufort n'en
scût rien , parceque la Cabale Fron-
deuse crut qu'il le diroit à Madame
de Montbazon; & cette Dame n'é-
toit pas assez estimée de toute la
Troupe , pour la rendre maitresse de
leur sort.

Ce dessein de faire arrêter Mr. le
Prince plut au Ministre , non seule-
ment pour se voir délivré d'un Prin-
ce du Sang qui le méprisoit , mais
encore parce qu'il crut qu'il alloit
être le Maitre de la France. Il vo-
ioit une des Cabales détruite par la
perte de leur Chef: l'autre , qui
sembloit se donner lui , ne lui fai-
soit plus de peur; & , par la disgrâce
de l'Abbé de la Rivierre , il espéroit
qu'à l'avenir , il auroit le même cré-
dit auprès du Duc d'Orleans , que
jusques alors il avoit eu auprès de la
Reine , & qu'ainsi sa Domination
seroit entiere & assurée. Les

1650. Les Frondeurs avoient d'autres pensées. Ils entroient en apparence dans les intérêts du Ministre; mais, n'ayant plus ce redoutable Prince pour ennemi, ils s'imaginoient que le Cardinal, foible & haï, n'oseroit leur rien refuser, & qu'il leur seroit tout-à-fait soumis; que le Duc d'Orleans n'ayant plus la Rivière, le Coadjuteur leur Ami le gouverneroit, pour lequel il montroit avoir de l'inclination & de l'estime; que ce Prince, étant conduit par eux, se rendroit le Maître de la Cour; & que par lui leur Puissance s'établiroit sur tous, d'une manière stable & permanente. Madame de Chevreule se vit en état alors de faire revivre les anciens desirs, qu'elle avoit conçus au commencement de la Régence, de gouverner la Reine; & son espérance fut d'autant mieux fondée, qu'elle & sa Cabale prétendoient à l'avenir la posséder par force, & par conséquent avec plus de sûreté.

La Cour intérieurement en cet état prend la résolution d'exécuter promptement son dessein, & d'arrêter Mr. le Prince, le Prince de Conti,

ti, & le Duc de Longueville, afin 1650.
que les deux derniers ne pussent par
une Guerre Civile secourir le pré-
mier. J'ai ouï dire depuis à la Rei-
ne, parlant de la Prison de ce Prin-
ce, qu'étant un jour au Conseil avec
le Duc d'Orleans & son Ministre,
elle, & eux, s'étoient écriés, que
ce seroit un beau coup à faire, que
d'arrêter Mr. le Prince; qu'après y
avoir bien pensé, la chose leur parut
nécessaire & faisable; qu'ensuite par
les événemens & le tems, elle leur
avoit paru facile; & qu'ils l'avoient
enfin exécuté sans nulle peine. Quand
la Reine, pour la seconde fois, parla
de cette Affaire, au Duc d'Orleans,
elle le conjura tout de nouveau, de
ne point confier ce secret à la Rivier-
re. Cette priere étoit particulière-
ment fondée, sur ce que dans le der-
nier Accommodement du Prince de
Condé avec le Cardinal, dont l'Ab-
bé fut le Négociateur, Mr. le Prin-
ce desira qu'il lui donnât sa parole,
que le Duc d'Orleans ne consentiroit
jamais à sa Prison, au cas qu'on vint
à y penser, sans qu'il l'en avertit;
& souhaita que le Duc d'Orleans,

1650. en sa presence, l'assûrât de la même chose. Il crut que la Reine n'auroit jamais ce dessein sans que le Duc d'Orleans y eut part, & qu'étant en sûreté du côté de ce Prince, & de son Favori, il n'avoit rien à craindre. L'Abbé de la Rivierre, qui ne voulut pas lui donner sa parole, sur une chose de cette conséquence, sans la participation de la Cour, prit celle de la Reine, & de son Ministre; avant que de s'engager au Prince de Condé; & ensuite lui donna cette sûreté, en présence même de son Maître. La Reine & le Cardinal la donnèrent de bon cœur pour avoir la Paix; car, alors, ils ne pensoient pas encore à se servir contre lui des remedes extrêmes; mais le tems les aiant persuadé que l'usage en étoit utile à l'Etat, l'Abbé de la Rivierre, qui n'étoit coupable en cela que par trop d'empressement à servir Mr. le Prince, fut la victime offerte pour tous les Acteurs, en faveur de ce grand dessein. La desffiance, que la Reine eut de lui, fut cause de sa perte: ce fut un rideau qu'on tira devant les yeux du Duc d'Orleans, qui

qui lui fit voir des crimes en la per- 1650.
sonne de celui qu'il avoit aimé, qu'il
crut être obligé de punir. Il est à
croire néanmoins, que ce Favori se
feroit accommodé de cette aventure,
qui l'auroit délivré de la crainte éter-
nelle du Prince de Conti, qui, se-
lon son caprice, pouvoit toujours lui
ôter la Nomination de son Chapeau;
mais, son innocence lui fut inutile,
à cause de ses fautes apparentes.

Celui, dont la liberté étoit mena-
cée, paroissoit embarrassé. Le Pu-
blic étoit attentif à voir comment il
décideroit sa querelle, & de quelle
maniere elle passeroit au Parlement.
Ce Prince sentoit que ses intérêts n'é-
toient pas soutenus: il fulminoit con-
tre les Frondeurs, & publioit haute-
ment, que s'il n'en tiroit raison par
la Justice, il se la feroit lui même,
& le plus fortement qu'il lui seroit
possible. Il se plaignoit du Duc
d'Orleans, qui l'abandonnoit, di-
fant à ses Amis qu'il faisoit le malade
quand il le prioit d'aller au Parle-
ment; & l'Abbé de la Rivierre,
inutilement occupé du desir de la
Paix, travailloit à la maintenir entre

1650. ces deux Princes , comme à la plus importante Affaire de l'Etat.

Le feizieme Janvier , Martineau , ce Prifonnier qu'on avoit arrêté en baffe Normandie , arrive à Paris. Le Prince de Condé redouble fes follicitations , & on députa deux Confeillers pour examiner ce Prifonnier. La Fronde , devenue plus puiffante , on ordonna que fans délai , le Prifonnier examiné , on jugeroit l'Affaire du Duc de Beaufort & du Coadjuteur , féparément de celle de la Boullaie , ainfi qu'il a été déjà dit , & fans aucun retardement. Comme le Prince de Condé apperçût le crédit de fes Ennemis , il en témoigna de grands reffentimens ; & un de fes Domestiques , perfonne de qualité , me conta que fon chagrin alors l'empêcha de dormir plusieurs nuits , qu'il fe promenoit fouvent dans fa chambre , & qu'il paffoit beaucoup d'heures à écrire & à confulter fes Affaires : mais , pendant qu'il menace fes Ennemis , qu'il prie fes Amis , & qu'il fe plaint d'un petit mal , de plus grands malheurs étoient prêts de tomber fur fa tête , pour lui montrer
que

que tous les hommes, de quelque 1650:
condition qu'ils soient, ne peuvent
jamais être entièrement heureux.
Quoi que sa mauvaise fortune ait
toujours été environnée de Gloire,
& que sa Prison même, ait été suivie
d'un bonheur éclatant, on peut dire
néanmoins qu'il perdit avec la liber-
té, une grandeur, & une puissance,
qui jusques à ce jour, avoient été
accompagnées de toute la félicité,
qui se pouvoit souhaiter dans la vie
d'un grand Prince. Dieu se plaît
d'ordinaire, dans le tems de la prof-
périté, de nous faire voir la fragilité
des biens passagers: Enfin, les me-
sures furent prises pour exécuter ce
qui devoit changer tant de choses.
Le Duc de Longueville étoit malade
à Chaillot: il avoit montré assez d'a-
version pour venir chez le Roi, à
cause de certains Avis qu'il avoit re-
çus; mais, aiant promis de se trou-
ver au Conseil pour une Affaire du
Marquis de Beuvron dont on devoit
parler, la Reine délibéra de prendre
cette occasion pour exécuter son des-
sein. Elle fit semblant de se trouver
mal, & cette feinte indisposition lui

1650. donna le prétexte de faire fermer les portes, de peur du bruit. Le Conseil amenoit une grande foule de monde au Palais Roial, & cette action demandoit la sûreté & par conséquent la solitude. Cette raison obligea la Reine d'ordonner au Capitaine de ses Gardes, de ne laisser entrer personne que ceux qui devoient tenir le Conseil, le Duc d'Orleans n'y vint point, pour ne pas être le témoin oculaire du malheur de ce Prince, qui vivoit en sûreté sur sa parole.

La Reine se mit sur son lit, disant qu'elle avoit mal à la tête; & je lui ai ouï dire depuis, qu'elle eut besoin de s'y mettre, pour cacher le trouble de son ame, qui fut grand, quand elle sentit que l'heure du conseil approchoit. Madame la Princesse, qui avoit le privilege de la voir, quand même elle ne voioit personne, vint la visiter à cette même heure; ce qui augmenta beaucoup l'émotion de la Reine: car, elle avoit de la bonne volonté pour elle, & sçavoit qu'elle n'avoit nulle part dans la conduite de Mr. le Prince.

ce. Dans cette occasion, elle se sou- 1650.
vint avec beaucoup de regret & de
compassion, à ce qu'elle m'a fait
l'honneur de me dire, que Madame
la Princesse avoit toujours reçu ses
caresses avec une reconnoissance, qui
approchoit de l'idolatrie, & qu'elle
ne méritoit pas qu'elle la privât de
joie le reste de sa vie. Cette Mere
infortunée, bien ignorante de son
malheur, s'assit au chevet du lit de la
Reine, & lui fit mille questions sur sa
maladie, qui toutes procédoient d'une
véritable inquiétude; car la Reine é-
toit toujours si saine, qu'il étoit dif-
ficile de ne se pas étonner quand elle
se plaignoit: mais, toutes ses paroles
furent de nouvelles matieres de dou-
leur à celle qui avoit plus de santé
que de repos, & autant de volonté
de lui faire du bien, que de nécessité
de lui faire du mal.

Le matin de ce jour, le Prince de
Condé alla voir le Cardinal, qu'il
trouva occupé à parler à Priolo Do-
mestique du Duc de Longueville, à
qui le Cardinal dit mille douceurs
pour son Maître, le priant de se trou-
ver après midi au Conseil. Mr. le

1650. Prince, entrant dans la Chambre du Ministre, lui dit de continuer son discours: puis, s'approchant du feu, il trouva de Lionne, Secrétaire du Cardinal, qui écrivoit, sur une petite table, certains ordres nécessaires pour l'exécution de l'Affaire du jour. De Lionne les cacha soigneusement sous le tapis, faisant ensuite la meilleure mine qu'il lui fut possible. Cette Visite finie, le Prince de Condé alla dîner chez Madame sa Mere. Elle avoit eu quelque avis, ou quelque pressentiment de sa Disgrace; si bien qu'après le diner, aiant tiré à part Mrs. ses Enfans, elle dit au Prince de Condé de prendre garde à lui, & qu'assûrément la Cour ne lui étoit point favorable. Mr. le Prince lui répondit que la Reine l'avoit encore assuré depuis peu de son Amitié, que le Cardinal vivoit fort bien avec lui, mais que sans doute le mal venoit de la Rivierre qui le trahissoit, & qui faisoit pancher son Maître du côté des Frondeurs. Puis, il dit au Prince de Conti son Frere, qu'il vouloit ce jour même en sa présence le gourmander comme il le méritoit. Le Prince de
Mar-

Marillac, par un esprit de pénétra- 1650
tion & d'habileté, avoit souvent jugé
que les Affaires alloient mal pour
leur Parti; &, dans cette pensée, il
leur recommandoit toujours de ne se
trouver jamais tous trois au Conseil;
mais, l'ordre de Dieu étoit qu'ils ne
profiteroient point de ses Avis. Le
Prince de Condé fut le premier qui
alla chez la Reine, & les deux autres
le suivirent bien tôt après. Il y trou-
va Madame sa Mere, & demeura
quelque tems dans la ruelle du lit de
la Reine, en simple conversation.
Comme il avoit beaucoup d'Affaires
& beaucoup de chagrin dans l'esprit,
après quelques discours communs il
quitta la Reine, & laissa Madame la
Princesse auprès d'elle. Ce fut la
derniere fois qu'il la vit, & le dernier
moment qui les sépara pour jamais.
Le Prince de Condé passa dans le pe-
tit Cabinet, d'où l'on entre par un
autre en forme de passage dans une
Gallerie, où d'ordinaire se tenoit le
Conseil. De ce petit passage, on
alloit aussi dans l'Appartement du
Cardinal. Mr. le Prince y voulut al-
ler; mais, il le rencontra dans ce mê-

1650. me lieu , qui venoit chez la Reine. Ils s'arrêterent en cet endroit , & ce Prince parla long-tems des Affaires qui le touchoient alors le plus sensiblement. Il lui témoigna de sentir infiniment la protection que le Parlement donnoit à ses Ennemis , & le refroidissement qu'il reconnoissoit pour lui dans l'esprit du Duc d'Orleans. Il vint ensuite à se plaindre de l'Abbé de la Rivierre, qu'il soupçonnoit de favoriser auprès de son Maitre le Parti de la Fronde. Il dit au Cardinal , qu'il auroit infiniment souhaité de lui parler en sa présence ; & , sachant qu'il étoit chez le Maréchal de Villeroi , Gouverneur du Roi , qui étoit malade , ils l'envoierent quérir. L'Abbé de la Rivierre , aprenant que de telles personnes le demandoient , se hâta de venir ; mais , il trouva pour entrer chez la Reine de si grandes difficultez , à la porte de la Salle de ses Gardes , qu'il eut peur que cette sévérité ne le regardât ; car , sans rien savoir de particulier , il voioit les choses brouillées , & ne se sentoit pas si bien avec son Maitre qu'à l'ordinaire. Cominges , alors Lieutenant des Gardes

des de la Reine, qui avoit reçu Por- 1650.
dre conjointement avec Guitaut son
Oncle, pour cet Emprisonnement,
voiant que ses Gardes ne vouloient
point laisser passer, selon l'ordre don-
né, les Gentilshommes qui suivoient
la Rivière, eut peur que leur exacte
obéissance ne lui donnât quelque soup-
çon. Il lui en fit des excuses, &
commanda de le laisser entrer, lui &
ses gens. Cette douceur le rassura ;
&, comme il fut arrivé Mr. le Prin-
ce & le Ministre fermèrent la porte
sur eux. Alors, le Prince de Condé
commença fortement à se plaindre de
lui, lui disant qu'il le trahissoit auprès
de son Maître; qu'il voioit trop qu'il
étoit abandonné, & qu'il l'en accusoit
entièrement. Il lui dit qu'il se devoit
souvenir de toutes les promesses que
le Duc d'Orleans, & lui en son par-
ticulier, lui avoient faites; que ce-
pendant ses Ennemis avoient plus de
protection que lui; mais, qu'il se fe-
roit justice à lui même, & sçautoit se
vanger de ceux qui lui manquoient
en cette occasion. En parlant de tou-
tes ces choses, il se mit à crier si
haut, que la Reine, qui étoit atten-
tive

1650. tive à tout ce qui se passoit, eut quelque legere crainte de ce bruit, s'imaginant que peut être Mr. le Prince se plaignoit d'un plus grand mal. Pendant que ces trois personnes s'entretenoient avec chaleur, le Comte de Servien arriva, qui avoit le secret de la grande Affaire de la Cour; car, il étoit considéré du Cardinal: mais, comme il voulut entrer, ils le repoussèrent en le renvoyant comme un importun, & continuèrent leurs discours, jusques à ce que le Duc de Longueville arriva. Alors, Mr. le Prince pria le Cardinal, & l'Abbé de la Rivière, de cesser de parler de cette Affaire devant lui. Ce Prince n'avoit pas approuvé que le Prince de Condé eut entrepris cette Accusation contre le Coadjuteur, qui étoit en quelque façon de ses Amis: il lui avoit dit qu'il ne le vouloit point abandonner, qu'il n'eût vû clairement son Crime; & ce partage ambigu avoit déplû à Mr. le Prince. Leur conversation aiant été interrompue pour quelques moments, ils s'occupèrent à parler des choses communes, & peu après le Prince de Conti arriva.

Le

Le Ministre, voyant alors ces trois personnes en état de subir la Loi du Souverain, manda à la Reine en leur présence que tout étoit prêt, & qu'elle pouvoit venir au Conseil, ce qui vouloit dire qu'elle pouvoit donner le dernier Commandement. La Reine aussi-tôt donna congé à Madame la Princesse, disant qu'elle alloit au Conseil; & ce fut aussi la dernière fois qu'elle la vit. Madame la Princesse, malgré ses soupçons, sortit sans aucune pensée du mal qui dans ce moment lui devoit arriver, & la Reine manda aux Princes qui l'attendoient qu'ils pouvoient toujours passer dans la Gallerie, & qu'elle alloit les trouver.

Le Prince de Condé passa le premier, le Prince de Conti son Frere après, ensuite le Duc de Longueville, & le reste des Ministres. Mr. le Prince, en attendant la Reine, s'amusa à parler au Comte d'Avaux d'Affaires de Finances, & disputa contre lui sur quelque article qui regardoit les intérêts d'un de ses Amis. Le Cardinal, qui étoit resté dans ce petit passage, voyant les Princes en-

1650. trez dans la Gallerie , au lieu de les suivre, prit l'Abbé de la Riviere par la main , & lui dit tout bas , *Repas-sons dans ma Chambre , j'ai quelque chose de consequence à vous dire.* Ils s'en allèrent ensemble : le premier entièrement occupé de son dessein ; & le second , comme lui même me l'a conté, fort en peine de ne sçavoir que penser de cette retraite si extraordinaire qui paroissoit lui annoncer quelque grand Evénement.

La Reine, d'autre côté, aiant quitté son lit, où elle s'étoit tenue toute habillée , donna l'ordre nécessaire à Guitaut Capitaine de ses Gardes. Elle prit le Roi, à qui jusqu'alors elle n'avoit rien dit de cette résolution , & s'en ferma avec lui dans son Oratoire. Comme elle n'étoit pas conduite à cette action par aucun sentiment de vengeance , elle fit mettre ce jeune Monarque à genoux , lui apprit ce qui se devoit exécuter en cet instant , & lui ordonna de prier Dieu avec elle, afin de lui recommander le succès de cette Entreprise , dont elle attendoit la fin avec beaucoup d'émotion , & de battement de cœur. Au lieu de
la

la Reine qu'on attendoit au Conseil, 1650.
Guitaut entra dans la Gallerie. Mr.
le Prince, qui s'amusoit à causer,
comme je l'ai déjà dit, car toutes
ces choses se firent en un même tems,
voiant Guitaut qu'il aimoit venir à lui,
crut qu'il avoit quelque grace à lui de-
mander. Il s'avança vers lui dans cet-
te Pensée, & lui demanda ce qu'il de-
siroit. Guitaut lui répondit tout bas,
*Monsieur, ce que je vous veux, c'est
que j'ai ordre de vous arrêter, vous,
Monsieur le Prince de Conti votre Fre-
re, & Monsieur de Longueville.* Mr.
le Prince lui répondit brusquement,
*Moi! Monsieur de Guitaut, vous m'ar-
rêtez.* Puis, aiant un peu révé, *Au
Nom de Dieu, dit-il, retournez à la
Reine, & dites lui que je la supplie
que je lui puisse parler.* Guitaut lui
dit, que cela sans doute ne serviroit de
rien; mais, que pour le satisfaire il s'y
en alloit. Comme le Prince s'étoit
écarté des autres pour parler à Guitaut,
& que Guitaut lui avoit parlé bas,
personne de la Compagnie n'avoit en-
tendu prononcer cet Arrêt contre la
liberté de ce trois personnes; si bien
que Guitaut le quittant pour aller par-
ler

1650. ler à la Reine selon son desir, M. le Prince revint à eux, avec le visage un peu ému, & leur dit à tous, *Messieurs, la Reine me fait arrêter, & se tournant vers le Prince de Conti & le Duc de Longueville, il leur dit, & vous aussi mon Frere, & vous aussi Mr. de Longueville.* Continuant son discours, il s'adressa à toute la Compagnie, & leur dit à tous, *J'avoue que cela m'étonne, moi qui ai toujours si bien servi le Roi, & qui croiois être si assuré de l'Amitié de Mr. le Cardinal.* Puis, se tournant vers le Chancelier, il le pria tout de nouveau d'aller trouver la Reine, pour la prier de sa part qu'il pût lui parler, & pria aussi le Comte de Servien d'aller chez le Cardinal lui dire la même chose.

Le Chancelier partit pour aller trouver la Reine; mais, il ne revint point: & Servien, qui s'en alla chez le Cardinal, en fit autant. Cependant, Guitaut revint, qui lui dit de la part de la Reine, qu'elle ne le pouvoit voir, & qu'il avoit ordre d'exécuter ses volontez. Alors, le Prince de Condé lui répondit d'un ton de voix

tout-

tout-à fait paisible , *Et bien , je le* 1650
veux , obéissons ; mais où nous allez
vous mener ? Je vous prie que ce soit
dans un lieu chaud. Guitaut lui ré-
pondit qu'il avoit ordre de les me-
ner au Bois de Vincennes. Mr. le
Prince lui dit, *Et bien , allons.* En
ce même tems , il voulut s'avancer
vers le bout de la Gallerie , où est
une porte qui alloit à l'Appartement
du Cardinal , croiant sans doute pou-
voir sortir par là ; mais , comme il
voulut l'ouvrir , Guitaut lui dit, *Mon-*
sieur , vous ne pouvez sortir par cette
porte ; car Cominges y est avec douze
Gardes. Alors , il se tourna vers la
Compagnie sans nulle marque de cha-
grin , aiant le visage serain , & tran-
quille , & en les saluant tous leur dit
adieu , les priant de se souvenir de lui ,
de vouloir témoigner dans les occa-
sions , comme gens de bien qu'ils
étoient , combien il avoit été bon Ser-
viteur du Roi , aiant toujours vécu
comme tel , & qu'il étoit leur Servi-
teur à tous. Puis , s'adressant au
Comte de Brienne , Secrétaire d'Etat ,
il l'embrassa , & lui dit, *Pour vous ,*
vous êtes mon parent. Dans ce même
tems ,

1650. tems , Guitant fit entrer Cominges son Neveu, & les douze Gardes, par la porte du bout de la Gallerie où ils étoient attendant l'ordre. Il les fit passer pour lui ouvrir la petit porte qui donne au Jardin, afin d'y pouvoir descendre par un petit escalier dérobé, par où il falloit les mener. M. le Prince, voyant qu'il falloit suivre cette Escorte, avant que d'entrer dans l'Escalier, s'adressa à Cominges, & lui dit, *Cominges, vous êtes homme d'honneur & Gentilhomme. N'ai-je rien à craindre?* Puis, il lui remit devant les yeux en un moment toutes les choses qu'il avoit faites pour lui, & l'Amitié qu'il avoit pour le petit Guitant son cousin *, & tout ce qu'il put enfin pour lui faire penser qu'il en devoit avoir quelque reconnaissance. Ce fut Cominges, qui me conta peu de jours après toutes ces particularitez, s'étonnant de la présence d'esprit de ce Prince, & avec qu'elle promptitude il l'avoit fait souvenir de la maniere dont il l'avoit traité en toutes occasions. Cominges aiant donc vû parles choses qu'il lui dit, qu'il craignoit quelque dessein contre

* Ce petit Guitant étoit au service de Mr. le Prince.

sa vie, lui répondit qu'il étoit homme 1650.
de bien, & Gentilhomme, & que
sur sa parole il devoit s'assûrer qu'il
n'y avoit rien à craindre pour lui, &
qu'il n'avoit nul commandement que
celui de le mener au Bois de Vincen-
nes. Sur cette assurance, il le suivit,
sans plus témoigner aucune inquié-
de, & sans dire même aucune parole
contre ses Ennemis. Le Prince de
Conti ne parla point du tout: il de-
meura toujours assis sur le petit lit de
repos, qui étoit dans la Gallerie, sans
montrer ni peur, ni chagrin, & se
laissa conduire sans nulle résistance là
où on voulut le mener. Le Duc de
Longueville, qui avoit mal à une
jambe, & qui ne trouvoit pas agréable
de s'en servir en cette occasion, alloit
lentement, & mal volontiers. Gui-
taut fut obligé de commander à deux
Gardes de lui aider à marcher; &
comme dans l'âge avancé les esprits
aïant moins de chaleur, les maux que
l'on souffre abbatent sans doute d'a-
vantage, Guitaut me dit ce même
jour, qu'il avoit trouvé ce dernier ac-
cablé de tristesse, & qu'on voyoit dans
| son

1650. son visage qu'il avoit regardé cette Disgrace comme un malheur qui le meneroit au tombeau.

Monsieur le Prince , marchant le premier, arriva plutôt que les autres à la porte du Jardin qui donne dans la rue , par où il devoit sortir. Il fallut attendre les deux Princes qui le suivoient, pour faire ouvrir la porte , afin d'entrer dans un Carosse qui les attendoit, & qui les devoit mener au Bois de Vincennes. Dans cet intervalle de repos, M: le Prince demanda à Guitaut s'il comprenoit la raison de cette aventure , & lui dit qu'il s'étonnoit infiniment , qu'il eut voulu prendre cette commission , vû qu'il savoit bien qu'il l'aimoit. Guitaut lui répondit, qu'il le supplioit de considérer ce que les hommes attachez à leurs Maitres, & au Service du Roi . étoient obligez de faire , quand il s'agissoit de leur obéir. Il lui témoigna le regret qu'il avoit d'avoir été contraint par son devoir de faire ce qu'il faisoit. Ce Prince parût satisfait de ces sentimens. Les deux autres Prisonniers arrivèrent , comme ils par-

loient

loient ensemble; &, Guitaut alors ou- 1650
vrant la porte, le Carosse se trouva
tout prêt pour le recevoir, avec Co-
minges, & quelques Gardes. On les
fit sortir par la Porte de Richelieu,
pour ne point traverser Paris, avec
cette proye; ce qui les obligea de
prendre un grand tour, & par de
fort mauvais chemins.

Miossens, avec la Compagnie des
Gendarmes du Roi, étoit posté au
Marché aux Chevaux, près de cette
Porte de Richelieu. Il avoit eu or-
dre du Ministre de s'y trouver, pour
deffendre contre le Duc de Beaufort,
certains Prisonniers qu'on vouloit
prendre; & le Cardinal, pour lui ô-
ter la connoissance de la vérité, lui
fit quasi comprendre qu'il auroit à se
battre contre ce Prince Frondeur.
Miossens accepta cette Entreprisè com-
me brave & de grand cœur, mais a-
vec quelque chagrin, ne voyant pas
clairement, ni ce qu'il avoit à faire,
ni ce qu'on vouloit de lui. La Salle,
son Lieutenant, lui donna quelque
lumière de ce dessein; &, dans la cole-
re qu'il eût, de voir que le Ministre
n'avoit point eu de confiance en lui;
il

1650. il m'a dit qu'il chercha soigneusement Flamarin, un de ses Amis, afin d'en avertir par lui le Prince de Condé. Il crut n'être point obligé de garder un secret qu'on ne lui avoit point confié; mais, n'ayant point trouvé son Ami, il fut contraint de se taire jusqu'au moment que le Prince de Condé fut arrêté: & alors, étant allé au Palais Royal, pour être instruit pleinement, on lui apprit quelle étoit l'Affaire dont on lui avoit parlé avec obscurité. M. le Prince lui avoit signé cet ordre, croyant travailler pour lui-même, & que ces Prisonniers qu'on vouloit prendre étoient les Complices de ses Ennemis; mais, sa croyance se trouva différente en ses fins, & ses yeux propres lui apprirent quels étoient ces Prisonniers que Mioussens devoit conduire.

Comme la route par où on vouloit conduire les Princes étoit détournée & difficile, le Carosse versa dans un mauvais pas. Aussitôt qu'il fut à terre, M. le Prince, dont la belle taille, l'agilité, & l'adresse étoient incomparables, se trouva hors du Carosse, & au milieu de la Campagne, plus vite qu'un Oiseau

Oiseau qui seroit échappé de la Cage ; 1650.
& , déjà prenant un faux-fuiant , il s'éloignoit de ses Gardes. Miossens, qui le vit, mit pied à terre, & se mit à courre après lui. Il l'arrêta sur le bord d'un fossé, où il vouloit se jeter. Le Prince de Condé lui dit , (à ce que le même Miossens m'a conté) *Ne craignez point, Miossens, je ne prétens pas me sauver; mais, veritablement, si vous vouliez, voyez ce que vous pouvez faire.* Sur quoi il lui répondit qu'il le suplioit très humblement de ne lui point demander une chose, qu'il ne pouvoit faire comme homme d'honneur, & l'assûra qu'il étoit fâché d'être obligé à cette fidélité , mais qu'il falloit obéir au Roi & la Reine. On peut remarquer par cette Réponse, qu'elle est la différence du procédé d'un honnête-homme, quand on se confie en lui, ou qu'on le traite de suspect, puisque ce Miossens avoit eu le dessein de sauver ce Prince, lors qu'il n'avoit point encore eu les ordres du Roi avec évidence. Je ne sçai s'il disoit vrai, quand il dit toutes ces choses ; car, il eut été presque en tout estimable, par les belles qualitez qui étoient

1650. toient en lui, s'il eut eu autant de Vertus Chrétiennes, que de morales, & si en respectant la vérité dans l'Evangile, il eut haï le mensonge, & la vanité dans ses discours. M. le Prince étant donc arrêté par Miossens, il fallut attendre que le Carosse fut relevé. Alors Cominges & les Gardes se mirent en état de prendre soin de sa personne, & de celles des deux autres Princes. Quand ils furent remontez, Cominges commanda au Cocher d'aller le plus vite qu'il lui seroit possible. M. le Prince, l'entendant parler, lui dit en s'éclatant de rire, *Ne craignez rien, Cominges, personne ne doit venir à mon secours; car je vous assure que je n'ai pris nulles précautions contre ce voyage.* Peu après, il lui demanda ce qu'il pensoit du sujet de sa Prison, y ajoutant que pour lui il ne le devinoit pas. Cominges, qui avoit de l'Esprit & qui avoit beaucoup lû, lui repartit qu'il n'en sçavoit rien, mais qu'il devoit croire que son plus grand crime étoit pareil à celui de Germanicus, qui devint suspect à l'Empereur Tibere, pour valoir trop, pour être trop aimé, & pour être trop grand.

Cette

Cette Réponse le fit rever quelques 1650.
momens; puis il s'écria, *A l'heure
qu'il est, Monsieur est bien content,
de m'avoir joué ce tour; & son traître
de Favori, (voulant parler de l'Ab-
bé de la Riviere) a sans doute tramé
toute cette Affaire.* En entrant au
Bois de Vincennes, il parut un peu
touché, & dit à Miollens, qui au bas
du Donjon prit congé de lui, qu'il le
prioit d'assurer la Reine qu'il étoit son
très humble Serviteur. Quand ils fu-
rent arrivez dans la Chambre qu'ils
devoient occuper, ils n'y trouvèrent
point de Lit pour les coucher. Ils
furent contraints tous trois, pour se
divertir, de jouer aux cartes. Ils pas-
sèrent toute la nuit dans cette occupa-
tion; & Cominges m'a dit, que ce
fut avec gayeté & beaucoup de repos
d'esprit. Le Prince de Condé, rail-
lant le Prince de Conti & le Duc de
Longueville, leur dit mille choses a-
gréables; ce qui témoignoit assez la
fermeté de son courage, & que s'il a-
voit paru ému, & s'il avoit tant de
fois inutilement demandé à voir la
Reine & le Ministre, la vivacité de
son Esprit & la force de ses passions,

1650. y avoient plus de part que sa foiblesse. M. le Prince ajouta à l'occupation, outre le jeu, une grande Dispute qu'il eut avec Cominges touchant l'Astrologie: & j'ai oui dire à ce même Cominges, qui demeura huit jours auprès de lui, qu'il n'avoit jamais passé de si bonnes heures, que celles qu'il eut dans sa conversation; & que s'il eut pû n'être pas touché de compassion de son malheur, & qu'il eut été capable de cette sévérité, qu'il faut avoir pour garder des personnes de telle conséquence, il auroit souhaité demeurer avec lui tout le tems de sa Prison. Quand, au bout de peu de jours, il fut contraint de le quitter, il me dit qu'il avoit pleuré en se séparant de lui, & que M. le Prince en l'embrassant avoit aussi eu les larmes aux yeux. Il est certain néanmoins que le Prince ni le Gentilhomme n'étoient pas tous deux accusez d'être susceptibles d'une grande tendresse.

J'ai laissé la Reine dans son Oratoire, qui ne voulut point écouter les prieres du Prince de Condé. Comme elle seut qu'ils étoient tous descendus, & montez en Carosse, elle demeura
en

encore quelque tems dans cette tran- 1650.
quilité, afin de laisser achever de con-
duire les Prisonniers. J'ai aussi laissé
le Cardinal Mazarin passant dans sa
Chambre, & avec lui l'Abbé de la
Riviere. Il lui dit, quand il y fut,
qu'il l'avoit emmené avec lui au lieu
d'entrer au Conseil, parce que la
Reine faisoit arrêter M. le Prince, le
Prince de Conti, & le Duc de Lon-
gueville. L'Abbé de la Riviere fut
d'abord si étonné de cette Nouvelle,
que ne la pouvant croire, il la traita
de fabuleuse, & y répondit assez long-
tems comme à une raillerie; jurant
qu'il étoit impossible que cela fût, jus-
ques là que l'un & l'autre en vinrent
au point d'en rire de toutes leurs
forces. Le premier rioit de ce que la
chose étoit véritable, & l'autre de ce
qu'il la croioit fausse. Enfin, l'Abbé
de la Riviere, voyant entrer le Com-
te de Servien, qui vint dire en sa pré-
sence au Cardinal, que M. le Prince
demandoit à lui parler, & Miossens
venir recevoir le dernier ordre de la
bouche du Ministre, alors l'Abbé de
la Riviere ne douta plus de la vérité
de l'Histoire; &, s'adressant au Car-

1650. dinal, bien changé de la première gaieté, lui dit qu'il étoit étonné qu'il lui eut caché cette Affaire; qu'il se voioit perdu; & qu'il n'avoit pas mérité de la Reine, ni de lui, ce mauvais traitement. Le Cardinal se justifia autant qu'il lui fut possible, lui disant que la raison, qui l'avoit obligé à lui céler ce dessein, étoit à cause de l'engagement qu'il avoit avec M. le Prince, lui ayant donné parole de la part de son Maître le Duc d'Orléans, qu'il ne souffriroit point qu'on le mît en prison. L'Abbé de la Rivière n'étant point satisfait de cette raison, & voulant effacer dans l'esprit du Ministre l'opinion qu'il auroit sauvé le Prince de Condé de ce péril, s'employa de tout son pouvoir pour lui prouver qu'il auroit trouvé de biais pour manquer à la parole qu'il avoit donné à M. le Prince, tant à cause que la volonté absolue de son Maître devoit être la règle de la sienne, que pour les nouveaux manquemens du Prince envers la Reine, qui lui en auroient donné assez de pretextes. Il l'assûra de plus, que lui ôter le Prince de Conti étoit lui faire le plus grand bien

bien du monde. Il lui dit, qu'il ne 1650.
pouvoit douter de cette vérité, &
qu'ainsi il voioit clairement, qu'il l'a-
voit voulu perdre. Le Cardinal, ne
sachant que lui répondre, le prit par
la main, & le mena chez la Reine,
qu'ils trouvèrent encore enfermée dans
son Oratoire. Cette Princesse étoit
préparée à ce qu'elle devoit lui dire.
Elle les fit entrer dans le lieu où elle
étoit, & fermant la porte sur eux, el-
le lui fit des excuses de ce qu'elle ve-
noit de faire contre lui, & l'assûra
qu'elle lui conserveroit le Chapeau de
Cardinal, & le racommoderoit avec son
Maitre. Ce n'étoit pas le dessein de
la Reine, & moins encore celui du
Ministre, qui ne vouloit point souf-
frir, dans le poste où alloit être le
Duc d'Orleans, un Favori auprès de
sa personne, qui, voulant être Cardi-
nal, auroit été son égal en Dignité,
& peut-être plus puissant que lui.
L'Autorité Roiale étant affoiblie, il
auroit eu lieu de craindre que venant
à perdre cet esprit pacifique qu'il a-
voit eu jusqu'alors, il ne lui donnât
des Affaires. Mais, comme les plus
habiles se trompent souvent en leurs

1650. raisonnemens, peu après le Cardinal connut qu'il avoit mal pris ses mesures ; car , il rencontra véritablement dans les Frondeurs ce qu'il avoit appréhendé dans la personne de celui-là. Après cette douce conversation, l'Abbé s'en alla trouver son Maître à Luxembourg, plein de trouble, d'espérance, & de crainte. Il trouva que le Duc d'Orleans étoit ravi du bon succès de cette Avanture, & fort embarrassé avec lui. Il s'approcha de ce Prince, lui reprocha la défiance qu'il avoit eue de lui, & tacha de lui prouver qu'il avoit eu tort de le soupçonner d'infidélité; mais, sur toutes ces paroles, ce Prince fut sans cœur & sans oreilles. Les finesses du Ministre, l'Affaire de Mademoiselle de Soyon, l'Intrigue de la Duchesse d'Aiguillon, & toute la Fronde qu'il avoit méprisée pour M. le Prince, & pour Madame de Longueville, avoient donné de si rudes assauts à la bonne volonté que le Duc d'Orleans avoit eue pour lui, qu'enfin sa perte étoit résolue. Il n'en falloit pas moins pour ruiner la Fortune de ce Favori : elle avoit paru fortement établie ; &

cu

peu d'hommes en ce tems-là , soumis 1650.
à la faveur des Cardinaux de Riche-
lieu & de Mazarin , ont eus plus de
Bonheur & de Puissance. Le Duc
d'Orleans étant donc changé pour lui
il l'abandonna à ses Ennemis, & leur
promit qu'il l'éloigneroit d'auprès de
lui. La colere, que M. le Prince a-
voit eue contre lui un moment avant
sa prison , ne lui servit de rien. Le
Duc d'Orleans demeura toujours per-
suadé que son Chapeau lui avoit ren-
versé la raison , & que cet intérêt l'a-
voit fait manquer à son service , & à
ce qu'il lui devoit ; ce que , selon les
apparences, il avoit eu quelque sujet
de croire. Quand la Reine scût que
les Princes étoient en chemin & pres-
que en sûreté, elle envoya aussitôt a-
près M. de la Vrilliere Secrétaire d'E-
tat, mander à Madame de Longuevil-
le, de la part du Roi & de la sienne,
de la venir trouver au Palais Royal,
où le dessein étoit de l'arrêter. On
ne la trouva pas chez elle, & ses gens
lui allèrent apprendre son malheur chez
la Princesse Palatine où elle étoit. Cet-
te Nouvelle la fit évanouïr, à ce que
m'a dit depuis la même Princesse Pa-
latine,

1649. latine, & jamais personne n'a paru plus touchée qu'elle le fut alors. Elle alla aussitôt après à l'Hôtel de Condé, pour y voir Madame la Princesse sa Mere, à qui elle cria en entrant dans la Chambre, *Ha, Madame! mes Freres, ...* Madame la Princesse ignoroit encore la destinée de ses Enfans. Le Comte de Brienne étoit venu la trouver par le commandement de la Reine, pour lui apprendre leur malheur; mais, il n'avoit encore ôsé lui donner ce coup mortel. Cette Princesse alors entendant ainsi crier Madame sa Fille, surprise d'étonnement lui répondit, *Helas! qu'y a-t-il? Mes Fils, mes Enfans, sont ils morts? & qu'en a-t-on fait?* Le Comte de Brienne s'étant approché d'elle lui dit que non, mais que la Reine les avoit fait arrêter, & qu'il étoit venu de sa part pour l'en avertir. Il lui ordonna en même tems de la part du Roi d'aller en l'une de ses Terres, & d'emmener avec elle sa belle Fille, & le Duc d'Anguien son Petit Fils.

La Vrillierre, qui étoit allé chercher Madame de Longueville pour lui porter le commandement d'aller trou-

ver la Reine au Palais Roial, ne l'a- 1650.
yant point rencontrée chez elle, la
vint chercher à l'Hôtel de Condé.
Elle répondit à cette Ambassade,
qu'elle alloit demander avis à Madame
sa Mere, de ce qu'elle feroit, & ces
deux Princesses dans cet Entretien
souffrirent ensemble tout ce que la
douleur a de coûtume de faire sentir
en de semblables occasions. Madame
de Longueville, prenant conseil de
Madame sa Mere, jugea que la Reine
ne la vouloit voir, que pour l'arrêter.
Elle fit semblant de vouloir obéir;
&, voiant qu'il n'étoit pas tems de
s'amuser à pleurer, au lieu d'aller trou-
ver la Reine, elle pria la Princesse
Palatine sa meilleure Amie, de la me-
ner hors de l'Hôtel de Condé, pour
aviser avec elle, ce qu'elle avoit à fai-
re. La Princesse Palatine la prit aus-
si tôt dans son Carosse, & la mena
dans une petite Maison du Faubourg
St. Germain, d'où elle envoya querir
Mademoiselle de Longueville sa Belle-
Fille, afin de la mener avec elle. Ses
Amis la vinrent trouver en ce lieu.
Le Prince de Marsillac, & son beau-
Frere le Marquis de Silleri, lui of-
friront

1650. firent de la suivre, & de la servir dans cette occasion, ce qu'elle accepta volontiers, comme le seul secours qui lui restoit. Elle se mit dans le Carosse de son Amie, qui l'assûra de la servir fidèlement pendant sa disgrâce; ce qu'elle effectua depuis avec beaucoup d'habileté, & de courage. Madame de Longueville partit à l'heure même, marchant toute la nuit, à dessein de gagner promptement la Normandie. Elle y arriva le lendemain, aussi lassée qu'elle étoit affligée; &, pour comble de désolation, elle n'y fut pas favorablement reçue. Ses Enfans demeurèrent auprès de Madame la Princesse sa Mere, qui n'ayant pas eu de part à ses Intrigues, en eût une toute entiere aux malheurs que lui causa son ambition, & à ceux qu'elle avoit procurés à toute sa Famille.

Une demie heure après que le Prince de Condé fut arrêté, Chavigni, qui étoit dans ses intérêts, ignorant encore cette Nouvelle, alla visiter Madame du Pleffis Guenegaud, qui venoit de la savoir par un Laquais que son Mari lui avoit envoyé;
car,

car, étant Secrétaire d'Etat, il avoit 1650.
été au Conseil un des témoins de cet
Emprisonnement. Cette Dame étoit
Fille du feu Maréchal de Praslin. Sa
naissance lui donnoit pour Parents
beaucoup de personnes de grande
qualité, & son mérite lui donnoit
aussi beaucoup d'Amis. La Reine,
qui ne la connoissoit pas particuliere-
ment, ne la traitoit pas avec les dis-
tinctions que ses bonnes qualitez
pouvoient mériter: & son cœur rem-
pli de ce noble orgueil, qui paroît
légitime à la raison humaine, lui fai-
soit desirer de se faire à elle même, &
chez elle, une espèce de domination,
qui la pût consoler de ces privations;
car, elle ne les pouvoit souffrir sans
peine quand elle étoit à la Cour. Par
toutes ces raisons, elle recevoit beau-
coup de visites, & il y avoit peu de
secrets dans le Cabinet, qui lui fus-
sents cachés. Elle étoit naturelle-
ment susceptible d beaucoup de hai-
ne, & de beaucoup d'amitié: sa ten-
dresse pour ses Amis l'obligeoit de
prendre part à leurs intérêts; & elle
se trouvoit sans y penser, & sans con-
sult^{er} la raison, presque toujours op-

1650. posée, à tout ce qui leur étoit contraire. Ceux, qui haïssoient le Ministre, rencontroient en elle de la fidélité, de la lumiere, & beaucoup d'animosité contre lui, quoique peut-être ce fût injustement, & plus par fantaisie que par aucun sujet apparent qu'elle eut de se plaindre de lui. Comme ils la croioient capable de secret, & aussi propre à les conseiller dans leurs Affaires, qu'à les consoler de leurs chagrins, il alloient en foule décharger dans son ame les inquiétudes que le commerce du monde fait sentir à ceux qui l'aiment le plus. Par ses propres sentimens, elle prenoit part à l'emportement des autres, & ce mélange la rendoit trop sensible à tout ce qui, à cet égard, pouvoit lui plaire, on lui déplaire. Outre ces qualitez bonnes & mauvaises, elle avoit une vertu sans tache, elle étoit assez aimable de sa personne, & parmi une sérieux capable des plus grandes choses, elle avoit une gaieté extrême, qui par le plaisir de la Société faisoit rencontrer dans sa conversation beaucoup de biens ensemble. Cette Dame, telle que je la

ré-

représentée, étoit chèrement aimée de 1650.
Chavigni : il n'avoit rien de caché
pour elle, & l'étroite liaison qu'il
avoit prise avec Mr. le Prince contre
le Ministre lui étoit connue. Quand
elle le vit, ne doutant pas de la pei-
ne que lui causeroit sa Prison, elle
lui en parla en le plaignant. Chavi-
gni, qui ne la savoit point encore,
apprenant cette Nouvelle, fut saisi
d'une vive douleur : elle le surprit,
& l'étonna; &, après avoir revé
quelques momens, il leva les yeux au
Ciel, & frappant des mains l'une con-
tre l'autre il dit, *Voilà un grand mal-
heur pour Monsieur le Prince, & pour
ses amis; mais, il faut avouer le vrai,
le Cardinal a bien fait: sans cela, il
étoit perdu.* Ces Paroles cachotent
sans doute beaucoup de misteres; &
vû l'état des choses, on peut dire
que le Ministre en cette occasion n'a-
voit pas été mal-habile, & qu'il mé-
ritoit un favorable succès de sa har-
dieffe.

La Reine, aiant appris que les
Princes étoient arrivez & qu'ils
étoient environnez des grosses murail-
les du Donjon du Bois de Vincennes,

1650. fit ouvrir les portes du Palais Royal, afin d'y laisser entrer tout le monde. Cette Nouvelle aiant été divulguée, la foule fut grande chez la Reine. Les Frondeurs avoient si bien frondé, qu'il avoient mis leur Ennemi hors de combat, & ils se hatèrent de venir jouir de leur victoire dans un lieu où peu auparavant ils étoient haïs & traités d'Ennemis. Les curieux ne manquèrent pas d'y venir aussi, pour favoir les causes & les particularitez de ce grand Evénement. Ceux même, qui plaignoient les Princes y accoururent de même, les uns pour faire bonne mine, & pour ne se point rendre suspects, les autres pour apprendre quelles en seroient les suites, & pour former déjà des projets pour l'avenir.

J'étois au coin de mon feu, quand j'appris cette Nouvelle, & le Marquis de Villequier, Capitaine des Gardes du Corps, qui depuis a été Duc & Maréchal de France, étoit avec moi. Il fut surpris du malheur du Prince de Condé. Il étoit assez de ses Amis, & se disoit son Serviteur; mais, comme les moindres in-
té-

térêts des hommes les touchent beau- 1650.
coup plus sensiblement que les gran-
des infortunes qui arrivent à ceux
qu'ils aiment, au lieu de sentir la dis-
grace de ce grand Prince, par l'A-
mitié qu'il avoit pour lui, il s'écria
& me dit, *Cette exécution m'apparte-
noit : je devois l'arrêter. Je suis perdu ;
car on n'a pas eu de confiance en moi.*
Je lui répondis, qu'il devoit s'affliger
de cette deffiance, à laquelle n'ayant
pardonné lieu, il devoit se confo-
ler de n'avoir pas mis un Ami en Pri-
son. Il en demeura d'accord avec
moi, par la honte qu'il eut de son
Emportement, & s'en alla chez la
Reine plein de douleur, & de furie.
Il en fit de grandes plaintes au Ministre,
& peut-être qu'il les redoubla soi-
gneusement, afin d'effacer par sa sen-
sibilité une tache qu'il craignoit d'a-
voir sur le front, d'être partisan du
Prince de Condé, qui n'auroit pas
été fort agréable, en la personne
d'un Capitaine des Gardes du Corps :
mais, elle n'y étoit pas en effet ; car,
il étoit incapable de manquer à son
devoir. Aussi tôt que Villequier
m'eut quittée, je m'en allai chez la
Reine

1650. Reine en qualité de curieuse, ne prenant part à cette Avanture, qu'autant qu'elle étoit utile à son Service. En entrant dans sa Chambre, je fus surprise de voir tant de visages nouveaux; tous les Frondeurs, les Ennemis de notre Ministre, la remplissoient entièrement. Ils tenoient chacun leurs Epées à la main, mais dans leur foureau, jurant qu'ils étoient bons Serviteurs du Roi, & qu'ils alloient être les Défenseurs de la Reine, & la force de l'Etat. Je trouvai leur orgueil ridicule, & leurs fanfaronnades un peu trop fortes; & comme il y avoit d'honnêtes gens dans cette Cabale, qui étoient de mes Amis, je leur dis ma pensée, & je les fis demeurer d'accord que j'avois raison de me moquer d'eux. Ensuite de cela, je me mis à parler avec quelques gens sages & modérez. Ils trouvèrent que la Prison de Mr. le Prince étoit sans doute une action vigoureuse & hardie, qui vrai semblablement devoit faire du bien à la France, & devoit même calmer les passions trop violentes de cet illustre Prisonnier; mais, comme les corps
in-

infirmes, & dont les mauvaises hu- 1650.
meurs se sont trop ébranlées, ne peu-
vent souffrir les médecines, sans
une trop grande émotion, ils jugé-
rent ce même jour, que la Cour
étant agitée de toutes les Factions,
qui depuis longtems altèrent son re-
pos, il étoit à craindre qu'elle ne pût
profiter de ce remede. Par cette ac-
tion, le Cardinal Mazarin montra
clairement qu'il n'étoit pas si foible
qu'il ne fît des actions de grande for-
ce, quand il lui plaisoit, & un de
ceux, qui avoient traitez cette Affai-
re avec lui *, me dit alors, que * Lai-
quand il lui avoit proposé d'arrêter gue fut
Mr. le Prince, il n'avoit pas hésité un le pré-
moment à s'y résoudre. Il est cer- mier.
tain néanmoins, qu'il avoit montré qui pro-
tant de crainte de lui déplaire, & posa au
avoit vécu avec lui, avec tant de sou- Minis-
mission, qu'il l'avoit lui même par tre d'a-
cette voie convié d'en abuser. Mr. rêter
le Prince de son naturel n'étoit pas si Mr. le
redoutable dans le Cabinet qu'à la Prince;
Guerre; &, pour peu qu'il eût ren- & ce fut
contré de fermeté dans l'Ame du lui qui
Ministre, ceux qui le connoissoient m'en
à fonds disoient, qu'il auroit été parlo.
doux
&

1650. & traitable, & que ses derniers Emportements ne procédoient que du mépris où il s'imaginoit que le Cardinal étoit tombé, & des flatteries de ses Courtisans, qui en lui parlant du Ministre l'appeloient toujours son Esclave.

Il y eût ce même jour des personnes qui avoient été dans les intérêts de Mr. le Prince, qui me dirent, parlant des causes de sa Prison, que de l'aveu du Ministre il avoit promis pendant la Guerre le Pont-de-l'Arche au Duc de Longueville, afin de l'attirer par cet espoir au Parti du Roi; & qu'à la Paix, cette promesse avoit été confirmée entre eux. Ils y ajoutoient qu'il y avoit eu avant la Guerre une Négociation secreete entre le Cardinal Mazarin & le Duc de Longueville par où le Ministre avoit fait espérer à ce Prince le Havre de Grace, moiennant qu'il fit enforte avec le Prince de Condé son Beau-Frere, que Mademoiselle d'Alais, Fille du Duc d'Angoulesme, sa Cousine Germaine, épousât son Neveu Mancini; que le Cardinal, pour lui pouvoir donner des qualitez
qui

qui le pussent rendre digne Mari 1650.
d'une Princesse qui portoit le nom de
Vallois , comme Petite-Fille d'un
Batard de Charles IX. , & Niece de
Madame la Princesse , avoit proposé
de lui donner la Souveraineté de
Charleville , & l'Amirauté ; mais , que
le Prince de Condé , ne voulant point
manquer de parole au Duc de
Joieuse Frere du Duc de Guise , à
qui il avoit promis Mademoiselle
d'Alais , rompit ce Traité , & ne
volut point en entendre parler ,
d'autant plus volontiers , qu'il sou-
haitoit cette Souveraineté pour lui
même.

Mr. le Prince , dans la suite des
tems , se servit de ces mêmes choses ,
pour dire qu'il n'étoit pas criminel ,
d'avoir voulu que le Havre fût entre
les mains du Duc de Richelieu , son
Ami , puisque le Ministre l'avoit fait
espérer au Duc de Longueville son
Beau-Frere , par la seule considéra-
tion de la Grandeur de la Maison :
& quand Mr. le Prince se âcha du
Mariage du Duc de Mercœur , le
Cardinal disoit de même qu'il avoit
prémièrement recherché de s'allier
avec

1650. avec lui, par le Mariage de son Neveu, avec sa Parente, & qu'il l'avoit refusé.

Les Serviteurs & les Amis des Princes les voiant arrêtez, se sauvèrent dans les Places où ils commandoient, avec le plus de diligence qu'il leur fut possible. Le Duc de Bouillon, & le Vicomte de Turenne, furent les premiers à prendre la fuite. On les manqua seulement de quelques momens, eux & le Prince de Marillac. Selon la résolution de la Reine, ils devoient avoir la même destinée; mais, ils furent avertis de de bonne heure. Le Vicomte de Turenne se retira à Stenai, qui appartenoit au Prince de Condé, & le Président Perault, Intendant de sa Maison, & de ses Affaires, fut mené ensuite au Bois de Vincennes.

Le soir de ce jour si célèbre, la Reine se montrant à toute la Cour, parla du Prince de Condé avec une grande modération. Elle dit à tous, qu'elle étoit fâchée d'avoir été forcée pour le repos de l'Etat de le faire arrêter, vû son Mérite, sa Naissance, & ses Services; mais, que les inté-
rêts

rêts du Roi l'avoient emporté par des- 1650.
sus ces considérations. Elle reçut froidement Madame de Montbazou, qui vint lui faire ses complimens avec l'emportement qu'on a d'ordinaire pour ce qui plait. La Reine lui dit qu'elle n'étoit pas capable de sentir de la joie d'une chose de cette nature ; qu'elle l'avoit crue nécessaire ; mais , qu'elle ne la trouvoit nullement delectable, & qu'elle se seroit estimée heureuse , si M. le Prince eut bien voulu ne l'y pas obliger. Cette Réponse me parut procéder d'une Ame vraiment Royale: l'équité m'obligea d'en avoir de la joie. Je m'approchai de cette Princesse ; & , après l'avoir louée tout bas de cette humanité , je pris la liberté de lui baiser la main , comme pour l'en remercier. En mon particulier, je n'avois nul attachement à cet illustre Prisonnier. J'avoue néanmoins que la destinée d'un si grand homme me fit pitié , & j'eus dépit de voir ses Ennemis triompher de son malheur. A l'égard de la Reine , ils étoient mille fois plus coupables que lui ; & n'avoient eu de leur côté que du bonheur, & de favorables conjonctures, qui

1650. qui les avoient sauvez. Enfin cette journée finit par un entretien d'une heure, que Laigue eut avec la Reine. Elle étoit dans son lit quand il lui parla, & ce fut lui qui à minuit lui ferma son rideau. Ce grand Amateur de choses nouvelles, étoit hardi à les proposer, ferme à les soutenir, & fort habile à les persuader; mais, tout ce que la Reine fut obligée de faire en faveur de ces nouveaux & mauvais Serviteurs ne l'empêcha pas de parler de M. le Prince avec l'estime qu'elle lui devoit; & sa Sagesse fut cause que cette Cabale fut obligée de mettre les premiers jours des bornes à leur joie. Leur modération ne dura gueres. Quelque tems après, sans que la Reine y contribuât en son particulier, la Prison des Princes devint le sujet de la joie, & de la gaieté des Courtisans; & chacun, croiant se rendre agréable par cette voie, tâchoit d'en témoigner de la satisfaction.

La nuit suivante, le Duc de Beaufort, par l'avis du Duc d'Orleans, fut à cheval dans les rues pour se montrer au Peuple, & pour rassûrer quelques petites gens, qui disoient qu'on les

trompoit , & que sans doute c'étoit 1650. leur bon Prince qu'on avoit mis en prison. Les feux de joie furent grands dans Paris, pour la Prison du Prince de Condé; car, le Peuple le haïssoit, à cause de l'opposition qu'il avoit toujours eue contre leur Protecteur le Duc de Beaufort. Ce Favori du Peuple, se voyant alors en état de pouvoir profiter des faveurs de la Cour, se voulut raccommo-der avec le Ministre. Il lui envoya faire un compliment, & voulut même, pour lui montrer plus de soumission, envoyer prendre ordre de lui, pour la marche dangereuse qu'il fit cette nuit dans les rues.

Le lendemain, avant que la Reine fût éveillée, son grand Cabinet, & son Appartement tout entier, étoient si pleins de monde, qu'à peine y pouvoit-on passer. Aussitôt qu'elle le fut, le Duc d'Orleans la vint voir. Ils furent quelque tems à parler ensemble, elle étant encore dans son lit; & il fut aisé aux Spectateurs, de deviner le sujet de leur conversation. J'avois ouï dire le soir auparavant, que l'Abbé de la Rivierre étoit mal dans
ses

1650. ses Affaires, & qu'il n'avoit point sçu le secret de cette Avanture. Je m'approchai de lui, pour savoir ce qui en étoit. Il me répondit qu'il étoit vrai, qu'il n'avoit eu nulle connoissance de cet Emprisonnement. *Comment!* lui dis-je. *Vous êtes donc perdu? N'en doutez pas,* me dit-il : *mon Maître ne me parle plus, & le pied me glisse: & je ne laisse pas d'être tranquille.* Il me quitta, pour suivre le Duc d'Orleans chez le Cardinal Mazarin, qui conservoit avec lui toutes les apparences d'une grande Amitié. Aussitôt que la Reine fut levée, elle reçut les complimens de toutes les personnes de qualité, qui l'assurèrent de leur fidélité, & quelques Parens des Prisonniers furent du nombre.

La Reine envoya ordre en Catalogne, à Dom Joseph Marguerite, & à de Marca, Intendant de Justice en ce País, pour arrêter Marcin, qui commandoit l'Armée. Il étoit créature du Prince de Condé, & avoit eu cet Emploi par lui; ce qui fut ponctuellement exécuté. Le Parlement, & les autres Cours Souveraines, furent mandées. La Reine leur fit part des raisons qui l'avoient obligée

gée

gée de s'assûrer de la personne de M. 1650.
le Prince, du Prince de Conti, & du
Duc de Longueville, & leur en a-
yant dit les causes toutes ces Compagnies en parurent satisfaites.

Madame la Princesse envoya supplier la Reine de lui permettre de demeurer encore un jour chez elle, & un dans les grandes Carmelites; ce qu'elle lui accorda volontiers. Pendant ces deux jours, tout ce qu'il y avoit de personnes de qualité à Paris, la furent visiter, pour lui témoigner la part qu'ils prenoient à sa douleur. Cette Princesse étoit en son particulier dans une grande considération. Elle lui venoit en partie par elle même. Ses Enfans ne lui faisoient guerres de part de leurs desseins, ni de leur Autorité; mais, celle qu'ils avoient augmentoit la sienne.

Le Commandeur de Jars fut la voir avec les autres. Il étoit de la Cabale de Chateaufort, contraire à la Maison de Condé; mais, Madame la Princesse le croiant homme d'honneur, l'embrassa, & pleura amèrement avec lui. Elle lui dit ensuite,

1650. *Commandeur, vous avez toujours été de mes Amis: vous voyez l'état où je suis: vous puis-je faire une priere. Oui, Madame, lui dit-il; & pourvu que cela soit en mon pouvoir, il n'y a rien qu'un homme de bien puisse faire, que je ne le fasse avec joie pour votre service. Mon pauvre Fils, le Prince de Conti, lui dit cette Princesse affligée, est infirme, délicat, & incommodé. il souffrira beaucoup de n'avoir point son Valet de Chambre qui est propre à le servir. Je vous prie faites ensorte avec la Reine qu'elle commande qu'on le lui envoie, & avec cela je serai en quelque façon soulagée.* Le Commandeur de Jars, aiant un vrai cœur de Gentilhomme, partit d'auprès d'elle à dessein de lui rendre ce petit service, & dans le même moment il alla faire cette supplication à la Reine. Il lui conta les mêmes choses que lui avoit dit Madame la Princesse, ce qui fut reçu de la Reine avec bonté; si bien que le même jour le Valet de Chambre fut envoyé au Bois de Vincennes, pour le soulagement du Prince de Conti, que Madame sa Mere aimoit alors avec de grandes tendresses.

Le

Le Duc de Beaufort, & le Coadjuteur, 1650.
n'avoient point encore vû le Roi & la Reine, à cause qu'ils étoient accusez d'un Crime, & qu'il falloit suivre l'ordre de leur justification. Ils allèrent ce jour vingt & unieme du mois au Palais, pour y être lavez de toutes leurs taches. Il est aisé de juger qu'ils en revinrent revêtus de la Robbe d'Innocence, & qu'ils y allèrent sans nulle inquiétude d'être condamnés, quoique pût dire alors le nouveau Prisonnier Martineau.

Le lendemain, les Frondeurs, remplis de gloire apparente où véritable, & satisfaits de leur destinée, allèrent au Palais Roial, saluer Leurs Majestez, & le Duc d'Orleans les présenta. Ils furent reçus selon le tems, c'est-à-dire comme des personnes à qui toutes choses arrivoient plutôt selon leurs souhaits que selon leurs services. L'Abbé de la Riviere ne leur ressembloit pas: sa faveur étoit mourante, & son courage le soutenoit encore pour quelques jours seulement. Il ne se trouva point à cette présentation; mais, il arriva chez la Reine peu de tems après. Je

1650. lui demandai en quel état étoient ses Affaires. Il me dit en riant, *qu'il étoit foible, & qu'il vivoit de régime.* Il disoit vrai; mais, malgré son régime, sa maladie ne laissoit pas d'empirer: le Ministre commençoit de montrer le peu de volonté qu'il avoit de lui tenir sa parole; &, par conséquent, sa faveur étoit menacée d'une prompte fin. La Reine, en ma présence, ne laissa pas de lui demander aussi, *Comment il étoit avec Monsieur?* Et lui, comme si c'eût été un jeu, lui répondit en raillant, que son Maître ne le regardoit plus, & que n'ayant plus de nourriture, il falloit périr par inanition.

Cet Abbé, voyant qu'il étoit perdu, jugea qu'il falloit finir de bonne grace. Il voulut encore parler au Duc d'Orleans, pour tâcher de se justifier à lui; mais, ce Prince évita son entretien, & ne voulut jamais l'écouter. Quand il connut clairement que son malheur n'avoit point de remede, & que son Maître n'avoit plus d'oreilles pour lui, il lui fit demander, par son Ami le Marquis de Termes, la permission d'aller
passer

passer quinze jours à sa maison de 1650.
Petit-Bourg. Cette grace lui fut accordée avec facilité, & même avec apparence de quelque prolongation. Il donna ce même soir à souper à beaucoup de ses Amis, & montra tant de gaieté, que plusieurs crurent qu'il étoit raccomodé. Le lendemain, il partit à six heures du matin, sans montrer ni trouble ni chagrin. Il perdit en même tems la Faveur, le Chapeau, & l'espérance qu'il avoit eue qu'au déffaut du Chapeau, il pourroit être, Archevêque de Reims; mais, en résignant à un autre l'espérance d'être Cardinal, il sembla aussi perdre son ambition, & en vouloir laisser les inquiétudes à son Successeur. Il fut trahi dans la Maison du Duc d'Orleans, de ceux qu'il avoit obligés, & qui lui devoient leur fortune, & suivi seulement de quelques uns qui ne lui devoient rien; ce qui arrive quasi toujours à ceux, qui se font vûs en état d'obliger. Il rendit à ces derniers ce qu'il avoit reçu des autres: ils en furent mal priés. Les grands biens qui lui restèrent auroient pu néanmoins lui donner

1650. beaucoup de facilité pour en user mieux; mais, il étoit homme, & ressembloit fort aux hommes ordinaires.

Quelque tems après, le Duc d'Orleans lui envoya commander d'aller en une de ses Abbaies, puis ensuite à Aurillac dans le fond de l'Auvergne, avec commandement de rendre le Sceaux de l'Ordre, qu'il avoit acheté du Garde des Sceaux de Châteauneuf trois cens mille livres. Il ne fit pas toujours bonne mine à son malheur: il souffrit avec peu de patience & beaucoup de chagrin tous ces maux; mais, aiant de l'esprit, il parut d'abord avoir du courage, & de la fermeté de soutenir sa disgrâce, dont il reçût les plus grands coups d'une maniere estimable. Il joua fort bien le premier acte de la Comédie; le reste ne mérite aucune louange: nulle vertu ne subsiste, si elle n'est fondée sur la piété.

Le 23.
Janvier.

Boutteville, avec quelques autres, sous prétexte de l'Affaire qui étoit arrivée autre fois au jardin de Renard, firent appeler le Duc de Beaufort pour se battre, qui n'en voulut rien faire;

faire; non par marque de cœur, car 1650.
certainement il étoit brave, il avoit
quelque chose de grand dans l'ame:
mais, il ne voulut pas s'embarasser
dans ces querelles particulieres, qui
lui avoient donné des Affaires. Il
crut qu'il valloit mieux vivre, pour
jouir des fruits de penibles Intrigues
où il s'étoit trouvé. Les Princes ont
souvent affecté d'éviter les combats
avec les particuliers, & celui-là suivit
volontiers cette Maxime. Sur la fin
du mois, on eut nouvelle que le Vi-
comte de Turenne avoit déjà pris la
qualité de Lieutenant Général de
l'Armée du Roi pour la Liberté des
Princes. La Reine, aiant depuis
congédié les Troupes que ces Prin-
ces commandoient, beaucoup de cel-
les-là furent trouver le Vicomte de
Turenne à Stenai, & se rallièrent, à
ce qui fut dit à la Reine, environ
jusque au nombre de trois mil hom-
mes. On résolut aussitôt d'envoier
le Duc de Vendôme avec une Armée
en Champagne, pour s'opposer à cet
Ennemi, avec les provisions du Gou-
vernement de Bourgogne, qui étoit
au Prince de Condé.

1650. La Reine, de son côté, se résolut d'aller en Normandie, pour s'assûrer de cette Province, de toutes les Places qui y sont, qu'elle ne jugea pas devoir laisser sous la domination de Madame de Longueville. Le Parlement de Roûen & beaucoup de personnes de qualité eussent eu assez de disposition pour faire du bruit en faveur de cette Princesse frondeuse ; mais, le Marquis de Beuvron, ancien Ami du Duc de Longueville, quoique peut être malgré lui, se résolut de faire son devoir, & lui aiant montré clairement qu'il ne la pouvoit servir, lui fit connoitre qu'elle n'en devoit pas attendre grand secours. Madame de Longueville, se voyant mal reçue, résolut de s'en aller à Dieppe, à dessein de chercher en ce lieu quelque soulagement. Beaucoup de Gentilshommes du Pais la furent visiter : ils lui menèrent quelques Soldats, & d'autres lui offrirent & lui prêtèrent de l'argent. Le Prince de Marillac l'avoit déjà quittée, pour aller en Tourainne, à son Gouvernement, travailler à former un Parti en ce Pais où il étoit puissant,

fant, par ses Amis, & par son cré- 1650.
dit. Il ne resta auprès d'elle de
personnes importantes, & de quali-
té, que Saint-Ibal, Tracy, & Bar-
riere, avec un certain Saint-André,
fort habile pour les Fortifications. Il
y eut aussi quelques Provinciaux de
conséquence, qui ne l'abandonnèrent
pas. Elle fit dessein de se tenir dans
cette Place, tant qu'il lui seroit pos-
sible; &, si le Roi l'en chassoit, de
se mettre dans un Vaisseau, & d'al-
ler chercher dans les Pais Etrangers,
à l'exemple de Madame de Chevreu-
se, le refuge que les malheureux y
trouvent toujours.

Montigni, Gouverneur de Diep-
pe, & homme de bien, en recevant
Madame de Longueville, ne laissa
pas d'envoier assurer la Reine de sa
fidélité. Le Marquis de Beuvron en
avoit fait autant. En cela il étoit
louable. Tous deux avoient de gran-
des obligations au Duc de Longue-
ville, & dans une pareille conduite,
ils eurent peut être des sentimens dif-
férens. Madame de Longueville a-
voit tenté d'aller au Havre; mais,
le Duc de Richelieu ne put la rece-
voir.

1650. voir, à cause qu'il n'en étoit pas tout à fait le Maître : les principaux Officiers étoient tous à Madame d'Aiguillon, qui devoit haïr un Neveu rebelle & ingrat ; si bien, que Madame de Longueville, qui avoit fait avoir ce Gouvernement à son Amie, dans le dessein d'en profiter pour elle-même, eut le déplaisir de voir que ce Mariage, en partie, étoit cause de ses maux, & qu'elle n'en put pas même recevoir le moindre soulagement dans sa Disgrace.

Le 1
Fevrier.

La Reine, suivant sa Résolution partit de Paris, le premier Février, & arriva à Rouen le troisieme du mois. Avant que de partir, elle envoya arrêter la Duchesse de Bouillon, qui fut si habile, qu'à la vue même de celui qui l'arrêta, elle fit sauver ses Enfans mâles, & les envoya en lieu de sûreté. Cette Dame a été illustre par l'amour qu'elle a eue pour son Mari, par celui que son Mari a eue pour elle, par sa beauté, & par la part que la fortune lui a donnée aux Evénemens de la Cour. Elle accoucha le même jour qu'elle fut arrêtée; mais, sans nulle incommodité

modité à l'égard de sa personne. Elle reçût par l'ordre de la Reine tous les secours, qui en cet état lui étoient nécessaires. Dans toutes les occasions d'une sévérité forcée, telle que les Rois sont obligez d'en avoir, la Reine ne manquoit quasi jamais de donner aux malheureux tous les adoucifsemens que la Raison d'Etat lui pouvoit permettre.

Le Cardinal demeura quelques jours à Paris; pour donner ordre à toutes ses Affaires.

Madame de Soyon, devenue Dame d'Atour de Madame, par l'éloignement de l'Abbé de la Rivierre, se lia entièrement au Ministre. Ceux de cette Caballe, qui régnoit alors auprès du Duc d'Orleans, dont étoit Razé & Belloy, Enseigne de ses Gardes, firent revenir Goulas Secrétaire des Commandemens du Duc d'Orleans, que l'Abbé de la Rivierre tenoit injustement éloigné de son Maître. Il étoit son Ennemi, & par cette raison il croioit devoir lui nuire; mais, cette conduite n'étoit ni louable ni légitime, quoi qu'elle soit souvent usitée, & profitable. Tous

1650. ensemble promirent au Ministre une entiere fidelité , & en tirèrent alors de petites commoditez , & de grandes promesses pour l'avenir. L'intention du Cardinal étoit de se servir de ces petits Favoris , qu'il pouvoit paier de peu de choses , & empêcher par eux que le Duc d'Orleans ne se livrât aux Frondeurs. Toutes ses précautions ne lui servirent de rien : il connut bien vite qu'ils alloient à l'usurpation de la faveur , & déjà il commençoit de méditer les moiens de les humilier & de les perdre à leur tour. Ils vouloient être de tous les Conseils: ils ne le quittoient plus, & prétendoient ordonner de la Conduite de l'Etat. Le Cardinal Mazarin n'étoit pas libéral de son pouvoir, ni de ses honorables Emplois : il les aimoit trop pour en faire part à d'autres. Il faisoit lui même toutes les Dépêches des Affaires étrangères : lui seul exerçoit presque toutes les grandes Charges de la Cour. Il est à croire que des Compagnons, si nouvellement de ses Amis , lui étoient suspects; mais , il falloit faire bonne mine: il n'étoit pas tems de montrer
en.

encore ce qu'il avoit dans le cœur. 1650.

Il fut donc forcé de laisser Madame de Chevreuse auprès du Duc d'Orléans, avec peu de sûreté sur la conduite de ce Prince, & d'abandonner à toute la Fronde, le Parlement, la Cabale des Princes, & Paris tout entier. Pour gage de leur fidélité Frondeuse, il fit suivre au Voyage le Marquis de Noirmoutier, grand Frondeur, afin d'avoir par lui commerce avec les autres, & s'en alla ensuite rejoindre la Reine, pour travailler à chasser de Dieppe la Duchesse de Longueville.

Le Comte d'Harcourt, qui avoit eu les provisions du Gouvernement de Normandie, commandoit l'Armée du Roi qui étoit foible. Sa Personne Roiale ne fut pas suivie à son ordinaire: il n'avoit que quarante Gardes, trente Chevaux-legers, & trente Gens-d'armes. Il avoit peu d'argent, & peu de Troupes; mais, l'Autorité de la Puissance légitime égale souvent la force des plus gros Bataillons. Le Roi & la Reine furent reçus à Roüen avec de grandes marques de joie. telles que le méritoit

1650. toit un jeune Roi dont la beauté & l'innocence devoit plaire à ces Peuples. Ils ne l'avoient jamais vû, non plus que la Reine, qui, aiant voié par toute la France, n'avoit point encore été dans cette grande & importante Ville. Le septieme du mois, Chamboy, qui commandoit dans le Pont-de-l'Arche, & qui avoit ordre de Madame de Longueville de rendre la Place à la premiere sommation du Roi, la remit aussitôt, moyennant deux mille pistolles qu'il demanda pour les frais de la Garnison.

La Reine, en arrivant à Roüen, ôta le Marquis de Beuvron du vieux Palais; car, encore qu'il eût presque chassé de Roüen Madame de Longueville, on ne voulut pas néanmoins se fier à un homme, dont la conduite étoit incertaine; & qui n'agissoit par aucun motif que par celui de la crainte, & par l'inclination qu'il avoit d'être toujours pour celui dont les Affaires alloient le mieux. Elle y mit en sa place un Capitaine du Regiment des Gardes nommé Fourille, pour y commander

der seulement par commission.

1650.

La Reine manda au Duc de Richelieu de la venir trouver. L'Abbé de Richelieu vint à la Cour, assûrer Leurs Majestez des bonnes intentions de son Frere, & de Madame de Richelieu, sa belle Sœur. Cette Dame vouloit faire confirmer son Mariage par le Roi & la Reine. Elle y travailla par ses Négociations avec le Ministre, qui à la fin se laissa persuader par elle. Il lui fit dire, que si elle & son Mari demeuroient fidellement attachés à leur devoir, la Reine lui donneroit le Tabouret, & qu'elle seroit traitée comme Duchesse de Richelieu ; ce qui s'exécuta quelques jours après.

La Croisette, qui commandoit dans Caën, avec cinquante mille livres de Rente, que le Duc de Longueville son Maitre lui avoit données, envoya aussi-tôt assûrer leurs Majestez de sa fidelité, & reçût dans la Ville & le Château un Exempt pour y commander en sa place.

Mademoiselle de Longueville quitta Madame sa Belle-Mere, & avec la permission de la Reine elle s'en alla

Co-

1650. Colommiers, pour y passer les premiers mois de la Prison du Duc de Longueville son Pere. Elle avoit beaucoup d'esprit & du mérite. Sa vertu, & la tranquillité de sa vie, la mirent à couvert des orages de la Cour; &, quoi que cette Princesse ait porté le nom de Frondeuse, la Reine, qui sçavoit le peu de liaison qui étoit entre elle & Madame sa Belle-Mere, trouva qu'il étoit juste de la laisser en repos, jouir de ses plus grands plaisirs, qui étoient renfermez dans les Livres, & dans l'aïse d'une innocente paresse. Par toutes ces raisons, sa retraite fut estimée de tous, & lui fut à elle fort commode. Le desir de sçavoir, & la solitude, conviennent à la tristesse, quand l'on est assez sage pour sentir tout ce que l'on doit sentir. La Reine envoya commander à Madame de Longueville de quitter Dieppe, & d'aller aussi à Colommiers; mais, cette Princesse avoit le cœur trop ulcéré contre ses Ennemis, pour obéir à des ordres qu'elle disoit venir de leur part, sous le nom de la Reine. Elle se sentoit capable des plus grandes
En-

Entreprises, & elle jugea qu'il val- 1650.
loit mieux se réserver à quelque cho-
se de plus utile à son Parti, qu'au
repos de cette maison, où elle crut
ne pouvoir rencontrer une sûreté en-
tière. En recevant l'ordre de la Rei-
ne, elle fit semblant d'être malade,
& promit d'y obéir aussi-ôt qu'elle
seroit en santé. Le Pleffis-Belliere
fut commandé pour aller à Dieppe,
avec quelques Troupes; &, comme
elle vit qu'elles s'approchoient, elle
fit son possible pour gagner le Gou-
verneur de cette Place, lui voulant
persuader de tenir bon contre les
Forces Roïales. Mr. de Montigny,
qui, à ce que l'on a crû, vouloit
être fidele au Roi, lui représenta la
difficulté de l'Entreprise, & lui fit
voir qu'il ne pouvoit pas lui seul,
sans argent, & sans Troupes, faire
ce qu'elle souhaitoit. La conclusion
fut de lui conseiller de fuir par Mer,
& de s'en aller en Flandres, attendre
quelque meilleure saison. Madame
de Longueville, qui sçavoit que le
plus grand service qu'elle eut pû ren-
dre aux Princes, étoit de leur con-
server la Normandie, ne se rendit
point

1650. point à ce dernier coup. Elle voulut essayer, si elle pourroit engager dans son Parti les Bourgeois, les Officiers, & le menu Peuple de la Ville. Elle leur parla vigoureuſement, elle uſa de prieres douces & humbles, & n'oublia rien à leur dire, de tout ce qui pouvoit les animer à prendre ſa deſſe. Elle ſe ſervit de la haine publique du Mazarin, & leur repréſenta, qu'il leur ſeroit glorieux, ſ'ils vouloient mander au Roi qu'ils lui ouvreroient les portes, pourvû qu'il ne voulut point l'amener avec lui. Eux, qui aimoient leur repos, & qui n'avoient nulle inquiétude du Gouvernement du Mazarin, à qui ils aimoient autant obéir qu'à un autre, répondirent fort naturellement qu'ils étoient Serviteurs du Roi, & qu'il n'étoit pas juſte de lui ôter la liberté de ſe ſervir de qui bon lui ſembleroit. Ils déclarèrent à cette Princeſſe, que leur réſolution étoit d'envoier vers Leurs Majeſtez, les aſſûrer de leur fidélité, & mandèrent au Roi qu'il ſeroit toujours le Maître de leur Ville, quand il lui plairoit d'y venir.

Ma-

Madame de Longueville , se trou- 1659.
vant sans ressource, vit toutes ses es-
pérances évanouies; mais, son grand
cœur ne l'ayant pas abandonnée, elle
pensa tout de bon à se sauver. Elle
fit alors une confession générale, qui
parut avoir toutes les marques d'une
véritable contrition; &, quoi qu'elle
conservât le dessein de faire la Guer-
re, elle n'en eut point assez de scru-
pule, parce qu'elle crut alors, en
flattant sa passion, que la deffense
étoit permise.

Quand cette Princesse se vit pres-
sée par le Pleffis-Belliere, qui la me-
naçoit d'assiéger le Château où elle
étoit, elle sortit par une petite porte
de derriere, qui n'étoit pas gardée.
Elle fut suivie de ses Femmes, de
celles qui eurent le courage de ne la
pas quitter, & de quelques Gentils-
hommes. Elle alla deux lieues à
pied, pour gagner un petit Port, où
elle ne trouva que deux Barques de
Pêcheurs. Elle voulût s'embarquer
en ce lieu, contre l'avis des Mari-
niers, & son dessein étoit de gagner
un grand Vaisseau, qu'elle faisoit
tenir à la Rade, exprès pour se sau-
ver

1650. ver quand elle seroit forcée de le faire. Le vent se trouva alors si grand, & la marée si forte, que le Marinier, qui l'avoit prise entre ses bras, pour la porter dans la Chaloupe, ne pouvant résister à l'un, & à l'autre, la laissa tomber dans la Mer. Elle pensa se noïer; mais, enfin, elle fut reprise, & tirée de ce péril, plus touchée de ses malheurs, qu'elle n'étoit abbatue de cet accident. Aiant repris ses forces, & ranimé son courage, elle voulut tenter tout de nouveau de se remettre dans le péril. Le vent, qui s'augmentoit à tous momens, l'en empêcha, & la fit résoudre de prendre des chevaux, & de se mettre en croupe; ce que firent aussi les Femmes & les Filles de sa suite. Elle marcha dans cet état le reste de la nuit, & arriva chez un Gentilhomme du Pais de Caux, qui la reçût & la cacha avec beaucoup d'affection & de bonté. De là, elle envoya un des siens pour faire venir le Navire qui l'attendoit, cotoïer le lieu où elle étoit; mais, on découvrit que le Patron avoit été gagné par les deniers du Ministre, & qu'elle

le

le eut été arrêtée, si elle s'en fut ser-1650.
vie, quand elle l'avoit voulu faire.
En suite de cette Avanture, elle de-
meura environ quinze jours se ca-
chant de lieu en autre, selon les a-
vis qu'elle avoit; & enfin, elle en-
voia au Havre, où elle gagna le Ca-
pitaine d'un Vaisseau Anglois. Elle
y fut reçue sous le nom d'un Gen-
tilhomme qui s'étoit battu en duel;
& cet homme aiant été bien païé, ne
s'en informa pas davantage, & la
vint trouver à quelque petit Port
particulier. Ce Vaisseau la passa en
Hollande, où elle fut visitée du
Prince d'Orange, de la Princesse Ro-
iale sa Femme, & de la Princesse sa
Belle-Mere. Puis, elle s'en alla à
Stenai. Quand elle y fut, elle écri-
vit au Roi une Lettre, en forme de
Manifeste, qui fut estimée. Elle
étoit pleine d'artificieuses plaintes,
& sans doute qu'elle l'avoit compo-
sée elle-même, aiant toujours écrit
aussi-bien que personne du monde.

Pendant que le Roi est heureux
en Normandie, il ne l'est pas moins
en Champagne. Le Chevalier de la
Rochefoucault étoit dans Danvilliers,
&

1650. & y commandoit pour le Prince de Conti. Les Officiers, qui étoient sous lui, le lièrent, & le mirent en cet état au pouvoir du Roi, avec cette Place, que le Prince de Conti avoit obtenue par le Traité de la Paix de Paris. Clermont de même fut repris sur ceux du Parti des Princes. Le Maréchal de la Ferté y contribua beaucoup, par les intelligences qu'il avoit dans la Place.

La Reine, croiant au raport de Du-Plessis - Belliere, qui étoit entré dans Dieppe, que Madame de Longueville étoit embarquée, puisqu'il ne l'avoit pû trouver, se résolut de venir à Paris. Elle partit de Roüen le vingt-deuxième de Février, après avoir vû Madame de Richelieu, & lui avoir donné le Tabouret. Elle passa par Gaillon, pour voir cette belle demeure de nos Archevêques, où elle reçût un Courier du Comte d'Harcourt, qui alors l'assûra de l'embarquement de Madame de Longueville.

La Reine, à son retour, reçût toute la Cabale Frondeuse, avec des témoignages de bonne volonté, qui leur

leur furent agréables; mais, comme^{1650.} ils en voulurent des marques effectives, ils lui demandèrent le retour de Chateaufort, avec les Sceaux pour lui. Ils alloient tous bien droit à se soutenir les uns & les autres, particulièrement cet homme, qu'ils regardoient comme leur Chef, & à qui ils vouloient donner la Place du Ministre.

Le Cardinal, qui connoissoit où tendoient leurs desirs, écouta leurs Propositions avec peine: il y résista quelque tems; mais, n'ayant nul sujet de douter de la fermeté de la Reine, il crut qu'il étoit de sa prudence de contenter cette Cabale, & de donner quelque autorité à Chateaufort, afin de leur faire voir à tous qu'il étoit en état de ne rien craindre. Ce Ministre voulut leur montrer que leurs souhaits demeureroient sans effet, & ne serviroient qu'à les détromper de la créance qu'ils avoient, que leur Ami approchant de la Reine, elle le confidéroit à son préjudice. Ces intrigues, qu'il avoit faites contre le Service du Roi, avoient déplu à cette Princesse,
com.

1650. comme Mere , & comme Régente ;
& , comme équitable elle ne pou-
voit plus l'estimer. Le Cardinal é-
tant donc pressé par ces faux Amis ,
& par sa Raison , se résolut de les
obliger de bonne grace. Il espéra
que le Garde des Sceaux de Cha-
teauneuf , comme habile Courtisan ,
venant à connoitre qu'il ne pouvoit
avoir la première Place , se conten-
teroit de la seconde , & que peut-
être il se serviroit de lui pour mo-
dérer l'ardeur impétueuse de la Fron-
de. Le Coadjuteur avoit lui seul
une si grande Cabale , une ame si
hardie , un cœur si rempli de pas-
sions , & un génie si puissant pour se
faire aimer de ceux qui le connois-
soient , qu'il étoit assez difficile au
Ministre de l'empêcher d'entrer dans
le Cœur du Duc d'Orleans , & par
conséquent impossible de leur refuser
à tous ce qu'ils vouloient déterminé-
ment. Aiant déjà mis ce Prince de
leur côté , ils avoient sujet de croire,
que leurs volontez devoient être des
Loix immuables ; mais , les habiles
dissimulations de celui dont ils cro-
ïoient devenir les Maitres , surmon-
térent

tèrent à la fin la force des plus forts. 1650.

Le retour de ce second Ministre étant résolu des deux côtez , le premier jour de Mars , sur les sept heures du soir , la Vrilliere , alla de la part du Roi & de la Reine demander les Sceaux au Chancelier Seguier. Il les rendit , & lui dit qu'il *croit avoir bien servi le Roi ; & s'être dignement acquité de cette Charge , depuis dix-sept ans qu'il en étoit possesseur ; qu'il sçavoit bien que la Raison d'Etat , plutôt que son démerite , obligeoit la Reine à cela ; c'est pourquoi il la supplioit de croire qu'il les rendoit sans regret , esperant qu'elle lui feroit toujours la grace de le traiter comme très fidele Serviteur du Roi & d'elle.* Le Chancelier , qui sçavoit l'état des choses , & qui sentoit que son ambition étoit bornée dans la cassette des Sceaux , ne douta nullement de la peine que le Ministre recevoit de ce changement. C'est pourquoi , il les rendit sans témoigner beaucoup de regret , & fit ce que les hommes s'efforcent de faire en de pareilles occasions , qui est de recevoir avec fer-

1650. meté les rudes coups du malheur, & de l'infortune.

Je vis rapporter les Sceaux dans l'Oratoire de la Reine, comme elle prioit Dieu. Ils y demeurèrent jusqu'au lendemain, qu'on les porta à Mont-rouge, au Garde des Sceaux de Chateaufort. On les lui avoit ôtez autrefois, pour les donner au Chancelier Seguier, qui les perdoit alors de la même maniere que l'autre les avoit perdus à son tour. Ces Evénemens sont des Jeux de la Fortune, conduite de la volonté du Souverain Roi des Rois, qui dispose de la destinée de ses Créatures comme il lui plait; & la Cour est remplie de ces divers changemens.

Ce nouveau & ancien Garde des Sceaux reçût cette Nouvelle grace à soixante & dix ans passez, plein de santé, de courage, & d'Ambition. Il formoit encore de grands desseins pour l'avenir, sans penser que cet avenir avoit un espace trop court pour y placer tant de Projets & de grandes Chimeres.

Le lendemain, Mercredi des Cendres, il vint saluer le Roi, & remercier la Reine. Il est à croire qu'il avoit

avoit commencé ses complimens par le Ministre ; & l'on m'assura qu'il l'avoit fait fortement , & qu'il lui avoit dit qu'il vouloit être son véritable Ami. Le Palais Roial fut en ce jour rempli de beaucoup de monde. Cet homme, qui étoit tant visité à Montrouge , lorsqu'il étoit sans pouvoir , devint aisément l'Idole de tous les Courtisans. On crut qu'il alloit chasser le Ministre, ou tout au moins avoir part au Ministère. Quand il arriva, il fut suivi d'un chacun, tous le vouloient voir. Il sembla que le Cardinal Mazarin étoit déjà déchu de sa Grandeur, qu'il n'étoit plus le Ministre de la Reine, qu'elle étoit changée, & que toute l'Autorité étoit remise entre les mains de ce nouveau venu.

Le lendemain, il entra au Conseil, & reprit son ancienne Place, avec la même presse. On croioit peut-être devoir rendre ses hommages à un homme qui avoit sçu par son habileté triompher du Ministre, en le forçant de le mettre dans une Place, d'où vrai semblablement il paroïssoit devoir bien tôt monter à la première.

1650. La Reine trouva mauvais qu'on donnât à ce retour tant de marques de joie publique, & me fit l'honneur de me dire alors, qu'elle ne sçavoit pas pourquoi on faisoit tant de bruit de cet homme, & qu'on se trompoit d'espérer qu'il fût jamais plus que ce qu'il étoit. Comme en effet elle considéroit son Ministre, & qu'elle trouvoit qu'il étoit de son devoir & de sa gloire de le soutenir. Cet applaudissement fut cause qu'elle se fortifia contre les amateurs de la nouveauté. Elle fit dessein d'empêcher, que le Garde des Sceaux de Chateaufort son ancien Serviteur, qui avoit été disgracié par cette seule Raison, ne parvint au dessein qu'il avoit de lui dérober sa confiance, lors qu'elle ne vouloit pas la lui donner.

Le Cardinal, qui avoit de grands desirs de se soutenir dans la Place qu'il avoit, fit bonne mine à son Rival, & ne montra point le craindre. Il lui offrit sa maison, il voulut qu'il y logeât quelque tems, & le traita si amiablement, qu'il l'obligea à se louer de lui, & à publier hautement qu'il lui étoit redevable, & qu'il étoit son

Ser-

Serviteur & son Ami. La Reine , 1650.

pour gratifier la Fronde de toutes manieres, confirma au Fils de Broussel le Gouvernement de la Bastille, qu'il avoit usurpé pendant la Guerre. Elle fit venir en plein cercle cet homme qui lui avoit donné de si mauvaises heures, & le traita bien. Toutes ces choses se firent par le conseil du Cardinal, & selon sa politique ordinaire, qui étoit de gagner le tems, & de dissimuler.

En suite de l'Etablissement du Garde des Sceaux de Chateauneuf, la Reine se résolut d'aller en Bourgogne, pour affermir entièrement l'Autorité du Roi par la prise de Bellegarde, qui tenoit pour le Prince de Condé. Elle partit le cinquieme de Mars, suivie seulement de ses Dames, de la Princesse de Carignan, & de la Princesse Louïse sa Fille.

Le Cardinal demeura un jour après la Reine, pour se recommander aux charitables soins de Madame de Chevreuse, de Laigue, du Coadjuteur & des principaux Chefs de cette Troupe. Les choses étoient si troubles, l'orage paroïssoit si près d'écla-

1650. ter, & les Prophéties étoient si funestes, que ce jour beaucoup de gens de Parti & d'autre crurent que le Cardinal seroit assassiné, & plusieurs avis lui en furent donnez. Il partit enfin, & laissa dans Paris le Duc d'Orleans, le Garde des Sceaux, & toute la Secte Frondeuse. Le Tellier & Servien, employés par la Reine dans le secret des Affaires, y demeurèrent aussi, pour servir le Roi, & pour être les Champions fideles du Ministre, contre les mauvais Amis. Les Politiques remarquèrent, qu'en partant de Paris, ce Ministre plein de finesse avoit témoigné beaucoup de bonne volonté aux Serviteurs des Princes, & que voulant peut-être donner de la crainte à la Cabale d'Orleans, il avoit affecté de bien traiter ceux du Parti contraire, pour leur montrer, que s'ils en usoient mal avec lui, il pourroit se deffendre de leur oppression par Mr. le Prince. Dans ce même tems, parlant du Prince de Condé, il dit publiquement de lui, une chose fort remarquable, qu'il auroit été le plus grand homme du monde, & le plus heureux; s'il avoit pu croire

croire que la Reine étoit capable de 1659
faire ce qu'elle avoit fait.

La Reine , en partant , donna à Cominges le Gouvernement de Saurmur , vacant par la mort du Duc de Brezé , Pere de Madame la Princesse , Femme du Prince de Condé. Il alla peu de tems après pour en prendre possession ; mais , on lui en refusa l'entrée. Le Prince de Marillac , devenu depuis peu de jours Duc de la Rochefoucault , & qui avoit des intelligences dans cette Ville , fut cause de ce refus. Sous prétexte des funérailles du Duc son Pere , il assembla deux mille Gentilshommes , pour aller secourir cette Ville quasi Rebelle ; mais Cominges , plus heureux que lui , aiant offert de l'argent , de la part du Roi , à celui qui y commandoit , fit son traité & en prit possession avant que ce Seigneur y pût arriver.

Aussi tôt après le départ de la Reine , la Duchesse de Bouillon , arrêtée dans sa Maison à Paris par l'ordre du Roi , trouva le moien de tromper ses Gardes , & de se sauver finement de sa Chambre. Mademoiselle de Bouil-

1650. lon sa Fille, qu'elle avoit avec elle, la vint voir; &, faisant semblant de l'avoir trouvée endormie, elle parut vouloir retourner à sa Chambre, & pria la Sentinelle, qui étoit dans l'Antichambre de la Duchesse de Bouillon sa Mere, de lui éclairer. La Sentinelle prit la lumiere, & marchant devant la petite Demoiselle de Bouillon, donna lieu à Madame de Bouillon, suivant sa Fille, & marchant après elle toute courbée, de gagner l'escalier, de descendre dans la cave, où la petite Mademoiselle de Bouillon, & ses Femmes, l'ayant été trouver, elles le sauvèrent par le soupirail de la Cave, à l'aide de quelques uns des siens, qui les tirèrent avec des cordes. Elle se cacha ensuite dans quelque maison particuliere; &, comme elle étoit prête de se sauver de Paris, Mademoiselle de Bouillon eut la petite vérole. Cette généreuse Mere, ne la voulant point quitter, elle fut enfin trouvée chez Barter, Agent du Roi de Pologne, & menée à la Basile avec Mademoiselle de Bouillon, Sœur, & très bonne Sœur du Duc de Bouillon son Mari. Ces deux personnes avoient

ient de l'Ambition : & même on di- 1650.
soit qu'elles en avoient trop , & que
cette passion dans l'ame de Mademoi-
selle de Bouillon & de sa belle Sœur ,
étoit cause des malheurs de son Mari ,
& des siens ; si bien que c'étoit avec
raison que la Reine les craignoit. Elle
y demeurèrent jusques à la Paix de
Bourdeaux , & en sortirent ensuite
avec l'estime universelle de tout le
monde qui connoissoit leur mérite.

Les Partisans du Prince de Condé
ne dormoient pas. Ils travailloient à
émouvoir le Parlement en leur fa-
veur ; & , suivant les exemples pas-
sez , ils tâchoient d'émouvoir le public
par son iutérêt. On s'assembla le
vingt-neuvieme au Parlement , pour
établir une Chambre de Justice à la ^{Le 29}
Maison de Ville , & pour faire païer ^{Mar.}
les Rentiers. Quelques particuliers ,
pour obtenir de la Cour ce qu'ils sou-
haitoient , fomentoient ces remue-
mens. Longueil , pour faire son Fre-
re Sur-Intendant , s'occupoit toujours
à brouiller toutes choses , & les Ser-
viteurs des Princes se servoient de lui ,
pour parvenir à leurs fins ; mais , les
Frondeurs , faisant mine d'être pour la
Reine,

1650. Reine , finioient en effet le changement à l'égard des Princes , & par leur propre intérêt ils appaisèrent ce petit bruit avec facilité.

Le Fils du Président le Coigneux , en l'une des Chambres des Enquêtes , eut la hardiesse de proposer le premier de faire le Procès aux Princes , afin qu'ils fussent traités selon la Déclaration donnée à Saint Germain à la Paix de Paris , où le Roi promettoit au bout d'un certain tems fort bref, qu'il ne retiendrait point de Prisonniers , sans leur faire leur Procès , ou les absoudre s'ils étoient innocens. Il demanda qu'ils fussent traités selon cette promesse ; mais , le Parti des Princes étant encore foible , le Coigneux fut sifflé de toute la Compagnie , & sa Proposition fut sans effet.

La Princesse Palatine travailloit de son côté en faveur des Prisonniers. Elle avoit déjà trouvé moyen de leur faire tenir de ses Lettres , & chez elle s'assembloient souvent ceux qui travailloient à leur liberté. Cette Princesse semblable à beaucoup d'autres Dames , ne haïssoit pas les conquêtes de ses yeux , qui étoient en effet fort beaux ;

beaux; mais, outre cet avantage trop dangereux à notre sexe, elle avoit ce qui valoit mieux; je veux dire de l'esprit, de l'adresse, de la capacité pour conduire une intrigue, & une grande facilité à trouver un expédient pour parvenir à ce qu'elle entreprenoit. Aussi-tôt qu'elle se fut résolue à servir les Princes, elle s'appliqua avec soin aux moyens de réüssir dans son dessein, comme il lui parut nécessaire d'attirer les Frondeurs à leur Parti, elle se servit de Madame de Rodes, qui étoit son Amie, pour proposer à Madame de Chevreuse le Mariage du Prince de Conti avec sa Fille Mademoiselle de Chevreuse; & chercha, pour gagner les autres Chefs, quelque autre intérêt considérable, capable de les toucher chacun en particulier: & cela n'étoit pas difficile à trouver; car tous en avoient de grands & de petits. Le Duc de Nemours, qui étoit Ami du Prince de Condé, & mal satisfait du Ministre, étoit un de ceux qui agissoit le plus puissamment par ses Amis, à la Liberté des Prisonniers. Le Président Violle étoit un violent solliciteur, & Longueil

1650. y faisoit des merveilles , en ce qu'il ne se lassoit jamais de l'intrigue. Tous approuvèrent les pensées de la Princesse Palatine , particulièrement celle qu'elle avoit eue sur le Mariage du Prince de Conti & de Mademoiselle de Chevreuse. Madame de Longueville , qui en fut avertie par elle , lui manda aussi de Stenay qu'elle l'estimoit bonne , & qu'on y travaillât. Enfin , cette Princesse n'oubliant rien pour parvenir à la conclusion de son œuvre , ne perdoit pas un moment sans y avancer quelque pas. Mais , ces grandes choses , ne se font pas aisément : le tems seul les conduit doucement à leur fin , qui le plus souvent n'est pas celle que les hommes y veulent chercher. Dieu , qui les change , & les perfectionne , leur donne celle qu'il leur plait qu'elles aient.

Pendant que toutes ces Intrigues se préméditoient à Paris , la Reine étoit en Bourgogne , où elle avoit été reçue avec beaucoup de marques d'affection. L'Armée du Roi , ne put si-tôt qu'elle le souhaitoit entreprendre le Siege de Bellegarde , à cause des
grosses

grosses eaux : il fallut attendre quel- 1650.
que tems. Le quatrieme d'Avril on ^{Le 4}
commença la circonvallation de cette ^{Avril.}
Place; & le Ministre, qui la fut visi-
ter en personne, en approcha de si
près qu'il y pensa être tué, un de ses
Gentilshommes aiant été blessé proche
de lui.

Le douzieme du même mois, la ^{Le 12}
Reine avertie qu'on travailloit à sou- ^{Avril.}
lever le Parlement en faveur des Prin-
ces, envoya commander à Madame la
Princesse la Mere d'aller à Mouron,
attendu qu'elle avoit des intelligences
avec les Ennemis de l'Etat. En mê-
me tems, on commanda à un Lieu-
tenant des Gardes du Corps d'arrêter
Madame la Princesse sa Belle-Fille, &
de la garder à Chantilli. Cette Prin-
cesse, en aiant eu avis, & conseillée
par ceux qui croïoient sa personne
nécessaire à leurs desseins, mit une de
ses Filles dans son lit, & se sauva,
malgré les Gardes, elle & le Duc
d'Anguien son Fils, & s'en alla à
Mouron avant que les Gens du Roi
y fussent arrivez. — On crut que la
Reine avoit commandé à Madame la
Princesse la Mere d'aller en ce lieu,

1650. afin que l'escorte du Roi qui la conduiroit se pût saisir de cette maison, qui est forte, & capable de quelque résistance; mais elle, au lieu d'y aller, se sauva de nuit de Chantilli, & demeura cachée quelque tems sans que la Reine pût sçavoir où elle étoit. Pendant qu'elle se cache, Madame la Princesse sa Belle-Fille fut menée à Mouron par ceux de son Parti qui se saisirent de cette Place, à dessein de s'en servir pour leur sûreté. Déjà le Duc de la Rochefoucault, & les principaux Amis des Princes, qui voioient bien que Mouron n'étoit pas capable de tenir contre des forces considérables, travailloient à gagner les Bourdelois, fomentant leurs mécontentemens contre la Cour, & leur haine contre le Duc d'Epernon. On leur faisoit voir aussi les obligations qu'ils avoient d'entrer dans les Intérêts de Mr. le Prince, puisqu'une des principales causes de sa Prison étoit (à ce qu'ils disoient) le secours & la protection qu'il leur avoit toujours donnée dans le Conseil du Roi; mais, ils eurent d'abord de la peine à leur faire naitre le desir de se mettre dans son Parti, & il falut que les Créatures
res

res des Princes y emploiaient avec soin 1650.
toute leur habilité & leur affection.

En Bourgogne, le Siège de Bellegarde continuoit, & beaucoup de vœux se faisoient, tant par les Frondeurs, que par les Créatures des Princes, afin qu'il ne se pût pas finir sitôt; tous espérant que le mauvais état des Affaires leur seroit avantageux, quoique ce fût par des fins bien différentes. Le Roi, quoique jeune, alla dans le Camp se montrer à son Armée. Les Soldats furent ravis de le voir, & souffrirent sans murmurer, qu'on les païât de cette monnoye seule. Le desordre de ses Affaires en mettoit un fort grand dans ses Finances, & les Troupes par cette raison étoient mal païées.

Celui, qui commandoit dans la Place fit tirer à la vue du Roi; mais, aiant reconnu sa faute, il en envoya faire des excuses. La présence de ce jeune Monarque animant ceux qui combattoient pour lui leur redonna des forces, & les Révoltez qui commandoient dans Bellegarde en furent affoiblis. Au bout de quelques jours, ils demandèrent à capituler, & promirent de se rendre aussi-tôt qu'ils
au-

1650. auroient envoyé à Stenai. Pendant la Trêve qui leur fût accordée, ceux du Camp & de la Ville se visitèrent, & comme ils étoient tous François, Parens, & Amis les uns des autres, ils se firent de grandes caresses, avec un sensible regret d'avoir à se tuër, comme s'ils eussent été Ennemis. Voilà le malheur de la Guerre Civile.

Le vingt septieme d'Avril, jour de la Mercuriale, auquel les Chambres s'assemblent, Madame la Princesse la Mere, qui depuis qu'elle étoit disparue de Chantilli, avoit été cachée dans Paris, parut au Parlement à cinq heures du matin, accompagnée du Marquis de St. Simon & de la Duchesse de Chatillon, pour y demander justice, sur la détention des Princes ses Enfans, & de son Gendre le Duc de Longueville. Elle présenta sa Requête à tous les Conseillers de la Grand' Chambre. Beaucoup la refusèrent; mais, un nommé Des-Landes-Payen la reçut, avec dessein de la rapporter à sa Compagnie. Elle demandoit par elle sûreté pour sa personne; elle représentoit la nouvelle persé-

cution qu'on lui avoit faite pour la fai- 1650.
re sortir de Chantilli, où elle vivoit
fans penser à autre chose qu'à prier
Dieu ; & demandoit au Parlement
qu'il lui plût de prendre connoissance
de la détention des Princes, & que
selon la Déclaration faite à Saint-Ger-
main en faveur des Prisonniers d'Etat,
on fit leur Procès, s'ils avoient failli
contre le Service du Roi, ou sinon
qu'ils pussent jouir des Priviléges que
le Roi avoit accordez à tous ses Su-
jets.

Après que Des-Landes Payen l'eut
rapportée, le Premier Président fut
député de la Compagnie vers le Duc
d'Orléans, pour lui demander de la
part du Parlement sûreté pour cette
Princesse. Le Duc d'Orléans dit,
qu'il falloit qu'elle obéit au Roi, pour
déterminer ce qu'il avoit à lui dire
de plus précis. Pendant cette Dépu-
tation, Madame la Princesse alloit de
Chambre en Chambre, demandant
justice & grace tout ensemble. Elle
jettoit des larmes, qui marquoient la
foiblesse de notre Sexe, & disoit des
parolles qui faisoient voir la force de
sa douleur & la grandeur de sa disgrac-
ce

1650. ce. La Réponse que le Duc d'Orléans avoit faite au Premier Président n'étant pas définitive, on ordonna que, s'agissant de la sûreté de Madame la Princesse, en attendant ce que le Duc d'Orléans répondroit, le Parlement la prendroit en sa protection, & qu'elle seroit priée de demeurer dans l'enceinte du Palais, dans telle maison qu'il lui plairoit de choisir.

Cette première journée aiant si bien réüssi à Madame la Princesse, ses Amis en eurent de la joie, & ses Ennemis de l'inquiétude. On crut que les Frondeurs, voulurent se servir de cette occasion pour faire chasser le Ministre; & qu'aiant ce dessein ils firent sous main conseiller à Madame la Princesse de se déclarer ouvertement partie du Cardinal Mazarin; mais, leur finesse aiant été aperçue, de ceux du Parti des Princes, ils eurent peur, què si on entammoit tout de nouveau le Cardinal, & qu'il vint à être chassé, les Frondeurs ne missent le Garde des Sceaux à la Place. Leur crainte les obligea de lui conseiller de se plaindre seulement de lui dans sa Requête; mais, de n'en pas faire davantage.

Ils

Ils eurent peur qu'elle n'empirât ses 1650. Affaires, & qu'elle ne travaillât pour ses Ennemis plutôt que pour elle. En l'état où étoit la Cour, ils n'étoient pas hors d'espérance, de voir le Ministre se brouiller avec les Frondeurs: & déjà on voioit visiblement, que l'ancienne haine, qui avoit été entre eux, produisoit du moins de grands dégouts de chaque côté; ce qui rendoit leur nouvelle Union plus susceptible de Guerre, que de Paix.

Le lendemain, le Parlement députa tout de nouveau le Premier Président vers le Duc d'Orleans, pour lui parler des intérêts de Madame la Princesse; mais ce Prince le gourmanda, & le traita de Partisan des Princes. Les Frondeurs, qui ne vouloient pas que le Parlement leur échapât, & se mît du côté des Prisonniers, servirent fidèlement le Roi en cette occasion, & employèrent toutes leurs forces, & tout leur crédit, pour faire, que la Requête de Madame la Princesse fût sans effet. Le Duc d'Orleans, qui avoit aussi un grand intérêt à empêcher que Mr. le Prince sortît de prison, maintint l'Autorité du Roi, & dit

1650. dit qu'il falloit que Madame la Princesse lui obéit, & qu'elle s'en allât de Paris, puisqu'elle y étoit contre les ordres du Roi. Ils réüffirent tous dans leur dessein ; car le Parlement n'eut pas la hardiesse de se déclarer contre une Cabale, dont le Duc d'Orleans étoit le Chef, & qui étant soutenue de l'Autorité Roiale offusquoit celle du Premier Président, d'autant plus que Longueuil, qui étoit passionné pour le service des Princes, & qui auroit pû soutenir cette Affaire, n'ôsa montrer publiquement ses sentimens, de peur d'offenser le Ministre ; & ne vouloit pas non plus affoiblir la bonne disposition où le Duc d'Orleans paroissoit être pour faire plaisir à son Frere, dans les prétentions qu'il avoit à la Cour.

Le vingt neuvieme, le Duc d'Orleans alla au Parlement, où la Réponse definitive touchant la Requête de Madame la Princesse se devoit faire. Il étoit question de sçavoir si on lui accorderoit la sûreté qu'elle demandoit pour sa personne. Cet engagement, qu'elle souhaitoit que le Parlement voulût prendre avec elle, étoit d'une dangereuse conséquence. ne faut

faut pas s'étonner si elle y trouva 1650.
de l'opposition. Le Duc d'Orléans
étant arrivé, après avoir pris séance,
fit une récapitulation de tout ce qui
s'étoit passé depuis la détention des
Princes : il représenta la douceur que
la Reine avoit eue pour Madame la
Princesse, la laissant à Chantilli sans
Gardes, & dit que ce qui avoit obli-
gé la Reine à lui ordonner de quitter
ce lieu étoient les intelligences que
cette Princesse avoit avec ceux de Bel-
legarde; & que pour empêcher cette
communication, il avoit fallu l'en-
voyer plus loin. Il dit encore, que
Madame la Princesse n'ayant point
obéi, il croioit qu'il y alloit du Ser-
vice du Roi de souffrir sa résistance ;
qu'en son particulier il la serviroit s'il
pouvoit auprès de la Reine; mais, qu'il
falloit qu'elle montrât d'aquiescer aux
ordres du Roi. Quand il étoit entré
au Palais, Madame la Princesse l'avoit
prié de lui être favorable, & de se
souvenir que ses Enfans avoient l'hon-
neur de porter son nom. Il lui avoit
répondu, qu'il falloit faire ce que le
Roi lui avoit commandé, & qu'après
son obéissance il la serviroit en tout ce
qui lui seroit possible. Le Premier
Prési-

1650. Président, non obstant la Harangue du Duc d'Orleans, insista toujours, pour demander que quelque grace fût accordée à Madame la Princesse, & qu'elle pût demeurer en état de travailler auprès de la Reine à la Liberté des Princes ses Enfans; assûrant qu'elle n'avoit point de mauvaises intentions contre le Service du Roi. Enfin, le Duc d'Orleans, conseillé par les Créatures du Cardinal qui étoient demeurées auprès de lui, accorda à Madame la Princesse trois jours de sûreté après le retour de la Cour, pour pouvoir implorer la miséricorde de la Reine, qui devoit revenir bientôt, moiençant qu'elle quittât Paris, & qu'elle s'en allât à quelque Maison voisine attendre ses ordres. Le Premier Président fut content de cette grace: il prit la parole du Duc d'Orleans, & ne voulut point qu'on délibérât davantage sur cette Affaire, de peur que les Frondeurs ne fissent perdre cet avantage à Madame la Princesse. Il étoit Serviteur du Prince de Condé; mais, en même tems, il étoit persuadé que la réunion de la Famille Roiale, étoit avantageuse à l'E-
tat

tar, & qu'il étoit glorieux à lui, & 1650.
à la Compagnie, d'être les Arbitres
entre le Roi & les Princes. Il voulut
aussi, en travaillant à cette Paix par les
suffrages de sa Compagnie, empêcher
qu'elle ne perdît les avantages de la
derniere Déclaration du Roi, en déli-
bérant sur la Requête de Madame la
Princesse; car alors, selon l'Avis des
Frondeurs, elle auroit été sans doute re-
butée. En d'autres tems, ces mêmes
Frondeurs avoient criée pour augmen-
ter le pouvoir du Parlement, en fa-
veur du Parlement, en faveur du Pu-
blic, afin de diminuer, à ce qu'ils di-
soient, la Puissance tyrannique des Fa-
voris; mais, ils changèrent de con-
duite, parcequ'ils avoient changé d'in-
térêts, & que leur passion les obli-
geoit à parler d'un autre maniere.
Ainsi, la chose se passa moins avanta-
geusement pour Madame la Princesse,
que ses Amis ne l'auroient souhaité;
& comme on ne délibéra point sur sa
Requête, cette Affaire demeura pour
quelque tems ensevelie. Elle quitta
Paris, & s'en alla à Chilli, pour y at-
endre le retour de la Reine, & passer
es trois jours qui lui firent accordez
par le Duc d'Orleans. La

1650. La Reine, revenant de Bourgogne, parut mal satisfaite de Madame la Princesse, & de ceux qui l'avoient visitée pendant son séjour, ce que peu de personnes avoient manqué de faire, même les Domestiques du Roi. Elle fit quelques plaintes contre le Marquis de St. Simon, Frere aîné du Duc, qui avoit l'honneur d'être son allié; mais, comme dans l'état où étoit Madame la Princesse, la générosité vouloit qu'on assistât une personne de cette qualité, qui étoit affligée, & qui en effet étoit à plaindre, le mécontentement de la Reine n'éclata contre personne. Elle comprit sans doute par sa propre bonté, que ceux qui avoient l'honneur d'appartenir à cette Princesse, firent bien de la servir, en lui rendant des respects innocens, aux depens de leur fortune: si bien qu'il fut difficile de s'appercevoir, quand elle vit ces mêmes personnes, dont elle avoit fait des plaintes, si elle leur en avoit voulu du mal.

La Reine, aussi-tôt après son retour, envoya le Maréchal de l'Hôpital à Madame la Princesse, lui ordonner de partir; mais, elle s'excusa sur quelques incommoditez qui pouvoient
l'en

l'en empêcher. Le sixieme, l'affaire 1650.
étant entrée en Négociation, & traitée par le Président de Nemond, elle consentit de partir, & de s'en aller, au lieu de Mouron, à Valleri, Maison qui appartient au Prince de Condé; remettant à une autre fois la poursuite de sa Requête, à cause du crédit des Frondeurs. Le Prince de Condé, qui avoit appuié la Déclaration du deuxieme Octobre 1648, donnée à Saint-Germain, si favorable aux Prisonniers d'Etat, ne put jouir des Privileges qu'elle lui donnoit, parceque ceux mêmes qui l'avoient arrachez du Roi, par leur brigue & leur rebellion, n'étoient pas dignes de faire une bonne œuvre, qui selon l'équité, & les Loix du Roiaume, pût être légitimement ordonnée en faveur de ce bien public, dont ils avoient paru si zéléz.

Pour récompenser les Frondeurs, de l'opposition qu'ils avoient faite à Madame la Princesse, la Reine, à son retour, leur fit assez bonne mine, & le Cardinal leur cacha tout ce qui lui avoit déplû de leur conduite. Le Duc de Vendôme reçût alors de la Reine l'Amirauté, & on en donna la

1650. survivance au Duc de Beaufort, apparemment racommodé avec le Ministre. Ce présent déplut au Duc de Mercœur, son Frere ainé, qui avoit eu cette même prétention, & qui croioit, aiant dessein d'épouser la Niece du Cardinal Mazarin, avoir un grand mérite envers lui. Il écrivit de Catalogne, où il étoit, au Duc de Beaufort, qu'il se vouloit battre contre lui: & ces deux Freres en fûrent long-tems mal ensemble; mais le tems qui change toutes choses mit fin à cette colere.

La Cour étant à Paris, on déclara Madame de Longueville, le Duc de Bouillon, le Vicomte de Turenne, & le Duc de la Rochefoucault, criminels de Leze-Majesté. On envia cette Déclaration à tous les Parlemens de France.

Madame de Longueville, & le Maréchal de Turenne, étant à Stenai, avoient fait leur Traité avec les Espagnols, & prétendoient, qu'il leur étoit avantageux, à cause qu'ils avoient sauvé Stenai, dont ils demeu- roient les Maitres, aiant de plus attachés à la Paix générale la Liberté
des

des Princes : comme aussi eux , de 1650. leur côté , avoient promis aux Espagnols , qu'il ne s'accorderoient point avec le Roi , que premièrement , on ne leur eut rendu toutes les Places que le Roi tenoit sur eux. Le Duc de la Rochefoucault aiant assemblé grand nombre de Noblesse , se déclara ouvertement contre le Roi. Il voulut pour son premier Exploit , ainsi que je l'ai déjà dit , se saisir de Saumur ; mais , aiant manqué son Entreprise , & sachant que le Maréchal de la Meilleraie Gouverneur de Bretagne , marchoit déjà contre lui avec quelques Troupes , il résolut d'envoyer quatre cens Gentilshommes à Moulon , & de s'en aller trouver le Duc de Bouillon , qui avoit de grandes intelligences dans Bordeaux. Ces deux Révoltez résolurent ensemble de fomenter autant qu'il leur seroit possible la Rebellion de ces Peuples , afin de s'en servir , pour soutenir la Guerre contre le Roi. Ils y envoièrent Langlade , Secrétaire du Duc de Bouillon , afin de travailler par lui à ce grand ouvrage. Langlade , aiant l'esprit vif & plein de lumieres , parloit

1650. à la mode de ceux qui sont propres pour tromper les duppes. Avec ces qualitez, & la nécessité qui le pressoit de rendre ce service à son Maître, qui sans ce Refuge se voioit perdû, & leur Parti détruit, il travailla si bien, & avec tant de d'extérité, qu'il aida à persuader ceux de Bourdeaux d'entrer dans les intérêts des Princes. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine, parcequ'il y avoit dans cette Ville, à ce qu'il m'a dit lui même, des gens assez sages pour connoitre le danger de cet Engagement. En même tems, le Duc de Bouillon & de la Rochefoucault, sachant le commencement de cette Négociation, envoiérent Chavagnac enlever de Mouron Madame la Princesse Femme du Prince de Condé, & le petit Duc d'Anguien son Fils, parcequ'ils jugèrent que le Roi, venant les attaquer où ils étoient n'auroient pas pû s'y deffendre long tems. Ils furent au devant d'elle avec trois cens Gentilshommes, que leur amena le Marquis de Silleri, Beau-Frere du Duc de la Rochefoucault. Ils les menèrent dans la Vicomté de Turenne, où ils demeurèrent quelques

ques jours, pour aviser à ce qu'ils 1650
avoient à faire. Ils y firent quelques
Exploits de Guerre, de peu de consé-
quence, mais toujours de grande ré-
putation; outre que les Rebelles,
pour en acquerir, & soutenir un Par-
ti, doivent faire du bruit. Tout ce
qui ce faisoit alors contre le Roi,
étoit toujours fort célébré. Ils firent
pareillement traitez à leur tour, par
les Troupes du Roi, que comman-
doient le Chevalier de la Valette, &
le Duc d'Epéron.

Les Conducteurs de Madame la
Princesse & du Duc d'Anguien, se
résolurent enfin d'aller à Bourdeaux,
tenter cette Avanture. A leur vue,
la Ville leur ferma les portes: le Par-
lement, & le Bourgeois, refusèrent
de les recevoir, elle, & le Duc
d'Anguien son Fils. Il y avoit dans
Bourdeaux beaucoup de Créatures de
Monsieur le Prince, qui disoient ne
demander pour Madame la Princesse
que la sûreté; afin qu'elle pût être
à couvert des violences du Cardinal.
Ils continuoient de dire que les Bour-
delois ne pouvoient refuser ce secours
à la Femme & au Fils d'un Prince,

1650. qui n'étoit en Prifon, que parcequ'il avoit foutenu leurs intérêts, dans le Conseil du Roi. Avec cette humble modération, ils avoient échauffé les esprits, & ils avoient gagné plusieurs personnes; mais, beaucoup d'autres s'opposoient à leurs sollicitations, & préféroient avec raison leur repos & leur devoir, à la Guerre & au crime de Leze-Majesté. Toutes ces contrarietez firent un si grande rumeur dans la Ville, qu'enfin il fut resolu dans le Parlement, que Madame la Princesse & le Duc d'Anguien seroient reçus dans Bourdeaux, avec leurs Domestiques seulement; & dénièrent d'abord aux Ducs de Bouillon, & de la Rochefoucault, la même grace. Madame la Princesse alla au Parlement, & leur demanda à genoux la sûreté qu'elle desiroit pour elle, & le Duc d'Anguien; & cette Compagnie, après une longue Délibération, la lui accorda. Les Chefs de leur Parti, que le Parlement n'avoit pas voulu recevoir, ne s'étonnerent pas: ils se logèrent à un Fauxbourg de la Ville, & y reçurent plusieurs visites de ceux qui leur étoient affectés.

Le 15
Juin,
Mada-
me la
Prin-
cesse
est re-
çue à
Bour-
deaux.

affectionnez, & qui négocioient pour eux. Lainé, Serviteur du Prince de Condé, étoit entré avec Madame la Princesse : il travailla fortement pour elle, & sçût persuader les plus entêtez du bien public, qu'il étoit juste d'assister Monsieur le Prince. Comme il étoit éloquent & hardi, il trouva le moien d'augmenter le nombre des infideles Sujets du Roi, en affoiblissant la Raison des plus Sages. Ces favorables dispositions firent résoudre les Ducs de Bouillon, & de la Rochefoucault, à se hasarder à la honte d'un refus. Ils demandèrent, qu'on leur permît au moins de pouvoir visiter une fois Madame la Princesse, sous prétexte qu'ils avoient à l'entretenir de ses Affaires : & après en avoir obtenu la permission, ils y furent un soir fort tard ; & comme ils y virent que le Peuple souffroit leur présence patiemment, ils y demeurèrent. Chacun d'eux présenta une Requête au Parlement : ils imp'orèrent sa protection pour six semaines, promettant pendant ce tems-là de se justifier auprès du Roi.

Ils avoient amenez quelques

«650. Troupes, qui demeurèrent aux environs de Bourdeaux, assez incommodées. Ils n'osèrent d'abord parler de Guerre : c'étoit une proposition trop délicate, & il falloit laisser engager les Bourdelois dans leur Parti, par les grandes choses qui nécessairement devoient arriver. Ils jugèrent seulement, qu'il falloit s'y préparer, & ils s'y appliquèrent comme d'habiles gens le devoient faire, & qui étoient résolus de se bien deffendre. Il leur falloit de l'argent, car les particuliers ne peuvent pas d'eux mêmes faire subsister un Parti contre leur Roi. Le Duc de Bouillon envoya en Espagne un Gentilhomme à lui, nommé de Bas, qui avoit de l'esprit, afin d'obliger le Roi Catholique de paier leurs Troupes, & se servir de leur Rebellion pour diminuer les forces du Roi à leur avantage commun. Le Roi d'Espagne reçût de Bas avec joie : il gouta cette proposition. Le Ministre d'Espagne le traita bien, & de Marolles aussi, Gentilhomme attaché à Mr. le Prince, qui fit ce Voiage dans le même dessein. On leur promit tout

ce

ce qu'ils demandoient, de l'argent, des vaisseaux, & des Troupes. L'espoir de ce secours confirma les Bourdelois dans le dessein de protéger les Princes, & les fit résoudre de se vanger du Duc d'Epéron * , en faisant la Guerre contre le Roi. Ils se déclarèrent ensuite, & reçurent le Duc d'Anguien pour Généralissime, & les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault pour Généraux; & pour Lieutenans Généraux, les Marquis de Saubeuf & de Lusignan.

Ce grand Parti commençant à prendre des forces, les Généraux jugèrent à propos de renvoyer en Espagne une seconde Ambassade plus considérable que la première, afin de hâter le secours qu'ils en espéroient. Le Marquis de Silleri y fut, qui traita avec eux avec tant de succès, qu'il fit envoyer à Bourdeaux Dom Joseph Osorio, de la part du Roi d'Espagne, visiter Madame la Princesse, & le jeune Duc d'Anguien. Il apporta toutes les consolations nécessaires pour guérir leur inquiétude. Le Roi d'Espagne trouva, qu'il lui étoit avantageux d'embarasser le Roi

1650.

(*) Les Bourdelois n'aimeoient pas leur Gouverneur, le Duc d'Epéron: ils s'en plaignoient depuis longtemps.

1650. dans la Guienne, & ailleurs, favorisant à Stenai Madame de Longueville, & à Bourdeaux Madame la Princesse & le Duc d'Anguien. Le Duc de la Rochefoucault, fortement occupé des intérêts de Madame de Longueville, envoya Gourville l'avertir de leurs favorables succès; & bien instruite par lui de leurs desseins, elle n'oublia rien pour faire voir à la Reine, & à toute l'Europe, que si son cœur, suivant le tempérament de son ame un peu trop passionnée, avoit donné quelque marques de faiblesse, ce même cœur avoit toute la force & toute l'élevation qu'un illustre Sang étoit capable de lui inspirer. Si la source de ses actions n'étoit pas tout-à-fait nette, on ne peut pas nier, qu'il n'y eut toujours de la grandeur; & s'il y a eu quelque chose de criminel, on peut dire que ce n'étoient que des crimes de Lèze Majesté, qui étoient honorables en ces tems-là. Le Duc de la Rochefoucault, qu'elle voioit l'épée à la main pour la cause de son Mari & de ses Freres, lui donnoit lieu d'attribuer les considérations qu'elle avoit
pour

our lui, à l'utilité qu'ils en tiroient, 1650.
& de faire valoir ses services, pour
réparation de tous les maux qu'ils
souffroient, pour avoir suivi les
Conseils. Pendant que son ambition
se repaissoit des applaudissemens des
Peuples, qui entroient dans son Par-
ti, & se contentoit des louanges que
les Etrangers donnoient à sa beauté,
à son esprit, à son courage, & à
toutes les autres belles qualitez, qui
lui avoient attiré jusques alors l'ad-
miration de toute la France, Gour-
ville fut pris dans son voiage par les
Troupes du Roi; mais, comme sous
une apparence simple & grossiere il
cachoit beaucoup d'esprit & d'habile-
té, & de la finesse, il sçut si bien se
déguiser que Madame de Longuevil-
le, avec la rançon ordinaire, l'en-
voia dégager avant que la Cour sçût
qu'il fût prisonnier. Il étoit né pour
les grandes choses, avide d'Emplois,
touché du plaisir de plaire, & de
bien faire. Il avoit beaucoup de
cœur, & de génie pour l'Intrigue :
il sçavoit marcher facilement par les
chemins raboteux, & tortus, com-
me par les plus droits. Il persuadoit

1650. presque toujours ce qu'il vouloit qu'on crût, & trouvoit à peu près les moiens de parvenir à tout ce qu'il entreprenoit. Il étoit alors confident & domestique du Duc de la Rochefoucault, qui paroissoit sensiblement attaché à Madame de Longueville, quoi que ceux qui prétendoient en juger plus finement, & le mieux sçavoir, fussent persuadez qu'il ne confidéroit que la Grandeur de celle qu'il paroissoit aimer, & qu'il avoit plus d'ambition que de tendresse.

Pendant que plusieurs choses se passent dans les Provinces & ailleurs, le Sur-Intendant d'Heмери meurt à Paris, sans avoir reçu aucun avantage de son retour, que celui qu'il auroit pû acquerir par la connoissance de la fragilité des félicités de ce monde; mais, comme il n'avoit pas désiré le Ciel, il quitta la Terre avec regret, &, selon les apparences, avec peu de préparation pour l'établissement de son bonheur éternel. Avant qu'il mourût, le Marquis de Senneterre lui persuada de conseiller au Ministre d'établir à sa place le
Pré-

Président de Maisons, le faisant son 1650.

Successeur dans la Sur-Intendance. Le Cardinal l'allant voir, il lui en parla, & lui dit qu'il voioit, qu'il n'y avoit point d'homme en France plus capable que celui-là, pour bien servir le Roi; & ces paroles firent beaucoup d'impression sur l'esprit du Ministre. Ce qui parut procéder d'une reconnoissance desintéressée de la Vérité, ne procédoit que du desir que Senneterre eut d'avoir un Sur-Intendant qui lui eut de l'obligation, & pour obliger une personne qui l'avoit prié de servir ce Président.

Le lendemain de la mort de cet homme, le Président de Maisons fut nommé Sur-Intendant des Finances. Il parvint enfin à cette Charge, par les bons offices de ses Amis, & par la crainte que le Ministre conservoit dans son ame des Intrigues de Longueil, Frere du Président, & Conseiller au Parlement. La Marquise de Sablé étoit mon Amie: elle m'avoit engagée dans les Intérêts de ce nouveau Sur-Intendant. Je puis dire que j'eus quelque part au choix qui se fit de sa personne; mais, je

1650. n'en eus aucune aux avantages qu'il en reçût, n'ayant fait que me prêter vingt mille francs en Rente, que je lui ai depuis remboursé. Il y demeura peu, & il est vrai que ce tems là aiant été facheux à passer, tout ce qu'il put profiter dans sa Charge, il le garda pour lui; ce qui fit dire qu'il s'en étoit bien acquitté. Il en acheta secrettement aussi quelques Amis, dont il crût alors avoir besoin. Les différentes Caballes de la Cour, qui alors étoit remplie de beaucoup de Factions, lui firent peur, & lui firent oublier ceux qui l'avoient servi, & dont il étoit assuré. Aussi - tôt que ce Président fut le Maître des Finances, le Comte d'Avaux, qui jusques là avoit parû occuper cette Place, la quitta, parce qu'il ne voulut pas être son second. Les Suisses se révoltèrent bien - tôt après, faute de paiement, & comme les Coffres du Roi étoient vuides, il falut, de peur qu'ils ne s'en retournassent en leurs Cantons, que la Reine mît le reste de ses Pierreries en gage pour les satisfaire.

Le Duc de Saint - Simon, Gouver-

ver-

verneur de Blaye , fut alors convié 1650.

par Madame de Longueville de se
lier à leur Parti. Comme cette Pla-
ce , où il commandoit , étoit de
grande conséquence , & qu'elle est
proche de Bourdeaux , le Parti qu'il
pouvoit prendre devoit être d'une
grande considération , ou pour le
Service du Roi , ou pour fortifier ses
Ennemis. Il balança quelque tems
entre l'attachement qu'il avoit pour
le Prince de Condé , joint à la haine
qu'il avoit contre le Cardinal Maza-
rin ; & ce qu'il devoit au Roi dont
le Pere * l'avoit fait Duc , avec de
grands établissemens qu'il lui avoit
donnez. Son esprit eut de la peine
à se déterminer à faire du mal au
Prince de Condé ; mais le devoir
l'emportant sur tout le reste , il de-
meura ferme dans le Service du Roi ,
& fit ce qu'un homme d'honneur se
doit à soi même. Il m'a dit depuis ,
qu'il refusa huit cens mille francs
que le Roi d'Espagne lui fit offrir ,
& qu'il les refusa avec satisfaction ,
voiant qu'il faisoit ce qu'il étoit o-
bligé de faire. Dans ce même tems ,
les Ennemis parurent sur la Frontie-
re,

* Le
feu Roi
Louis
XIII.

1650. re, avec une puissante Armée, qui commandoit l'Archiduc, auquel le Vicomte de Turenne s'étoit joint.

La Reine, voulant aller deffendre les Provinces & les Frontieres, des insultes de ceux qui les vouloient attaquer, partit pour Compiègne le deuxieme Juin, avec intention de s'opposer à cette grande Armée, qui venoit braver la sienne alors fort petite. Elle pouvoit craindre de voir presque de ses yeux les victoires de ses Ennemis; mais, si elle manquoit de Soldats, elle ne manquoit pas de courage. Pendant que nos Troupes s'assembloient, l'Armée de l'Archiduc assiégea le Catelet. Le Cardinal alla lui même à l'Armée, & la mit bien tôt en état de se pouvoir faire craindre. A Paris, où les desirs étoient sans regle, où les Ennemis du Ministre avoient de mauvaises intentions, & où tous les esprits étoient gâtez, on se réjouissoit du mauvais état des Affaires. On crioit gaiement contre le Cardinal, & cette joie s'augmenta, par la Nouvelle qui arriva alors des choses que j'ai déjà dites, qui s'étoient passées à Bourdeaux,
en

en faveur de Madame la Princesse. 1650.

Ceux même, comme bons François, qui voioient avec regret prospérer le Parti opposé à celui du Roi n'en étoient pas toujours fâchés, parceque chacun par le desordre général espéroit trouver des momens heureux, par où il pourroit rencontrer son bonheur particulier, de même que beaucoup d'autres l'avoient déjà trouvé. Ils eurent tout sujet d'être contens. Le Catelet, n'étant pas bien fortifié, fut pris par les Ennemis. Vandi, qui commandoit dans cette Place, s'y deffendit vaillamment, & il y tua deux hommes de sa main, qui lui vinrent proposer de se rendre. Cette action, par les Maximes terribles de la Guerre, reçût de grandes loüanges des hommes : je ne sçai si elle fut approuvée des Anges; mais enfin, malgré sa résistance, il fut pris par ceux de sa Garnison : ils le lièrent, & ensuite de cette révolte ils firent leur composition & se donnèrent aux ennemis.

L'Archiduc, qui vouloit profiter de nos desordres, aussi-tôt après assiégea Guise. Le Comte de Fuenfal-

1650 faldagne , avec vingt mille hommes, par les ordres de ce Prince , vint se camper aux environs de cette Place. Le Vicomte de Turenne étoit avec lui, & toutes ses Troupes. Bridieu étoit Gouverneur de Guise, qui résolut de se deffendre de la maniere qu'il étoit attaqué. Il y avoit dans la Place le Régiment de Guise, celui de Persan, trois cens Suisses, & quelques Polonnois; mais, il y avoit peu de munitions de Guerre. Le Cardinal , sachant qu'elle n'étoit pas en bon état , fit savoir à ceux qui étoient dedans , qu'il vouloit les secourir , & , par cette espérance , leur augmenta le desir d'y acquérir de la gloire, par une généreuse résistance. Le Marechal Du Pleffis, Gouverneur de Monsieur Frere du Roi , commandoit notre Armée; mais , le desordre de nos Affaires étoit cause qu'elle manquoit d'argent , & par conséquent elle n'étoit pas en état de rien faire.

Le Ministre fit plusieurs vôiages sur la Frontiere , & sachant que Bourdeaux , par les choses qui s'y passaient, demandoit la présence du
Roi,

Roi, il s'appliqua au secours de Gui- 1650.
se. Il porta de l'argent, des habits,
& des souliers, pour les Soldats ; &
n'oublia rien pour se deffendre de ses
Ennemis particuliers, en s'opposant
à ceux de l'Etat. Il sçavoit que si les
Affaires du Roi alloient mal, les
siennes empireroient entièrement, &
que soit le Parti des Princes, ou ce-
lui des Frondeurs, tous deux profi-
teroient, à son dommage, des coups
que la France recevoiroit de l'Espa-
gne. Il réüssit dans son dessein. Les
Ennemis, après avoir donné l'affaut,
& s'être rendus les Maitres de la Vil-
le, furent contraints de lever le Sie-
ge. Ils ne pouvoient y recevoir des
vivres, parce que la Garnison de la
Chapelle les empêchoit de passer, &
que Bridieu & ses gens se deffendi-
rent vaillamment dans le Château.
Les Ennemis crûrent que l'Armée
du Roi, qui faisoit bonne mine, les
incommoderoit, & furent assez sages
pour la vouloir éviter. Elle étoit
environ de quatorze mille hommes.
Le Général étoit un homme de
grande réputation. Il avoit pour
Lieutenans Généraux le Marquis
d'Ho-

1650. d'Hoquincourt, la Ferté-Senneterre, & Villequier. Il y eut quelques petits differens entre eux & le Maréchal du Pleffis, qui les commandoit; mais le Ministre y mit la paix: & dans peu nous verrons ce Général faire des Actions dignes de la Gloire qu'il avoit acquise en beaucoup d'autres occasions.

Les Frondeurs cependant, qui voioient que les Affaires de Mr. le Prince alloient bien, & qui craignoient que le Ministre, pour se sauver de leur mauvaise volonté, & des maux que la Faction des Prisonniers lui pouvoient faire, se résoudroit peut être à leur redonner la Liberté, eurent peur qu'un fâcheux retour du malheur ne les remît dans le même état, dont ils étoient sortis. Cette peur les convia de travailler puissamment à changer les sentimens du Duc d'Orleans à l'égard du Cardinal, en lui disant continuellement, qu'ayant eu part à la Prison du Prince de Condé, il ne falloit pas qu'il devint heureux malgré lui; qu'il n'étoit pas juste de laisser le Ministre le Maître de sa Liberté, & lui conseil-

scillèrent de demander à la Reine, 1650.
qu'elle mît les Princes dans la Bastille, au lieu qu'ils étoient dans le Bois de Vincennes, parce que dans ce lieu, dont le Fils de Broussel étoit Gouverneur, ils ne seroient plus sous l'Autorité du Roi, & qu'ainsi le Ministre ne seroit plus en pouvoir d'en disposer à son avantage, & sans sa participation. Ces propositions eurent le pouvoir de le persuader, & de lui faire naître dans l'ame le desir de suivre leurs avis ; qui lui parurent tout-à-fait selon ses intérêts. Il gronda, il fut inquiet & de mauvaise humeur ; mais, la Reine faisoit ce qu'elle pouvoit, pour calmer ces orages. Ce Prince fut à Compiègne la voir, & comme elle avoit eu de tout tems de l'ascendant sur son esprit, elle employa toute la force de ses raisons, & ses agréables manières, à lui prouver, qu'il ne devoit point se laisser aller aux pernicioeux conseils de ceux, qui vouloient les brouiller. Elle l'assûra tout de nouveau, qu'on ne mettroit jamais les Princes en liberté, sans son consentement ; & , lui parlant du dessein qu'elle avoit
d'aller

1650. d'aller en Guienne, pour exterminer le Parti des Princes ; elle lui dit , que demeurant le Maître dans Paris , & dans toute cette Partie de la France audeçà de la Loire , il n'auroit pas de sujet de craindre , qu'on pût penser à rien innover, sur une chose si importante, sans qu'elle lui en fît part. Elle sçût enfin si bien ménager son esprit, qu'elle amortit pour quelque tems les facheuses agitations de son ame, & le fit résoudre à ne plus parler de ce changement.

La Reine ne laissa pas de juger, qu'il y avoit lieu de craindre, que l'esprit du Prince, qui commençoit à se dévoier du bon chemin, ne se gatât d'avantage. Cette inquiétude l'obligea de mander au Cardinal, qui étoit sur la Frontiere, de se rendre promptement auprès d'elle, lui faisant sçavoir le dessein qu'elle avoit de revenir à Paris, remédier à ces brouilleries. Elle commanda même à celui qu'elle lui envoya, de l'éveiller à quelque heure qu'il arrivât, & de le faire partir aussi tôt pour la venir trouver. Le Ministre, aiant suivi les ordres de la Reine, revint aussi-

aussi-tôt, & toute la Cour arriva à 1650
Paris le vingt-neuvième Juin. Sa présence dissipa pour quelques jours les Factions des Frondeurs ; & le Duc d'Orléans, dont l'esprit étoit facile à se tourner vers la douceur, embrassa cordialement le Cardinal Mazarin, & parut fort content de lui : mais ce calme ressembloit à celui de la Mer, qui change selon les vents, & d'un instant à un autre.

Les Frondeurs virent avec regret que les Ennemis venoient de lever le Siege de Guise. Ils avoient vus la Normandie, & la Champagne, s'humilier à la vue du Roi, & quoi qu'ils eussent de la haine pour la prospérité des Princes, ils ne vouloient point que Bourdeaux fût châtié : ils desiroient à leur ordinaire, préféablement à toutes choses, l'affoiblissement de la Roiauté, que les Affaires du Roi allassent mal, & que le Ministre fût toujours embarrassé. Ils n'approuvoient pas le dessein que la Reine avoit fait d'aller en Guienne, & soutenoient toujours dans le Parlement ceux que le Parlement de Bourdeaux leur envoioient pour se plain-

1650. plaindre du Duc d'Epemon. Le Ministre , voyant la maligne varieté de leurs pensées , offrit au Duc d'Orleans d'aller en Guienne , vaincre les Rebelles , avec les forces nécessaires à ce dessein. Le Duc d'Orleans ne voulut point entendre à cette proposition ; car , outre qu'il aimoit à demeurer à Paris , les Frondeurs ses Amis , qui s'y plaisoient encore davantage , travailloient incessamment à lui donner leurs propres sentimens. Il refusa d'aller en Guienne , & résolut néanmoins , comme il parut depuis , de ne pas laisser accabler les Bourdelois.

La Reine , conseillée par elle même & par son Ministre , jugea qu'il falloit mener le Roi à Bourdeaux , & qu'il étoit nécessaire selon l'état des choses , d'affoiblir un Parti , afin de pouvoir perdre l'autre. Cette résolution prise , la Cour , peu de jours après son retour , partit pour ce grand voiage. Ce ne fut pas sans inquiétude , que la Reine exécuta ce dessein , vû la mauvaise volonté des Frondeurs , avec une Armée Ennemie sur la Frontiere , puissante , &

com-

commandée par des Gens , qui desireroient lui faire beaucoup de mal. 1650.

Le Ministre avoit de la confiance en la valeur & la conduite du Maréchal du Pleffis; mais, il sçavoit qu'il ne lui laissoit gueres d'argent, qu'il avoit beaucoup d'Ennemis sur les bras, & qu'il avoit sujet de craindre de tous côtez de facheuses aventures. Il fallut aller néanmoins à ce qui pressoit le plus, & laisser le reste à la conduite de Dieu.

Dans le tems que la Cour fut à Paris, le Prince de Condé, sachant les dégouts du Ministre à l'égard des Frondeurs, lui manda par de Bar, celui qui le gardoit, que s'il vouloit le mettre en liberté il deviendroit son Ami plus fortement que jamais; qu'il trouveroit toujours plus de sûreté en lui, que dans ceux dont il avoit voulu se servir; qu'il étoit capable d'oublier sa Prison; & qu'il le sauroit maintenir avec plus de vigueur & de fermeté, qu'il n'en trouveroit en ceux qu'il avoit choisi pour ses Amis. Mais le Cardinal, se ressouvenant de la hauteur de Mr. le Prince, n'ôsa se confier en ces belles pa-

1650. roles, & jugea plus à propos de retenir cet Ennemi en prison, que d'en augmenter le nombre par lui, qui en valoît plus de mille. Comme il l'avoit abatu, lui qui étoit le plus puissant de tous, il espéroit, qu'enfin il pourroit vaincre les autres par sa patience, & par son habileté. Avant que de partir, il reçut encore le déplaisir de se voir contraint malgré lui de mettre un Prévôt des Marchands de la main des Frondeurs, un nommé le Fevre; ce qui, dans l'état des choses, n'étoit pas une affaire de petite conséquence. Il étoit aisé de voir, que par cette conduite, ils vouloient demeurer les Maitres dans Paris, non seulement par la Puissance du Duc d'Orleans, mais encore par la leur propre. Il sembloit aussi, que le Duc de Beaufort, après avoir attrapé la Survivance de l'Amirauté, vouloit tout de nouveau, & malicieusement, se remettre aux bonnes graces du Peuple, en publiant, comme il affectoit de le faire, qu'il étoit mal satisfait du Ministre.

Toutes ces Perfidies Frondeuses, n'empêchèrent point la Reine de
par-

partir pour aller en Guienne. Elle 1650.
courut où la nécessité l'appelloit; &
n'ayant tardé à Paris que quatre ou
cinq jours, elle en partit le quatrié-
me de Juillet, pour aller par Fontai-
nebleau, où elle se reposa quelques
jours. On laissa donc à Paris le Duc
d'Orleans, le Garde des Sceaux de
Chateauneuf, & toute la Fronde; &
des personnes fideles à la Cour, le
seul le Tellier, Secrétaire d'Etat, y
demeura, pour s'appliquer tout en-
tier au Service du Roi, & aux inté-
rêts particuliers du Ministre, dont il
s'acquitta fidèlement, & avec cette
habile & singuliere prudence qui lui
étoit naturelle.

Les Ducs de Bouillon & de la
Rochefoucault, connoissant que le
dessein, que la Reine avoit fait d'al-
ler en Guienne, leur donneroit beau-
coup de peine, engagèrent de plus
en plus le Parlement de Bourdeaux
dans leur Révolte, & par conséquent
dans les intérêts des Princes. Pour
embrouiller d'avantage les Affaires,
ils firent résoudre cette Compagnie
d'envoyer une célèbre Députation au
Parlement de Paris, elle arriva aussi-

1650. tôt après que la Reine en fut partie.

Ces Députez se présentèrent au Parlement le sixieme de Juillet. Ils furent reçus les Chambres assemblées, & traitez favorablement. Celui, qui portoit la parole, fit un long Discours : il demanda la protection de cette Compagnie sur les infractions que le Duc d'Epéron avoit faites de la Paix, qu'ils avoient obtenue du Roi par leur recommandation : il exagéra infiniment les violences de ce Duc : il justifia sa Compagnie, sur ce qu'elle avoit fait en faveur de Madame la Princesse, & protesta de leur fidélité au Roi : il conjura le Parlement, de ne les pas abandonner, & lui fit connoître de qu'elle conséquence étoit pour leur Compagnie, pour eux, & pour tous les François, l'Observation des Priviléges de la Déclaration du Roi, du vingtieme Octobre, donnée à Saint-Germain, en faveur des Prisonniers d'Etat : & pour cet effet, il supplia très humblement le Parlement, de se vouloir joindre avec eux, pour ensemble demander au Roi & à la Reine la Liberté

berté des Princes, que tous les gens 1650.
de bien devoient souhaiter. Le Duc
d'Orleans, qui étoit présent, & qui
ne vouloit pas laisser aller cette Affaire
si avant, dit tout haut, qu'il ne fal-
loit point écouter ni répondre à ces
Députez, puisqu'ils venoient d'un
Parlement rebelle, qui publiquement
avoit traité avec l'Espagne.

Le Député répondit hardiement à
ce Prince, qu'il n'étoit pas vrai que
le Parlement de Bourdeaux eut traité
avec les Ennemis; qu'il étoit fidele au
Roi, exempt de ce Reproche, & nul-
lement capable de manquer à la fidé-
lité qu'il lui devoit; que quand mê-
me cela seroit, ils n'auroient suivi
que l'exemple des plus qualifiés de
France, (qui dans leurs besoins en-
avoient fait autant: voulant peut-être
parler du même Duc d'Orleans, &
de quelque Particuliers de ce même
Parlement à qui sa Harangue s'a-
dressoit. L'Avocat général, parlant
de la Prison du Prince de Condé,
conclut que cette Affaire étoit le se-
cret de l'Etat, & qu'il n'appartenoit
point aux Sujets de disposer ni ordon-
ner de ces choses.

1650. On délibéra là-dessus. Plusieurs du Parlement parroissoient affectionnez aux Prince, & leur chaleur étoit visiblement augmentée en leur faveur. Quelqu'un exagéra fort éloquemment, qu'il étoit honteux à la Compagnie d'avoir besoin des Remonstrances du Parlement de Bourdeaux, pour penser à la Liberté d'un Prince, que Paris, plus que nulle autre Ville, devoit honorer. Il dit qu'ils avoient tous ressentis les effets de sa valeur, aiant assuré leur repos, & leurs vies, par ses Veilles & par les belles Actions qu'il avoit faites. Un autre dit, qu'il en falloit venir à la source de tous ces maux, & qu'il falloit chasser le Cardinal, & s'en tenir à l'Arrêt prononcé contre lui dans leur Compagnie. Sur cet Avis, plusieurs crièrent, que cela étoit bien dit. Ce bruit fut appaisé par l'heure qui sonna, & qui fit finir l'Assemblée; & le résultat fut remis au lendemain.

Le 7.
Juillet

Le septieme, on acheva la Délibération commencée. Soixante & dix allèrent à faire des Remonstrances à la Reine, pour la Liberté des Princes, & quelques autres à faire sortir seulement

ment le Prince de Conti, à cause de la foiblesse de sa santé. Le Premier Président, malgré l'Affection qu'il avoit pour ce Parti, fut d'avis qu'il étoit bon de demander la Liberté de tous; mais, qu'il falloit attendre que les choses fussent en état, que par leur sortit la Paix demeurât fermement établie en France; & dit, qu'il n'y avoit pas d'apparence, de demander cette grace à la Reine, lorsqu'une Guerre Civile allumée pour eux étoit prête de mettre la France à feu & à sang. Cet Avis fut suivi de plusieurs; mais enfin, celui de Broussel prévalut sur les autres qui fut de députer vers la Reine, pour lui faire de très humbles Remontrances sur les Plaintes & la Requête du Parlement de Bourdeaux, sans expliquer comment, & particulariser le point principal des Princes, laissant par cette voie une certaine liberté aux Députez de traiter doucement avec la Cour, & de s'accommoder aux volontez du Ministre; ce qu'il fit exprès pour favoriser les Frondeurs, qui, sur le Chapitre de la Prison des Princes, étoient de même sentiment que

1650.

1650. le Cardinal. Les partisans de Broussel, ajoutèrent à son Avis, de faire choisir ceux de la Compagnie, qui devoient être les plus agréables à la Reine. On nomma le Président de Bailleul, pour Chef de le Députation, homme de bien, & fort obligé à cette Princesse par les bien faits qu'il en avoit reçus; &, par conséquent, il ne pouvoit lui dire que des choses proportionnées à son devoir.

Le Duc d'Orleans, pour empêcher que le Parlement ne s'engageât trop fortement à favoriser la sortie des Princes, sous prétexte de contenter le Parlement de Bourdeaux, promit en pleine Assemblée de faire rappeler le Duc d'Epéron, & assûra la Compagnie, qu'il ne retourneroit plus dans son Gouvernement. Il donna cette parole sans l'aveu de la Cour, & le Ministre en fut fâché, par ce qu'il favorisoit le Duc d'Epéron: non qu'il approuvât sa hautaine & superbe maniere d'agir, qui a toujours été blâmée de ceux qui le connoissoient; mais, parcequ'il destinoit une de ses Nieces, Mademoiselle de Martinozzi, au Duc de Candale. Les deffauts du
Pere

Pere étoient exculez par les belles qua- 1650.
litez du Fils; qui, outre son mérite,
avoit encore de grands Etablissements,
qui plaisoient à celui qui en vouloit
faire un Neveu.

Le Cardinal, sachant ce que le Duc
d'Orleans avoit promis aux Bourde-
lois, contre le Duc d'Epéron, sçut
aussi que ce Prince avoit dit tout haut
parlant de lui, qu'il le chasseroit s'il
ne faisoit revenir ce Duc. Le Minis-
tre, oubliant sagement cette dure me-
nace, afin d'ôter au Duc d'Orleans le
prétexte de se plaindre de lui, & à la
Guienne celui de se révolter contre le
Roi, manda au Duc d'Epéron de ve-
nir à la Cour: &, comme il y résis-
toit, il lui envoya Roquelure; lui
dire que c'étoit tout de bon, qu'il
desiroit qu'il se rendit auprès du Roi;
mais, il lui fit savoir ses volontez avec
tous les adoucissements nécessaires à
guérir ce Cœur si hautain, & ils n'en
furent pas plus mal ensemble.

Pendant que toutes ces choses se
passoient, le Roi continuoit son voia-
ge, & approchoit de Bourdeaux le
plus qu'il lui étoit possible. Les fa-
ges de cette Ville voulurent conseiller

1650. les autres d'obéir au Roi. Il y en eut qui parlèrent fortement dans les Assemblées publiques contre la Rebellion, & selon ce qu'ils devoient au Roi. Beaucoup de ceux de ce Parlement, qui vouloit éviter les maux de la Guerre, firent leur possible pour persuader leur Compagnie, de se détacher des intérêts du Prince de Condé, & de chasser de leur Ville, tout au moins, les Ducs de Bouillon & de la Rochefault. Madame la Princesse, conseillée par ces deux Généraux, les seules colonnes qui soutenoient son Parti, s'en alla au Parlement, & favorisée du Peuple, qui choisit toujours ce qui lui est le plus contraire, scût si fortement renouveler par la pitié les sentimens d'affection qu'ils avoient pour Monsieur le Prince, que ce même jour il fut résolu, que l'Union des Princes, & du Parlement, subsisteroient, & qu'on se prépareroit à soutenir la Guerre; déclarant néanmoins, comme font des Révoltez ordinairement, qu'ils étoient bons Serviteurs du Roi. Ils ne députèrent point vers Leurs Majestez; mais, ils envoièrent un nommé Voisin à Paris, avec des
Lettres

Lettres pour Guyonnet, leur Député ordinaire, pour avertir le Parlement de leur Arrêté, & pour le prier de leur donner sa protection. Ils assurèrent Madame la Princesse, le jeune Duc d'Anguien son Fils, & leurs Serviteurs & Amis, qu'ils pouvoient vivre en repos sous l'Autorité Royale, & celle de leur Compagnie. 1650.

La Reine envoya de Poitiers un dessein à Bourdeaux, avec des Lettres du Roi pour le Parlement, & d'autres du Secrétaire d'Etat à l'ordinaire, pour les avertir de la venue du Roi & de la Reine, afin qu'ils députassent vers Leurs Majestez, selon la coutume, & leur devoir.

On résolut dans ce Parlement de ne point députer, mais de faire de très humbles Remonstrances par écrit: & pour faire connoître qu'ils ne vouloient point abandonner les intérêts de Madame la Princesse, ils dirent qu'ils ouvreroient leurs portes au Roi comme bons & fideles Sujets de Sa Majesté; mais, qu'ils ne vouloient point de Mazarin, qui étoit leur Ennemi capital; qu'il avoit toujours protégé les injustices du Duc d'Epernon,

1650. contre eux; & que cela étant ils ne pouvoient pas avoir de confiance en lui. Après avoir fait de telles Déclarations, afin qu'ils pûssent dire qu'ils n'étoient pas rebelles au Roi, ils trouvèrent à propos de renvoyer de leur Ville cet Espagnol nommé Dom Osorio, pour le cacher du moins aux yeux de leur véritable Maître.

Le Ministre ne s'étonna pas de cette hardiesse; mais, connoissant combien il étoit difficile d'entreprendre le châtimement d'une Province, soutenue par le Roi d'Espagne, & par tant d'habiles gens, il voulut selon sa coutume mettre l'Affaire en Négociation. Il fit écrire, par un nommé la Vie, à un Conseiller de ce Parlement nommé Mirat, & lui fit donner un Rendez-vous pour conférer ensemble des Propositions qui se pouvoient faire au Parlement. Le Cardinal leur fit espérer, que moiennant leur obéissance, il redonneroit la liberté aux Princes. On écouta, on répondit; mais, comme, le Parlement, & les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, à qui on en fit part, ne trouvèrent pas de sûreté dans ces douces paroles, et les

les n'eurent d'autre effet, que celui 1650.
d'un amulément inutile.

La Cour étant arrivée à Libourne, le Parlement alors, ne pouvant éviter de rendre à Leurs Majestez les marques de leur respect, leur envoya une Députation de plusieurs Conseillers, & d'un Président. Ce Président dit de belles parolles au Rot & à la Reine, qui ne signifioient rien; & de même, la Reponse fut douce, & capable de les convier à quelque repentir.

Le Comte d'Ognon, Lieutenant de Roi dans le Gouvernement de la Rochelle, de l'Isle de Ré, d'Olleron, & de Broüage, depuis la mort du Duc de Brezé son Maître, étoit demeuré dans ce Poste de sa propre Autorité. Le Roi lui envoya commander de le venir trouver: il s'excusa sur ses incommoditez, & n'alla point à la Cour. Le Ministre vit alors clairement qu'il y avoit beaucoup à craindre de ce côté là; mais, comme il connût que c'étoit un mal sans remede, il fit semblant de le tenir pour exculé. Il jugea que le desir de la Duché, ou d'un Bâton de Maréchal de France,

1650. étoit la cause de sa Desobéissance, & qu'avec l'un de ces avantages il seroit content. Il fit négocier avec lui, & ce Rebelle fit espérer au Ministre, qu'il ne seroit pas si cruel à lui même, que de refuser les graces qu'on lui offroit.

Les Espagnols voulant réparer leurs pertes passées par l'état présent de nos Affaires, assiégèrent & prirent en Italie Portolongone, & Piombino, qui nous avoient couté beaucoup d'argent & de peines. Ils gagnèrent alors en tous lieux. Ils assiégèrent la Capelle, qu'ils prirent fort aisément, parceque le Maréchal Du Plessis, depuis le départ de la Cour, n'avoit reçu aucun secours; & son Armée, n'ayant point été payée, ne pouvoit lui servir que pour secourir les places les plus importantes. Après avoir vu malgré lui la perte de la Capelle, qui avoit été accompagnée de la présence de l'Archiduc, il se retira vers Reims, afin de conserver la Champagne. Le Vicomte de Turenne, assisté des forces du Roi d'Espagne, alla assiéger Rhetel, & en deux jours il se rendit le Maître de cette Place.

Guion.

Guionnet, Député de Bourdeaux, 1650.
après avoir reçu les ordres de la
Compagnie, qui lui avoient été en-
voiez, comme je l'ai déjà dit, par
Voisin, demanda Audience au Par-
lement. Le Duc d'Orleans la retar-
da quelques jours; mais enfin, les
Chambres s'étant assemblées, elle lui
fut accordée le fixieme d'Aout. Le
Duc d'Orleans, pour arrêter le bruit
qui se faisoit en sa faveur, proposa
de lui même au Parlement, la Ré-
vocation certaine du Duc d'Eper-
non, qu'il avoit déjà promise, l'E-
tablissement d'un autre Gouverneur
à sa Place, sûreté pour Madame la
Princesse & pour le Duc d'Anguien,
Amnistie générale pour ceux de
Bourdeaux, & Abolition pour tous
ceux du Parti des Princes qui la de-
manderoient, & rentreroient dans
leur devoir; & voulut que le Regî-
tre du Parlement en fût chargé.

Il y eut grande contestation entre
les Serviteurs du Duc d'Orleans, &
ceux des Princes, sçavoir si on ac-
cepteroit les Propositions du Duc
d'Orleans, qui paroissoient justes
aux gens de bien, qui plaisoient aux
Fron-

Frondeurs, & qui d'ailleurs étoient dures à ceux du Parti des Princes. Elles présagoient la Paix de Bourdeaux, & la durée tranquille de leur Frison. C'étoit ce qui, de toutes les manieres leur devoit être le plus contraire. Il fut enfin résolu, qu'on en délibérerait, & les Gens du Roi prirent leurs Conclusions, qui alloient à les recevoir. Ils y ajoutèrent seulement de supplier le Roi, d'employer les remedes extraordinaires, pour appaiser les Troubles de l'Etat, qui sembloient devoir augmenter tous les jours, & la Délibération fut remise au huitieme.

Ce jour là, plusieurs Avis furent ouverts. Broussel, le Coadjuteur, & beaucoup d'autres du Parti des Frondeurs, furent d'Avis d'accepter les Propositions du Duc d'Orleans. Des-Landes-Paien ouvrit l'Avis pour la Liberté des Princes, & y mêla quelques paroles contre le Cardinal. Le Président Viole s'étendit fort au long, & conclut ouvertement qu'il falloit éloigner le Ministre; &, s'expliquant plus particulièrement, il dit, qu'il ne le croioit pas mal intentionné,

né , puisque les grands biens qu'il 1650.
avoit reçûs de la France, l'obligeoient
assez à la servir de toutes ses forces ;
mais qu'il le falloit éloigner , ou
comme ignorant , ou comme mal-
heureux. Coclé , homme de bien
& sans Faction , en ouvrit un autre ,
qui alloit à faire des Remonstrances
au Roi pour mettre les Princes en
Liberté , lorsque le bon état de la
France le permettroit , & que ceux
qui avoient pris les armes pour eux
les auroient quitées. Il ajouta que
Monsieur le Duc d'Orleans seroit
suplié d'en être le Médiateur.
D'autres Conseillers en proposèrent
de fort ridicules ; mais , il n'est pas
juste , pour l'honneur de cette gran-
de Compagnie , de les faire sçavoir.
Comme les Serviteurs des Princes é-
toient instruits par l'exemple des
Frondeurs , ils firent crier ce jour là
au tour du Palais , *Point de Mazarin*.
Ils avoient intention , en lui faisant
peur , de l'obliger à s'accommoder
avec eux , & de leur ouvrir les por-
tes de leur Prison.

Lorsque le Duc d'Orleans voulut
sortir du Palais , il fut incommodé
de

1650. de la presse des Crieurs, & l'on cria fortement aussi contre le Duc de Beaufort, l'appellant Mazarin; ce qui fit appercevoir à la Fronde, que de la même maniere qu'elle avoit frondé le Ministre, les Princes le fronderoient à leur tour, & qu'il falloit qu'ils se préparassent à se bien deffendre. Ces favorables dispositions pour les Princes rendoient les esprits de leurs Ennemis plus susceptibles de se lier à eux. Elles furent cause que les soins de la Princesse Palatine commençoient à produire de grands effets. Elle traitoit avec tous, & particulièrement avec Madame de Chevreuse: elle étoit celle, qui laissoit le plus voir, qu'elle étoit assez disposée à écouter les propositions qu'on lui faisoit, & que l'alliance du Sang de Bourbon ne lui déplaisoit pas; mais, tous ces desseins n'étoient pas encore dans leur perfection. Le Coadjuteur y résistoit plus opiniâtrément que les autres, & le Duc d'Orleans en étoit encore entièrement éloigné.

Le neuvieme, le Président de Thoré, Fils du feu Sur-Intendant d'He-

d'Hemeri, à qui étoit demeuré la 1650.
voix, recommença la Délibération. Comme il n'étoit pas tout-à-fait sage, son Avis fut à demi contre le Cardinal, & à demi pour les Princes. Il y en eut beaucoup qui furent d'Avis d'ajouter quelque chose aux Propositions de Monsieur le Duc d'Orleans. En voici les principaux Articles. Que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & ceux mêmes qui avoient été forcés de recourir à des remèdes étrangers, fussent nommément compris dans l'Amnistie; que le Vicomte de Turenne pût revenir; que l'on fit surseoir le rasement de Verteuil, Maison du Duc de la Rochefoucault; que dans la revocation du Duc d'Epéron, on expliqueroit aussi l'exclusion du Duc de Candale son Fils, & du Chevalier de la Vallette son Frere batard; que l'on fit surseoir tous actes d'hostilitez; que cependant le Parlement continueroit d'être assemblé, jusques à l'entiere exécution de la Paix de Bourdeaux; que le Duc d'Orleans promettroit sûreté qu'on ne rétablirait point le Chateau Trompette; & qu'on ex-
pli-

1650. pliqueroit le mot de soumission que devoient rendre ceux de Bourdeaux au Roi, afin qu'ils ne fussent point obligez de voir malgré eux le Cardinal.

D'autres furent d'Avis de faire instance pour la Liberté des Princes ; & , à cause des maux qui en pouvoient arriver , de députer trois de Messieurs du Parlement , pour aller traiter avec eux dans le Bois de Vincennes , & prendre sûreté desdits Princes , pour ce qui regarderoit la Paix du Roiaume. Plusieurs autres furent ouvertement d'Avis de faire des Remonstrances à la Reine contre le Cardinal Mazarin ; disant qu'il étoit la cause de tous ces maux , & que la reconciliation de la Maison Roiale ne se pouvoit faire , qu'après qu'il ne seroit plus à la Cour. Ils firent ensuite contre lui toutes sortes d'imprécations , avec des paroles qui marquoient leur mépris & leur haine.

Le Duc d'Orleans les interrompit par plusieurs fois , disant qu'il ne s'agissoit pour lors que de la Paix de Bourdeaux , & que ceux de ce Parle-
ment

ment ne parloient positivement dans 1650. leurs Lettres, ni des Princes, ni du Cardinal; qu'ils demandoient seulement pour principal article d'être délivrez du Duc d'Epéron; & que si on faisoit tant de Propositions nouvelles, qu'il retireroit sa parole, & ne se mêleroit plus de cette Affaire.

Tous ces Avis différens revinrent à deux principaux, qui furent long-tems balancés; celui d'accepter les Propositions du Duc d'Orléans, & celui de la Liberté des Princes, quand les Rebelles auroient mis bas les armes. De celui-ci, il y en eut soixante & dix; car, la plus grande partie de ceux qui avoient été contre le Cardinal, dont il y en avoit eu environ quarante, revinrent à cet Avis, hormis treize: & du premier, il y en eût cent douze, qui fit que l'on accepta purement & simplement les Propositions du Duc d'Orléans, sans les expliquer, ni les entendre autrement; & on ajouta même de signifier au Parlement de Bourdeaux, que le Parlement de Paris les trouvoit justes, & tout-à-fait équitables, & qu'ils s'en devoient contenter.

Comme

1650. Comme on avoit envoyé au Roi des Députez, pour lui rendre raison de ce qui avoit été fait au Parlement, en faveur des Bourdelois, aussi-tôt après le partement de Sa Majesté, il fut arrêté aussi qu'on enverroit lesdites Propositions à leurs Députez, afin de les faire agréer au Roi.

Le Duc d'Orleans dit aussi qu'il écriroit au Roi, pour faire surseoir tous actes d'hostilité. On voulut faire aussi-tôt entrer les Députez du Parlement de Bourdeaux, pour leur signifier l'Arrêt; mais, comme ils avoient pressenti, que ceux qui leur étoient affectionnez n'avoient pas pû faire aller les choses dans l'extrémité du desordre, Guionnet seul s'y trouva, qui n'étoit pas celui qui avoit été envoyé porter la Lettre, & il fut dit que le Duc d'Orleans leur enverroit ses ordres. Ce Prince, en s'en allant, trouva encore des Crieurs contre le Mazarin; mais, cela se passa plus modérément que le jour précédent. Il attira même le respect de cette Populace; par la grande quantité de personnes de qualité, qui, ce jour-là, voulurent l'accompagner.

Taa-

Tandis que toutes ces choses se 1650.
passent à Paris, le Roi, qui étoit à
Libourne, avec une assez belle Ar-
mée, témoigna vouloir assiéger la
Ville de Bourdeaux. La présence
du Souverain déplait toujours aux
Sujets Rebelles. Des Canons, de
bons Soldats, & de bons Capitaines,
sont des objets fâcheux à des Crimi-
nels, qui sentent leur faute, & qui
connoissent qu'ils méritent de grands
Châtimens. Les Bourdelois en fu-
rent étonnez, & sans l'espoir qu'ils
avoient au secours du Parlement de
Paris, qu'ils voïoient être aussi mal
intentionné qu'eux, ils auroient eu
de plus grandes fraïeurs. Enfin,
pressez par leur devoir, & par leur
crainte, ils envoïèrent d'autres Dé-
putez au Roi & à la Reine. Ils fu-
rent plus humbles que les premiers,
& firent à Leurs Majestez une Ha-
rangue plus soumise, & qui paroïssoit
implorer leur miséricorde. La Rei-
ne même à son retour, me fit l'hon-
neur de me le dire. Ce ne fut pas
sans remarquer la peur qu'on lui a-
voit voulu faire de ces Peuples, pour
l'empêcher d'y aller, & cette Prin-
cesse

1650. celle y ajouta qu'elle avoit toujours
 Le 2. reconnû que la présence du Roi avoit
 Août. de grands charmes, pour changer les
 cœurs qui lui sont soumis par l'ordre
 de Dieu, & de leur Naissance.

Ce fut en ce même mois, la veille
 de la Fête de Notre-Dame d'Aout,
 que ma Sœur me quitta, pour entrer
 dans le Couvent des Filles de Sainte
 Marie de Saint Antoine, où elle a pris
 l'habit en mille six cens cinquante.
 Sa vertu étoit estimée de tous: elle
 étoit aimable, bienfaite, intérieure-
 ment toute sainte, & l'excès de sa
 Sagesse joint à la beauté de son Esprit,
 lui avoit fait donner le nom de So-
 cratine. Malgré les charmes de la
 Cour, elle préféroit souvent les Mai-
 sons des Pauvres au Cabinet de la
 Reine; & l'Amitié qu'elle avoit pour
 mon Frere & pour moi, quoique
 grande, le céda à l'Amour qu'elle
 eut pour Dieu. Je veux mettre ici
 la Lettre qu'elle m'écrivit en me qui-
 tant, & qu'elle laissa sur sa table. El-
 le ne convient point à mon sujet;
 mais, j'espère, du moins, qu'elle édi-
 fiera ceux qui préfèrent le Ciel à la
 Terre, & qu'on me pardonnera, si
 je

je m'honore d'être la Sœur d'une si
digne Religieuse.

L E T T R E

DE LA MERE MAGDE-
LEINE EUGENIE BER-
TAUT.

„ C'Est à genoux, ma très chere
„ Sœur, que je vous deman-
„ de pardon de vous avoir quittée, &
„ que je vous conjure de vouloir imi-
„ ter notre bon Pere Abraham, qui,
„ à la voix de Dieu, qui lui deman-
„ doit son Fils bien aimé, prit lui
„ même le couteau, pour le lui sa-
„ crifier, & avec lui tout son Amour,
„ & toutes ses tendresses. Comme
„ alors Dieu voulut bien se contenter
„ de l'obéissance du Pere & du Fils,
„ peut-être aussi se contentera-t-il de
„ la nôtre, & nous fera la grace un
„ jour de nous réunir ensemble, en
„ lui, & pour lui, plus étroitement
„ encore que nous ne l'avons été.
„ Mais, cependant, mettons-nous
Tome III. Y „ en

1650.,, en état l'une & l'autre, d'accom-
,, plir, sa sainte volonté, sans aucu-
,, ne réserve; car, autrement, notre
,, sacrifice ne lui seroit pas agréable.
,, Après cela, attendons de sa bonté
,, & de sa miséricorde ce qu'il ordon-
,, nera pour notre bien, & sa plus
,, grande Gloire. J'aurois plutôt exé-
,, cutée mon dessein, si j'avois pû plû-
,, tôt m'arracher d'auprès de vous;
,, & je ne crois pas que je l'eusse ja-
,, mais pû faire, si Dieu ne m'eut
,, donné pour cela une force extra-
,, ordinaire, & ne m'y eut nécessité,
,, en me mettant en état de ne pou-
,, voir demeurer auprès de vous sans
,, souffrir des maux étranges: princi-
,, palement depuis que l'Affaire de
,, Mademoiselle de Bui arriva, qui
,, vous fit deviner la mienne; car, en
,, cette occasion, vous me témoignâ-
,, tes tant de bonté & de tendresse,
,, & ce fut pour la mienne une si ru-
,, de épreuve, que vous me pensâtes
,, faire mourir. Je vous conjure, si
,, vous voulez que je vive, de vous
,, consoler de notre séparation présen-
,, te, & d'acquiescer aux volontez de
,, notre Père, & souverain Maître.
,, Je

„ Je vous promets que je vous tien- 1650.
„ drai la parole que je vous ai don-
„ née, & que de plus je ne m'enga-
„ gerai, à rien sans votre permission.
„ Ne me venez point voir si tôt;
„ car, je vous avoue, que je n'ai pas
„ encore de force à votre épreuve:
„ & si je ne vous avois fuie, je
„ n'aurois pas vaincû en ce combat,
„ où il falloit que Dieu restât le Mai-
„ tre. „

La Reine répondit par écrit à la Députation de Bourdelois. On leur fit savoir que le Roi étoit assez bon, pour leur pardonner, & leur donner l'amnistie dont ils avoient besoin, pour effacer le crime de leur Rebellion; mais, qu'il vouloit savoir, premièrement que de traiter avec eux d'aucune chose, s'ils vouloient recevoir le Roi comme leur Maître, avec la dignité & la sûreté requise à sa Personne, ou maintenir contre lui les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, déclarez Criminels de Leze-Majesté par tous les Parlemens? Ils dirent qu'ils n'avoient point le pouvoir de répondre à ces Articles; mais,

1650. qu'ils en feroient leur rapport à leur Compagnie, & en rendroient réponse avant le cinquieme du même mois. Le Ministre, pour continuer de montrer aux Bourdelois, & à ceux qui soutenoient leur devoir, envoya quelques Troupes commandées par le Maréchal de la Meilleraie assieger un petit Fort nomme Voies, qui fut pris aussitôt: &, pour épouvanter ceux de Bourdeaux il fit pendre celui qui y commandoit; leur montrant par cette vigueur, qu'ils devoient tout craindre, & qu'il est dangereux de manquer de fidélité à son Roi.

Le Duc de Bouillon, Maitre de Bourdeaux & de la Populace, aiant fû cette exécution, les anima tous à la vengeance; &, sans tarder un moment, il envoya querir un Capitaine du Régiment de Navailles, qui avoit été pris Prisonnier dans quelque autre occasion. On trouva ce Gentilhomme qui jouïoit avec des Dames, exempt de toute crainte. Il le fit prendre, & dans la même heure le fit mourir, le faisant pendre par représailles, & ensuite attacher son corps sur la muraille de la Ville. Cette action fut louée de

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 509

de ceux qui ont pour Maxime qu'il 1650
ne faut point être tiran à demi, &
que les grands hommes ne sauroient
soutenir de hautes Entreprises, s'ils
ne sont capables des grands crimes,
comme des grandes vertus; les unes
étant quelques fois nécessaires pour
soutenir les autres. Mais ceux, qui
en jugèrent sur la Loi de l'Évangile,
selon que le nom de Chrétien les y
obligeoit, en eurent horreur; & la
Reine m'a fait l'honneur de me dire
depuis, qu'elle en fut touchée d'une
douleur sensible. Je sçai de Langlade,
qui étoit alors auprès de ce Duc, que
lui même en souffrit de la peine: il
connût le mal qu'il faisoit; mais, il
se laissa conduire à la raison politique,
qui le força de suivre les cruelles cou-
tumes de la Guerre. Ses Amis ont
dit de lui, qu'il étoit bon de son na-
turel, & que ce qui l'avoit rendu ca-
pable de cette barbare action ne l'empê-
choit d'avoir pas dans son tempérament
de la douceur & de la cordialité. Il fut
fort malheureux d'avoir cru qu'un cri-
me pouvoit trouver une excuse: il
n'en a point contre la Loi-de Dieu,
& l'Équité naturelle.

1650. Par l'ordre de la Reine , on continua la Guerre avec chaleur. Le Maréchal de la Meilleraie attaqua l'Isle Saint-George , où ceux de la Ville avoient des Troupes , dont ils faisoient leur capital. Après quelques volées de Canon , ils se rendirent à composition. Les Soldats, au nombre de trois cens , prirent parti dans les Troupes du Roi. Soixante & dix Officiers , qui s'y trouvèrent, jurèrent de ne plus servir contre le Roi, & furent traités humainement, pour faire honte à l'inhumanité du Duc de Bouillon.

Le Duc de Candale fût envoyé à Loches, où étoit alors le Duc d'Epéron son Pere, qui n'étoit point venu à la Cour, malgré les ordres qu'il en avoit reçus. Le dessein du Ministre étoit de le faire consentir, que l'on donnât le Gouvernement de Guienne à Monsieur Frere unique du Roi, afin d'ôter aux Rebelles tout prétexte de se plaindre. Ces Peuples avoient une juste aversion pour leur Ennemi le Duc d'Epéron, qu'ils appelloient leur Tiran ; car, selon ce qui se disoit, il en avoit les actions.

tions. Dans toute sa vie il a paru, 1650, qu'il étoit dur, & trop hautain. Il étoit soupçonné d'avoir empoisonné sa première Femme, la Duchesse de la Valette, Sœur batarde du feu Roi, sur des jaloufies, peut être mal fondées. J'ai oui dire à la Reine d'Angleterre, qui l'avoit vue à sa Cour, & à la Reine auffi, qu'il avoit fort aimé Madame de la Valette, avant que de l'époufer; mais, que cette paffion, au lieu de produire en lui les effets de l'Amitié, l'avoit porté à lui donner alors un foufflet, fur quelque petit dépit qu'elle lui avoit fait: que le feu Roi, le connoiffant de cette humeur voulut rompre le Mariage, & que cette jeune Princeffe, qui aimoit déjà le Duc d'Epernon, lui pardonna, & ne laiffa pas de le prendre pour fon Mari. Elle eut fujet de s'en repentir; car, comme je le viens de dire, felon l'opinion des médifans, qui eft d'ordinaire le plus vraie, il lui en couta la vie. Il avoit époufé enfuite une Niece du Cardinal de Richelieu, qui, dans les commence- mens de leur Mariage, avoit vécu

1650. avec lui avec beaucoup de vertu. Elle l'avoit suivi en Angleterre dans ses disgraces, contre la volonté de son Oncle. Malgré cette conduite, il l'avoit si mal traitée, qu'elle auroit été un objet de compassion à toute la Cour, si dans la suite de sa vie elle n'avoit fait voir quelque diminution à ses premiers sentimens. Enfin, ce Duc, qui n'étoit point Prince, quoi qu'il eut envie de l'être, n'avoit rien de bon que la Magnificence. Il vivoit en grand Seigneur; mais, cette seule bonne qualité, pouvant avoir pour fondement sa vanité & son orgueil, on ne devoit pas l'en estimer davantage.

Les Députés de Bourdeaux ne revinrent point trouver le Roi, comme ils l'avoient promis. Le Duc de Bouillon les empêcha de tenir leur parole. Son dessein étoit, de faire pousser leur Révolte le plus loin qu'il lui seroit possible, tant pour tâcher d'obtenir la Liberté des Princes, que pour en tirer de plus grands avantages en son particulier. Ce qui, depuis peu, s'étoit passé au Parlement de Paris, & les Propositions
du

du Duc d'Orleans les embarrassoient. 1650.

On ne faisoit point de mention du Prince de Condé; & pour lui, & le Duc de la Rochefoucault, ils n'avoient tout au plus que le pardon & la sûreté; mais ils se deffendirent si habilement, que leur conduite par leur résistance fut estimée dans les deux Partis, & les Princes eurent sujet de se louer de leurs services, & de leur fidélité. Comme je ne suivis point la Reine en ce Voiage, & que je n'aime à écrire que ce que je sçai parfaitement, peut être que j'ignore beaucoup de Particularitez, qui sont pour l'ordinaire inféparables des grands Evénemens. Je puis dire néanmoins avec vérité, que les choses, dont mes yeux ne sont point les témoins, je n'en parle que sur le récit des Acteurs, & sur ce que la Reine même m'a fait l'honneur de m'en dire.

Environ dans ces mêmes jours que la Reine étoit occupée à vaincre les Bourdelois, la Duchesse d'Orleans accoucha à Paris d'un Fils, dont la naissance donna une grande joie au

1650. Duc d'Orleans. Le Peuple fit voir celle qu'il en reçut, par les feux de joie qui le firent dans les rues, & par des marques d'une allegresse publique & très sensible; mais, cet Enfant ne vécut gueres; & sa naissance fut suivie d'une prompte mort.

L'Armée Espagnole étoit alors sur notre Frontiere, puissante, & pleine de belles espérances, qu'elle devoit concevoir de sa force, & de notre foiblesse. Elle s'avança vers Reims; mais, cette Ville fut conservée par la présence du Maréchal du Plessis, qui prit toutes les précautions nécessaires pour empêcher ses progrès. L'Archiduc occupa Neucastel, Pontaverre, & Basoches, où il voulut demeurer quelques jours. Le Marquis d'Hocquincourt, qui eut la hardiesse d'attaquer quelques Troupes des Ennemis fut battu, & poussé jusques dans Soissons, & peu s'en fallut qu'il ne fût pris prisonnier. Quelques autres Troupes de l'Armée du Vicomte de Turenne, commandées par Boutteville, vinrent hardiment jusques à dix lieues de Paris, pour nous faire la Guerre, & beaucoup

coup plus pour nous faire peur. 1650

Boutteville réüffit dans son dessein. Les Païsans, & toute la Noblesse de Picardie, qui vint se sauver dans Paris, y causa une étrange rumeur. Ce lieu étoit plein de tant de Factions, que les Grands & les Petits avoient plus de joie que de douleur, de voir l'Archiduc proche de nous; & chacun étoit plus attentif à faire servir ce desordre à ses desseins, qu'à s'opposer à l'Ennemi. Le Duc d'Orleans, qui vit que le Vicomte de Turenne avec ses Troupes pouvoit venir jusqu'au Bois de Vincennes enlever Monsieur le Prince, reprit de nouvelles inquiétudes, & les Frondeurs se servirent de cette occasion pour lui conseiller de le faire amener à la Bastille, de sa seule Autorité. Il en parla à le Tellier, Secrétaire d'Etat, qui s'y opposa vigoureusement: & après beaucoup de consultations & de mauvaises heures, sur l'inquietude que cette Affaire donna aux uns & aux autres, il fut conclu qu'on les ôteroit du Bois de Vincennes, & qu'on les meneroit à Marcouffi, sous bonne garde, au

1650. delà de la Rivière de Seine & de la Marne , attendant que la Reine en ordonnât à sa volonté.

Madame , dans ces occurrences , conseilla Monsieur de mettre le Prince de Condé en liberté , & de marier son Fils le jeune Duc d'Anguien à une de ses Filles. Il n'approuva point alors cette proposition , quoiqu'elle fût raisonnable à son égard. Il n'étoit pas d'humeur à se résoudre si facilement , & il falloit qu'il attendît quelque tems , & que les conseils de ses Conducteurs le forçassent d'y penser. Les Frondeurs ne lui parloient encore que de se rendre le Maître des Prisonniers , afin d'en disposer à sa fantaisie ; & , cependant , ils donnoient de douces espérances à ceux de leur Parti , & assùroient leurs Amis , que si une fois le Duc d'Orleans les avoit en son pouvoir , il les feroit sortir aussi-tôt : mais eux n'ôsoient se confier en leurs promesses , & auroient mieux aimez traiter avec le Ministre. Le Coadjuteur , sur tout , leur étoit odieux , parce qu'il avoit fait connoitre dans tous les tems qu'il n'aimoit pas Mr. le Prince,

ce, & qu'il l'étoit incapable de de- 1650.
meurer dans un état de modération
& de sagesse.

Parmi ce trouble universel, il arriva un Trompette de l'Archiduc, qui paroissoit envoyé par lui au Duc d'Orleans, & qui disoit s'adresser à tous les bons François. Ce Prince Allemand lui témoignoit desirer la Paix, & offroit d'y travailler avec lui, en lui faisant espérer ce bonheur à des conditions raisonnables. Cette Nouvelle donna de l'émotion & de la joie aux Parisiens : ils crurent que c'étoit tout de bon que les Etrangers étoient devenus leurs Amis, & n'en apperçurent point la tromperie. Le Duc d'Orleans, aussi trompé que les autres, & enivré de la gloire qu'il crût recevoir en donnant la Paix à la France, répondit à l'Archiduc en des termes de grande civilité, & lui dépêcha un Gentilhomme, pour l'assurer qu'il étoit prêt d'en conférer avec lui. Il envoya aussi-tôt à la Cour, pour instruire la Reine & le Ministre des offres de l'Archiduc, & demanda le pouvoir de la traiter avec ce Prince. Le Ministre connut de quelle

1650. impôtance étoit cette Affaire , & d'où venoit cette Intrigue. Il crut que Madame de Longueville , & le Vicomte de Turenne , avoient fait faire ce pas à l'Archiduc , pour le charger de plus en plus de la haine publique , & pour emouvoir Paris contre lui. Il ne fut pas content fans doute du Duc d'Orleans , de ce qu'il avoit écouté ces Propositions ; mais , pour ne lui pas donner sujet de se plaindre , & aux Parisiens de crier , il lui envoya les pouvoirs nécessaires pour cela. Le Comte d'Avaux s'en mêla : il fut avec le Nonce à Soissons , pour s'aboucher avec les Députés d'Espagne ; mais , ils ne s'y trouvèrent point.

Il vint ensuite à Paris un certain Gabriel de Toledo , qui fut long-tems logé à Issi. Il faisoit espérer de la part de l'Archiduc de grandes choses. Le Peuple , par ces foibles apparences , aimoit déjà ce Prince d'Autriche , & dans les rues on lui donnoit de continuelles bénédictions. Le Vicomte de Turenne fit écrire au Peuple de Paris , ou bien les Créatures du Prince écrivirent pour lui
tout

tout ce qu'ils desirèrent. Ces Pla- 1650.
cards furent affichés par les Care-
fours de la Ville, où le Mazarin
étoit injurié, & l'Archiduc loué,
comme celui qui pouvant tout dé-
truire vouloit néanmoins rétablir le
Repos & la Paix dans l'Etat. En-
fin, toutes ces illusions s'évanouï-
rent; & ce qui en resta fut la honte
qu' devoient avoir ceux qui les a-
voient reçues comme des vérités.

La Reine, cependant, étoit occu-
pée aux soins que lui donnoient le
Siege de Bourdeaux. Les Proposi-
tions de Paix que le Duc d'Orleans
avoit arrêtées dans le Parlement,
n'avoient pas été tout-à-fait agréables
au Ministre; mais, il jugea qu'il s'en
pouvoit servir, pour obliger les
Bourdellois à ne pas demander du
Roi plus que ce qu'elles leur accor-
doient. Il voioit bien que le Parle-
ment avoit en cette occasion trop
entrepris sur l'Autorité du Roi, &
que le Duc d'Orleans, malgré ses
bonnes intentions, lui avoit laissé
prendre trop d'avantage. Il reçût
néanmoins tout ce qui venoit de sa
part avec respect, & montra de vou-
loir

1650. loir suivre ses sentimens ; mais , il se résolut en faisant attaquer Bourdeaux , de se mettre en état de ne prendre conseil que de lui même.

Le Maréchal de la Meilleraie presfa la Ville : il donna le Commandement de l'Attaque du Fauxbourg Saint Seurin aux Marquis de Roquelauze , & de Saint-Megrin. Ces deux braves gens s'engagèrent si avant , que le Maréchal de la Meilleraie aiant jugé à propos de changer ses ordres , ils ne purent pas lui obéir. Le Combat fut rude de deux côtez. Ceux , qui y commandoient y firent des merveilles. De Chouppes , Ribérpré , & Genlis , y furent blessez. Du côté des Assiégés , les deux Généraux , les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault , se trouvèrent par tout à la deffence de leurs gens. Les Roialistes attaquèrent toujours vaillamment , & les Rebelles se deffendirent de même. Le Comte de Paluaù fut repoussé en une demie lune qu'il voulut emporter , & par trois fois le Duc de la Rochefoucault la lui fit quitter , assisté des Gardes du Prince de Condé & des siennes ; &
s'il

s'il n'avoit point combattu contre le 1650.
Roi , il auroit mérité beaucoup de
louanges de sa valeur.

Pendant que le Ministre faisoit la
Guerre, il pensoit selon sa coutume
à la Paix. Il consentit que le Duc
de Candale fît venir Gourville à
Bourg. Plusieurs grandes matières
furent traitées en cette Conférence.
Gourville, homme hardi sur les
Propositions, & qui, selon ce qu'il
lui convenoit de dire, & ce que la
nécessité le forçoit de faire, se ser-
voit également du *Oui*, comme du
Non, ouvrit au Ministre, à ce qu'il
m'a dit depuis, & sans dessein de le
tromper, toutes les voies possibles
pour l'Accommodement. Il offrit le
Mariage du Prince de Conti avec
Mademoiselle de Martinozzi sa Nie-
ce : il lui offrit aussi que s'il vouloit
mettre Mr. le Prince en liberté, les
Ducs de Bouillon & de la Roche-
foucault se mettroient volontaire-
ment en prison, pour lui répondre
en leurs propres personnes de la fidé-
lité & sincérité de Mr. le Prince. Il
chercha les moiens de pouvoir le sa-
tisfaire en toutes choses, & n'oublia
rien

1650. rien à lui dire de ce qui auroit dû lui plaire. Le Cardinal refusa tous ces Accommodemens, parcequ'il n'ôsoit le confier au Prince de Condé, dont il avoit été si mal traité, parce qu'il ne crut pas devoir manquer au Duc d'Orleans, à qui il avoit promis de ne rien changer sur cet article sans sa participation. Il en falut donc venir aux Propositions de ce Prince, telles qu'elles étoient. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, qui avoient amusé le Peuple de Bourdeaux, par l'espérance d'un grand secours d'Espagne, & d'une Armée Navale, ne pouvoient plus le tromper. Ils furent forcés de consentir à l'Accommodement, & à suivre les sentimens de ceux qui étoient effraiés des Armées du Roi. Le Duc d'Orleans envoya tout de nouveau du Coudrai-Montpensier au Cardinal, avec deux Conseillers du Parlement de Paris, pour le convier de donner la Paix à cette Ville rébelle, & n'oublia rien pour la faire conclure selon les assurances qu'il en avoit déjà données.

Toutes les Négociations de part & d'au-

tre aiant eu leur effet, la Paix fut accordée aux Bourdelois, selon la Déclaration donnée au Parlement de Paris. L'Amnistie générale fut donnée à tous. Il fut permis à Madame la Princesse de se retirer dans l'une de ses Maisons avec le Duc d'Enguien son Fils, en Anjou, ou bien à Mouron; le nombre de la Garnison aiant été limité par le Roi. Les Ducs de Bouillon, & de la Rochefoucault, eurent sûreté d'aller en leurs Maisons, & jouissance de leurs biens, avec toutes les douceurs qui accompagnent d'ordinaire une Paix: & la Déclaration du Roi en fut donnée le premier Octobre. 1650.

Le quatrieme du même mois, Madame la Princesse partit de Bourdeaux avec le Duc d'Enguien son Fils, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & grand nombre de gens attachés à son Service. Elle avoit dessein d'aller à Coutras. Le Maréchal de la Meilleraie, l'aiant rencontrée dans sa petite Galere, fit approcher son Bateau, pour la saluer, & lui faire la révérence. Elle lui dit qu'elle s'en alloit passer à Bourg, avec

1650. avec intention de tenter les moiens de voir la Reine , pour se jeter à ses pieds ; qu'elle croioit ne se pouvoit mieux adresser qu'à lui , pour en obtenir la permission ; & qu'elle le prioit de retourner à Bourg. Il accepta cette commission , & alla le dire à la Reine , en présence de tout le monde. D'abord elle en parût surprise , & lui répondit qu'elle ne pouvoit pas la recevoir , & qu'elle n'avoit point de maison pour la loger. Le Maréchal de la Meilleraie , plein de bonne volonté , lui dit que Madame la Princesse étoit résolue de passer la nuit dans sa Galere , plutôt que de ne la point voir ; mais , que si elle l'avoit agréable , sa Femme la logeroit chez elle pour cette nuit. La Reine ne pouvant plus s'excuser y consentit , & un moment après on vit paroître sur la Riviere cette Princesse avec toute sa Suite. La Reine envoya à sa descente , pour l'assûrer qu'elle seroit la bien-venue ; & Madame de la Meilleraie y alla aussi , pour l'accompagner chez elle. Dans ce même tems , le Ministre étoit allé à un rendez-vous qu'il avoit donné au Duc de

de Bouillon. La Reine lui dépêcha 1650.
un Courrier, pour le faire revenir,
& à son retour il trouva le Duc de
Bouillon chez lui. Ils furent long-
tems ensemble, & ensuite il fut chez
la Reine, où un moment après se
rendit Madame la Princesse. Elle fût
reçue de la Reine en particulier, &
le Ministre seul fut témoin des larmes
qu'elle répandit. Elle se jeta à ge-
noux devant la Reine, tenant le Duc
d'Anguien son Fils de la main, & lui
fit son compliment avec quelques san-
glots; & un de mes Amis, qui m'é-
crivit ce détail, me manda que la
douleur l'avoit embellie. Cette Prin-
cesse n'avoit pas été jusqu'alors fort
considérée dans sa Famille. Sa Naif-
sance, quoique très noble, étoit fort
au-dessous de celle de Monsieur le
Prince, & la solidité de son esprit
ne reparoit pas ce défaut. Madame
de Longueville, dont le mérite é-
clatoit en tous lieux, ne l'estimoit
pas, & le mépris que Madame la
Princesse sa Belle-Mere avoit pour sa
race, & pour elle, joint à toutes ces
choses, n'avoit pas peu contribué à
son annéantissement. Elle avoit néan-
moins

1650. moins des qualitez assez loüables. Elle parloit spirituellement, quand il lui plaisoit de parler, & dans cette Guerre elle avoit paru fort zélée à s'acquiter de ses devoirs. Elle n'étoit pas laide : elle avoit les yeux beaux, le teint beau, & la taille jolie. Sans se faire toujours admirer de ceux qui la conduisoient, & de ceux qui étoient auprès d'elle, elle a du moins cet avantage d'avoir eu l'honneur de partager les malheurs de Mr. le Prince ; ce qui répare en quelque maniere le malheur qu'elle a eu de n'avoir pu personnellement mériter, par de plus eminentes vertus, une réputation plus éclatante, & mieux établie.

Après qu'elle eut salué la Reine, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault allèrent souper chez le Ministre, où il est à croire qu'ils ne parlèrent pas de bagatelles. Ils s'en allèrent ensuite chez eux, lassés sans doute de leur mauvaise fortune ; car, c'est toujours une chose facheuse, que de faire la Guerre contre son Roi & son Maître. Quoi que cette Paix ne fut pas conclue tout à l'avantage

vantage du Roi , ni faite avec cette ^{1650.} hauteur nécessaire au rétablissement de l'Autorité Roiale , il sembloit néanmoins qu'elle étoit commode au Ministre , & fort utile au Service du Roi. Par cette même raison , les Ennemis de l'Etat , les Frondeurs peut-être , & sur tout ceux qui étoient du Parti des Princes , en étoient au desespoir. Le Roi & la Reine entrèrent dans Bourdeaux , & n'y furent pas reçus avec la joie publique , qui accompagnent pour l'ordinaire les visites de cette nature. La Ville donna au Roi & à la Reine une Collation fort mauvaise , & un Feu d'Artifice de peu de beauté. Mademoiselle , qui avoit suivi la Reine en ce Voiage quasi malgré elle , eût un Bal , & tout ce qui s'y passa de plus mémorable , c'est que la Reine s'y enrhumma de chaud. Ce fut elle même , qui à son retour me conta toutes ces particularitez ; & qui me fit l'honneur de me dire , que les mauvaises dispositions des esprits , plutôt que le climat , avoient été cause de son mal. Les chagrins qu'elle avoit reçus en ce lieu , avoient été extrêmes.

La

1650. La corruption de la Révolte avoit imprimé, dans les Cœurs des Grands & des Petits de cette Province, un dégoût de leur véritable devoir, qui força cette Princesse d'en avoir beaucoup pour eux.

Le Cardinal Mazarin y fut mal reçu : on ne lui fit point les complimens dûs, en de telles occasions, à sa qualité de Premier Ministre; & la Reine le sentit comme un outrage fait à sa personne. Elle ne tarda que dix jours dans Bourdeaux, & cette Ville ne méritoit pas d'en être honorée plus long-tems. Sa présence étoit nécessaire à Paris. Elle partit malade de ce rhume, qui, au lieu de diminuer étoit beaucoup augmenté. En arrivant à Poitiers, elle tomba malade tout de bon d'une petite fièvre continue; &, au bout de deux jours, son courage, qui ne l'abandonnoit jamais dans les grandes occasions, la fit partir diligemment, pour avancer son chemin, vers Paris. En arrivant à Amboise, elle fut contrainte d'y rester douze jours, parce que sa fièvre & sa maladie augmentèrent beaucoup, & la forcèrent de se faire saigner plusieurs

siieurs fois. Madame de Brienne, qui 1650.
eut l'honneur de la suivre seule en
l'absence de ses Dames , me conta à
son retour , que pendant ce voiage
la Reine endura de grandes incom-
moditez. Sa maladie ne l'empêchoit
pas de se mettre en carosse, depuis le ma-
tin jusques au soir , de la même maniere
que si elle eut été en parfaite santé.
Elle étoit triste , tant parce qu'elle
souffroit de sa fièvre, que parce
qu'elle n'étoit pas fatisfaite de l'état
de ses Affaires. Avec tous ces maux,
elle ne se plaignoit point : elle vo-
ioit avec patience dans son carosse les
jeux du Roi & de Monsieur , que la
Jeunesse & l'Enfance convioient à se
divertir, sans montrer d'en être in-
commodée, quoi qu'en effet elle le
fût beaucoup. Un jour , que sa
premiere Chambre manqua d'arriver,
cette grande Princesse avec un accès
de fièvre fort violent , & la lassitude
du Voiage, fut contrainte d'attendre
quatre heures, que son lit fut arri-
vé , dans une méchante hotellerie ,
où pour tout meuble on ne trouva
qu'une grande chaise de bois. La
Reine s'y mit, & y demeura sans se
Tome III. Z plain-

1650. plaindre, ni murmurer contre ses Officiers; disant à Madame de Brienne, qui lui tenoit la tête, *Nous sommes toujours trop à notre aise, nous autres: il est juste que nous souffrions quelque fois.* Etant arrivée à Fontainebleau, elle convia le Duc d'Orleans de la venir voir; mais, les Frondeurs voulurent l'en détourner, par de mauvaises raisons. Ils souhaitoient de le mettre en mauvaise humeur contre le Ministre, sur ce que l'on avoit mandé à ce Prince les longues Conférences que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault avoient eues avec lui. Ce prétexte donna un sujet apparent aux Frondeurs de le décrier auprès de ce Prince, & de lui faire voir encore davantage combien il lui étoit important de ne pas laisser les Princes sous la Puissance du Ministre. La fidélité, qui l'avoit obligé de fermer les oreilles aux Propositions qu'on lui avoit faites à Bourdeaux, ne lui servit de rien; & ses Ennemis, soit qu'il fit bien, ou qu'il fit mal, de toutes les manières travailloient incessamment à le détruire. Le Tellier me dit alors, que
dans

dans le tems, que les Prisonniers 1650.
avoient été transportez à Marcouffi ,
le Duc d'Orleans voiant combien ses
intérêts l'obligeoient à se conserver
la part qu'il devoit avoir à leur Li-
berté, ou à leur Prifon, lui avoit dit ;
*Je fai bien ce que je pourrois faire là
dessus ; mais, je ſçai bien auffi , qu'a-
près ce premier pas , il m'en faudroit
faire d'autres : & cela , je ne le veux
pas.* Voulant dire , qu'il eut fallu
s'embarquer après cette action à faire
la Guerre à la Reine pour se faire
Régent.

Le Duc d'Orleans alla à Fontai-
nebleau, après avoir montré publi-
quement se plaindre du Cardinal, &
avoir témoigné peu de defir de voir
la Reine. Le Roi, accompagné du
Miniftre, fut au-devant de lui. D'a-
bord ce Prince ne parut point mal
ſatisfait : il embrassa le Cardinal, &
après quelques petites plaintes, qui
furent adoucies par les justifications
du Miniftre, & le bon traitement
de la Reine, tout parut raccommo-
dé. Il fut parlé entre eux de l'Af-
faire qui preſſoit le plus, & du lieu
où les Princes ſeroient transportez.

1650. La Reine me fit l'honneur de me dire aussi - tôt après son retour à Paris, qu'elle avoit parlé au Duc d'Orléans du dessein qu'elle avoit eu de les faire conduire au Havre, & qu'il n'avoit point montré de s'y opposer; mais, qu'il avoit seulement répondu (voilà les mêmes mots) *mezo si*, * *Moi-tié oui, moitié non* *mezo no* *. Sur cela, les ordres furent donnez en diligence au Comte d'Harcourt, avec un bon nombre de Troupes pour les y mener, & la Reine fut en ce rencontre obéie ponctuellement.

Madame de Chevreuse, étant à Fontainebleau, protesta au Cardinal des bonnes intentions du Coadjuteur, & l'assûra, qu'il vouloit être tout-à-fait de ses Amis, pourvû qu'il le fît Cardinal. Elle lui donna beaucoup d'Avis contre ceux qui traitoient les Affaires des Princes, & parut avoir alors beaucoup de desir de s'unir aux intérêts de la Reine. Le Garde des Sceaux de Chateauneuf, qui pendant tout le Voiage avoit fait la figure d'un bon Serviteur du Roi parut aussi vouloir se lier entièrement au Ministre, & même on a crû qu'il lui
fit

à l'Histoire d'Année d'Autriche 533.

fit conseiller d'arrêter le Duc de 1650.
Beaufort, & le Coadjuteur ; disant,
malgré l'extrême liaison qu'il avoit
eue avec eux, que ces deux hommes
seroient toujours pernicious au repos
de l'Etat : mais, le Cardinal n'ôsa
se confier en lui. Il avoit eu d'é-
tranges relations des Frondeurs, par
les Créatures des Princes qui l'en
vouloient détacher. Son cœur étoit
ulcéré contre eux, & son méconten-
tement fut cause que Madame de
Chevreuse ne put porter au Coadju-
teur que de lointaines espérances du
Chapeau, qu'il desiroit. Le dépit
qu'il en eut augmenta sa haine con-
tre le Cardinal Mazarin, & fit que
le Cardinal ensuite en eut encore da-
vantage pour lui. Toutes ces choses
eurent aussi cet effet, que le Garde
des Sceaux de Chateauneuf, que le
Ministre regardoit toujours comme
son Ennemi, s'éloigna d'autant plus
de l'Amitié du Ministre, que les
bons momens qu'il avoit eus pour
lui ne lui avoient servi de rien.

Le Coadjuteur en ce même tems,
pour ne rien oublier, & peut être
par un équitable repentir du passé,

1650. fit encore offrir au Cardinal , que s'il avoit peur de lui , il s'en iroit à Rome , & qu'étant satisfait , il ne se mêleroit plus de rien ; mais , toutes ces belles & louables apparences ne purent convier le Ministre à lui faire du bien , & son malheur voulut aussi qu'il n'ôsa lui faire du mal , en écoutant les Propositions du Garde des Sceaux de Chateauneuf , qui en ce rencontre parurent sinceres. S'il y eut alors en eux quelques favorables momens pour lui , il fut malheureux de ne les pas connoître , & fort excusable : y aiant été jusques là toujours fort maltraité , il ne les put regarder comme des gens qui pouvoient devenir ses Amis. Si le Cardinal eut pû espérer alors quelque véritable Amitié du Prince de Condé , & quelque docilité dans sa conduite , il auroit préféré de se raccommoder avec lui à toutes les autres choses , tant il étoit las des Frondeurs. Peu avant son retour , il avoit été pendu en effigie dans tous les Carrefours de la Ville de Paris , avec des Vers infames , & il avoit fallu que le Lieutenant Criminel eut en-

enlevé ces Potenes publiquement. Le 1650.
Cardinal avoit attribué cette hardiesse
à ses bons Amis les Frondeurs; mais,
dans le vrai on crut avec quelque fon-
dement que ceux du Parti des Princes,
y avoient eu plus de part que les au-
tres.

La Reine retint le Duc d'Orleans
auprès d'elle à Fontainebleau, tant
qu'il lui fut possible, & le laissa par-
tir assez content, un jour seulement
avant qu'elle revint à Paris, qui fut
le quinziesme de Novembre. Elle Le 15.
nous parut fort changée de sa maladie. No-
vemb.
Elle étoit foible, & triste. A son ar-
rivée toute la Cour la reçût au Palais
Roiial, & toute la Fronde s'y trouva
tant en gros qu'en détail.

Le Duc de Beaufort, qui, à ce
qu'on m'assura, eut quelque peur
d'être arrêté, vint lui rendre ses de-
voirs. Elle le reçut froidement. Il
en usa de même avec le Ministre, afin
de se rétablir en honneur avec le Peu-
ple de Paris, qui avoit crié contre lui
au Mazarin. Le Coadjuteur vint
aussi faire la révérence à Leurs Majes-
tez, & la Reine, lui fit de grands re-
proches de sa conduite.

1650. Environ dans cette même tems arriva la Nouvelle de la mort du Prince d'Orange, qui avoit l'honneur d'être Gendre de la Reine d'Angleterre. Sa perte redoubla les chagrins de cette Reine affligée. Elle le pleura en ma présence, & me témoigna en être fort touchée. Il étoit jeune, & déjà grand Capitaine, ayant donné à toute l'Europe des marques de sa valeur, de sa capacité, & de sa bonne conduite. De là je fus chez la Reine, que je trouvai, à ce qu'elle me fit l'honneur de me dire, plus malade & plus abbatue qu'à l'ordinaire. La mort de ce Prince, qu'elle regreta aussi, lui avoit rempli l'esprit du souvenir de ses propres chagrins; & des malheurs de la Reine d'Angleterre, passant à ceux qui la regardoient, je conclus avec elle, que notre Siècle nous avoit plus fourni de sujets de méditer sur la misere humaine, que d'occasions dangereuses de nous perdre par la joie, & le divertissement.

La Reine, deux jours après son retour, prit médecine, pour tâcher de finir sa maladie. Ce remede, l'ayant beaucoup émue, la nuit suivante
elle

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 537

elle se trouva plus mal; la fièvre lui ^{1650.}
reprit violemment, qui lui dura
continue avec redoublement. Jusques
à l'onzième de sa maladie, son mal
fut dangereux: il fut cause, que beau-
coup de personnes eurent de la crain-
te & de la joie, selon les diverses
passions & les divers intérêts de cha-
cun.

Les Princes arrivèrent au Havre le ^{Le 25.}
vingt cinquième du mois, jour de No-
Sainte Catherine. Ils étoient partis ^{vemb.}
le quinzième, & marchèrent à petites
journées, à cause des Troupes qui les
conduisoient. Ils espérèrent toujours
qu'on les sauveroit; & M. le Prince
tenta de se sauver lui même dans une
hôtellerie; mais, de Bar les veilloit
de si près, que la chose lui fut impos-
sible. Il se plaignoit de ses soins, &
de sa sévérité, & avoit une grande
haine pour lui. Ce fut pour ce Prin-
ce une sensible douleur, de se voir
entre les mains & sous la domina-
tion de la Duchesse d'Aiguillon son
Eunemie, & une grande mortifica-
tion au Duc de Longueville, de tra-
verser en état les terres de son Gou-
vernement. La Duchesse d'Aiguillon,

1650. de son côté, n'en fut pas fâchée ; & quand ils y furent, elle dit alors à la Marquise de Sablé son Amie, en roulant les yeux au Ciel, & paroissant touchée de leur infortune, *que depuis que ces pauvres Princes étoient au Havre, elle avoit oublié toute la haine qu'elle devoit avoir pour eux ; qu'il lui sembloit depuis cela, qu'ils étoient devenus ses Enfans ; & qu'en vérité, aussitôt que la Paix générale seroit faite, elle avoit résolu dans son ame de les bien servir.* Le Marquise, attachée aux intérêts des Princes, lui répondit qu'elle les remettoit à bien loin, & que des sentimens aussi charitables, & aussi chrétiens que les siens devoient avoir une plus prompte exécution. Cette Dame, dont l'esprit pénétrant savoit sonder les plis & replis du cœur humain, se moqua avec moi de cette bonté affectée, bien contraire, à ce qu'elle croïoit, aux véritables sentimens de Madame d'Aiguillon. Peut-être qu'elle se trompoit : cette Dame paroïssoit avoir de la Piété.

La réputation de Monsieur le Prince imprimoit dans tous les hommes

une

une si particulière vénération pour sa 1650.
personne, que la Chambre où il avoit
été à Vincennes fut visitée avec curio-
sité, & avec respect, de plusieurs
personnes. Madlle. de Scuderi,
d'ont les beaux Ouvrages ont été cé-
lèbres en notre Siècle, y alla comme
les autres; &, voiant des œillies
dans des pots, que Mr. le Prince
avoit pris plaisir de cultiver, & d'ar-
roser, pour les tenir sur une terrasse,
où il alloit quelquefois se divertir, el-
le fit ces vers qu'elle laissa écrits sur les
murailles de la Chambre, ou de cette
Terrasse, où avoient été ces fleurs.

*En voiant ces œillies, qu'un illustre
Guerrier*

*Arrosa d'une main, qui gagne les
Batailles,*

*Souviens-toi qu'Apollon a bâti des
murailles,*

*Et ne l'étonne pas de voir Mars
Jardinnier.*

La Reine, après le quatorzième
jour de sa maladie, se porta un peu
mieux, & cet amendement donna le
moien au Cardinal de penser à réta-

1650. blir les Affaires du Roi, qui étoient en mauvais état sur la frontiere. Sans perdre de tems, il partit de Paris le premier Décembre, pour aller à l'Armée. Son dessein étoit de retirer Rhétel des mains des Ennemis, qu'ils venoient de prendre, & qui paroiffoient vouloir le fortifier, pour y prendre leur quartier d'hiver. Toutes les Troupes qui étoient à Bourdeaux, aiant rejoint notre Armée en Champagne, elle se trouva de près de vingt mille hommes. Le Ministre, malgré la saison qui étoit avancée, voulut entreprendre quelque chose, qui pût réparer le deshonneur de la Campagne, & celui du Maréchal Duplessis, qui avoit été dans l'impuissance de montrer aux Ennemis ce qu'il savoit faire. Les pertes que faisons alors en Catalogne, dont les Espagnols prenoient les meilleurs Places, faisoient aussi un mauvais effet contre le Cardinal, & donnoient matiere de crier à ces sortes de gens qui en font profession, & qui croient que toute la vertu Romaine est passée en eux pourvû qu'ils aient pesté contre celui qui gouverne.

Beau.

Beaucoup de raisonnemens se firent 1650.
sur le départ du Ministre. Il y en eût
qui crurent, qu'il n'étoit pas fâché de
s'éloigner de la Reine pendant sa ma-
ladie, parceque s'il l'eut perdue, il
eut été heureux de se trouver hors de
Paris, où sa vie en tel cas n'auroit
pas été en grande sûreté; mais cette
Princesse n'étoit plus en péril, quand
il la quitta, & le dessein de ce voiage
étoit fait avant même qu'il arrivât de
Guienne. On l'avertit en partant,
que les Frondeurs travailloient puissa-
ment à corrompre tout-à-fait les bon-
nes intentions du Duc d'Orleans, &
que ce Prince avoit fait de grandes
plaintes contre lui, de ce qu'il avoit
ôsé envoyer les Princes au Havre,
sans un plein consentement de sa part.
Il voioit, que depuis son retour de
Fontainebleau, il paroissoit refroidi
avec la Reine, & qu'ils étoient em-
barassés quand ils étoient ensemble, &
particulièrement quand lui même y
étoit. On l'avertit aussi que le Par-
lement feroit du bruit en faveur des
Princes, & que l'intrigue de leurs
Serviteurs augmentoit à leur avantage.
Toutes ces choses ne l'étonnèrent

1650. point: il crut qu'il falloit travailler à ce qui paroiffoit le plus important, & de plus grande réputation, pour lui, & laiffer au tems à démêler le reſte.

La Reine me fit l'honneur de me dire, quelques jours après qu'il fut parti, qu'en la quittant, il lui avoit dit, qu'il la laiſſoit ſans crainte, quoique beaucoup de gens l'euffent averti, qu'il devoit appréhender qu'en ſon abſence on ne lui rendit de mauvais offices auprès d'elle; & qu'elle lui avoit répondu, qu'elle étoit bien aïſe que cette occaſion ſe preſentât, pour lui témoigner la ſûreté qu'il devoit avoir en ſa bonne volonté.

Selon ce qu'on avoit prédit au Cardinal, auſſitôt qu'il fut parti, le Parlement ſ'asſembla; & Madame la Princeſſe, Femme du Prince de Condé, (car Madame la Princeſſe ſa Mere étoit alors fort malade) préſenta une Requête, par laquelle elle ſe plaignoit du Cardinal Mazarin, qui avoit envoieé Monſieur le Prince ſon Mari dans un lieu, dont ſes plus grands Ennemis étoient les Maitres, & dont ils pourroient, quand il leur plairoit, l'envoier dans les Païs étrangers; que
cela

cela étant, elle suplioit la Cour, d'a- 1650.
voir égard à sa Requête, & d'ordon-
ner que les Princes, selon les Loix de
l'Etat, & nottament selon la Déclara-
tion derniere du mois d'Octobre fus-
sent amenez au Louvre, & gardez par
un Gentilhomme Officier de la Mai-
son du Roi.

Cette Requête fut présentée par Des-
Landes-Payen, Conseiller au Parle-
ment, & fort zélé pour les Princes.
Elle fut reçue de la Compagnie, avec
applaudissement, & donnée aux gens
du Roi, pour y donner leurs conclu-
sions, qui furent que la Requête se-
roit présentée à la Reine, & qu'elle
seroit suppliée d'y avoir égard.

Ce même jour arriva la Nouvelle
de la mort de Madame la Princesse la
Mere, qui fut regrettée d'une infinité
de personnes; & l'on ne manqua pas
de dire, que le chagrin, & la dou-
leur lui avoient ôté la vie. Cette
Princesse étoit dans un âge qui pou-
voit encore lui faire espérer une lon-
gue suite d'années. Elle paroissoit
saine, elle avoit encore de la beauté,
& l'on peut croire en effet, que l'a-
mertume de sa disgrâce contribua
beau;

1650. beaucoup à sa fin. Elle étoit, comme je crois l'avoir déjà dit lorsque j'ai parlé d'elle, un peu trop fiere, haïssant trop ses Ennemis, & ne pouvant leur pardonner. Dieu voulut sans doute l'humilier avant sa mort, pour la prévenir de ses graces, & la faire mourir plus chrétiennement. Sans ce secours, selon son tempérament, elle auroit senti avec de grandes impatiences, la peine de se voir exilée, ses Enfans en prison, & ses Ennemis triompher d'elle; mais, Dieu changea ses sentimens en de très vertueuses dispositions. Elle montra d'accepter volontiers toutes ces peines, afin de participer par cette croix à celle de Notre Seigneur. Elle fit une Confession générale à l'Archevêque de Sens, qui étoit de ses Amis, & qui par des motifs moins solides avoit accoutumé pendant son bonheur de la visiter souvent. C'étoit un homme, qui, dans ce tems-là, étoit plein de l'esprit du monde. Il avoit beaucoup de lumieres & de hauteur dans l'ame. Sa réputation étoit nette du côté des Femmes. Il soutenoit dignement la grandeur & la puissance de l'Egli-

glise, & dans les Assemblées du 1650.

Clergé il a sù plusieurs fois porter ses intérêts avec gloire; mais, il n'étoit pas égal dans sa conduite: il aimoit trop la Cour & l'Intrigue, & peut-être que sa vanité plutôt que sa vertu le faisoit souvent agir vertueusement. En cette occasion, son caractère lui attira le respect de cette Princesse; & les sentimens de sa Piété, à ce qu'il m'a dit depuis, lui en donnèrent à lui même. Madame la Princesse ordonna à l'Abbé de Roquette, d'aller trouver la Reine de sa part, pour l'assurer, qu'elle mouroit sa très humble servante, quoiqu'elle mourût des déplaisirs qu'elle avoit eus de la persécution faite à elle, & à ses Enfans. Elle lui manda qu'elle la conjuroit, par le Sang de Jésus Christ, de faire quelque réflexion sur sa mort, & de se souvenir que personne n'étoit exempt des coups de la fortune. Enfin, cette Princesse finit sa vie dans les maux, & les souffrit avec patience. Il est à croire que Dieu l'en a recompensée, & lui a fait miséricorde.

La Reine étoit alors malade. La destinée de Madame la Princesse lui fit pitié:

1650. pitié: elle reçut son compliment avec ce respect qu'une Chrétienne devoit avoir pour une personne, qui en mourant lui parloit au nom de leur Maître à toutes deux; mais, elle étoit si occupée de ses propres miseres, & si abbatue de sa maladie, qu'elle ne pensoit qu'à se plaindre elle même: J'avois l'honneur d'être seule auprès d'elle, à la ruelle de son lit, quand cet Abbé lui vint faire ce triste compliment. Elle y répondit peu de choses; mais, selon le chagrin que je vis dans ses yeux, je suis persuadée qu'elle pensa beaucoup, & que ses réflexions furent grandes.

Madame, & Mademoiselle, ne furent pas fort affligées de cette mort; mais, elle fit cesser leur haine. Madame étoit conseillée par le Duc de Lorraine son Frere, que Madame de Longueville avoit gagnée, par les intelligences qu'elle avoit eues avec les Espagnols; & Madame, ne voiant plus Madame la Princesse, dont la hauteur lui faisoit de la peine, elle se trouva toute disposée d'entrer plus fortement dans les intérêts du Prince de Condé. Elle redoubla ses conseils
 envers

envers le Duc d'Orleans son Mari, & 1650.
Mademoiselle fut de ce même lenti-
ment; mais alors, leur crédit à toutes
deux étoit médiocre à l'égard du Prin-
ce.

Je ne veux pas finir de parler de la
Mort de Madame la Princesse, sans
remarquer une chose, que Madame
de Brienne me dit alors de cette Prin-
cesse, qui est digne de Mémoire.
Quand cette Dame fut de retour du
Voiage de Bourdeaux, où comme je
l'ai dit elle avoit suivi la Reine, &
servi fidèlement, elle s'en alla voir
Madame la Princesse, de qui elle
avoit l'honneur d'être parente, &
qui l'avoit toujours particulièrement
aimée. Elle la trouva déjà fort ma-
lade, & quand elle fut dans les agonies
de la mort, elle se tourna de son cô-
té, & lui dit, en lui tendant la main,
*Ma chere Amie, mandez à cette pau-
vre misérable qui est à Stenai (vou-
lant parler de Madame de Longue-
ville la Fille) l'état où vous me voiez,
& qu'elle apprenne à mourir.* Ces
belles paroles ont eu leur effet: Ma-
dame de Longueville, peu après dé-
trompée par les propres infortunes de
la

1650. la fausseté des grandeurs de la terre ; a fait voir à toute l'Europe , par la sévérité d'une rude pénitence , qu'elle a voulu préférer une vie austere , & une bonne mort , à une vie délicieuse & mondaine. C'est une grande occupation , que d'apprendre à mourir : c'est notre plus importante affaire ; *car les choses visibles sont pour un tems , mais les invisibles sont éternelles.*

Saint Paul.

Madame la Princesse avoit été fortement occupée de l'amour d'elle même , & des créatures. Je lui ai ouï dire , un jour qu'elle railloit avec la Reine sur ses Avantures passées , parlant du Cardinal Pamphile devenu Pape , qu'elle avoit regret de ce que le Cardinal Bentivoglio son ancien Ami , qui vivoit encore lors de cette élection , n'avoit point été élu en sa place ; *afin* , lui dit elle , *de se pouvoir vanter d'avoir eu des Amans de toutes conditions ; des Papes , de Rois , des Cardinaux , des Princes , de Ducs , des Maréchaux de France , & même des Gentilshommes.* Quand elle devint veuve , comme elle n'avoit pas eu beaucoup d'amitié pour Monsieur le Prince son Mari , on admira son bonheur,

heur, ses richesses, & sa puissance; 1650.
mais, depuis ce moment, elle fut ac-
cablée de mille maux, & ce fut le
tems de ses plus grands déplaisirs. Ses
Enfans, qui étoient le sensible de son
cœur, lui caulèrent de grands cha-
grins, & ensuite leur disgrâce la fit
mourir. Les choses de ce monde sont
presque toutes de cette nature. Nous
y vivons dans une éternelle tromperie :
nous desirons pour l'ordinaire ce que
nous n'avons point; &, quand ces
biens nous arrivent, c'est quasi tou-
jours pour notre malheur, ou bien
dans un tems, qu'il les faut quitter
malgré nous.

Madame la Princesse n'étant plus,
il falloit que Madame la Princesse sa
Belle-Fille, fût celle sous le nom de
qui on travaillât à la Liberté des Prin-
ces. Le jour pris pour délibérer sur
la Requête qu'elle avoit déjà présen-
tée, les Chambres s'assemblèrent. Le
Premier Président, pour ne pas mon-
trer de porter les intérêts des Princes
avec trop de chaleur, fit difficulté sur
cette Requête, à cause que Madame
la Princesse n'étoit pas autorisée ;
mais, tout-à-propos on heurta à la
porte

1650. porte de la Grand' Chambre, & il se trouva que c'étoit un Gentilhomme de la part des Princes, qui apportoit une Lettre signée des trois Prisonniers, qui paroissoit écrite dans leur marche, & qui apparemment étoit contre-faite. Le Premier Président dit qu'il étoit difficile, qu'ils (parlant des Princes,) pussent écrire; &, comme se moquant de tous, dit, *pas impossible pourtant, mais difficile*: &, pour tourmenter le Coadjuteur, & le Duc de Beaufort, il ajouta en leur présence, *Ce n'est pas que nous n'aions vus pendant la Guerre des Lettres de la part de l'Archiduc venir tout à propos comme celle-là, écrites sans doute dans la rue Saint Denis.* Sur ces petits démêlez, il se fit un grand bruit dans la Grand' Chambre, que le Premier Président blama infiniment; disant qu'il n'y avoit plus d'ordre dans le Parlement, que tous vouloient parler tout-à-la fois; &, pour faire remarquer en passant leur autorité, leur dit, *qu'ils avoient tort de parler avec tant de desordres, vû, que par la grace de Dieu, ils étoient en pouvoir, de dire leurs Avis sur les plus grandes*

des affaires de l'Etat. Enfin, on dé- 1650.
libéra si on donneroit séance au Gen-
tilhomme; mais on reçût encore une
autre Requête de la part de Made-
moiselle de Longueville, qui deman-
doit pour le Duc de Longueville son
Pere, la même grace que Madame la
Princesse, pour Monsieur le Prince
son Mari, & le Prince de Conti son
Beau-Frere. Le tems aiant été con-
sommé à toutes ces procédures, & à
faire des questions au Gentilhomme,
il fut arrêté par les Gens du Roi, que
vû l'incertitude, savoir s'il étoit
de la part des Princes, ou non, il
n'entreroit point: vû aussi qu'il dit,
qu'il n'étoit pas envoyé par eux, mais
qu'un Garde gagné par les Princes lui
avoit apporté cette Lettre, pour la
présenter à la Cour. La Délibération
sur la Requête & sur la Lettre fut
donc remise au lendemain neuvieme
de Décembre.

La Reine, quoique malade, tint Le 8
Conseil ce même jour, dans la ruelle Dé-
de son lit, où assistèrent le Garde des ^{comb.}
Sceaux, le Maréchal de Villeroi,
Servien, & le Tellier. Il y fut réso-
lu qu'elle enverroit querir les Gens
du

1650. du Roi; cequ'elle fit: & quand ils furent arrivez, elle leur demanda ce que c'étoit qu'une Lettre, qui leur avoit été présentée, & s'informa de tout ce qui s'étoit passé dans leur Compagnie.

Le 9
Dé-
cemb.

Le lendemain, comme les Chambres s'assembloient, elle envoya une Lettre de cachet, par laquelle elle mandoit les Gens du Roi. Elle leur dit de demander au Parlement, de sa part, quelque tems pour penser à ses Affaires; qu'elle ne trouvoit point mauvais qu'ils délibérassent sur cette Requête de Madame la Princesse; mais, que comme le Roi son Fils y avoit un assez grand intérêt qu'elle demandoit huit jours, pour voir de quelle maniere elle devoit agir en ce rencontre; sa maladie l'empêchant entièrement de s'appliquer à de telles affaires. Cette Députation des Gens du Roi vers la Reine occupa le jour tout entier.

Le 10
Dé-
cemb.

Le Samedi les Gens du Roi firent leur rapport aux Chambres assésblées, sur ce que la Reine leur demandoit. On délibéra: & le Parlement, par une libéralité admirable, donna à la Reine
quatre

quatre jours, au lieu de huit qu'elle 1650
avoit désiré; la traitant en cela plus
durement, que la moindre personne
de son Roiaume.

La Reine commença dès lors à se
mieux porter, & Vaultier Médecin
du Roi soutint contre les autres qu'elle
avoit jettée un abcès qu'elle avoit
dans le mesentere; ce qui étonna tou-
te la Cour, vû le péril où elle avoit
été. Malgré cet amendement, la
fièvre ne la quita pas encore tout-à-
fait.

Le quatorzieme on voulut délibérer
au Parlement sur les Affaires présen-
tes. Le tems se passa en Disputes
entre les Frondeurs & les Partisans
des Princes, & à crier contre le
Cardinal Mazarin. Ils vomirent con-
tre lui mille injures: quasi tous le
traitèrent de Perturbateur du Repos
public, & conclurent enfin qu'il fal-
loit supplier le Duc d'Orleans de se
trouver à leurs Délibérations. Ainsi,
la chose fut remise à une autre fois.

Quoique le Cardinal eut trop né-
gligé d'acquérir des Creatures dans
cette Compagnie, & que la Reine
ne prit nul soin d'en avoir par elle

1650. même, elle en avoit néanmoins quelque petit nombre, qui servoient le Roi, en cela seulement d'é luder les grands coups, & de gagner du tems. La différence des intérêts, & des Caballes, étoit grande: elle caufoit beaucoup de confusion, & ces Disputes faisoient que leurs Délibérations n'alloient pas souvent à la conclusion des Affaires qu'ils entreprenoient. Chaque Parti n'avoit pas assez de pouvoir pour faire réüffir ce qu'il vouloit; mais, ils n'en avoient que trop, tous en général & en particulier, pour brouiller, & pour mettre le desordre dans l'Etat, & dans la Cour. Les Princes en profitèrent; car, les Frondeurs étant tout-à-fait dégoutés du Cardinal & trouvant qu'ils étoient trop foibles pour surmonter ce Parti, qui chaque jour augmentoit de forces, ils résolurent de se réunir ensemble, pour voir s'ils n'y trouveroient pas mieux leur compte.

Le 15
Décemb.

Le quinzieme, Messieurs du Parlement députèrent vers le Duc d'Orleans, pour le prier d'assister à leurs Délibérations, & cependant résolurent, de demeurer incessamment assemblez.

blez. Le Duc d'Orleans qui sur le 1630. Chapitre du Prince de Condé étoit presque encore du même sentiment que la Reine, pour empêcher, que la Requête de Madame la Princesse ne fût trop favorablement reçue, leur déclara hautement, qu'il ne pouvoit pas se résoudre d'y aller s'il n'y étoit reçu d'une autre maniere, qu'il ne l'avoit été les jours précédens; que chaque Particulier y étoit le Maître; & que le desordre étoit tel, que lui même n'y étoit pas écouté; que tout ce qu'ils faisoient alors ne feroit point sortir les Princes; qu'il ne conseilloit pas à la Reine de le faire; qu'elle les avoit fait conduire au Havre, par de bonnes railons; & que c'étoit lui même, qui lui avoit conseillé de le faire. Il le disoit ainsi, pour faire finir la rumeur du Parlement, qui se faisoit en faveur des Princes; & néanmoins il avoit souvent dit sur ce Chapitre, qu'il se plaignoit de la Reine, de ce qu'elle les avoit envoyés en ce lieu, sans lui en avoir parlé positivement.

Ce même jour, arriva Nouvelle d'une Défaite des Ennemis par Mi-

16 50. lord d'Igbi, Anglois qui commandoit alors dans nos Troupes, & j'en vis apporter à la Reine une Enseigne, ce qu'elle estima beaucoup d'avantage que le plus beau diamant du monde. Elle en reçût aussitôt après, une autre infiniment plus considérable. Un Courrier arriva de la part du Ministre, qui lui apprit la prise de Rhétel, qui avoit été emporté par l'Armée du Roi, en deux ou trois jours, sans y faire de circonvallation. Le Cardinal pouvoit partager avec le Maréchal Du-Plessis, une grande portion de la Gloire, qui en étoit due à ce Général, par les soins qu'il avoit pris de mettre l'Armée en état de faire de telles Conquêtes. Voilà cet homme condamné par un Arrêt du Parlement, & pendu en Effigie, qui, malgré la haine publique, subsiste dans la Grandeur. Il ajoute à sa qualité de Ministre celle de Conquérant à la tête de vingt mille hommes, & prend des Places, sans montrer de se soucier de toutes les injures de ses Ennemis. Se voyant haï des Grands du Roiaume, & des Peuples, il tachoit de se conserver l'Amitié des Soldats. Sa ma-
xime

xime étoit d'aller a l'Armée le plus souvent qu'il pouvoit, & d'y porter toujours de l'argent; & il prenoit soin de régaler les Soldats sur toutes leurs petites nécessitez. Cette année, il leur avoit porté des juste-au-corps, pour les garantir du froid, qui étoit déjà grand. Il tenoit trois ou quatre tables, où il recevoit les Officiers, afin de les acquérir à lui par cette bonne chere; se montrant d'ailleurs plus doux & plus traittable, que quand il étoit dans le Cabinet de la Reine, où pour l'ordinaire il étoit inaccessible à tous. La Reine reçut cette Nouvelle avec beaucoup de joie. Elle l'accompagna de la modération qui doit paroître dans les occasions de cette nature, & souhaita que dans ce même instant, que Rhétel pris, on pût aller au Maréchal de Turenne, le battre, & le défaire: ce qui fut une espèce de prophétie; car, à l'heure même qu'elle faisoit ce souhait, l'Armée du Roi étoit aux mains avec celle des Ennemis, où commandoit le Maréchal de Turenne.

Ce Général rebelle, & Dom Estevan de Gamarre, incontinent après

1650. la prise de Rhétel, avec près de huit mille chevaux, & plus de quatre mille hommes pied, n'étant pas encore avertis de la victoire des nôtres, continuèrent leur marche, vers cette Ville qu'ils avoient intention de secourir, & ils l'avoient promis aux assiégés. Lorsque les Nouvelles de leur approche furent sues dans l'Armée du Roi, le Conseil de Guerre s'assembla, & le Ministre y fit résoudre de donner Bataille.

Le Général, & les autres Officiers de Guerre, aiant approuvez cette résolution, la plus grande partie de l'Armée, & qui se trouvoit au meilleur état de combattre, fut commandée pour cet effet. Sept mille Fantassins, & cinq mille chevaux, marchèrent avec toute la diligence possible, pour aller au devant de l'Armée Espagnolle. Les nôtres, n'ayant pour toute Artillerie que deux Pieces de Campagne, n'eurent pas plutôt fait quatre lieues, qu'ils eurent avis par leurs courreurs, que le Maréchal de Turenne paroissoit au delà d'une ravine, qui pouvoit être à trois quarts de lieue d'eux, & que sur l'avis qu'il avoit

eû de notre marche, il avoit fait faire 1650.
halte aux Espagnols, pour délibérer, s'ils feroient leur retraite, ou s'ils viendroient affronter notre Armée. Il passa à poursuivre leur marche, si bien qu'après avoir fait deux ou trois mille pas le long d'une ravine, qui empêchoit que ces deux Armées ne se vissent, elles descendirent presque en même tems dans une plaine, où le Combat se donna, tel qu'on le peut imaginer entre deux Armées, toutes deux commandées par de bons Chefs, munis de vaillants Officiers, & de bons Soldats, accoutumés à se bien battre. Le Maréchal Du-Plessis, qui fut vû des premiers & en tous lieux l'épée à la main commandant ses Troupes, & combattant les Ennemis, emporta la Victoire sur le Maréchal de Turenne, qui, pour n'être pas si heureux que lui, n'en eut pas moins de réputation.

La Reine fut ravie de voir que ses souhaits avoient été accomplis. Il lui sembla que Dieu, par cette Défaite, vouloit confondre la malice de ses persécuteurs, honorant par un si favorable succès celui qu'ils avoient

650. tort de mépriser, & qu'ils haïssoient tant sans savoir pourquoi. A cette Nouvelle, je m'approchai de la Reine, qui étoit au lit, pour lui témoigner la part que je prenois à son contentement. Je la trouvai toute pénétrée de reconnoissance envers le Ciel; &, après avoir adoré la Providence divine, en me donnant sa main dans la mienne, elle me fit l'honneur de me dire, *Prions Dieu, & ne nous amusons point à autre chose, qu'à le remercier de toutes ses bontez. C'est lui qui m'assiste.* Le plaisir, que le Maréchal Du-Plessis reçût de sa Victoire fut balancé par la perte de son Fils le Comte Du-Plessis, l'aimé de la Maison, & honnête-homme. Il en avoit déjà perdu un autre en pareille occasion, en gagnant une autre Bataille devant Cremone; & cette seconde, perte lui aiant renouvelé la douleur de la première, il en fut doublement affligé. Ce même Maréchal m'a néanmoins avoué depuis, en me parlant de la mort de ses deux Fils, que la joie de gagner une Bataille est si sensible, qu'elle enleve l'ame d'un homme audeffus de tout ce qui

la peut toucher dans le monde ; me 1650.
faisant entendre que ce qui regarde
notre honneur & notre gloire , nous
paroit plus propre , & nous est plus
cher , que nos Enfans , que nous ne
sçaurions aimer que comme d'autres
nous mêmes , au lieu que nous nous
aimons bien moins nous mêmes que
notre honneur , pour lequel nous
nous sacrifions tous les jours.

Pendant que le Ministre s'occupe à
gagner des Batailles contre les Enne-
mis de l'Etat , les siens particuliers ,
malgré ses heureux succès , combat-
tent contre lui avec toutes leurs for-
ces , & sans qu'il le sache lui prépa-
rent de grands maux. La Princesse
Palatine acheva dans ce tems-là de
gagner entièrement Madame de Che-
vreuse , en lui promettant , de la part
des Princes , le Mariage du Prince de
Conti avec Mademoiselle de Che-
vreuse. Ce n'étoit pas un avantage
fort extraordinaire à une Princesse de
la Maison de Lorraine , qui étoit
belle & riche , que d'épouser un
Prince du Sang assez mal composé de
sa personne ; mais , les grands des-
seins qui furent imaginez sur cette

1650. liaison firent que l'Affaire étant tournée par le beau côté qu'on pouvoit lui donner , devint à Madame de Chevreuse une chose d'une grande conséquence. Elle entra dans cette pensée par l'état de la Cour , par le peu de sûreté qu'il y avoit en l'humeur du Duc d'Orleans , par la grandeur du Prince de Condé , & par la considération où se mettoit le Parlement , qui commençoit de lui être affectionné. Elle crût enfin , qu'elle pouvoit beaucoup espérer de cette alliance , & que Mr. le Prince à la tête de ses Amis , & de ceux qu'elle lui donneroit , pourroit tout ce qu'il lui prendroit envie de prétendre.

Le Coadjuteur , plus difficile que les autres , ne se laissoit point gagner par ceux que la Princesse Palatine envoioit traiter avec lui ; mais , le jugeant entièrement nécessaire à ses desseins , elle alla le trouver elle même , & sçut si bien le persuader , à ce qu'elle m'a dit depuis , tant par ses intérêts que par ceux de Mademoiselle de Chevreuse qu'il aimoit tendrement , qu'elle l'engagea dans
ce

ce Parti. Elle lui promit, que le 1650.
Prince de Condé le serviroit dans sa
prétention du Chapeau, & lui dit de
plus qu'à son défaut, elle le feroit
nommer par la Reine de Pologne sa
Sœur, qui avoit un Chapeau à don-
ner: & Madame de Chevreuse, déjà
liée à ce Projet, aida beaucoup à l'en-
gager dans cette Ligue. Le Coadju-
teur s'étant enfin promis aux intérêts
des Princes, travailla aussi-tôt à la
liaison du Duc d'Orleans & des Pri-
sonniers. On avoit souvent de leurs
Nouvelles par certaines gens qu'ils
avoient achetez; & toutes ces propo-
sitions reçurent leur perfection, par
leur consentement, & leur confirma-
tion.

Le Cardinal fut averti sur la Fron-
tiere de ce qui se passoit au Parle-
ment en faveur des Princes; mais,
il ne scût point ce qui se traitoit fé-
crettement entre les Princes, les Fron-
deurs, & la Princesse Palatine. Ces
Emotions publiques, quoi que d'el-
les mêmes assez fortes, ne furent pas
capables de l'étonner. Il y eut de
ses Amis, qui lui conseillèrent, vo-
iant tant de rumeur dans Paris con-
tre

1650 tre lui de ne point revenir ; mais , ignorant les liaisons qui venoient de se faire , il ne s'arrêta pas à leur conseil , & résolut son retour à Paris. Il s'amusa quelques jours seulement dans Amiens , pour sçavoir le succès de cette Délibération , & des Assemblées du Parlement.

Le même jour dix-septieme , que la Nouvelle du gain de la Bataille étoit arrivée , on délibéra au Parlement sur la Requête de Madame la Princesse , présentée par Des-Landes-Paien. Beaucoup opinèrent de faire des Remontrances à la Reine , disant qu'elle seroit très humblement suppliée de mettre les Princes en liberté , & d'éloigner le Cardinal Mazarin des Affaires , comme incapable , & Perturbateur du Repos public ; mais , l'heure venant à sonner avant que tous les Conseillers eussent opiné , ni que le Premier Président eut recueilli les voix de la Compagnie , l'Assemblée fut rompue & remise à une autre fois. Dans cette journée , un nommé Menardeau , des Amis du Cardinal , & Serviteur du Roi , dit que les Princes du Sang , étoient
comme

comme les Enfans de la Maison Ro- 1650.
iale; que le Pere pouvoit corriger ses
Enfans sans qu'on pût y trouver à
redire; que le Parlement anticipoit
sur les droits de l'Autorité Roiale;
qu'il n'avoit point de Jurisdiction sur
les Actions des Rois; qu'il n'avoit
que le Droit d'exception, c'est-à-di-
re, qu'entre plusieurs choses que les
Rois demandoient au Parlement, il
avoit droit d'en excepter quelques-
unes, qui seroient à la foule du Peu-
ple. Mais, ce bonhomme fut sifflé,
& moqué de toute la Compagnie,
comme s'il eut dit des extravagances.

Le Parlement, au sortir de cette
Délibération, fut invité par le Roi
de se trouver à Notre-Dame, au *Té*
Deum qui se chanta ce jour-là, pour
rendre graces à Dieu du gain de la
Bataille. Le Cardinal envoya orner
l'Eglise des dépouilles des Ennemis,
& cette Gloire augmenta plutôt la
rage de ceux qui vouloient le desor-
dre, qu'elle ne la diminua. Il y a
des maladies où les meilleurs reme-
des se tournent en poison à ceux qui
les prennent, à cause que les hu-
meurs sont mal disposez. La Rei-

1650. ne, qui voioit le Duc d'Orléans autoriser tout ce qui se faisoit entre elle, lui en faisoit beaucoup de plaintes ; mais lui, sans déclarer entièrement ses sentimens, qui étoient encore incertains dans son ame, lui répondit toujours qu'il avoit employé les Frondeurs à servir le Roi pendant son voiage de Bordeaux, & qu'il ne pouvoit pas les abandonner, leur aiant même promis de les raccommo-der avec elle ; ce qui, à ce qu'il lui disoit, ne lui devoit pas être tout-à-fait impossible.

Le vingt-neuvieme du mois, cette célèbre Délibération en faveur des Princes s'acheva entièrement. Je ne répéterai point les Avis de chaque Parti : tant de redites m'importunent moi-même. La conclusion fut, *que Remonstrances seroient faites à la Reine, sur la Prison des Princes, & qu'elle seroit très-humblement suppliée de les mettre en liberté, n'étant point accusez d'aucun crime : & les Gens du Roi furent chargés de demander Audien-
ce à la Reine pour être écoulez. Ils le firent, & elle les remit à quel-ques jours après qu'elle se porteroit
mieux.*

mieux. On ne nomma point le Mi-1650.
nistre dans cet Arrêté, les Amis des
Princes l'ayant ainsi désiré, à cause
que le Cardinal, voyant le bonheur se
tourner de leur côté, par cette fine &
trompeuse politique, qu'il observoit
dans toutes les occasions où il se
trouvoit embarrassé, leur avoit envoyé
donner de grandes espérances de les
contenter, & leur avoit témoigné
vouloir revenir à Paris avec dessein
de s'accommoder avec eux.

Le trente & unieme de Décembre
nous le vimes arriver, fort bien reçu
de la Reine & du Peuple, qui s'as-
sembla dans les rues, pour le voir
passer. Le Duc d'Orleans n'étoit
point chez la Reine, mais le lende-
main il alla à l'Hotel de Chevreuse,
d'où il envoya querir le Garde des
Sceaux de Chateauneuf, & le Tel-
lier, & leur dit qu'il n'alloit point
au Palais Roial, parceque de tous
côtés on l'avoit averti qu'on le vou-
loit arrêter. Ces deux hommes re-
venant dire à la Reine les soupçons
de ce Prince, elle les renvoia lui don-
ner parole de sûreté, & lui dire que
la chose étoit très fausse. Le Duc
d'Or-

1650. d'Orleans aiant repris courage , vint alors chez la Reine, & le Cardinal alla au devant de lui , jusques dans l'Anti-Chambre. Ce Prince en l'embrassant lui dit quelques paroles assez civiles & obligeantes; mais , il n'alla point chez lui.

Fin du III Tome.

